



Sommaire

01 Approche contextuelle et réglementaire
04

02 Approche paysagère et spatiale
20

03 Environnement et risques
62

04 Population
119

05 Habitat
130

06 Equipements
150

07 Activités économiques, commerces, tourisme
159

08 Transports et mobilités
193

09 Agriculture
206

10 Annexes
220

Sources et données

Liste des sources et données mobilisées dans le présent rapport

Base de données

- Les données Insee exploitées sont issues des Recensements de Population 2009, 2014 et 2020, parues le 01/01/2023 et mises à jour le 27/02/2024.
- Les données relatives aux équipements sont issues de la Base Permanente des Equipements (BPE) 2021, parue le 08/07/2022, mise à jour le 08/03/2024.
- Les données relatives à l'agriculture sont issues du Recensement Agricole 2020 qui porte sur la collecte du 1^{er} octobre 2020 à fin avril 2021, diffusé en 2021 et mises à jour le 22 janvier 2024.
- Le Mode d'Occupation du Sol, DDT Haute-Savoie, 2024.

Etudes

- Rapport de présentation du SCoT abrogé, Citadia, Even Conseil, AID (2019)
- Bilan du PLH, URBANIS (Novembre 2022)
- Diagnostic du PCAET, Mosaïque Environnement (Juillet 2023)
- Diagnostic multirisque (2020)
- Stratégie économique, AID (décembre 2023)
- Etude mobilités, Eco Mobilités & Ingétec (2021)
- Etude d'impact sur le changement climatique, Climsnow, (avril 2023)

Schémas – documents

- Schéma des Equipements Sportifs et Culturels, La Pitaya & Process (2023)
- Schéma cyclable (octobre 2023)
- Schéma des Activités de Pleine Nature, Atemia (septembre 2023)
- Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis (2022-2026)
- Plan Agro-environnemental et Climatique Fier-Aravis

01 Approche contextuelle et réglementaire

01 Approche contextuelle et réglementaire

Préambule

Historique du SCoT Fier-Aravis

Le Schéma de Cohérence Territoriale Fier-Aravis a été approuvé le 24 octobre 2011. Il s'agit d'un SCoT mono-EPCI porté par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes. La révision du SCOT Fier-Aravis engagée par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes vise à poursuivre un développement équilibré et durable du territoire, et d'améliorer la qualité de vie des habitants, tout en répondant à l'évolution du contexte, interne ou externe au territoire depuis l'approbation du SCoT.

Dans la continuité des réflexions entreprises dans le cadre du projet de territoire en 2015, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes a engagé la révision de son SCoT pour les motifs et objectifs suivants :

- Approfondir les orientations et les objectifs du projet politique en matière de développement économique ;
- Approfondir les orientations et les objectifs du projet en matière d'aménagement et de développement touristique ;
- Mettre en cohérence le document au regard des dernières évolutions législatives et réglementaires, notamment la Loi dite « Grenelle II » de juillet 2010 et la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite Loi ALUR) de mars 2014.

Sur ces fondements, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été établi à horizon 2030 et débattu lors d'un conseil communautaire en date du 23 octobre 2018. Par délibération (2019/084) du 27 août 2019, le conseil communautaire a ensuite approuvé le bilan de la concertation et arrêté le projet de SCoT. Après consultation des Personnes Publiques Associées, ce projet de SCoT a été soumis à enquête publique du 7 décembre 2019 au 8 janvier 2020.

Dans le cadre de ces consultations, le projet de SCoT a fait l'objet de nombreuses réserves, notamment de la chambre d'agriculture, de l'Etat, de la CDPENAF, mais aussi du comité de massif, portant essentiellement sur le volet touristique ainsi que sur la gestion de l'eau. De nombreuses remarques allant dans le même sens ont été portées également au registre d'enquête publique ou adressées directement au Commissaire Enquêteur (plus de 3 000 contributions). Des collectifs d'habitants se sont également créés en réaction au projet de SCoT.

Relance de la révision

L'ensemble des observations concernant les objectifs initialement fixés pour la révision du SCoT concourant à fragiliser la sécurité juridique du SCoT s'il avait été mené à l'approbation et le contexte législatif et réglementaire ayant évolué (loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, ordonnance du 17 juin 2020 portant modernisation des SCoT prise en son application, loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets), les élus communautaire ont souhaité reprendre le processus de révision et définir un nouveau projet pour le territoire, tenant compte des études et projets en cours concernant notamment la mobilité, l'habitat, la transition énergétique et le tourisme.

Ainsi, par délibération 2023/046 du 13 juin 2023, la délibération 2019/084 du 27 août 2019 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCoT Fier-Aravis a été abrogée et il a été acté le réengagement de la procédure de révision du SCoT Fier-Aravis sur le fondement de la délibération 2015/071, de façon à débattre d'un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables et à arrêter un nouveau projet de SCoT.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Préambule

Le contexte législatif et son évolution



La loi ELAN (23 novembre 2018)

Le décret n°2021-639 du 21 mai 2021 est venu mettre à jour la partie réglementaire du code de l'urbanisme relative au contenu des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), à leur structure et à leur périmètre pour prendre en compte l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT prévue par la loi ELAN. Cette ordonnance vise à moderniser le SCoT pour tirer les conséquences de la création des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et du développement croissant des plans locaux d'urbanisme (PLU) à l'échelle des intercommunalités. L'ordonnance 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme a notamment modifié le Code de l'urbanisme pour les SCoT. Par ailleurs, cette ordonnance a fait évoluer les différentes parties qui composent le document.

Toutefois, compte tenu de la délibération 2023/046 du 13 juin 2023, actant le réengagement de la procédure de révision du SCoT Fier-Aravis sur le fondement de la délibération 2015/071, **le SCoT Fier Aravis 2023-2036 prend la forme d'un SCoT non modernisé** et se compose ainsi des documents suivants :

- Un Rapport de Présentation (diagnostic et justification des choix et évaluation environnementale),
- Un Projet de d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO),

La Loi Climat et Résilience (22 août 2021)

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite "loi Climat et Résilience" est un texte complet et ambitieux qui ancre durablement l'écologie dans le modèle de développement des territoires. Elle emporte de nombreuses conséquences pour les documents de planification de l'urbanisme par la modification de différents codes dont le Code de l'urbanisme et le Code de l'Environnement.

La loi Climat & Résilience précise par ailleurs les leviers pour lutter contre la consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers et atteindre l'objectif ZAN à l'horizon 2050. Cette loi soulève ainsi la nécessité de se tourner vers la densification en privilégiant le renouvellement urbain et l'optimisation de la densité des espaces urbanisés, ainsi que la renaturation des sols artificialisés. Des nouvelles pratiques d'aménagement qui deviennent les mots d'ordre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le SCoT Fier Aravis 2023-2036 veillera en ce sens à retranscrire les objectifs nationaux et régionaux de lutte contre la consommation d'espaces (d'au moins 50% d'ici 2031), jusqu'à atteindre un solde net d'artificialisation, proche de zéro en 2050.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le cadre législatif

Le contexte législatif et son évolution

Le SCoT Fier-Aravis veillera par ailleurs à prendre en compte :



La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU)

Cette loi, modifiée par la loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH), a adapté le Code de l'Urbanisme pour permettre l'élaboration de documents de planification mettant en cohérence les différentes politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations commerciales...

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue donc un document de planification stratégique qui doit exprimer le projet du territoire multi-communal qu'il recouvre. Élaboré à l'aide du présent diagnostic, le SCoT doit exprimer le projet d'aménagement et de développement durables des collectivités en respectant les principes de développement durable définis aux articles L. 101-1 et L101-2 du code de l'urbanisme.



Les lois Grenelle I (3 août 2009) et II (12 juillet 2010)

«L'urgence écologique», avec le changement climatique, la perte de biodiversité, la surconsommation d'espaces et des ressources énergétiques, a conduit le législateur à compléter et renforcer les objectifs de développement durable. Ces deux lois ont renouvelé l'importance des documents d'urbanisme supra communaux et affirmé le rôle des SCoT comme des documents stratégiques à grande échelle couvrant des territoires de plusieurs EPCI, et l'urbanisation limitée des territoires non couverts. Par ailleurs, la prise en compte du climat et de l'énergie, la préservation et la restauration de la biodiversité, le chiffrage de la consommation d'espaces, le développement des communications numériques, le lien entre densité et niveau de desserte des transports collectifs sont autant de thèmes qui doivent dorénavant être abordés dans les SCoT.



La Loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (24 mars 2014)

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) adoptée le 24 mars et publiée le 26 mars. Elle a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires». Le titre IV, intitulé « Moderniser les documents de planification et d'urbanisme », comporte différentes dispositions visant notamment à permettre la densification des zones urbanisées et à lutter contre l'étalement urbain.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le cadre législatif

Le contexte législatif et son évolution

Le SCoT Fier-Aravis veillera par ailleurs à prendre en compte :



La loi relative à l'Artisanat, au Commerce et aux Très Petites Entreprises, dite « loi Pinel » ou « loi ACTPE », du 18 juin 2014

Elle supprime « l'obligation » qui avait été faite au DOO de déterminer les conditions d'implantation des équipements commerciaux susceptibles, par leur importance, d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire.

La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) promulgué le 13 octobre 2014

La Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 apporte, dans son article 25, des modifications aux codes rural et de la pêche maritime et de l'urbanisme. Ces évolutions ont des impacts sur la planification urbaine et modifient certaines parties de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 :

- Le diagnostic sur lequel doit s'appuyer le rapport de présentation du SCOT, qui devait déjà prendre en compte la biodiversité depuis la loi ALUR, doit désormais également prendre en compte les besoins répertoriés en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique. Le document d'orientation et d'objectifs du SCOT doit arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, le cas échéant par secteur géographique.
- Le projet de SCOT est soumis à la CDPENAF, une commission qui remplace la CDCEA, dès lors qu'il a pour conséquence une réduction des surfaces des espaces naturels ou forestiers et non plus seulement agricoles.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le cadre législatif

Zoom sur la Loi Montagne

Le SCoT Fier-Aravis doit répondre aux différentes règles du Code de l'urbanisme particulières aux zones de montagne.



La Loi Montagne (1985, complétée par l'Acte II de 2016)

La loi Montagne a posé les principes d'un développement équilibré, équitable et durable de la montagne, répondant aux enjeux notamment du changement climatique, de la reconquête de la biodiversité, de la préservation de la nature, des paysages, des milieux aquatiques, du patrimoine montagnard, ainsi que des espaces nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières, et aux besoins des populations montagnardes permanentes et saisonnières.

Le rôle pivot du SCoT est affirmé en tant non seulement que :

- Document intégrateur des dispositions du Code de l'urbanisme particulières aux zones de montagne, avec lesquelles il doit être compatible (art. L. 131-1 du CU),
- Mais aussi support notamment des opérations de développement touristique les plus importantes à travers les unités touristiques nouvelles (UTN) structurantes, ainsi que la réhabilitation et la diversification de l'immobilier de loisirs.

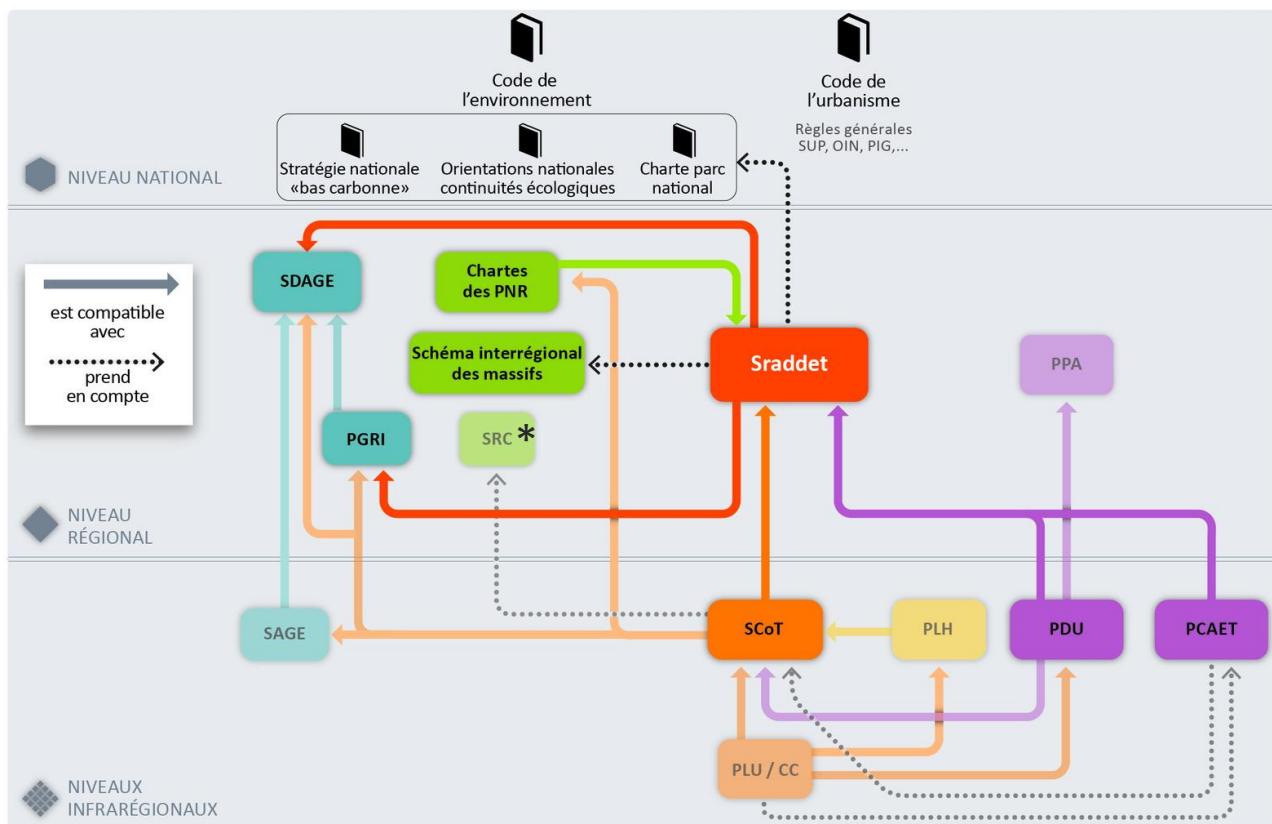
Par ailleurs, le SCoT Fier-Aravis 2025-2045 se devra d'adapter son contenu en proposant des dispositions relatives :

- Au principe d'extension de l'urbanisation en continuité des bourgs, des villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants (art.L122-5 à L122-6 du CU),
- A la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard (art. L.122-9 du CU),
- A la préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières (art.L122-10 à L.122-11 du CU),
- A la préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares (art. L122-12 à L122-14 du CU).

Il convient également de rappeler que la capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation devra être compatible avec la préservation des espaces naturels et agricoles mentionnés aux articles L.122-9 et L.122-10 du Code de l'urbanisme.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Principe de compatibilité avec les documents supra communaux



Le principe de compatibilité avec les documents supra communaux

Le Code de l'Urbanisme impose aux SCoT une **obligation réglementaire de compatibilité avec les documents supra-communaux en vigueur sur le territoire, en particulier le SRADDET**, élaboré à l'échelle régionale et considéré comme un document « intégrateur ».

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite "loi Climat et Résilience" est venue réaffirmer ce principe par un calendrier global et des délais de mise en application des dispositions relatives à la lutte contre l'artificialisation propres à chaque document d'urbanisme (SRADDET, SCoT et PLU/PLUi).

Le territoire de la CC des Vallées de Thônes est par ailleurs couvert par plusieurs autres documents supra-territoriaux comme illustré par le schéma ci-contre. Il devra ainsi se saisir de l'ensemble de ces documents afin de construire un projet compatible avec ces derniers.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PLH : Programme Local de l'Habitat

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique *

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

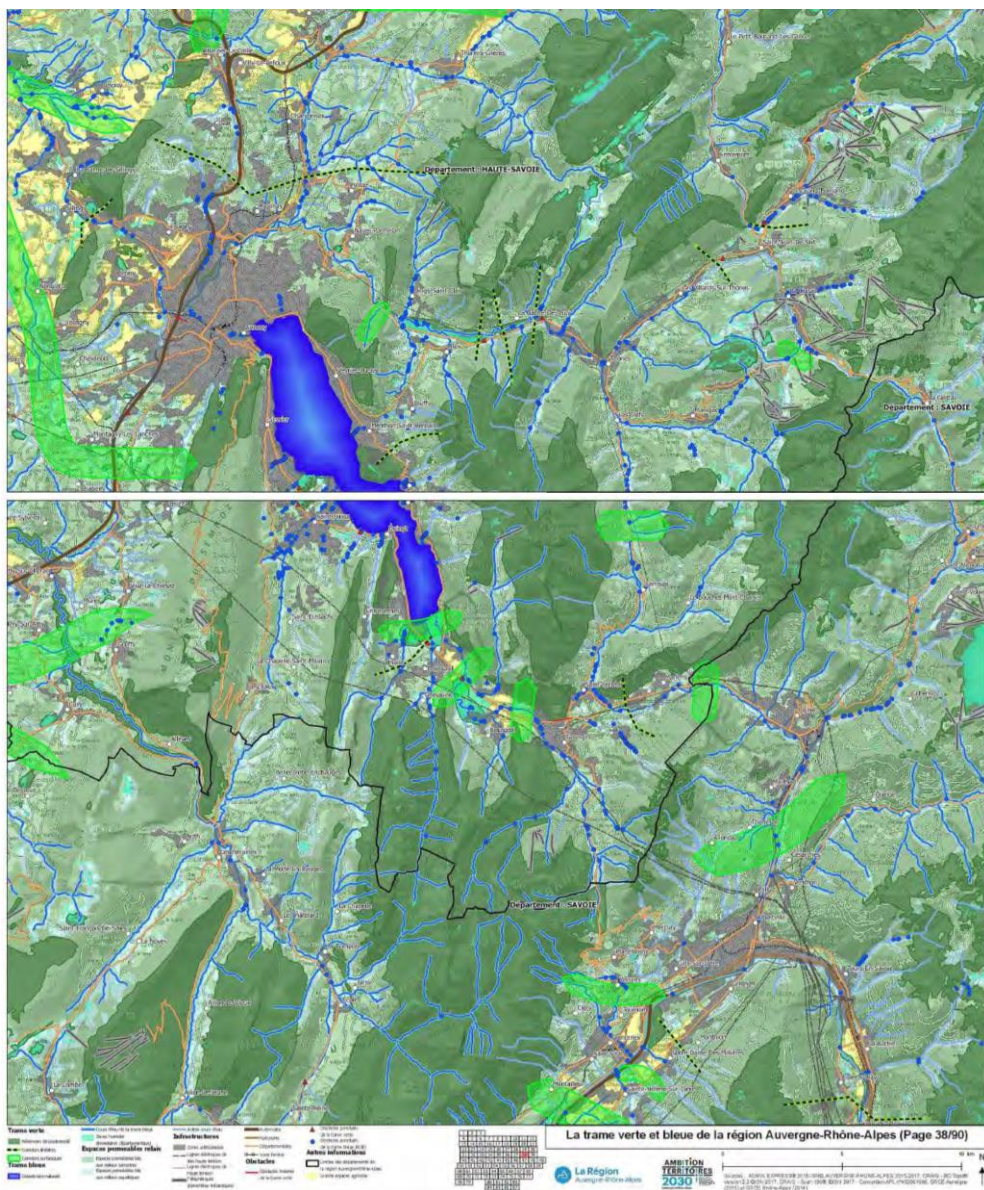
OAP : Opération d'Aménagement et de Programmation

Les différents documents que le SCoT doit intégrer dans sa réflexion sont présentés ci-après.

**Depuis l'arrêté du préfet de Région du 10 avril 2020, le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes se substitue aux schémas sectoriels idoines tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Le SRADDET constitue en ce sens le document cadre à l'échelle régionale de définition et de mise en œuvre de la trame verte et bleue.*

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Trame verte et bleue du SRADDET

Source : SRADDET, AURA, 2019

Le SRADDET : des règles d'aménagement précises à reprendre dans le SCoT

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette stratégie issue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 est portée et élaborée par la Région AURA et coconstruite avec ses partenaires : collectivités territoriales, Etat, acteurs de l'énergie, des transports, de l'environnement, associations, etc.

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long terme en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

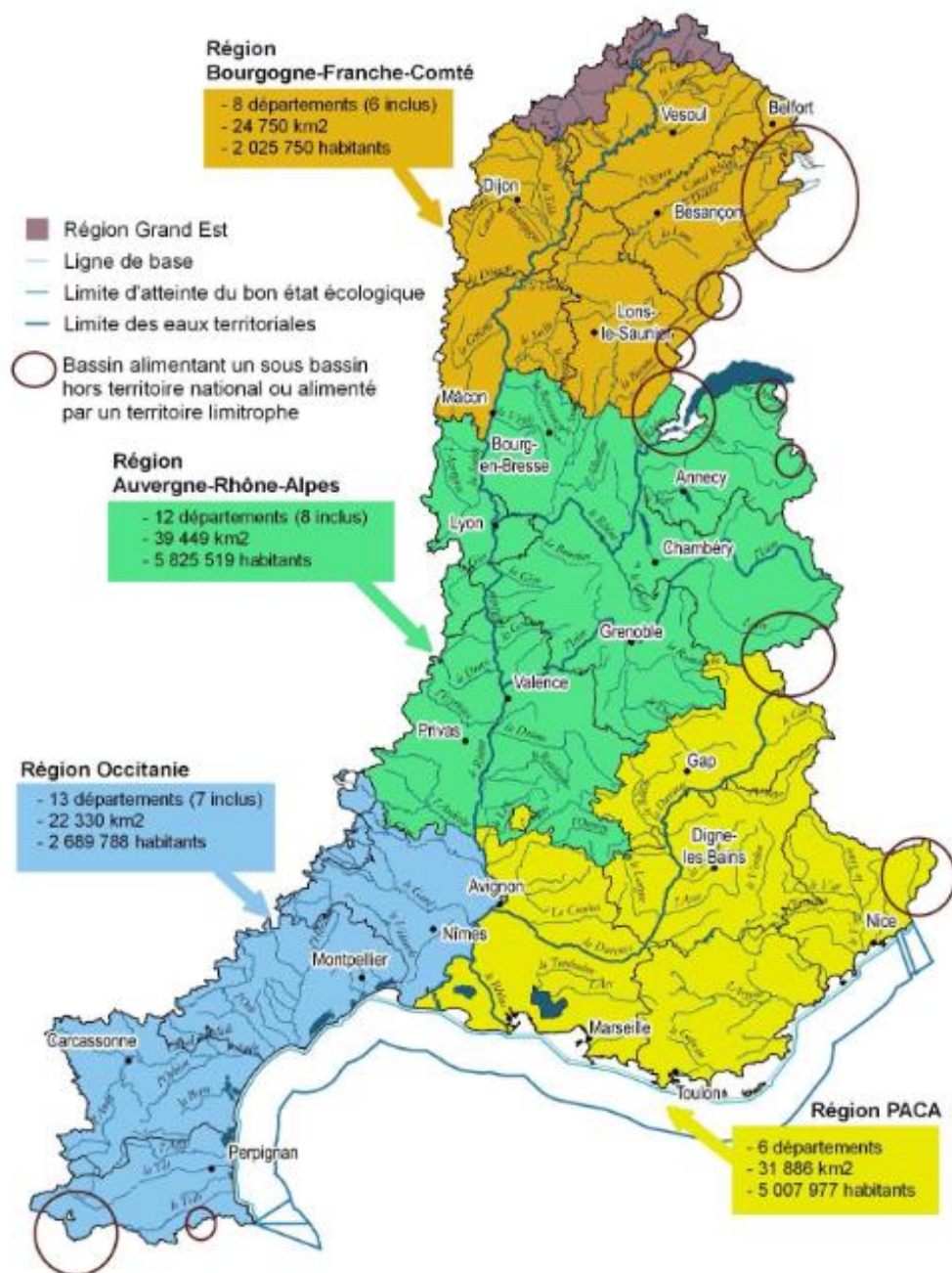
Il se substitue aux schémas sectoriels idoines : SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD.

Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme : le SCoT et, à défaut, plans locaux d'urbanisme, cartes communales, plans de déplacements urbains, plans climat-air-énergie territoriaux et chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte, alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

Le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil Régional le 10 avril 2020, il est en cours de modification depuis juin 2022 pour répondre aux défis actuels (changement climatique, disparition de la biodiversité, etc.) et intégrer les évolutions réglementaires telles que la loi « Climat et résilience » (avec son objectif de zéro artificialisation nette), la loi « Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire » (qui lutte notamment contre les dépôts sauvages et la prolifération des plastiques) ou la « Loi d'Orientation des Mobilités » (qui renforce par exemple les mobilités cyclables). **Le SRADDET dans sa version adoptée en 2020, continue de s'appliquer pendant le temps de la modification.**

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le SDAGE Rhône-Méditerranée



Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027

Situé dans le département de la Haute-Savoie, le territoire du SCoT Fier-Aravis s'inscrit dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée 2022-2027, adopté par le Comité de bassin, qui rassemble des représentants des usagers, des associations, des collectivités et de l'État, le 18 mars 2022.

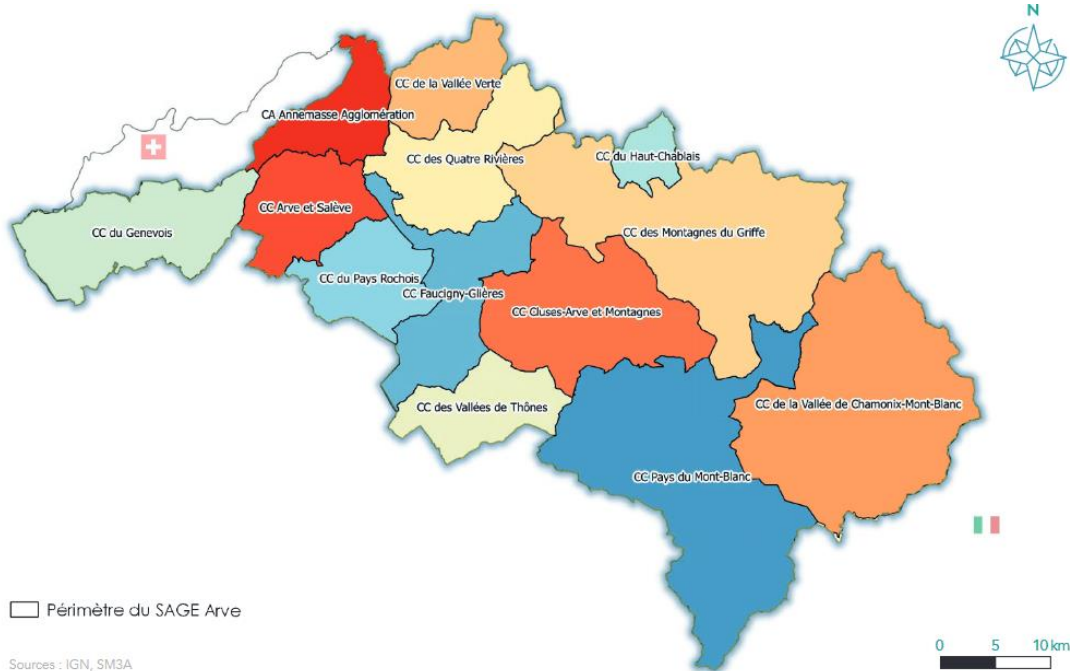
Le SDAGE planifie la politique de l'eau sur une période de 6 ans, dans l'objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin, tandis que le programme de mesures identifie les actions à mettre en œuvre localement par les acteurs de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Le SDAGE 2022-2027 compte 28 orientations et 124 dispositions qui sont organisées autour de 9 orientations fondamentales :

- S'adapter aux effets du changement climatique,
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques,
- Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,
- Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides,
- Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le SAGE de l'Arve



Carte des communautés de communes et d'agglomération couvertes

Source : SAGE de l'Arve

Le schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux décline à l'échelle d'une unité hydrographique ou d'un système aquifère les grandes orientations définies par le SDAGE. Il est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui comprend des représentants de l'État, des collectivités locales et des usagers.

Depuis la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le SAGE se compose de deux parties : le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) avec lequel le SCoT doit être compatible, et le règlement, opposable aux tiers. Ce dernier ainsi que les documents cartographiques sont directement opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution des installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à autorisation ou déclaration en application de la réglementation sur l'eau. Il faudra donc veiller à associer les animateurs et les structures porteuses de ces SAGE à l'élaboration du SCoT.

Seules les communes du nord-est du territoire de la CC des Vallées de Thônes sont concernées par le SAGE de l'Arve approuvé le 23 juin 2018, à savoir : la commune du Grand Bornand dans sa globalité et une partie des communes de Saint-Jean-de-Sixt, La Clusaz et les Villards sur Thônes.

01 Approche contextuelle et réglementaire

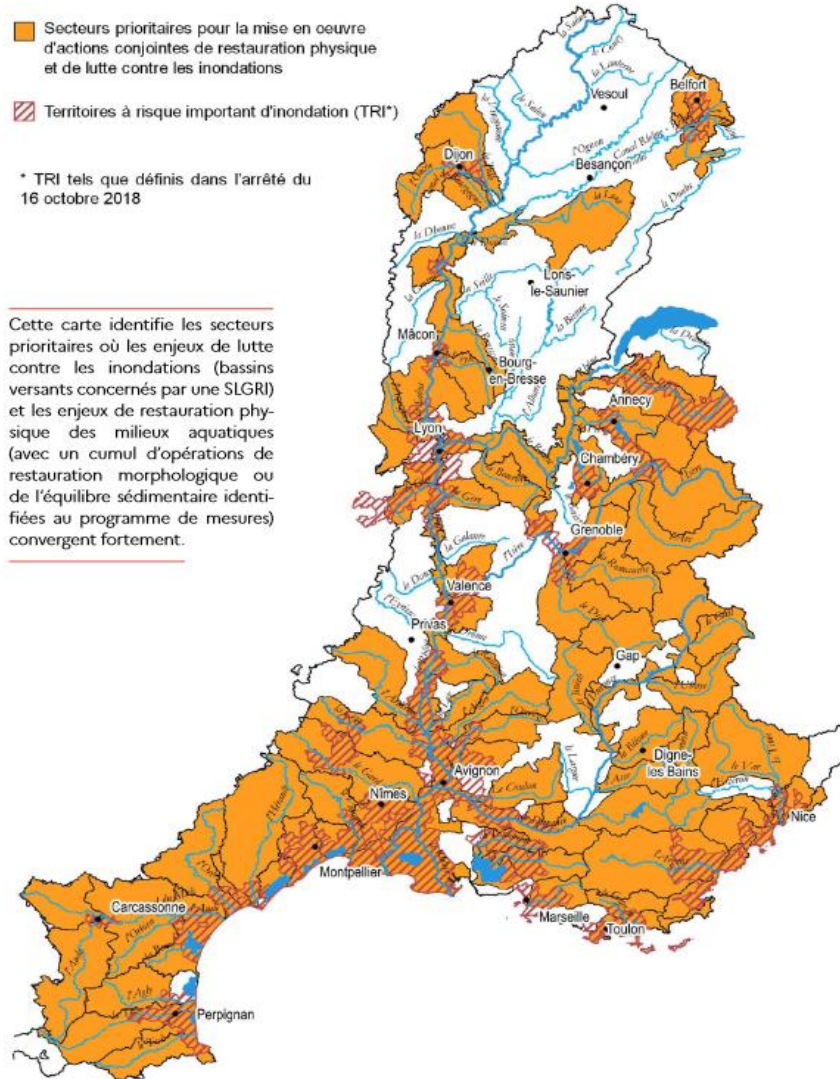
Le PGRI (Rhône Méditerranée)

Secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations et les enjeux de restauration physique convergent fortement

- Secteurs prioritaires pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations
- Territoires à risque important d'inondation (TRI*)

* TRI tels que définis dans l'arrêté du 16 octobre 2018

Cette carte identifie les secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations (bassins versants concernés par une SLGRI) et les enjeux de restauration physique des milieux aquatiques (avec un cumul d'opérations de restauration morphologique ou de l'équilibre sédimentaire identifiées au programme de mesures) convergent fortement.



Version 27/05/2020

Source : PGRI Bassin Rhône-Méditerranée, 2022-2027

Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Au même titre qu'il est couvert par le SDAGE, le territoire du SCoT Fier-Aravis est couvert par le PGRI du Bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027. La révision du PGRI a été menée en parallèle de la révision du SDAGE, avec un enjeu fort d'articulation des dispositifs de concertation et du contenu en particulier sur les volets gestion de l'aléa, gouvernance et accompagnement de la GEMAPI.

Le PGRI répond à cinq objectifs principaux :

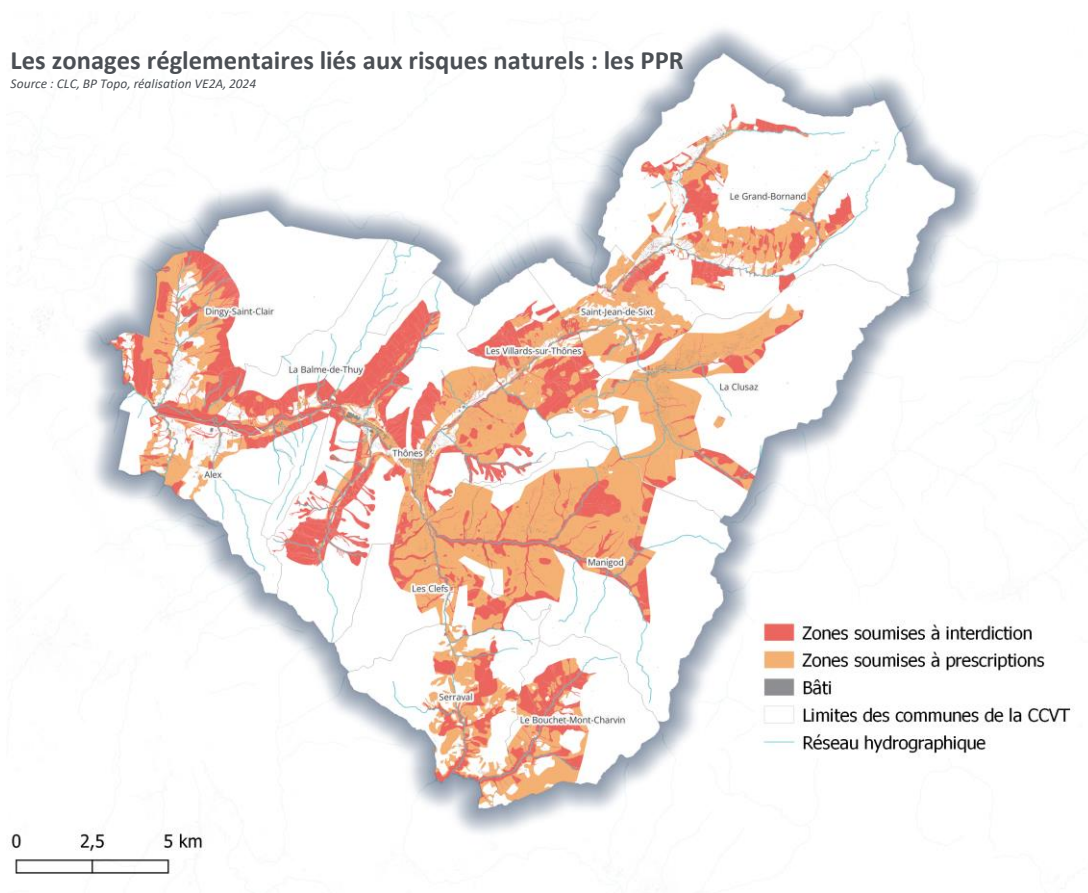
- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- Organiser les acteurs et les compétences ;
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Les PPRN

Les zonages réglementaires liés aux risques naturels : les PPR

Source : CLC, BP Topo, réalisation VE2A, 2024



Les Plans de Prévention des Risques Naturels

L'ensemble des communes du territoire du SCoT sont couvertes par des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Documents réglementaires destinés à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, ils délimitent des zones exposées et définissent des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Ils définissent aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Les communes qui composent le SCoT



Les 12 communes des Vallées de Thônes

Source : VE2A

Les 12 communes de la CC des Vallées de Thônes

Le périmètre de la Communauté de Communes s'inscrit dans une logique cohérente de massif (Fier-Aravis) entre l'agglomération d'Annecy à l'ouest, la vallée de l'Arve au nord-est, la chaîne des Aravis à l'est et l'agglomération de Faverges au sud. Il couvre une superficie de 368 km².

En 2020, la population de la CCVT atteint les 18 600 habitants, avec un taux de croissance positif, mais qui décline depuis les années 80 : 0,4 % de croissance entre 2014 et 2020.

La CCVT est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), créé en 1993, associant aujourd'hui 12 communes : Les Clefs, La Clusaz, Le Grand-Bornand, Alex, Dingy-Saint-Clair, Thônes, Le Bouchet-Mont-Charvin, Serraval, La Balme-de-Thuy, Manigod, Saint-Jean-Sixt, Les Villards-sur-Thônes.

La CCVT s'est développée au cours des 20 dernières années avec un élargissement progressif de ses compétences : économie, urbanisme, environnement, agriculture, mobilité, tourisme, risques naturels, sentiers, etc.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Stratégie de territoire

La stratégie de territoire 2023-2026

La reprise de la révision du SCoT s'inscrit dans la trajectoire 2023-2026 validée en Conseil communautaire, elle sera alimentée par toutes les études et documents en cours d'élaboration sur le territoire, mobilisés dans le présent Rapport de Présentation.

La stratégie de territoire se décline autour de 7 orientations stratégiques, pour lesquelles de nombreuses études sont réalisées ou en cours d'élaboration :

AXE 1 - AMENAGEMENT EQUILIBRE - Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité,

- Renouveau du Programme Local de l'Habitat et du dispositif OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)
- Réalisation du Schéma des équipements sportifs et culturels
- Mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain »

AXE 2 - ECONOMIE - Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire,

- Mise à jour de la stratégie économique du territoire
- Réalisation du Projet Alimentaire Territorial

AXE 3 - TOURISME - S'affirmer comme une destination touristique de référence et Faire du massif des Aravis, un modèle européen du tourisme Alpin de demain,

- Mise en œuvre du programme « Espaces valléens »
- Mise en œuvre du programme « Avenir Montagne Ingénierie »
- Réalisation du Schéma directeur des activités de pleine nature

AXE 4 - MOBILITE - Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes en facilitant les mobilités,

- Réalisation d'une étude de mobilité générale,
- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un ascenseur valléen et autres modes de transports sur l'axe Annecy – stations des Aravis
- Réalisation du Schéma Directeur des Liaisons Douces

AXE 5 - PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS - Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser,

- Engagement dans un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles
- Protection et mise en valeur de sites « Natura 2000 »

AXE 6 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - Intégrer les enjeux du développement durable et de l'adaptation au changement climatique,

- Réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial
- Engagement dans une politique de gestion des déchets
- Réalisation d'une étude des volumes prélevables sur la ressource en eau sur le périmètre du contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy,
- Mise en œuvre du Programme de Gestion Intégrée des Risques Naturels

AXE 7 - COHESION SOCIALE - Une offre de services adaptée aux besoins des habitants, accessible et structurée, favorisant l'intégration sociale et l'autonomie tout au long de la vie.

Effets juridiques du SCoT

CADRE LEGISLATIF

Code de l'urbanisme, code de l'environnement, loi Montagne, etc.



PLANIFICATION REGIONALE

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et Equilibré des Territoires (SRADDET)



PLANIFICATION INTERCOMMUNALE

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



DOCUMENTS SECTORIELS INTERCOMMUNAUx

Programme Local de l'Habitat (PLH)
Plan de Déplacements Urbains (PDU)



PLANIFICATION COMMUNALE

Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Conformité

Obligation de stricte identité de la règle inférieure à la règle supérieure (respect « à la lettre »)



Compatibilité

Exigence de non-contrariété, la règle inférieure ne doit pas faire obstacle, empêcher la mise en œuvre de la règle supérieure



Prise en compte

A priori moins rigoureuse que l'obligation de compatibilité, il s'agit toutefois de respecter les orientations fondamentales du texte.

Les effets juridiques du SCoT

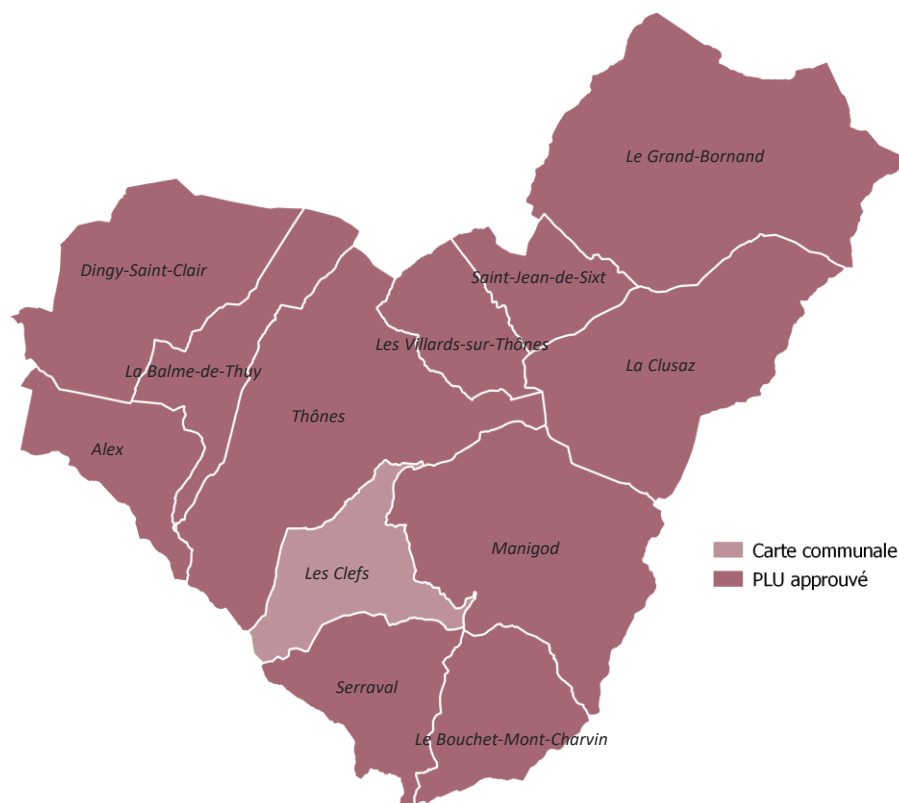
Le SCOT des Vallées de Thônes constitue le cadre juridique de référence pour l'ensemble des communes qui le composent. Le « document d'orientations et d'objectifs » (DOO) s'impose aux documents d'urbanisme locaux et décisions administratives qui doivent être « compatibles » avec le celui-ci, en particulier :

- les documents locaux d'urbanisme élaborés par les communautés de communes ou les communes, qu'il s'agisse des plans locaux d'urbanisme (PLU) et plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou des cartes communales ;
- les programmes locaux de l'habitat (PLH), documents stratégiques d'orientation, de programmation, de mise en œuvre et de suivi de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale ;
- les plans de déplacements urbains (PDU), documents stratégiques d'organisation des transports des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement à l'échelle intercommunale ;
- Les autorisations d'exploitation commerciale ou cinématographique ;
- certaines opérations foncières ou d'aménagement (ZAD, ZAC).

Le territoire du SCoT des Vallées de Thônes est à ce jour concerné par un Programme Local de l'Habitat en cours de renouvellement et un schéma cyclable en cours d'élaboration mais n'est en revanche pas concerné par un plan de déplacements urbains.

01 Approche contextuelle et règlementaire

Documents d'urbanisme locaux en vigueur



Les 12 communes de la CC des Vallées de Thônes

Les documents locaux d'urbanisme locaux, qui doivent être compatibles avec le SCoT, ont connu d'importantes évolutions depuis 2011 en lien avec l'approbation du premier SCoT ayant entraîné la mise en compatibilité de plusieurs documents d'urbanisme communaux avec ce dernier.

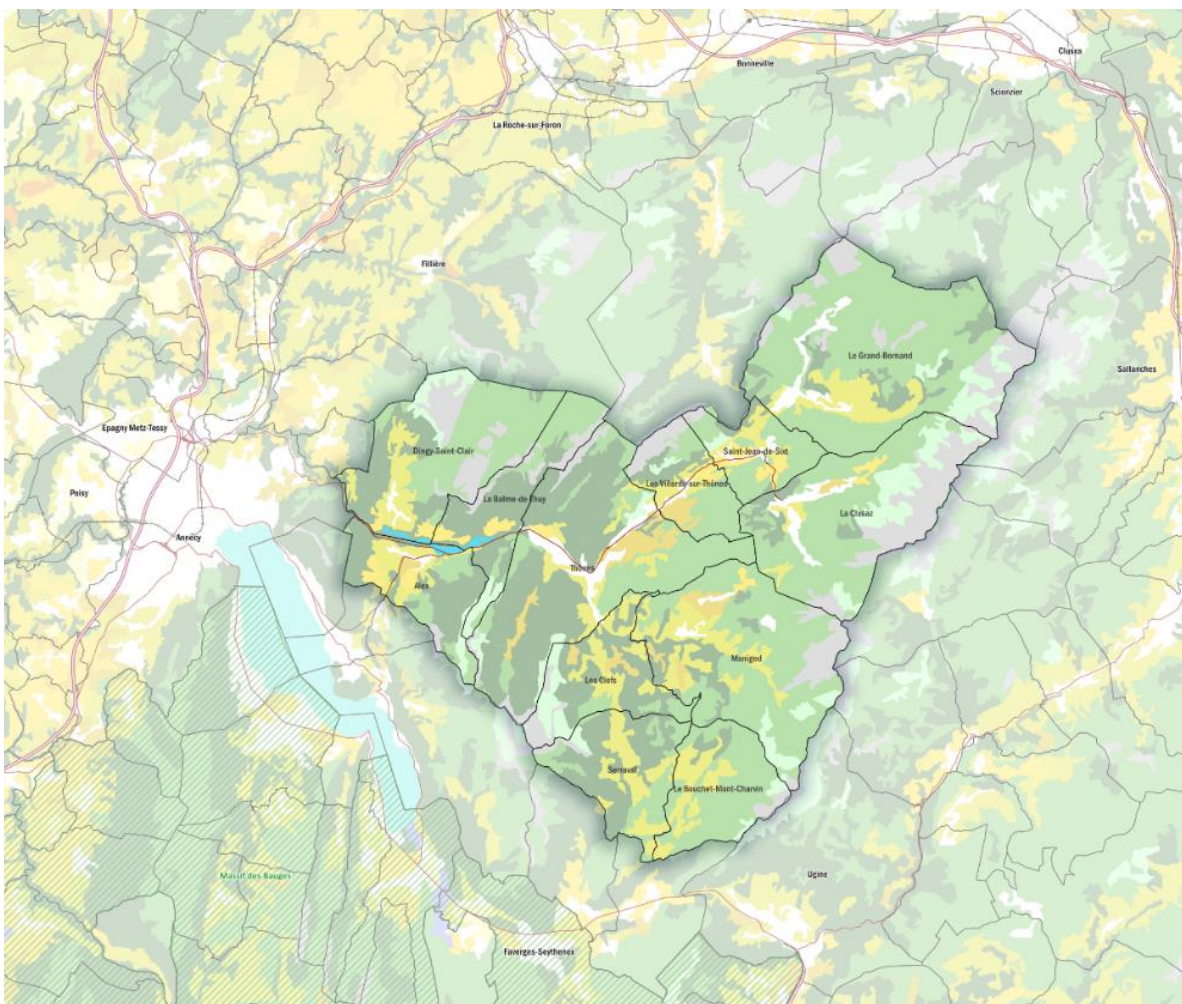
A ce jour, l'ensemble des communes du SCoT sont couvertes par un PLU, excepté la commune des Clefs couverte par une carte communale :

- PLU d'Alex, approuvé en 2016 ;
- PLU de la Balme-de-Thuy approuvé en 2013 ;
- PLU du Bouchet-Mont-Charvin, approuvé en 2014 ;
- Carte communale sur la commune des Clefs révisée en 2008 ;
- PLU de la Clusaz, approuvé en 2017 ;
- PLU de Dingy-Saint-Clair, approuvé en 2017 ;
- PLU du Grand-Bornand approuvé en 2019 ;
- PLU de Manigod approuvé en 2019 ;
- PLU de Saint-Jean-de-Sixt, approuvé en 2010 ;
- PLU de Serraval, approuvé en 2014 ;
- PLU de Thônes, approuvé en 2017 ;
- PLU des Villards-sur-Thônes, approuvé en 2020.

02 Approche paysagère et spatiale

02 Approche paysagère et spatiale

Localisation du territoire



Le périmètre de la CC des Vallées de Thônes

Source : CLC, BD Topo, réalisation VE2A, 2023

Un territoire montagnard attractif en profonde mutation

Au carrefour de la chaîne des Aravis, du bassin annécien, du massif des Bornes et de la vallée de la Chaise, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes est un territoire aux reliefs et aux paysages variés de fonds de vallée urbanisés autour du Fier et du Borne, mais aussi de stations de sports d'hiver et de villages et alpages traditionnels de montagne. Les paysages sont donc la résultante de l'imbrication de ces différentes composantes, ce qui en fait la grande diversité.

L'agriculture et l'alpage occupent une place dominante dans l'occupation des sols et constituent une part importante de l'identité du territoire. Les paysages et le terroir sont en grande partie des résultantes de cette activité. Marquée par un fort dénivelé la communauté de commune s'étage de 500 m en vallée à 2 750 m d'altitude. Ce dénivelé fait l'identité du territoire et la richesse des écosystèmes qui composent le secteur communautaire. Les forêts, alpages et zones humides représentent près de 85% du territoire, avec pour partie des reconnaissances environnementales telles qu'un classement Zone Natura 200, en Espace Naturel Sensible, etc.

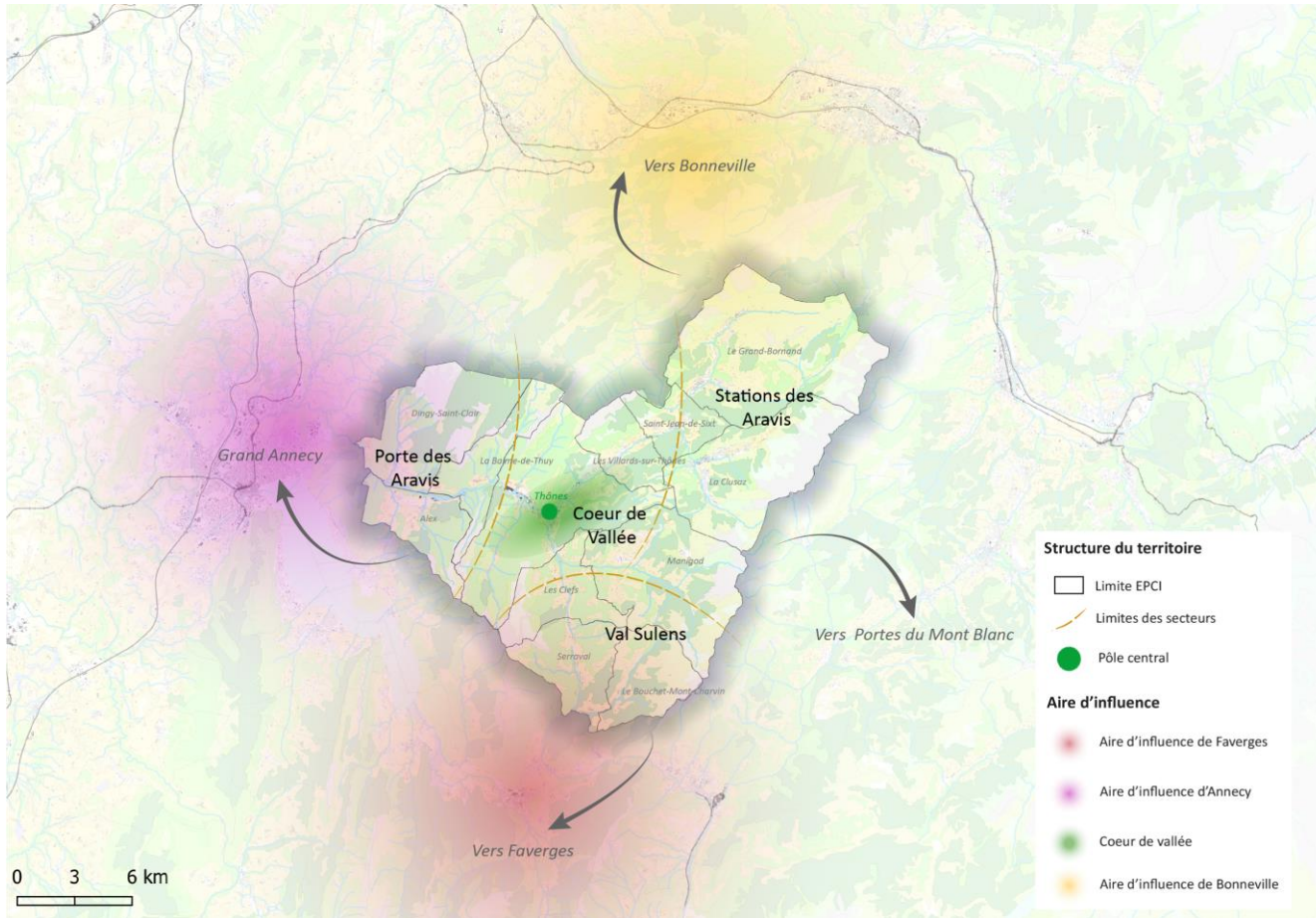
Les paysages soulignent également la situation d'espace de transition du territoire et son lien indissociable avec l'agglomération annécienne. Il offre en effet une campagne préservée à deux pas d'Annecy. Un cadre propice au développement d'activités de loisirs de pleine nature et à la découverte d'un environnement patrimonial riche (patrimoine naturel et bâti). Doté d'un habitat récent, d'équipements culturels et sportifs satisfaisants, ce territoire de qualité attire de nombreux habitants d'origine urbaine.

02 Approche paysagère et spatiale

Organisation spatiale

Un territoire organisé en plusieurs polarités et bassins de vie

La CC Vallées de Thônes est un espace à dominante résidentielle accueillant de nombreux actifs résidant sur le territoire du SCoT et travaillant dans les pôles d'emplois périphériques (de nombreuses migrations sont liées au lieu de travail et principalement avec le bassin annécien).



Aires d'influence et polarités de la CCVT

Source : CLC, BP Topo, réalisation VE2A, 2024

Quatre polarités urbaines structurent le territoire :

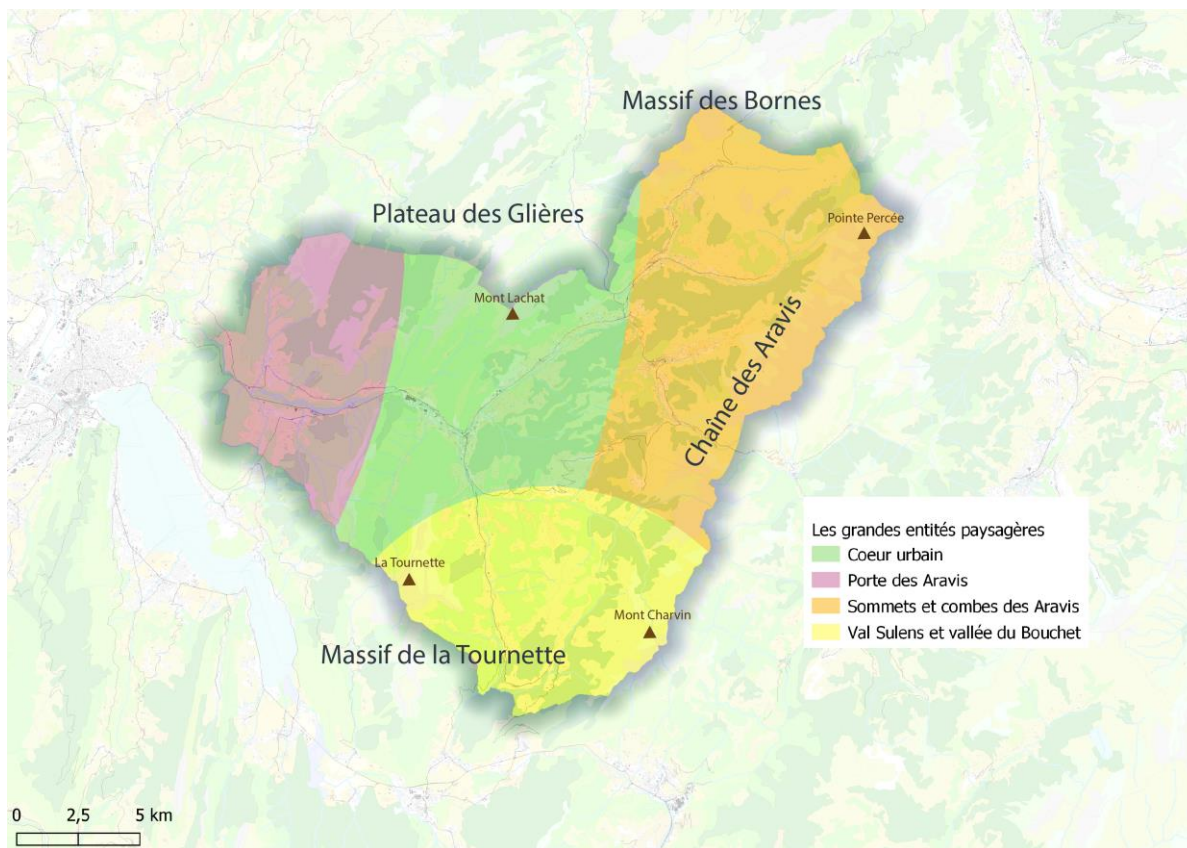
- **Secteur Cœur de vallée** : ce secteur est le principal pôle de vie, d'emploi et d'équipement de la CCVT. Il est caractérisé par une implantation en fond de vallée et un développement linéaire Thônes/Les Villards-sur-Thônes/Saint-Jean-de-Sixt.
- **Secteur Val Sulens** : ce secteur regroupe des communes rurales implantées en fond de vallée et en versant. Elles présentent des problématiques d'accès à la mobilité et aux services numériques.
- **Stations des Aravis** : il s'agit d'un secteur de montagne (massifs des Aravis). Il possède une vocation touristique affirmée avec la présence de 4 stations à la notoriété régionale, nationale et internationale. La population permanente du secteur est en stagnation.
- **Secteur Porte des Aravis** : ce secteur est caractérisé par une position en entrée de vallée et une urbanisation en versants présentant de fortes co-visibilités de part et d'autre du Fier. Il est constitué de communes attractives et jeunes, occupant une fonction de report pour le desserrement de l'agglomération Annécienne depuis plusieurs années.

02 Approche paysagère et spatiale

Les entités paysagères

Quatre grandes entités paysagères

Le territoire du SCOT présente une cohérence paysagère d'ensemble d'un territoire rural de montagne. Il est possible d'identifier plusieurs sous-ensembles présentant des caractéristiques particulières.



Les entités paysagères de la CCVT

Source : CLC, BP Topo, réalisation VE2A, 2024

La Porte des Aravis : à l'ouest en limite avec le territoire annécien, elle se caractérise par un territoire de moyenne montagne sous influence périurbaine. De grands plateaux agricoles sont présents dans lesquels sont implantés les villages. Chaque morphologie de village est influencée par son contexte (en balcon pour Alex, en long dans une combe pour Dingy Saint Clair, en long sur une courbe de niveau pour La Balme de Thuy). Les deux versants, séparés par le Fier, présentent une forte co-visibilité.

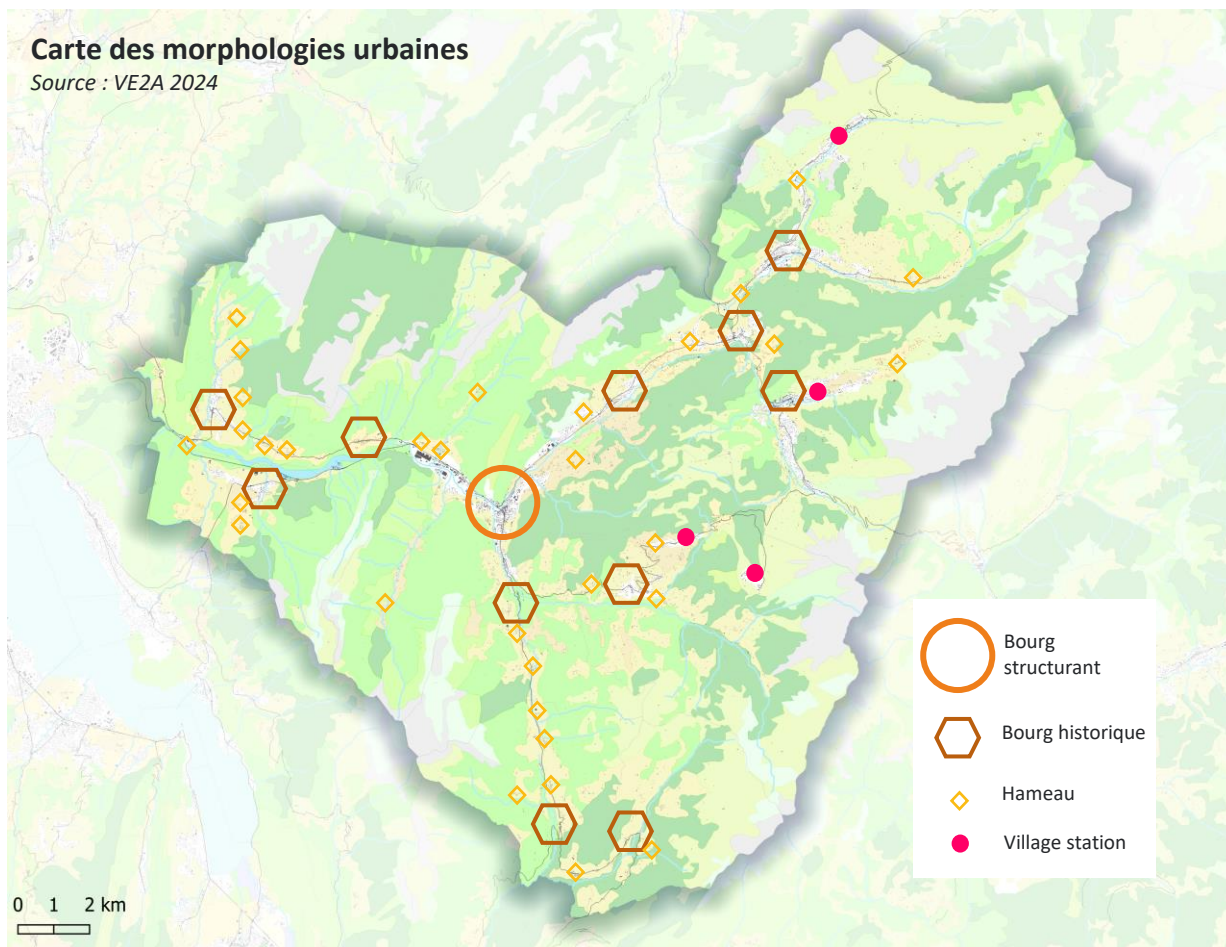
Le cœur urbain : centré autour de Thônes, cette entité accueille les principales activités économiques du territoire avec un véritable centre-ville à Thônes. Le paysage, depuis les axes routiers, est marqué par une forte densité de constructions et les espaces agricoles et naturels se font rares à proximité des axes principaux. Les montagnes et le paysage naturel constituent le fond de décor.

Le Val Sulens : forme un paysage naturel ouvert, caractéristique des Alpes. Sur certains secteurs, la dispersion de l'habitat tend à fermer certaines entités paysagères. Ce paysage est pourtant exceptionnel et donne une sensation de « bout du monde », synonyme d'évasion.

Les sommets et combes des Aravis : ce secteur est marqué par plusieurs vallées au cœur des chaînes montagneuses des Aravis et des Bornes. Il s'agit du territoire des stations de ski où le développement de l'urbanisation tend à colmater les espaces entre les villages et hameaux. Terre du Reblochon, les espaces agricoles à proximité des villages se font de plus en plus rares.

02 Approche paysagère et spatiale

Les morphologies urbaines



Morphologies urbaines

Le bourg structurant – centre-ville de Thônes

Le centre-ville de Thônes accueille aujourd’hui la majorité du tissu commercial, d’équipements et de services de la CCVT et constitue de ce fait la principale centralité urbaine et fonctionnelle du territoire.

En matière de morphologie urbaine, le centre-ville de Thônes se caractérise par une densité de constructions moyenne à élevée (23 logements/ha en moyenne avec une taille moyenne des parcelles inférieures à 850m²) et une forte mixité des fonctions urbaines.

Plusieurs enjeux d’aménagement sont identifiés en matière de gestion du stationnement, de mise en valeur des espaces publics, de traitement des entrées de ville ou encore de soutien au tissu commercial de proximité et à la remise sur le marché de logements vacants.

Les 11 bourgs historiques

Les bourgs historiques du territoire sont des ensembles ruraux de centralité qui correspondent aux chefs-lieux des communes : Les Clefs, Bouchet-Mont-Charvin, Villards-sur-Thônes, Saint-Jean de Sixt, La Clusaz, le Grand Bornand, Manigod, Serraval, Alex, la Balme-de-Thuy et Dingy-Saint-Clair. Les bourgs historiques se caractérisent par une densité de construction moyenne qui s’échelonne de 5 à 18 logements/ha selon les communes et accueillent une certaine mixité des fonctions urbaines (présence d’équipements ou de services publics, éventuellement de commerces d’appoint).

02 Approche paysagère et spatiale

Les morphologies urbaines

Morphologies urbaines



Centre bourg de Serraval, Source : Google Map 2024



Dingy-Saint-Clair, Source : Google Map 2024



Centre de Thônes, Source : Google Map 2024



Chinailon Source : Google Map 2024

Les villages touristiques

Les villages touristiques de la CCVT regroupent les centralités de la Clusaz (village station et pieds de pistes implantés en continuité du centre-bourg historique de la commune), Manigod (pôles touristiques des cols de la Croix Fry et de Merdassier) et du Grand- Bornand (village + Chinailon).

En matière de fonctions urbaines, les villages-station accueillent un tissu d'équipements et de services conséquents, principalement ciblés sur les besoins de la clientèle touristique.

Ils présentent des formes urbaines diversifiées qui témoignent des étapes successives d'aménagement touristique en station: immobilier touristique, chalets montagnards, anciens corps de ferme réhabilités, etc.

Les hameaux principaux

Les hameaux principaux de la CCVT regroupent plus d'une dizaine de constructions à vocation d'habitat.

En matière de morphologie urbaine, les hameaux principaux se caractérisent par la présence d'un noyau d'habitat ancien, présentent une densité moyenne et un regroupement des constructions autour d'un bâtiment agricole ou parfois d'un espace public.

02 Approche paysagère et spatiale

Les dynamiques historiques dans le grand paysage



En haut une vue depuis les hauteurs sur la vallée de la Clusaz en 1956, en bas cette même vue aujourd'hui où l'on constate un développement important de l'urbanisation en lieu et place des anciennes fermes isolées. Cette dynamique est couplée avec une avancée de la forêt et un recul des terres agricoles

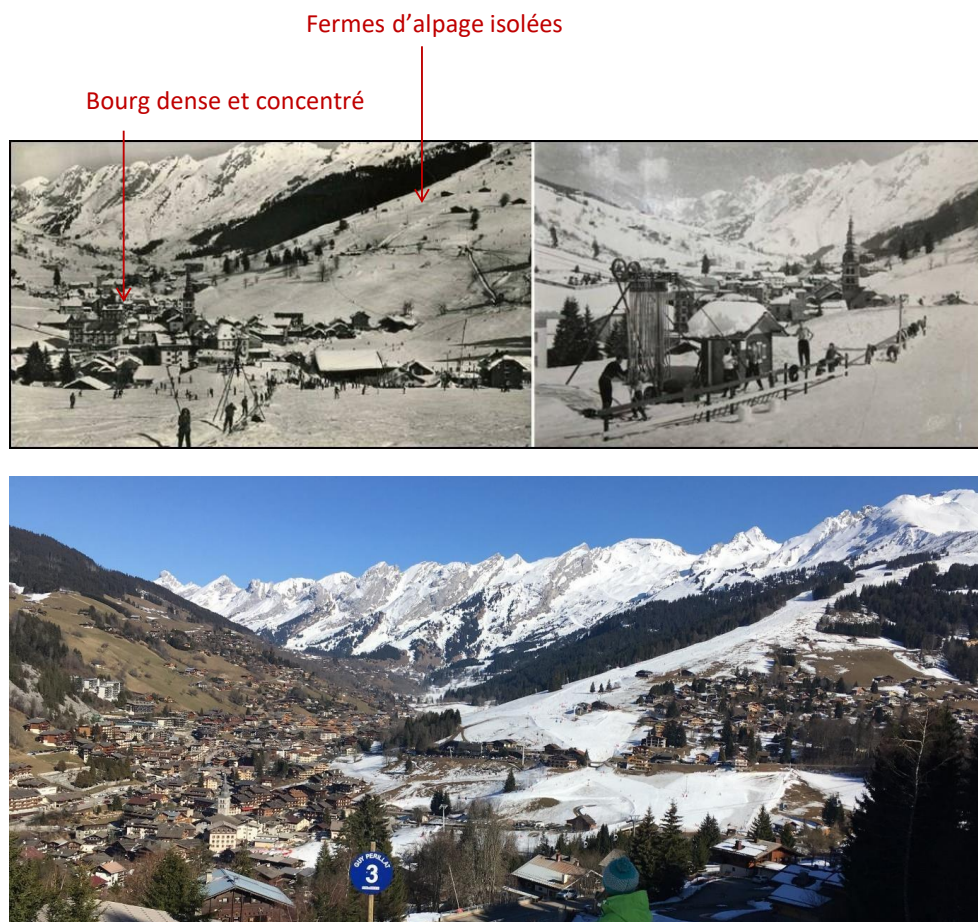
Les formes urbaines et paysagères

Ces éléments d'état des lieux se basent sur les diagnostics paysagers communaux réalisés par la Direction Départementale des Territoires entre 2010 et 2016. Le présent diagnostic reprend des citations de ces documents qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire. L'organisation des indicateurs suivant découle des enjeux énoncés par la DDT à l'échelle des communes regroupées à l'échelle du territoire. Ces extraits des diagnostics communaux de la DDT sont donc une synthèse traduisant les grandes dynamiques et enjeux généralisables sur l'ensemble du territoire.

« Installées le long des anciens chemins, parfois au milieu de l'exploitation, les fermes traditionnelles marquent par leur omniprésence le paysage de la vallée. Quelques regroupements de chalets ont parfois créé des hameaux implantés sur une courbe de niveau souvent de manière linéaire. Puis avec le développement du tourisme et de la périurbanisation, une nappe urbaine de construction contemporaine s'est étalée le long des routes [...] sur les versants et en fond de vallée. Les pâturages se réduisent progressivement, les vues à partir des axes routiers disparaissent et les hameaux et les anciens chalets isolés sont noyés dans cette urbanisation extensive. Néanmoins l'image générale du territoire est loin d'être totalement dégradée. L'ensemble de ces structures paysagères forme encore une ambiance exceptionnelle qu'il conviendra de préserver en maintenant un équilibre entre espaces bâtis – espaces agricoles – et espaces naturels. [...] »

02 Approche paysagère et spatiale

Les dynamiques historiques dans le grand paysage



Exemple de La Clusaz : en haut un bourg dense et concentré avec des fermes d'alpage isolées sur les coteaux, en bas : la même vallée où l'urbanisation forme à présent un réel continuum favorisant une ambiance « périurbain en montagne » au détriment d'un caractère initialement plus authentique et identitaire

Des bourgs et hameaux historiques parfois déstructurés dont l'identité est à renforcer

Le territoire subit une pression foncière forte entraînant un mitage de l'espace. Ce phénomène est ressenti sur l'ensemble du territoire, banalisant ses richesses sur plusieurs plans : perte des terres agricoles, fermetures et privatisation des vues, perte d'identité par l'apparition de formes-volumes-matériaux étrangers.

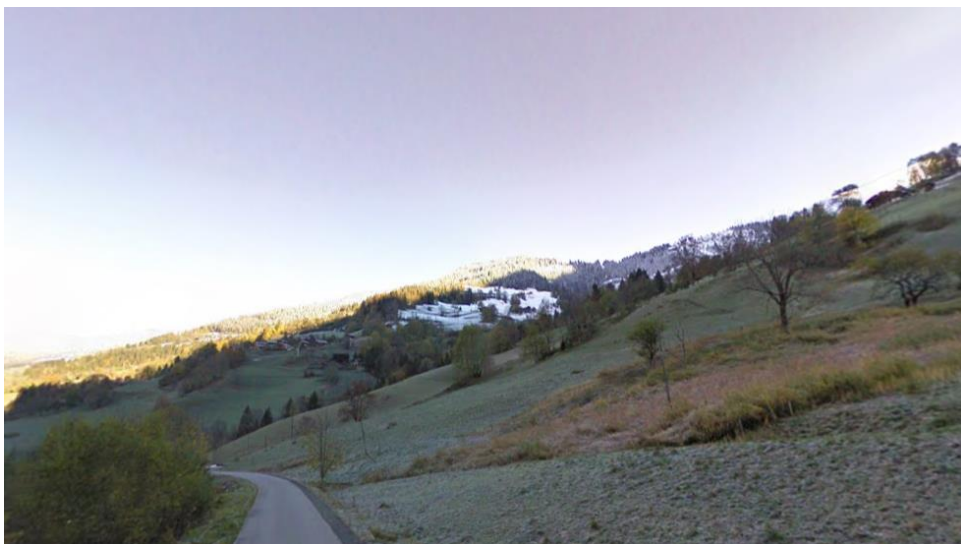
Les constructions nouvelles rompent souvent avec l'organisation historique, de grands volumes organisés autour d'une place de village, avec des modes d'occupations périurbains (maisons pavillonnaires ou chalets). Par ailleurs le phénomène de mitage, apparition de maisons étalées sur les versants, vient rompre la lecture des villages entraînant une perte des lisibilités de l'espace, uniformisant le paysage.

L'exemple ci-contre de l'évolution du paysage de La Clusaz sur un demi-siècle montre l'impact des constructions sur le paysage. Le bourg historique dense et concentré a progressivement fait place à un fond de vallée urbanisé. Les hameaux historiques se sont étendus jusqu'à former un tout continu.

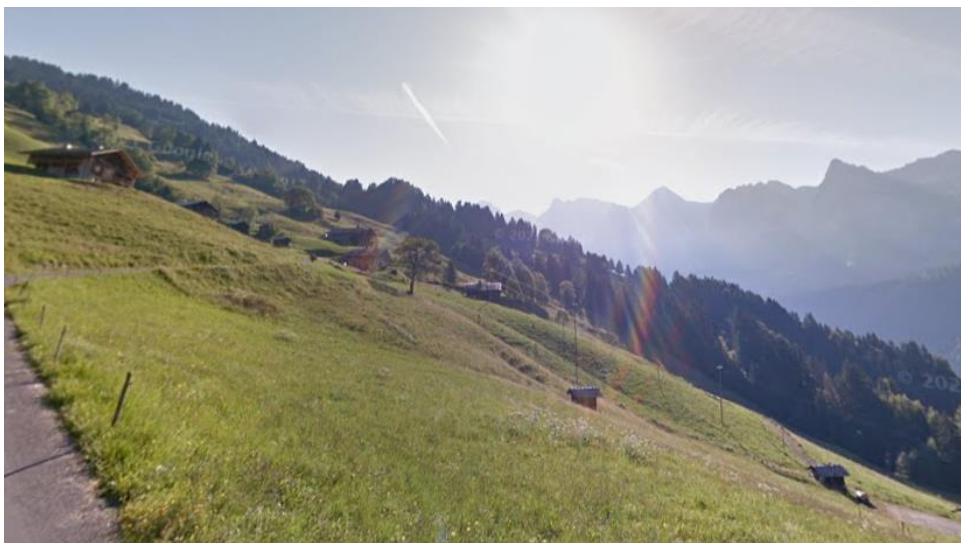
Le diagnostic de la DTT évoque, par exemple, pour La Clusaz :
« Les vues lointaines sur les montagnes restent magnifiques, mais elles se raréfient. Les vues rapprochées se banalisent, l'ambiance montagnarde disparaît au profit d'une ambiance de type « périurbain en montagne ». Les espaces agricoles ouverts se colmatent face à l'avancée de cette marée de maisons individuelles. »

02 Approche paysagère et spatiale

Les espaces agro-naturels



Séquence paysagère, Route de l'Aiguille, Manigod. Source : Google Maps 2024



Séquence paysagère, Route des Grangettes, Le Grand Bornand. Source : Google Maps 2024

Des espaces agricoles jouant un rôle de coupures d'urbanisation et de maintien des ouvertures sur le grand paysage

Les espaces agricoles jouent un rôle fort dans le maintien d'un paysage ouvert, permettant à la vue de s'étendre, de profiter des panoramas sur le fond de décor exceptionnel constitué par les montagnes. Outre les bénéfices pour la vue, ils offrent des bienfaits indirects pour la qualité du cadre de vie tels que l'apport de lumière, le maintien d'un microclimat plus sec (par l'ensoleillement), la lutte contre l'humidité et les brouillards (que favorisent les espaces boisés), l'aménité des paysages en maintenant des paysages vivants... Tout en étant une ressource pour l'agriculture.

Les espaces agricoles plats sont les espaces les plus sensibles puisque facilement urbanisables. Ils sont en ce sens très convoités, alors qu'ils constituent des espaces agricoles stratégiques puisque facilement mécanisables. L'affectation progressive de terrains plats à l'urbanisation déstabilise les exploitations contraignant les exploitants à mobiliser des espaces plus pentus, plus éloignés et plus difficiles d'accès; induisant indéniablement des difficultés d'entretien de ces parcelles, et parfois même leur abandon et enfrichement (manque de matériel adapté, de main d'œuvre, etc.). La préservation de ces parcelles agricoles planes et le maintien de l'entretien de terrains plus difficiles d'accès tel que les espaces en pentes représentent un enjeu particulier pour le territoire dans ses dynamiques paysagères : la préservation du foncier agricole constituant un outil de lutte contre l'enfrichement et la fermeture des paysages ouverts.

A titre d'exemple, entre le Grand Bornand et Saint Jean de Sixt ou encore à Manigod, le maintien de vastes tènements agricoles entretenus, séparés par des cordons boisés accompagnant les torrents, cours d'eau et ruissellements divers, forme un réseau de clairières à forte valeur paysagère.

02 Approche paysagère et spatiale

Les espaces agro-naturels

Mitage contemporain sur les versants



Centre Bourg de Manigod. Source : Google Map 2024

Bourg historique dense et regroupé

Du «mitage traditionnel » au « mitage contemporain »

Le mitage traditionnel est une forme d'habitat dispersé sur le territoire. Il convient de rappeler qu'il était justifié par la nécessité d'implanter le bâtiment à proximité immédiate de l'espace pâturé. Aujourd'hui il n'en est rien et les maisons d'habitation ne contribuent pas à l'entretien de l'espace agricole et peuvent même le rendre plus difficile.

« Sur les panneaux agricoles plus ou moins vastes sont posées des constructions traditionnelles isolées, anciennes fermes à l'origine réparties de manière régulière dans une disposition « quasi équidistante ». Cette répartition des constructions anciennes constitue une caractéristique paysagère forte de ce territoire » (Source : étude paysagère – DDT 74).

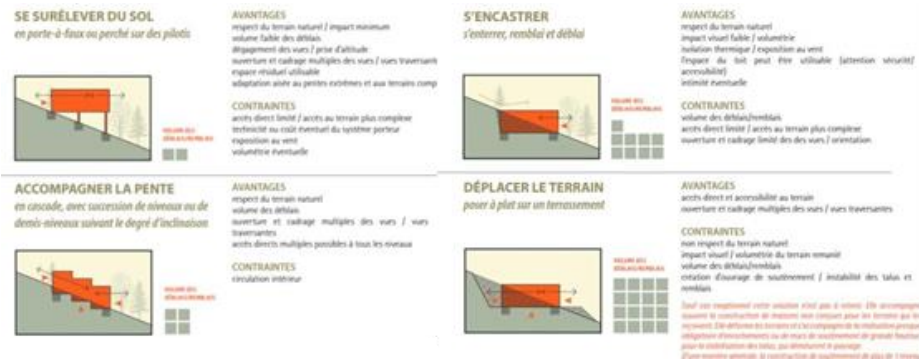
L'urbanisation s'est développée à partir des pôles constitués mais également à côté de constructions isolées. Il en résulte une perte de lisibilité des structures paysagères, une forte consommation de l'espace et une réduction de la qualité paysagère dès lors que l'équilibre entre bâti et espaces agricoles bascule au profit du premier. L'effet est accentué par les clôtures et les plantations d'agrément qui contribuent à fermer l'espace.

La multiplication de parcelles bâties aggrave la fermeture de l'espace, directement par les travaux induits et indirectement en rendant plus compliquée l'exploitation des parcelles agricoles et par conséquent en favorisant l'extension des boisements.

« Le nouveau paysage urbain et architectural généré s'inspire de références de l'habitat de banlieue pavillonnaire qui n'a plus rien à voir avec les structures groupées autour de placette et les grands volumes traditionnels. Le paysage est radicalement transformé, les structures anciennes sont phagocytées, et de plus, ce type d'habitat consomme beaucoup plus d'espaces. Les secteurs agricoles sont grignotés et le paysage se ferme avec la présence des haies végétales et des plantations d'ornement. Un paysage banalisé se développe même s'il est composé par le fond de décor exceptionnel. » (Source : étude paysagère – DDT 74).

02 Approche paysagère et spatiale

Les relations paysages bâtis et paysages naturels



Fiche méthodologique du CAUE 74 relative à l'insertion du bâti dans la pente
Source : CAUE 74



Exemple d'intégration dans la pente, Route de Plattuy La Clusaz
Source : Google Map 2024



Places du village de Dingy-Saint-Clair à gauche, traversée du Chef-lieu de Manigod à droite

Source : Google Map 2024

La nécessaire intégration des constructions dans la pente

Dans les vallées de Thônes, une des caractéristiques traditionnelles commune à l'ensemble des villages est l'implantation des constructions dans le sens de la pente, limitant l'impact paysager de la construction mais également les déblais-remblais. Aujourd'hui, cette pratique est de plus en plus courante, or ses impacts dans le paysage sont néfastes tant d'un point de vue paysager qu'environnemental. Les décaissements importants s'accompagnent souvent d'enrochements pour stabiliser les terrains. Outre l'augmentation de risque d'instabilité des talus, ces ouvrages sont généralement réalisés avec des matériaux étrangers au territoire renforçant un peu plus l'absence de lien entre la construction et son contexte.

L'un des enjeux fort du territoire est ainsi d'inviter les futures constructions à jouer avec la pente dans une logique de promotion d'une architecture contemporaine respectueuse du site et du paysage dans lesquels elle s'inscrit.

Des espaces publics symboliques

Alors que les espaces publics constituent des lieux privilégiés pour les villages de la vallée de Thônes, à la fois espaces de respiration dans le tissu urbain, mais aussi lieux d'animation et de rassemblement historiques (marché, terrasses de bars-restaurants, flânerie, points de vue, ...), leurs qualités et leur localisation sont un enjeu essentiel dans la dynamique, l'attractivité et le sentiment d'appartenance au territoire.

Les espaces publics du territoire peuvent parfois apparaître peu soignés ou manquer de lisibilité dans leur localisation ou leur organisation. Les caractéristiques récurrentes sont : la place trop importante donnée à la voiture dans l'occupation de l'espace (Grand Bornand, Dingy-Saint-Clair), l'absence de place dédiée (Serraval, Les Villards-sur-Thônes, Manigod), la scission du cœur de village par la route (Serraval, Manigod, La Balme de Thuy) ou encore l'étalement et/ou la distorsion du village par la présence de plusieurs polarités (La Clusaz, Manigod, Le Bouchet-Mont-Charvin). Un des enjeux paysager est en ce sens le renforcement de qualité urbaine (paysagère et d'usages) de ces espaces pour limiter le caractère périurbain et résidentiel des villages qui s'observent progressivement et plus particulièrement visible en intersaison.

02 Approche paysagère et spatiale

Les relations paysages bâtis et paysages naturels

Chalet d'alpage à Manigod : soubassement pierre et structure bois
Source : VE2A.



Les éléments architecturaux caractéristiques des vallées de Thônes

- **Le chalet**

Représentatif des communes du massif des Bornes et des Aravis : Grand Bornand, La Clusaz, Saint-Jean de Sixt, Manigod, le Bouchet-Mont-Charvin

Le chalet de montane, ainsi dénommé depuis Henry Jacques Le Même, concepteur du chalet du skieur sur le modèle des chalets suisses, n'est autre que la maison traditionnelle des habitants des communes de montagne des vallées de Thônes. Aux volumes et à l'architecture simples et fonctionnels, le chalet fait intégralement partie du paysage de montagne, caractéristique de certaines communes du territoire en particulier. Le chalet est porteur d'histoire et a forgé l'identité culturelle du territoire : l'authenticité des villages tiennent en grande partie à la préservation de ce type d'habitat. C'est en cela qu'ils participent au cadre de vie prisée de ces villages et à l'attractivité du territoire.

Bien qu'ils présentent des organisations quelque peu différentes selon les villages, les chalets ont en commun leur vocation et leurs contraintes: « abriter des hommes, bêtes et récoltes dans un milieu, où l'activité s'organise avec les éléments naturels, le climat et le relief ». Le chalet est une habitation ingénieuse qui a la particularité de regrouper au sein de la même bâtisse des espaces à vocation d'habitat, d'étable et de grenier : l'habitation et l'étable, plus couramment dénommée « écurie », étant situées sur un même niveau et le grenier, dit « grange » au niveau supérieur, dans les combles. « L'usage commande la forme » : l'objectif n'était pas d'afficher en façade son niveau social, d'où une forte unité villageoise, mais d'être fonctionnel, le chalet répond aux impératifs d'ordre climatiques, géographiques et liés à l'activité agropastorale, c'est ainsi que l'on retrouve sous le même toit hommes, bêtes et récoltes. Le bois des sapins (épicéas) et la pierre (pour le soubassement), ressources naturelles à disposition en proximité, sont les uniques matériaux utilisés pour sa construction. La charpente qui doit être solide pour résister au poids de la neige et un pilier central et la couverture du toit à 2 pans est réalisée en tuiles de bois. (Source : CAUE 74).

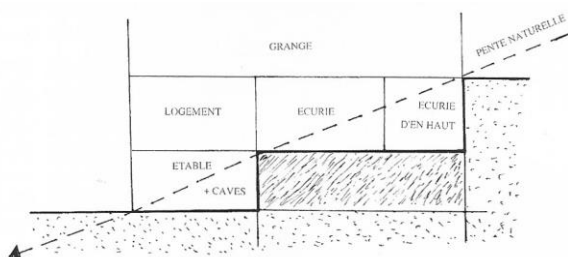


Schéma d'implantation d'une maison traditionnelle en croupe
Source : Grand Bornand

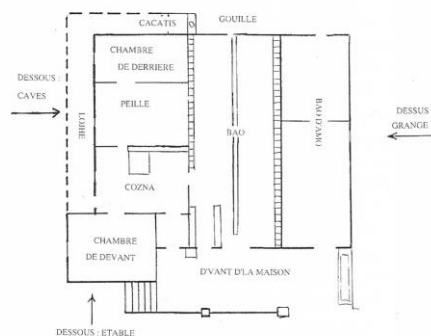


Schéma d'organisation d'une maison traditionnelle sur plan
Source : Grand Bornand.

02 Approche paysagère et spatiale

Les relations paysages bâtis et paysages naturels



Les autres formes architecturales
Source : maps.google.com

Les éléments architecturaux caractéristiques des vallées de Thônes

- **Le chalet du skieur et ses dérivés**

Alors que l'image traditionnelle des communes des vallées de Thônes, en tant que territoire haut-savoyard est celle d'un pays aux constructions de bois, l'observation des formes d'habitat des communes de la vallée révèle en fait une pluralité de formes architecturales traditionnelles. Si le chalet en bois est en effet représentatif des communes de montagne, il ne constitue pas l'habitat traditionnel typique des communes des plaines et des basses vallées, davantage représentées par un habitat à dominante de maçonnerie et de pierre. Pourtant, les principales transformations qui touchent le paysage des vallées de Thônes sont dues à la multiplication des résidences secondaires et à la diffusion d'un modèle architectural dérivé de l'habitat traditionnel (le chalet du skieur et plus récemment le chalet moderne) sur l'ensemble des communes.

- **Les autres formes d'habitat typique savoyarde**

Représentatif des autres communes des plaines et des basses vallées : Les Villards-sur-Thônes, Les Clefs, Serraval, Alex et La Balme de Thuy, Dingy Saint-Clair).

Les communes des basses vallées et des plaines sont en effet traditionnellement davantage représentées par :

- **Les fermes et maisons de village** munies d'un grand toit à deux pans, parfois muni de demi-croupe, en maçonnerie et dont la partie supérieure uniquement pouvait être revêtue de bardage (Serraval, Alex),
- **Les anciennes scieries, granges** et autres bâtiments à vocation artisanale (La Balme de Thuy),
- **Les maisons à arcades** propre au centre-ville de Thônes et leurs galeries et escalier intégrées au bâtiment côté jardin,
- **Les maisons suspendues** à flanc de falaise le long de la rivière (Les Clefs),
- **Les maisons et immeubles de la Reconstruction** en maçonnerie enduite et garde-corps en ferronnerie (Thônes, Alex)
- Les maisons modernes des années 1960 style « **chalet du skieur** » (Thônes), modèle « d'importation » de la fin du 19^{ème} siècle, qui n'est pas un modèle à encourager, mais qui fait aujourd'hui partie intégrante du paysage local.

02 Approche paysagère et spatiale

Les relations paysages bâtis et paysages naturels



Un mazot datant de 1881 à Thônes

Source : CAUE 74.

Les éléments architecturaux caractéristiques des vallées de Thônes

- Le grenier ou « mazot » : bâtiment annexe aux fermes et au bâti traditionnel

Le grenier servait autrefois d'annexe à la maison pour stocker et protéger du feu les denrées alimentaires et les biens précieux de la famille. Il faisait et fait encore partie intégrante du paysage identitaire du territoire. Aujourd'hui le grenier connaît une nouvelle vocation : celle de logement, de gîte ou de chambre d'hôte. Historiquement, la maison et son grenier avaient une relation harmonieuse puisque leurs caractéristiques architecturales étaient communes.

En ce sens, les rénovations et extensions des grenier doivent être permis afin de réinvestir ces éléments bâtis pour des usages contemporains, mais encadrés de manière à préserver l'harmonie paysagère et architecturale d'origine être la construction principale et son grenier.

02 Approche paysagère et spatiale

Les relations paysages bâtis et paysages naturels

Coupure verte en entrée de hameau



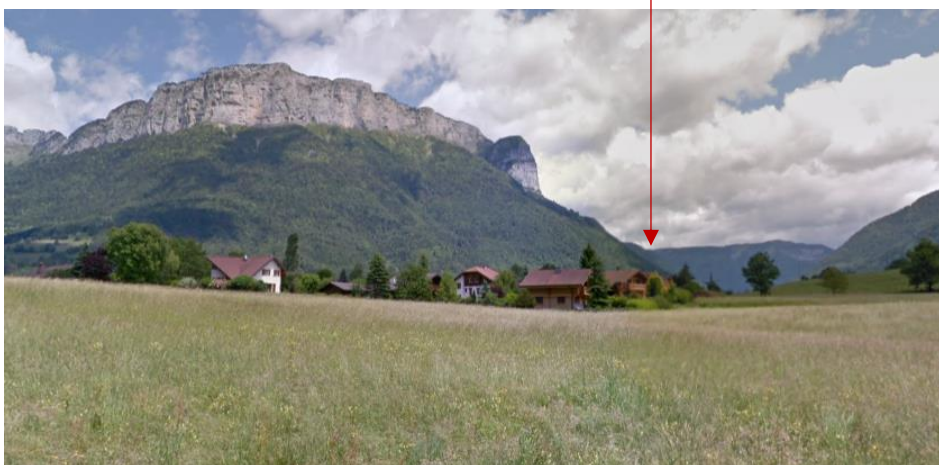
Séquence paysagère, hameau du Coriaz à Manigod - Source : VE2A

Séquence paysagère, Forgeassoud à Saint Jean de Sixt. Source : Google Map 2024



Front bâti et végétal marquant l'entrée de village

Pré-verger en frange urbaine



Séquence paysagère, Route des Lovins, Alex. Source : Google Map 2024

Des motifs paysagers conditionnés par le modèle agricole rural

Les pré-vergers, vergers, potagers, etc. sont des motifs paysagers caractéristiques des montagnes habitées. Hérités d'un modèle agricole basé sur la polyculture, ils offrent aujourd'hui des valeurs paysagères fortes en plus des valeurs productives. Ils constituent un patrimoine vernaculaire et permettent un traitement qualitatif des franges urbaines en créant des transitions douces entre l'espace habité et l'espace agricole.

Le territoire est par ailleurs marqué par un certain nombre d'organisations bâties traditionnelles typiques, d'anciens hameaux ou villages installés sur une courbe de niveau (vieux village du Chinaillon au Grand Bornand, le Sappey à Thônes, hameau de Forgeassoud à St Jean de Sixt, ...) générant une vision frontale et linéaire du bâti et le maintien de coupures vertes (prairies, cultures, vergers, haies, ...) lisible dans le paysage. Les coupures vertes permettent la préservation des entités (champs, forêts, village, hameaux, ...) et leur lisibilité et répartition dans le paysage, évitant un brouillage qui conduit à l'uniformisation.

Ces motifs paysagers sont révélateurs de l'identité du territoire caractérisant les relations de l'Homme à son environnement, et sont garants de la lisibilité du territoire et par conséquent de sa qualité paysagère.

Les routes paysagères

Cet ensemble de caractéristiques offre un nombre important de « séquences paysagères » remarquables, en particulier le long des routes. Ils sont des secteurs sensibles pour la qualité des aménagements situés à proximité, tout comme ceux perceptibles depuis ces axes. Ils constituent des lieux privilégiés pour la qualité paysagère du territoire.

02 Approche paysagère et spatiale

Les relations paysages bâtis et paysages naturels



D909 Thônes. Source : Google Map 2024.



D909 La Balme-de-Thuy. Source : Google Map 2024.

Des entrées de ville à soigner

Les entrées de ville jouent un rôle essentiel dans la perception de l'image du territoire en tant que premier élément perçu par le visiteur. Cette importance est renforcée sur le territoire des vallées de Thônes du fait de sa vocation touristique. Or, les dynamiques de dilution du bâti dans l'espace tendent souvent à brouiller la lecture des entités urbaines et donc de l'entrée des communes. On observe à plusieurs reprises des zones d'activités commerciales en périphérie des bourgs historiques, qui constituent aujourd'hui l'entrée de ville. Il en ressort un paysage diffus où se juxtaposent parcelles agricoles, bâtis traditionnels, bâtiments d'entrepôts et d'activités, espace naturel relique, ... formant un tout peu qualitatif sur le plan paysager dont la vocation et l'usage sont peu évidents en première lecture, dévaluant l'image de la commune.

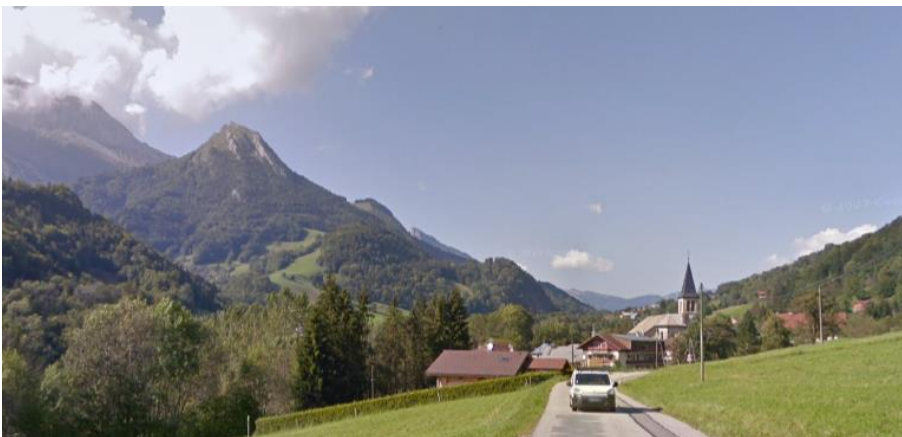
Sur l'entrée de ville de Thônes plus particulièrement, la DDT souligne que « *d'une manière générale, il conviendrait de réfléchir à un meilleur traitement paysager et urbain des entrées de Thônes, en préservant quelques espaces agricoles, en définissant des limites nettes d'urbanisation, en redéfinissant la vocation principale des entrées et en assurant un traitement qualitatif des abords des accès routiers.* »

Une insertion paysagère des zones d'activités à encourager

Un certain nombre de zones d'activités se sont ou se développent sur le territoire communautaire. Ces dernières sont généralement situées en bord d'axes routiers majeurs. Ces espaces sont facilement perceptibles depuis ces axes, aussi la qualité de ces zones d'activités est un enjeu fort sur le plan paysager. Le traitement paysager de ces zones est souvent minimal, créant des espaces peu qualitatifs, composés de grands entrepôts en tôle ou matériaux peu nobles, de nappes d'enrobés, ... Les qualités spatiales sont faibles et répondent seulement aux enjeux économiques de ces espaces sans réellement traiter de leur intégration. La question de l'implantation et du traitement des limites est essentielle à prendre en compte pour assurer la qualité paysagère de ces espaces. Il en va de l'image du territoire. Le secteur situé le long du Fier (routes départementales 909 et 16), entre Thônes et la Balme de Thuy, où se concentre les principales zones d'activités du territoire est particulièrement sensible. D'autant que cet axe naturel correspond à l'axe routier le plus fréquenté du territoire.

02 Approche paysagère et spatiale

Les relations paysages bâtis et paysages naturels



Vue préservée de Serraval, les grands équilibres entre espace bâti, espace ouvert et forêt sont respectés créant une certaine harmonie. Source : Google Map 2024.



Privatisation des vues, l'espace libre est dédié aux stationnement et l'opération fait absence d'espace public, il faut disposer d'un balcon bien orienté pour profiter de la vue. Source : Google Map 2024

Des cônes de vue exceptionnels menacés par l'urbanisation et le couvert forestier

Les principales vues du territoire vers le grand paysage alternent entre « dominance » sur les points hauts et « dominées » dans les vallées. Les sommets et les montagnes constituent un arrière-plan toujours perceptible, formant un grand paysage changeant au fil des saisons, peu menacé dans le temps. Toutefois, si les grands équilibres naturels ont vocation à se maintenir, l'impact du réchauffement climatique se fait déjà sentir : remontée de la limite nivale, étagement de végétations et réduction des périodes d'enneigement, notamment à basse altitude.

Une vigilance est toutefois à prendre en compte vis-à-vis du phénomène d'urbanisation qui tend à réduire les cônes de vues au sein des espaces bâtis et leurs privatisations. Un phénomène particulièrement marqué dans les communes les plus dynamiques sur le plan de la construction notamment les communes de station. La question des vues rejoint intimement la question de l'espace public et du paysage souhaité, la menace étant de tendre vers un paysage de « l'entre soi », privatisé au dépend du bien commun et de l'intérêt général que revêtent les cônes de vue.

Par ailleurs, l'avancée de la forêt en lien avec le recul des espaces agricoles réduit progressivement les espaces prairiaux ouverts, entraînant une fermeture progressive des paysages et la disparition de certains points de vue. La vitalité économique de l'agriculture permet de limiter cette dynamique en maintenant de grands espaces ouverts agréables permettant de profiter des panoramas.

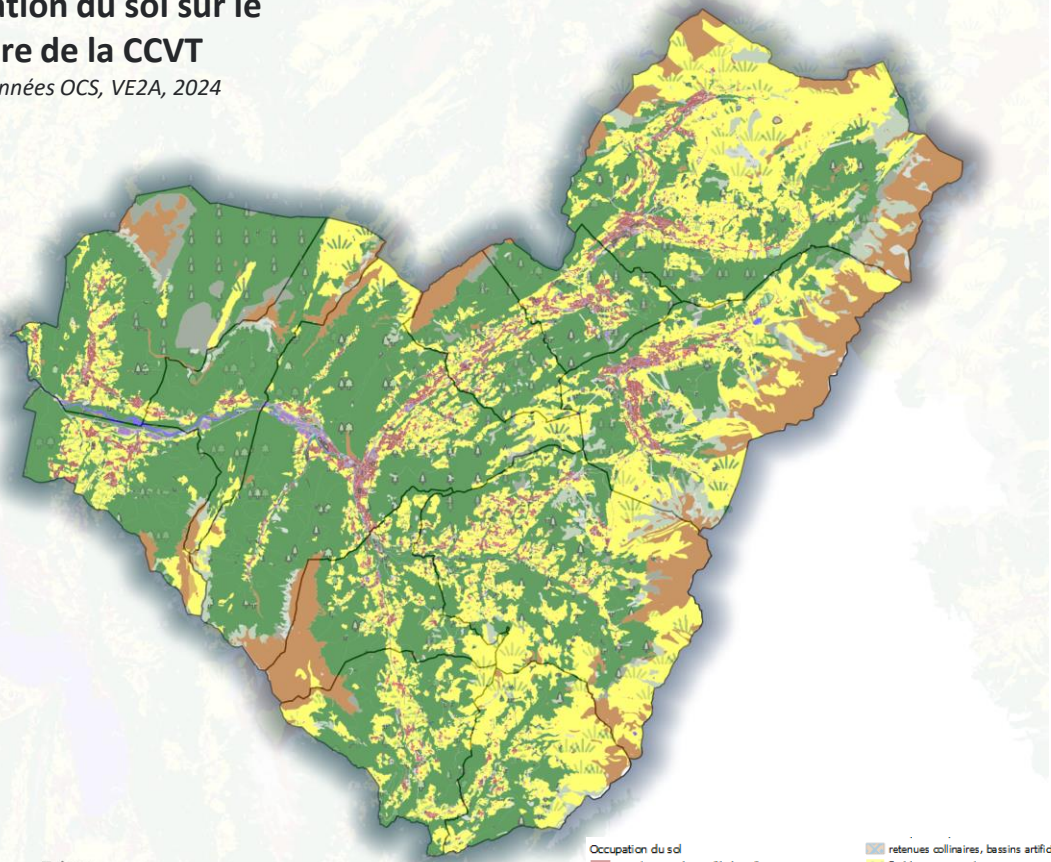
Ce phénomène de privatisation et d'avancée de la forêt tend à rendre le paysage moins attrayant, perdant cette relation d'intérieur/extérieur alors même qu'il constitue l'un des moteurs historiques de l'attractivité du territoire. En ce sens, la lutte contre sa banalisation, sa fermeture et sa privatisation constitue un enjeu majeur et commun à l'ensemble des communes du SCoT.

02 Approche paysagère et spatiale

L'occupation du sol

Occupation du sol sur le territoire de la CCVT

Source : données OCS, VE2A, 2024



Occupation du sol	
Enveloppe urbaine "habitat"	retenues collinaires, bassins artificiels
Enveloppe urbaine "activité"	Prairies permanentes
Enveloppe urbaine "agriculture"	Cultures en rotation
enveloppe urbaine "bâti isolé"	Alpages
enveloppe urbaine "services"	Vergers
Parcings	Vignes
Infrastructures routières	Fruits, fleurs, légumes
routes empierrées	jardins partagés, familiaux, communaux
Infrastructures ferrovières	horticulture
Aires de triage	Conifères
Plates et aéroports	Feuillus
espaces verts attenants aux infras de transport	Feuillus et conifères
espaces de stockage	Peupleraies
Emetiers	Bosquets
Terrains de sport	Hales
Campings	Espaces en herbe
Golfs	Forêts ouvertes
Espaces verts en milieu urbain	Landes, milieux arbustifs
Espaces en cours d'artificialisation	Rochers
grandes propriétés	Galciers et moraines
Complexes sportifs	Carrières
	Lacs, étangs, fleuves, rivières..
	Parc et jardins publics urbains
	Plages
	Bases de loisirs

Un territoire préservé encore largement dominé par les espaces naturels et agricoles

L'emprise géographique du territoire, composée d'une alternance de paysages d'alpage, de pâturage et de vallées enherbées et boisées, conditionne nécessairement la nature des occupations et usages des sols ainsi que leur distribution spatiale.

A l'échelle du département de Haute-Savoie, la répartition de la trame bâtie indique plusieurs ensembles urbains fonctionnels aux densités humaines fortement différenciées :

- Le bassin de vie de l'agglomération annecienne ;
- L'agglomération d'Annemasse et les espaces densément urbanisés du genevois français ;
- Le bassin de vie des rives est du Léman s'étirant du baschablais à l'agglomération de Thonon-Evian-Publier ;
- La vallée urbanisée de l'Arve, de Bonneville à Sallanches ;
- Les territoires de montagne et d'altitude : Haut chablais et Portes du Soleil, massifs des Bornes, du Mont Blanc et des Aravis.

Sur le territoire de la CCVT, les contraintes géographiques ont contribué à structurer l'organisation dont il ressort aujourd'hui trois caractéristiques principales :

- Une urbanisation dense et compacte, historiquement structurée autour des bourgs centres ;
- Une urbanisation linéaire, le long des fonds de vallées à l'origine de continuités urbaines importantes entre les villages et hameaux résidentiels du territoire ;
- Une urbanisation diffuse et éclatée sur les versants, participant au mitage et à la résidentialisation de l'espace.

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces

	OCS 12-21 (+10%)*	OCS 11-21	Artificialisation 21-23
Alex	4,08	3,722	4,88
La Balme-de-Thuy	3,35	3,047	0,62
Le Bouchet-Mont-Charvin	1,05	1,024	0,37
Les Clefs	1,91	1,735	1,34
La Clusaz	7,21	10,118	0,19
Dingy-Saint-Clair	8,58	7,832	1,65
Le Grand-Bornand	13,73	12,483	1,24
Manigod	2,88	2,618	2,18
Saint-Jean-de-Sixt	9,59	8,721	1,61
Serraval	3,75	3,405	0
Thônes	12,96	12,073	3,16
Les Villards-sur-Thônes	4,46	4,057	0,34
CCVT	73,55	70,835	17,62

*chiffres apportés par les services de l'état, en cours de précision

74 Ha consommés entre 2011 et 2021 soit 7,4 ha/ an

NB : Des précisions apportées en juin 2024 par la DDT, via une actualisation en cours. Consommation 2011-2021 : 79,7 ha

Le choix de la base de données : OCS de la DDT de la Haute-Savoie

En réponse à l'intégration des dispositions de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, le SCoT Fier-Aravis se doit d'intégrer l'objectif ZAN 2050 et ainsi d'inscrire un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) de 50% sur l'ensemble du territoire sur le temps du SCoT, en comparaison à la période de référence précédente.

L'OCS (Occupation du Sol) établi par la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie à l'échelle du Département constitue la base de données de référence pour le suivi de la consommation spatiale du territoire.

Développé par la DDT depuis plusieurs années et reposant sur l'observation et l'interprétation d'orthophotographies, l'OCS est un outil d'analyse qui recense — selon une nomenclature en 10 grandes catégories selon l'usage du sol — les différents usages constatés à un temps « T » sur l'ensemble du territoire départemental.

Définitions de l'enveloppe urbaine

L'enveloppe urbaine regroupe l'ensemble des espaces actuellement urbanisés des 12 communes de la CCVT qui présentent une certaine continuité / compacité.

Il s'agit donc de la photographie actuelle de l'urbanisation sur le territoire du SCoT Fier-Aravis, qui regroupe les espaces d'habitat, les équipements et services, les activités économiques et commerciales, les infrastructures, etc.

En conséquence, les zones à urbaniser (AU) prévues dans les PLU mais non bâties à la fin 2024 ne sont pas intégrées à l'enveloppe urbaine du SCoT*.

Les constructions en dents creuses désignent les opérations réalisées sur des terrains nus situés au sein de l'enveloppe urbaine existante et qui ne nécessitent pas de nouvelle artificialisation d'espaces agricoles ou naturels.

Les constructions en dents creuses sont toutefois à distinguer des projets de renouvellement urbain entraînant une opération de démolition / reconstruction sur un ou plusieurs bâtiments existants

*NB : cette définition sera soumise à validation par les services de l'Etat dans un contexte d'évolution législatif en lien avec le ZAN.

02 Approche paysagère et spatiale

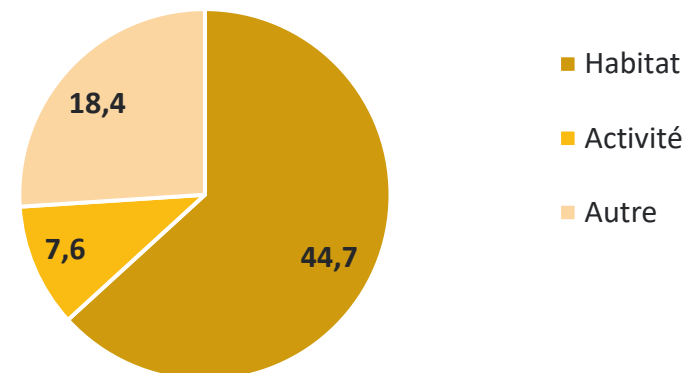
Consommation d'espaces

Destinations	Surfaces consommées entre 2012 – 2021 en ha
Terrains de sport	0.2
Routes empierrées	0.4
Enveloppe urbaine « bâti isolé »	0.9
Infrastructures routières	1.1
Enveloppe urbaine « services »	1.1
Espaces de stockage	1.4
Parkings	1.9
Espaces de dépôt	2.1
Espaces verts en milieu urbain	2.7
Enveloppe urbaine « agriculture »	3.1
Golfs	3.5
Enveloppe urbaine « activité »	7.6
Enveloppe urbaine « habitat »	44.7

Source : OCS 74, 2024

Surfaces NAF consommées entre 2012 et 2021 en ha

Source : OCS 74, 2024



Consommation d'espaces par destinations sur le territoire de la CCVT entre 2012 et 2021

A l'échelle du territoire intercommunal, la production de logements constitue le déterminant principale de la consommation d'espaces depuis 2012 représentant 44,7 ha des espaces naturels, agricoles et forestiers consommés, les activités représentant seulement 7,6 ha des espaces consommés sur la période.

Cette consommation d'espaces est à croiser avec les dynamiques démographiques du territoire : alors que les vallées de Thônes ont consommé près de 74 ha, elles ont accueilli 452 habitants supplémentaires depuis 2014, soit une croissance démographique de l'ordre de 0,4%, toujours positive mais en baisse par rapport à 2009. Ces dynamiques traduisent une consommation d'espaces NAF de moins en moins efficace, qui peut notamment s'expliquer par la production d'une offre de logements inadéquate avec les besoins des populations locales.

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

- Alex



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

Source : OCS 74, 2024

	Alex
Enveloppe urbaine "activité"	0.635
Terrain de sport	
Routes empierrées	0.014
Infrastructures routières	0.319
Golfs	
Enveloppe urbaine "habitat"	1.812
Enveloppe urbaine "bâti isolé"	
Espaces de dépôt	
Espaces verts en milieu urbain	0.306
Enveloppe urbaine "agriculture"	
Enveloppe urbaine "services"	0.449
Espaces de stockage	
Parkings	0.187
TOTAL	3,722

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

- La Balme-de-Thuy



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

Source : OCS 74, 2024

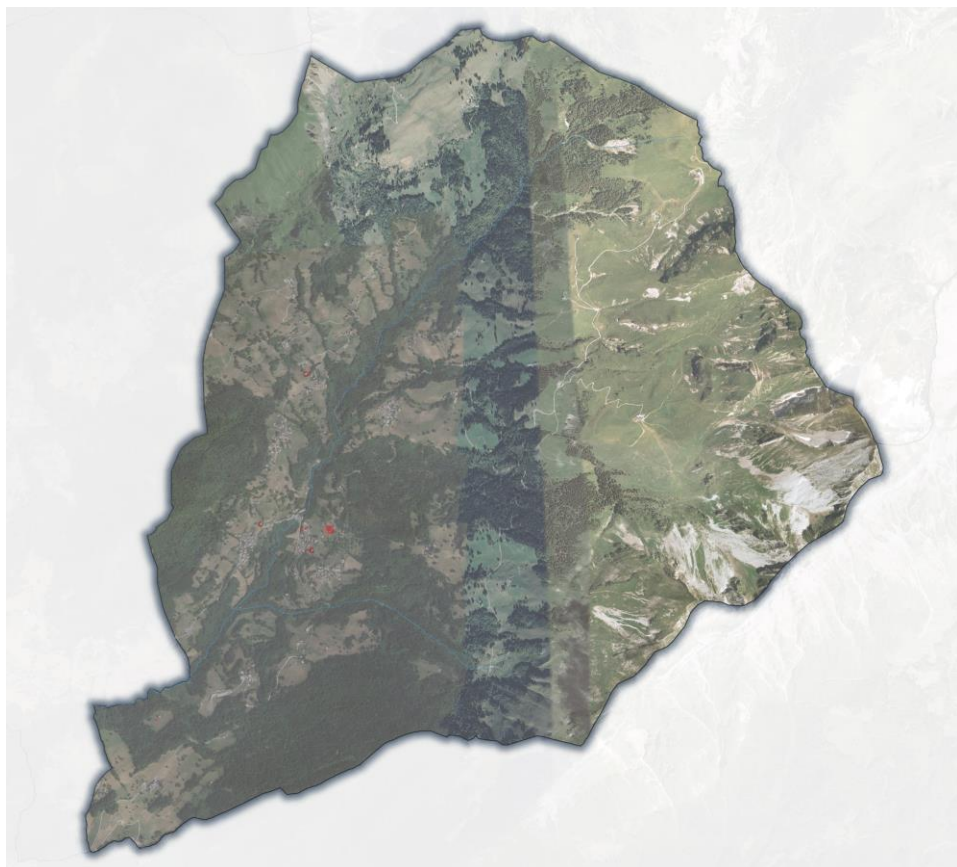
La Balme-de-Thuy

Enveloppe urbaine "activité"	
Terrain de sport	0.198
Routes empierrées	
Infrastructures routières	
Golfs	
Enveloppe urbaine "habitat"	0.599
Enveloppe urbaine "bâti isolé"	0.145
Espaces de dépôt	1.459
Espaces verts en milieu urbain	
Enveloppe urbaine "agriculture"	
Enveloppe urbaine "services"	
Espaces de stockage	0.645
Parkings	
TOTAL	3,047

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

- Le Bouchet-Mont-Charvin



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

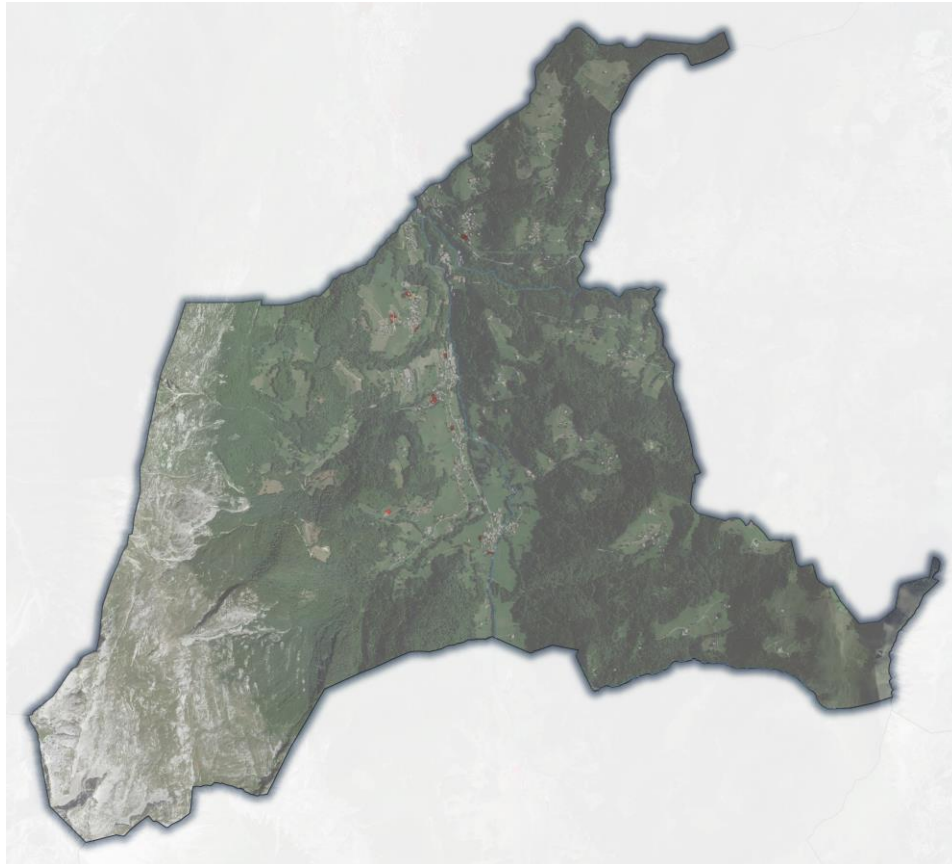
Source : OCS 74, 2024

	Le Bouchet-Mont-Charvin
Enveloppe urbaine "activité"	0.036
Terrain de sport	
Routes empierrées	0.072
Infrastructures routières	
Golfs	
Enveloppe urbaine "habitat"	0.522
Enveloppe urbaine "bâti isolé"	0.032
Espaces de dépôt	
Espaces verts en milieu urbain	0.032
Enveloppe urbaine "agriculture"	0.33
Enveloppe urbaine "services"	
Espaces de stockage	
Parkings	
TOTAL	1,024

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

○ Les Clefs



REVISION DU SCOT FIER-ARAVIS

Evolution de la consommation d'espaces, naturels, agricoles et forestiers entre 2012 et 2021

Commune : Les Clefs

- Origination de sol
- Enveloppe urbaine "habitat"
- Enveloppe urbaine "activité"
- Enveloppe urbaine "agriculture"
- Enveloppe urbaine "bâti isolé"
- Enveloppe urbaine "services"
- Parkings
- Infrastructures routières
 - routes empierrées
 - infrastructures ferroviaires
- Aéroports
- Pistes et aérodromes
- espaces verts aménagés aux infrastructures de transport
- Espaces de dépôt
- Cimetière
- Terrains de sport
- Campings
- Sols
- Espaces verts en milieu urbain
- Espaces en cours d'aménagement
- grandes prairies
- Prairies temporaires
- Prairies permanentes
- Cultures en vocation
- Alpages
- Vergers
- Vignes
- Pruniers, pêchers, mandariniers
- Horticulture
- Coteaux
- Forêts
- Forêts et coteaux
- Forêts
- Broussailles
- Haies
- Espaces en herbe
- Forêts couvertes
- Lacs, rivières, étangs
- Roches
- Débris et moraines
- Carrières
- Lacs, étangs, prairies, rivières
- Parc et jardins publics urbains
- Plages
- Bassins de loisirs
- Cours d'eau
- Bâti
- Bâti
- Ligne communale

Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

Source : OCS 74, 2024

Les Clefs

Enveloppe urbaine "activité"

Terrain de sport

Routes empierrées

Infrastructures routières

0.018

Golfs

Enveloppe urbaine "habitat"

1.317

Enveloppe urbaine "bâti isolé"

Espaces de dépôt

Espaces verts en milieu urbain

0.066

Enveloppe urbaine "agriculture"

0.134

Enveloppe urbaine "services"

Espaces de stockage

Parkings

0.2

TOTAL

1,735

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

- La Clusaz



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

Source : OCS 74, 2024

	La Clusaz
Enveloppe urbaine "activité"	2.351
Terrain de sport	
Routes empierrées	0.031
Infrastructures routières	0.132
Golfs	3.528
Enveloppe urbaine "habitat"	3.651
Enveloppe urbaine "bâti isolé"	0.039
Espaces de dépôt	
Espaces verts en milieu urbain	0.105
Enveloppe urbaine "agriculture"	
Enveloppe urbaine "services"	0.133
Espaces de stockage	
Parkings	0.148
TOTAL	10,118

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

- Dingy-Saint-Clair



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

Source : OCS 74, 2024

	Dingy-Saint-Clair
Enveloppe urbaine "activité"	0.997
Terrain de sport	
Routes empierrées	0.036
Infrastructures routières	0.065
Golfs	
Enveloppe urbaine "habitat"	5.78
Enveloppe urbaine "bâti isolé"	
Espaces de dépôt	0.257
Espaces verts en milieu urbain	0.257
Enveloppe urbaine "agriculture"	
Enveloppe urbaine "services"	0.31
Espaces de stockage	0.082
Parkings	0.048
TOTAL	7,832

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

- Le Grand-Bornand



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

Source : OCS 74, 2024

	Le Grand-Bornand
Enveloppe urbaine "activité"	0.931
Terrain de sport	
Routes empierrées	
Infrastructures routières	0.303
Golfs	
Enveloppe urbaine "habitat"	8.423
Enveloppe urbaine "bâti isolé"	0.243
Espaces de dépôt	
Espaces verts en milieu urbain	0.897
Enveloppe urbaine "agriculture"	0.88
Enveloppe urbaine "services"	0.237
Espaces de stockage	
Parkings	0.569
TOTAL	12,483

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

- Manigod



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

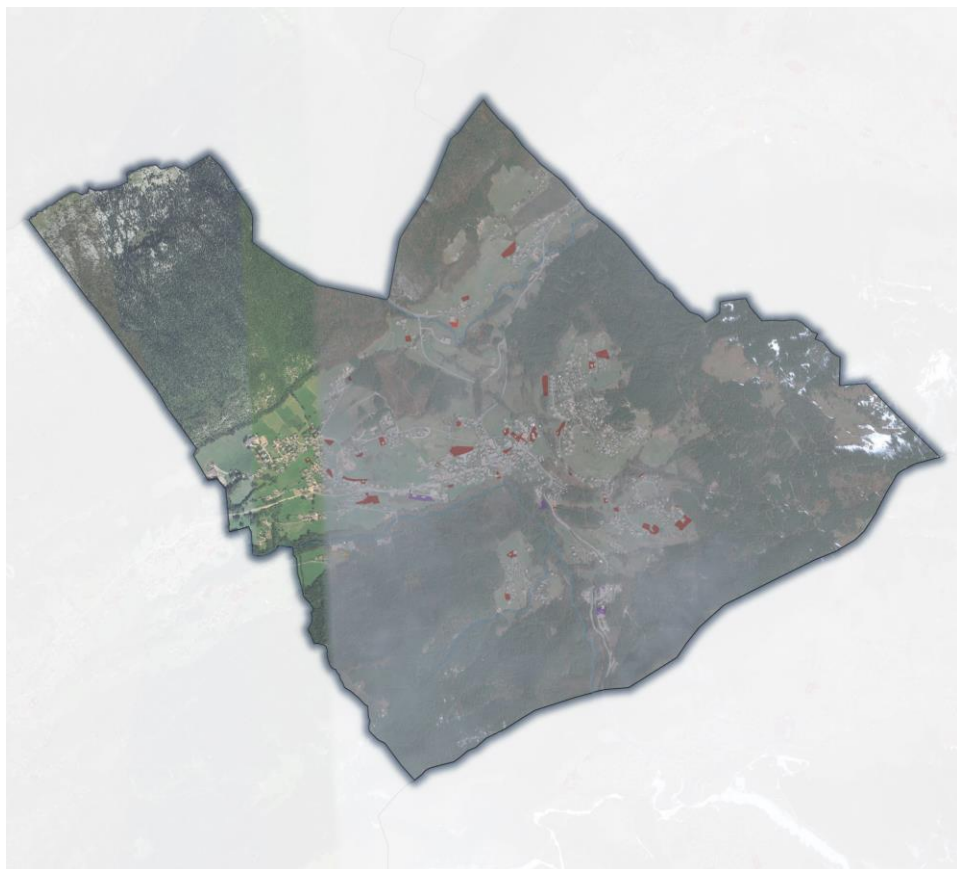
Source : OCS 74, 2024

	Manigod
Enveloppe urbaine "activité"	0.16
Terrain de sport	
Routes empierrées	
Infrastructures routières	
Golfs	
Enveloppe urbaine "habitat"	2.415
Enveloppe urbaine "bât isolé"	
Espaces de dépôt	
Espaces verts en milieu urbain	
Enveloppe urbaine "agriculture"	
Enveloppe urbaine "services"	
Espaces de stockage	
Parkings	0.043
TOTAL	2,618

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

- Saint-Jean-de-Sixt



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

Source : OCS 74, 2024

	Saint-Jean-de-Sixt
Enveloppe urbaine "activité"	1.073
Terrain de sport	
Routes empierrées	
Infrastructures routières	
Golfs	
Enveloppe urbaine "habitat"	6.787
Enveloppe urbaine "bâti isolé"	
Espaces de dépôt	
Espaces verts en milieu urbain	0.085
Enveloppe urbaine "agriculture"	0.157
Enveloppe urbaine "services"	
Espaces de stockage	0.208
Parkings	0.412
TOTAL	8,721

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

- Serraval



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

Source : OCS 74, 2024

	Serraval
Enveloppe urbaine "activité"	0.203
Terrain de sport	
Routes empierrées	
Infrastructures routières	
Golfs	
Enveloppe urbaine "habitat"	1.508
Enveloppe urbaine "bâti isolé"	
Espaces de dépôt	
Espaces verts en milieu urbain	0.294
Enveloppe urbaine "agriculture"	0.984
Enveloppe urbaine "services"	
Espaces de stockage	0.416
Parkings	
TOTAL	3,405

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

○ Thônes



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

Source : OCS 74, 2024

	Thônes
Enveloppe urbaine "activité"	1.045
Terrain de sport	0.027
Routes empierrées	0.293
Infrastructures routières	0.173
Golfs	
Enveloppe urbaine "habitat"	8.318
Enveloppe urbaine "bâti isolé"	0.322
Espaces de dépôt	0.366
Espaces verts en milieu urbain	0.585
Enveloppe urbaine "agriculture"	0.618
Enveloppe urbaine "services"	
Espaces de stockage	
Parkings	0.325
TOTAL	12,073

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces par commune

○ Les Villards-sur-Thônes



Source : OCS 74, 2024

Consommation d'espaces entre 2012 et 2021, en ha

Source : OCS 74, 2024

	Les Villards-sur-Thônes
Enveloppe urbaine "activité"	0.141
Terrain de sport	
Routes empierrées	
Infrastructures routières	0.073
Golfs	
Enveloppe urbaine "habitat"	3.546
Enveloppe urbaine "bât isolé"	0.124
Espaces de dépôt	0.066
Espaces verts en milieu urbain	0.107
Enveloppe urbaine "agriculture"	
Enveloppe urbaine "services"	
Espaces de stockage	
Parkings	
TOTAL	4,057

02 Approche paysagère et spatiale

Comparaison de la consommation d'espaces par commune

Armature actuelle	Population en 2014	Population en 2020	Evolution en nombre	Taux d'évolution annuel 2014-2020	OCS 12-21 (+10%)
Alex	1031	1106	+75	1,18	4,08
La Balme-de-Thuy	438	451	+13	0,49	3,35
Le Bouchet-Mont-Charvin	240	253	+13	0,88	1,05
Les Clefs	612	684	+72	1,87	1,91
La Clusaz	1783	1706	-77	-0,73	7,21
Dingy-Saint-Clair	1380	1445	+65	0,77	8,58
Le Grand-Bornand	2175	2082	-93	-0,73	13,73
Manigod	1007	999	-8	-0,13	2,88
Saint-Jean-de-Sixt	1428	1465	+37	0,43	9,59
Serraval	650	702	+52	1,29	3,75
Thônes	6367	6599	+232	0,60	12,96
Les Villards-sur-Thônes	1018	1089	+71	1,13	4,46
CCVT	18 129	18 581	+452	0,4	73,55

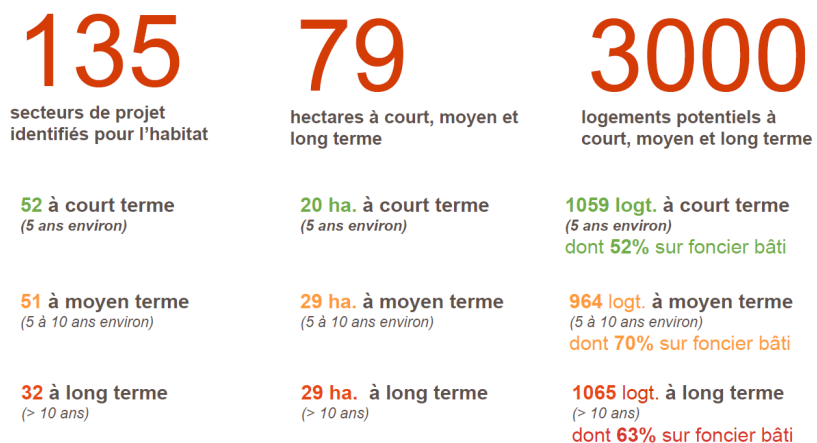
Comparaison de la consommation d'espaces par communes et du taux d'évolution démographique

A l'échelle du territoire intercommunal, alors que la production de logements constitue de déterminant principale de la consommation d'espaces depuis 2012, certaines communes perdent des habitants depuis 2014 : c'est le cas des communes de La Clusaz, Grand-Bornand et de Saint-Jean de Sixt, alors même que ces communes enregistrent des consommations d'espaces NAF élevés. A l'inverse, des communes jusqu'alors moins densément peuplées telles qu'Alex, Serraval ou encore Les Clefs enregistrent des taux d'évolution annuels positifs et des plus élevés du territoire, signe d'une artificialisation efficace.

Ces processus s'expliquent par une double évolution : dans un contexte d'économie touristique, le territoire communautaire fait historiquement l'objet d'une inflation continue des prix du foncier, couplée à des taux élevés de résidences secondaires (37% de résidences principales en 2020). Ainsi, malgré un rythme de construction élevé, l'offre peine à répondre à la demande locale tandis que les acquéreurs étrangers contribuent fortement à l'emballement des prix. Des difficultés plus représentées en station (Le Grand Bornand, La Clusaz, Manigod) que dans les communes périurbaines (Dingy Saint-Clair, Alex et la Balme de Thuy) aux conséquences nombreuses et communes sur l'ensemble du territoire Fier-Aravis : résidentialisation démesurée, difficultés pour loger les jeunes, les ménages modestes et les saisonniers. Le territoire est en ce sens concerné par un enjeu fort de maîtrise foncière afin de répondre à la conjoncture actuelle et d'adaptation et de diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins locaux.

02 Approche paysagère et spatiale

Gisement foncier pour l'habitat



Stratégie communale



1. Alex
2. La Balme-de-Thuy
3. Dingy-Saint-Clair
4. La Clusaz
5. Le Grand-Bornand
6. Saint-Jean-de-Sixt
7. Thônes
8. Les Villards-sur-Thônes
9. Le Bouchet-Mont-Charvin
10. Les Clefs
11. Manigod
12. Serraval



Source : bilan diagnostic habitat/foncier, Urbanis, 2022

Disponibilités foncières au sein des documents d'urbanisme communaux

En juillet 2020, les 12 communes de la CCVT ont été rencontrées individuellement afin d'identifier, de qualifier, quantifier et localiser les gisements fonciers disponibles dans leurs documents d'urbanisme. Il en ressort les éléments suivants :

- Face aux pressions du marché immobilier, les communes rurales font l'objet d'un effet de report, tandis que dans les pôles principaux et secondaires, les prix flambent, et ne permettent plus à certains habitants d'acquérir sur les communes les plus prisées
- **Les problématiques les plus plébiscitées sont les suivantes :**
 - Un logement abordable pour tous.
 - Permettre aux jeunes de s'installer.
 - Améliorer l'offre locative (privé et sociale)
 - Répondre aux enjeux climatiques.

Les produits les plus appréciés sont :

- A Thônes et dans les pôles de proximité : demande variée (maison individuelle, petits/moyens appartements).
- Dans les pôles secondaires et ruraux : davantage la maison individuelle et les grands appartements, mais des communes sensibles aux formes d'habitat intermédiaires/groupées.

02 Approche paysagère et spatiale

Gisement foncier pour l'habitat

Disponibilités foncières au sein des documents d'urbanisme communaux

Au total, 135 ha de secteurs de projet ont été identifiés pour l'habitat, dont 79 ha mobilisables à court, moyen et long terme, soit 3000 logements potentiels.

135

secteurs de projet
identifiés pour l'habitat

52 à court terme
(5 ans environ)

51 à moyen terme
(5 à 10 ans environ)

32 à long terme
(> 10 ans)

79

hectares à court, moyen et
long terme

20 ha. à court terme
(5 ans environ)

29 ha. à moyen terme
(5 à 10 ans environ)

29 ha. à long terme
(> 10 ans)

3000

logements potentiels à
court, moyen et long terme

1059 logt. à court terme
(5 ans environ)
dont **52%** sur foncier bâti

964 logt. à moyen terme
(5 à 10 ans environ)
dont **70%** sur foncier bâti

1065 logt. à long terme
(> 10 ans)
dont **63%** sur foncier bâti

Source : bilan diagnostic habitat/foncier, Urbanis, 2022

02 Approche paysagère et spatiale

Gisement foncier pour l'habitat

Distribution des superficies et des capacités de logements par commune

Distribution des superficie en ha. par temporalité

<i>nom commune</i>	Court terme	Moyen terme	Long terme	Prospectif	Total général
Alex	0,4	2,7	1,0	2,7	6,8
Dingy-Saint-Clair	2,0	0,9	1,7		4,5
La Balme-de-Thuy	0,5	1,0	0,3		1,8
La Clusaz	2,9	5,1	0,2		8,1
Le Bouchet-Mont-Charvin	0,1	1,1	0,4	1,4	3,0
Le Grand-Bornand	3,8	5,8	4,2		13,8
Les Clefs	1,8	3,8	1,6		7,2
Les Villards-sur-Thônes	0,5	3,1	1,4	0,4	5,4
Manigod	1,5	0,7	1,6		3,8
Saint-Jean-de-Sixt	3,2	0,3		1,0	4,5
Serraval		1,0	2,6	0,6	4,2
Thônes	3,6	3,5	7,1	1,5	15,7
Total général	20,4	28,9	21,8	7,6	78,8

Distribution des capacités logement par temporalité

<i>nom commune</i>	Court terme	Moyen terme	Long terme	Prospectif	Total général
Alex	6	60	23	80	169
Dingy-Saint-Clair	69	58	88		215
La Balme-de-Thuy	16	28	8		52
La Clusaz	108	108	10		226
Le Bouchet-Mont-Charvin	4	23	6	19	52
Le Grand-Bornand	79	211	85		375
Les Clefs	27	38	40		105
Les Villards-sur-Thônes	66	130	65	15	276
Manigod	58	23	56		137
Saint-Jean-de-Sixt	298	15		40	353
Serraval		15	50	15	80
Thônes	328	205	315	150	998
Total général	1059	914	746	319	3038

02 Approche paysagère et spatiale

Gisement foncier pour l'habitat

Nombre sites CCVT	Surface en ha.	Capacité en logement	dont logements locatifs sociaux	dont accession sociale à la propriété
52	20,42	1059	208	114

Typologie	Nombre de sites	Surface en ha.	Capacité en logement
Foncier bâti	23	9,58	548
Foncier non bâti	29	10,84	511
Total général	52	20,42	1059

zonage principal	Nombre de sites	Surface en ha.	Capacité en logement
Agricole	1	0,26	13
AU indicé (1AU)	17	10,89	549
AU strict (2AU)	1	0,38	2
Constructible Carte communale	4	1,84	27
Naturel	1	0,44	5
U	28	6,61	463

Filière	Nombre sites	surface (ha)	Capacité en logements
Aménagement public / maîtrise foncière publique totale	10	4,85	403
Incitation réglementaire et financière	12	7,2	330
Réglementaire simple	30	8,37	326
Total général	52	20,42	1059

Outil réglementaire	Nombre de sites	surface (ha)	Capacité en logements
Aucun outil réglementaire	30	7,46	458
Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)	21	12,76	589
Périmètre de projet inscrit au règlement (L151-41-5e CU)	1	0,2	12
Total général	52	20,42	1059

Outil mixité sociale	Nombre sites	surface (ha)	Capacité en logements	dont logements locatifs sociaux	dont accession sociale
Aucun	29	8,2	281	6	12
Emplacement réservé 100% logement social (L151-41-4)	2	1,74	66	11	15
Maîtrise d'ouvrage bailleur social	2	0,75	102	45	0
Secteur de mixité sociale (L*151-15)	19	9,73	610	146	87
Total général	52	20,42	1059	208	114

Le gisement foncier pour l'habitat à court terme (moins de 5ans) avec le profil des 52 secteurs

Les capacités estimées à court terme sont d'environ 1000 logements dont 27% à vocation sociale (locatif social + accession sociale)

- Ce gisement à court terme sont équilibrés entre foncier bâti et non bâti ;
- **Toutefois, la majorité du gisement à court terme est localisé dans les zones 1AU (à 54%) et à 40% dans le tissu existant en zone U** : ainsi depuis 2021, l'ensemble des gisements fonciers localisés dans les zones 1AU sont décomptés de la consommation d'espaces du territoire communautaire.
- La majorité du gisement est localisé au sein d'OAP (55%), toutefois une part importante du gisement s'inscrit dans le cadre réglementaire "simple" ;
- 73% du gisement foncier à court terme est concerné par une contrainte de mixité sociale ;
- La répartition du gisement est homogène selon les filières de production (1/3 peu réglementé, 1/3 concerné par des dispositions d'encadrement renforcé, 1/3 sous maîtrise foncière publique) ;
- Des besoins de compléments de maîtrise foncière évalués à environ 2,5 hectares pour aboutir au projet avec intention de maîtrise foncière publique.

02 Approche paysagère et spatiale

Gisement foncier pour l'habitat

Nombre sites CCVT	Surface en ha.	Capacité en logement	dont logements locatifs sociaux	dont accession sociale à la propriété
51	28,9	914	169	27

typologie	Nombre de sites	Surface en ha.	Capacité en logement
Foncier bâti	27	18,73	639
Foncier non bâti	24	10,17	275
Total général	51	28,9	914

zonage principal	Nombre de sites	Surface en ha.	Capacité en logement
Agricole	1	0,08	5
AU indicé (1AU)	18	12,56	459
Constructible Carte communale	8	4,01	40
U	24	12,25	410
Total général	51	28,9	914

Gisement foncier des 51 secteurs à moyen terme (5 à 10 ans environ)

- La capacité à moyen terme est estimée à un peu moins de 1000 logements dont 25% à vocation sociale (locatif social + accession sociale)
- ***Ce gisement à moyen terme est plus favorable au renouvellement urbain que le gisement court terme*** puisque 69% du gisement se situe sur du foncier incluant au moins un bâti cadastral
- La majorité du gisement à moyen terme est localisé quasiment autant dans les zones 1AU (12,56 ha) que dans le tissu existant en zone U (16,26ha).

02 Approche paysagère et spatiale

Gisement foncier pour l'habitat

outil réglementaire	Nombre de sites	surface (ha)	Capacité en logements
Aucun outil réglementaire	28	14,06	327
Orientation d'Aménagement et de Programmation	23	14,84	587
Total général	51	28,9	914

outil mixité sociale	Nombre sites	surface (ha)	Capacité en logements	dont logements locatifs sociaux	dont accession sociale
Aucun	28	13,36	224	8	12
Secteur de mixité sociale (L'151-15)	23	15,54	690	161	15
Total général	51	28,9	914	169	27

Filière	Nombre sites	surface (ha)	Capacité en logements
Aménagement public / maîtrise foncière publique totale	12	9,06	377
Entrisme / Maîtrise foncière partielle	3	0,92	56
Incitation réglementaire et financière	15	11,25	338
Réglementaire simple	21	7,67	143
Total général	51	28,9	914

Gisement foncier des 51 secteurs à moyen terme (5 à 10 ans environ)

- La majorité du gisement est localisé au sein d'OAP (64%), toutefois une part importante du gisement s'inscrit dans le cadre réglementaire "simple";
- 76% du gisement foncier à court terme est concerné par une contrainte de mixité sociale ;
- 21% de la production à court terme relève potentiellement de logements locatifs sociaux, 4% en accession sociale (davantage de difficulté à évaluer la programmation en accession sociale à la propriété à moyen-long terme) ;
- Le gisement moyen terme est plus fortement contraint que le potentiel à court terme : 49% du gisement avec une intention de maîtrise totale ou partielle, 38% avec encadrement réglementaire ;
- Des besoins de compléments de maîtrise foncière évalués à environ 4,7 hectares pour aboutir au projet avec intention de maîtrise foncière publique.

- Au regard de la Loi Climat et Résilience et de sa temporalité (2021-2031), le gisement foncier à moyen terme localisé en 1AU paraît difficilement mobilisable puisque situé en dehors des enveloppes urbaines des communes. Or depuis 2021, l'ensemble des gisements fonciers localisés dans les zones 1AU sont décomptés de la consommation d'espaces du territoire communautaire qui concerne uniquement les surfaces agricoles, naturelles et forestières en extension de l'urbanisation.
- A partir de 2031, toutes les surfaces sans distinction de localisation feront l'objet d'un suivi des flux d'artificialisation, par rapport à une surface à nouveau réduite de moitié par rapport à la période 2021-2031.

02 Approche paysagère et spatiale

Gisement foncier pour l'habitat

Conclusion

- Des densités urbaines potentielles relativement élevées, inscrites en compatibilité avec le SCOT en vigueur et dans l'esprit du ZAN ;
- Le poids du gisement sur le foncier bâti est plus élevé à moyen/long terme qu'à court terme : une tendance plus favorable à l'intégration de la trajectoire ZAN, mais des documents d'urbanisme encore relativement ouverts et largement constitués de zones 1AU, relevant plutôt d'une dynamique d'extension urbaines ;
- Une très forte couverture du gisement foncier par les secteurs de mixité sociale.
- Une absence prononcée d'outils de financement de l'urbanisation (PUP, TA majorée, ZAC) ;
- Quelques communes ayant institué des périmètres de projet leur permettant de figer les projets le temps de traduire réglementairement leur projet sous OAP ou autre ;
- A court-moyen terme, des besoins de compléments de maîtrise foncière pour parvenir à l'aboutissement des stratégies de maîtrise publique relativement modéré (2,5 ha. à court terme, 4,7 ha. À moyen terme).

02 Approche paysagère et spatiale

Éléments de synthèse

Points forts

- Un patrimoine naturel et paysager exceptionnel (diversité et qualité des paysages, vues, patrimoine montagnard, ...)
- Des entrées de territoire globalement qualitatives marquées par une ambiance montagnarde et alpine ;
- Des grands tènements agricoles créant un espace ouvert permettant à la vue de s'étendre et de profiter de panoramas exceptionnels ;
- De nombreux motifs paysagers patrimoniaux caractéristiques encore présents (pré-vergers, vergers, potagers) ;
- Des transitions douces entre espaces agricoles et espaces bâtis permises par ces motifs paysagers aux abords des villages et hameaux ;
- Des coupures vertes encore nombreuses permettant la lisibilité des hameaux et des fronts bâtis, notamment à valeur patrimoniale ;
- Une richesse patrimoniale naturelle et bâtie reconnue par plusieurs périmètres institutionnels (monument historique et sites inscrits) complétée d'un petit patrimoine vernaculaire rural de montagne encore largement représenté et préservé (alpages, fours à pain, bassin, mazot, etc.).

Points de vigilance

- Une pression foncière qui se traduit par un mitage important entraînant une perte de lisibilité des structures paysagères historiques, uniformisant le paysage, notamment sur les espaces de coteaux et en fond de vallée ;
- Une diminution des espaces ouverts en lien avec une diminution des surfaces agricoles et prairiales et une avancée du couvert forestier, entraînant une fermeture progressive des vues ;
- Des cônes de vue qui se raréfient par la privatisation de ces derniers, phénomène accentué par une faible valorisation des espaces publics (peu soignés, manque de lisibilité, manque de repère, ...)
- Une fermeture et une privatisation progressive de l'espace accentuées par les clôtures et les plantations d'agrément ;
- Des paysages peu valorisés le long des axes principaux (RD 909 et 16) et des entrées de villes banalisées le long de ces axes (Thônes, Villards sur Thônes, Saint Jean de Sixt, ...)
- Des zones d'activités assez peu qualitatives sur le plan paysager le long des axes principaux ;
- Des restaurations infidèles, démolitions et/ou abandons des chalets traditionnels, source d'appauvrissement du patrimoine du territoire ;
- Un développement de l'habitat sous forme individuelle qui participe à la banalisation des paysages et synonyme de forte consommation d'espaces NAF.

02 Approche paysagère et spatiale

Éléments de synthèse

Enjeux

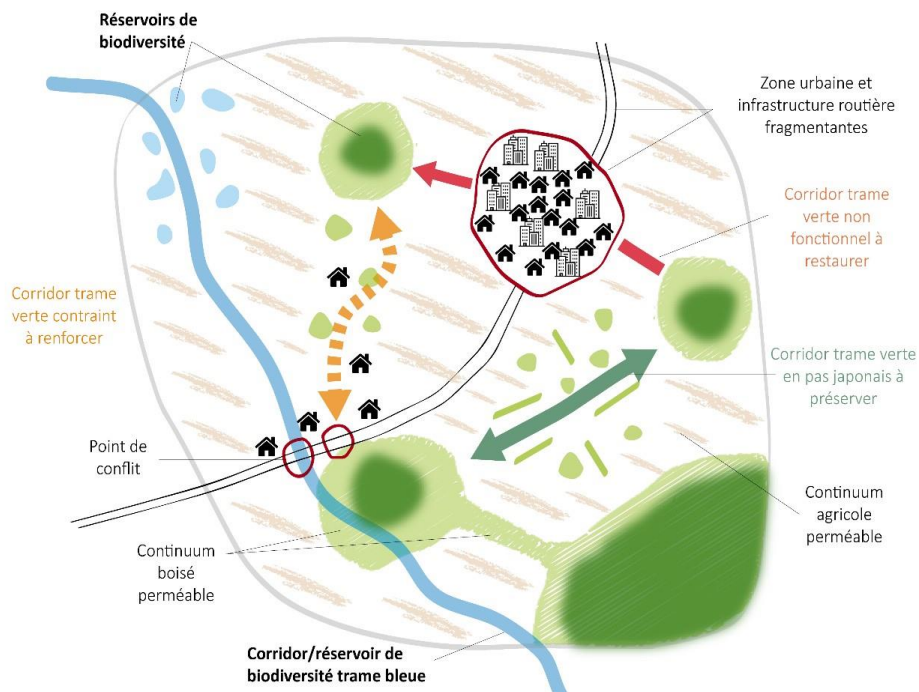
- La préservation de la qualité paysagère globale du territoire, en tant que caractéristique contribuant à la qualité du cadre de vie, à l'identité rurale et de montagne et à l'attractivité touristique et résidentielle du territoire ;
- Le maintien de paysages agro-pastoraux ouverts en préservant la viabilité économique des exploitations agricoles ;
- La préservation des structures et motifs paysagers identitaires (vergers, coupures d'urbanisation, vues remarquables, etc.) ;
- La poursuite des démarches de valorisation du patrimoine bâti et paysager, notamment en matière d'itinéraires de découverte (activités de pleine nature notamment). La prise en compte des sensibilités paysagères dans les dynamiques d'aménagement et d'urbanisation du territoire ;
- La mise en valeur des principales entrées de ville et de territoire dans une perspective d'amélioration de la qualité urbaine et de l'image du territoire ;
- L'amélioration de l'intégration urbaine et paysagère des zones d'activités économiques (piste de travail PADD/DOO : DAAC, cahier de prescriptions urbaines, architecturales et paysagères des ZAE, etc.) ;
- La limitation de l'urbanisation et la maîtrise du mitage des versants et coteaux dans une logique de préservation des vues remarquables et des covisibilités (piste de travail PADD/DOO : définir une limite durable à l'urbanisation sur les versants habités) ;
- L'aménagement d'espaces publics de qualité dans les bourgs, villages et hameaux, permettant de valoriser les richesses patrimoniales et le fond de décor exceptionnel ;
- L'encadrement de l'étalement urbain linéaire entre les villages et hameaux à travers la préservation des coupures d'urbanisation structurantes et locales (Pistes de travail PADD / DOO : prescrire la déclinaison des coupures structurants définies par le SCoT et l'identification des coupures d'urbanisation locales à l'échelle des PLU).

03 Environnement et risques

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

La Trame Verte et Bleue : définitions



Définition d'un corridor écologique (décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012)

« Eléments permettant les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers » (Art. R. 371-19 – III du Code de l'Environnement).

Définition d'un réservoir de biodiversité (décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012)

« Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces » (Art. R. 371-19 – II du Code de l'Environnement).

Un mitage des espaces naturels qui menace la biodiversité

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels est l'une des principales causes de la diminution de la biodiversité en France. Pour y remédier, les documents de planification territoriale intègrent une réflexion permettant la préservation et la restauration des continuités écologiques : la trame verte et bleue (TVB).

Un réseau de réservoirs et de corridors identifié à différentes échelles

À l'échelle du SRADDET ou intercommunale (SCoT, PLUI, PLU), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales.

Pour ce faire, deux types d'espaces sont à préserver :

- les « réservoirs de biodiversité » : les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation accueillant les espèces patrimoniales;
- les « corridors écologiques » : les espaces de connexion entre les réservoirs, qu'ils soient terrestres (trame verte) ou aquatiques (trame bleue), dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune.

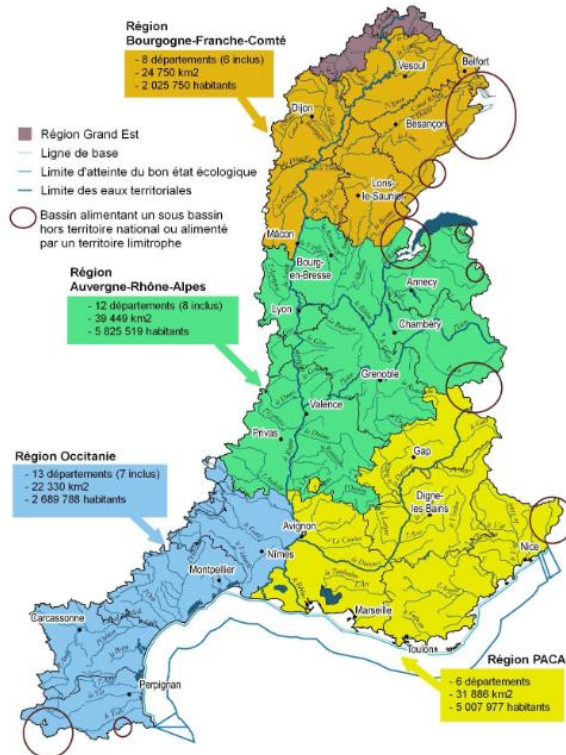
Un fonctionnement par sous-trame de milieux naturels

Tous ces éléments sont identifiés par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques) constituant alors des sous trames. Les sous trames sont ensuite croisées avec les éléments fragmentant pour faire apparaître l'ensemble du réseau écologique et ses enjeux de protection et/ou de restauration.

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les documents cadre



Les orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027

- S'adapter aux effets du changement climatique,
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques,
- Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,
- Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides,
- Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Afin de répondre aux enjeux de fragmentation des espaces naturels et de recréer des liens écologiques entre les entités du territoire, les lois Grenelle 1 et 2 (d'août 2009 et juillet 2010) prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue à l'échelle nationale, régionale et locale.

Au niveau national, l'État fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire et réalise :

- Le document cadre « Orientations nationales » prévu par la loi Grenelle 2, élaboré en association avec le comité national trames verte et bleue et approuvé par décret en conseil d'État ;
- Les guides TVB.

L'eau est très présente sur le territoire. La mise en place d'une gestion adaptée est donc nécessaire pour préserver les milieux naturels associés, gérer la ressource et prévenir des risques liés.

Les orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027

Le territoire du SCoT Fier-Aravis s'inscrit dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée 2022-2027 adopté le 18 mars 2022. Le SDAGE a pour ambition, à travers la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, de contribuer à promouvoir un développement social et économique durable. Il représente le cadre de référence pour la politique de l'eau dans le bassin pour la période 2022-2027.

Dans le cadre de ce schéma directeur, un bilan concernant la qualité des eaux et des milieux aquatiques a été établi afin de définir "des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques" présents sur l'ensemble du bassin versant.

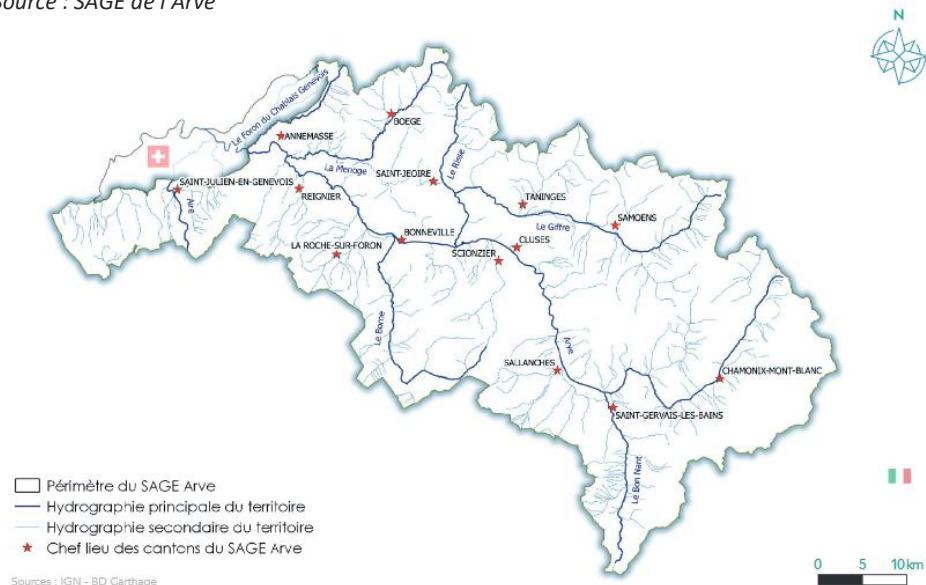
03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les documents cadre

Carte générale du périmètre du SAGE de l'Arve.

Source : SAGE de l'Arve



Le SAGE de l'Arve

Parallèlement au SDAGE, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) constitue un outil de planification à une échelle plus locale. Le SAGE, établi par une commission locale de l'eau (CLE) représentant les différents acteurs du territoire, doit être compatible avec les orientations du SDAGE dans lequel il s'intègre. Les documents d'urbanisme doivent quant à eux être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Le SAGE de l'Arve, approuvé le 23 juin 2018, s'applique sur les communes du nord-est du territoire, à savoir la commune du Grand-Bornand dans sa globalité et une partie des communes de Saint-Jean-de-Sixt, la Clusaz et des Villards-sur-Thônes

Le SAGE a pour vocation de :

- fixer des objectifs de qualité et quantité à atteindre pour les masses d'eau concernées dans un délai déterminé;
- définir la répartition de l'eau disponible entre les différentes catégories d'utilisateurs, le cas échéant en déterminant des priorités d'usage en cas de conflit;
- identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles;
- coordonner les actions d'aménagement, de protection de la ressource, d'entretien des masses d'eau et de lutte contre les inondations.

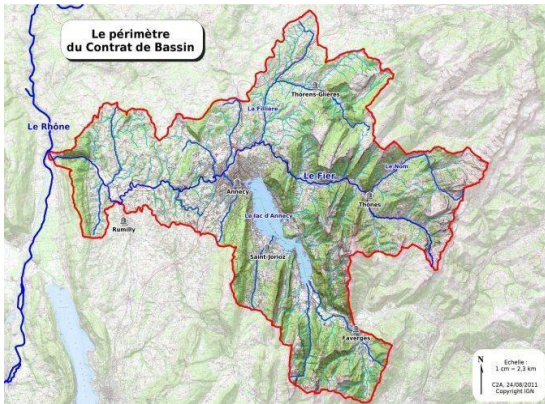
Le SAGE énonce les priorités à retenir, en tenant compte :

- de la protection du milieu naturel aquatique,
- des nécessités de mise en valeur de la ressource en eau,
- de l'évolution prévisible de l'espace rural,
- de l'environnement urbain et économique,
- de l'équilibre à assurer entre les différents usages de l'eau,
- et des contraintes économiques.

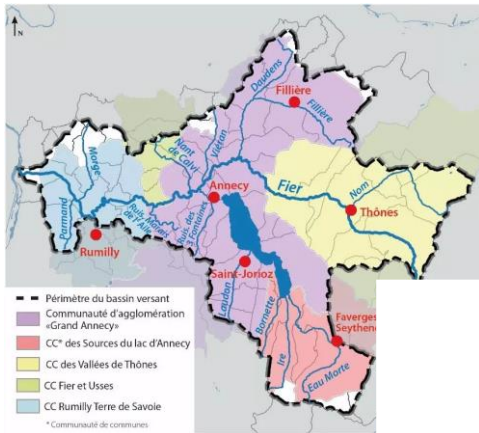
03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les documents cadre



Source : Grand Anancy



Source : Contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy, 2024

Un syndicat mixte à la carte adapté au territoire



Source : Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Arly, 2024

L'état des lieux du SAGE révèle notamment qu'une problématique quantitative de la ressource en eau apparaît sur le bassin versant ces dernières années. Aussi, le SAGE de l'Arve encourage une optimisation de la gestion de la ressource actuelle. En parallèle, il engage une amélioration des connaissances locales visant à préciser les objectifs de gestion quantitative de la ressource.

Dans ce cadre, le SCoT constituera un outil privilégié de mise en œuvre de la gestion quantitative en veillant à ce que le développement futur des territoires soit compatible avec la ressource en eau réellement disponible.

Le contrat de bassin du fier et du lac d'Annecy

Dans un rapport de compatibilité avec le SDAGE, le contrat de bassin fier et lac d'Annecy est un accord technique et financier entre les acteurs locaux concernés pour une gestion globale, intégrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SILA est la structure porteuse du contrat qui concerne le fier, les affluents du fier, le lac d'Annecy et l'ensemble des zones humides du territoire concerné. Programme d'actions sur 7 ans, le contrat engage les acteurs locaux impliqués dans des objectifs de protection du milieu aquatique, de qualité de l'eau, de gestion équilibrée de la ressource en eau et de protection contre les inondations. En 2024, le SILA pilotera le bilan du Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy (bilan technique, financier, gouvernance, animation). Un nouvel outil contractuel (type Contrat de bassin) sera élaboré suite à ce bilan.

Les actions s'articulent autour de quatre grandes thématiques :

- les milieux aquatiques et les risques naturels : préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur fonctionnalité, gérer les risques naturels ;
- la qualité de l'eau : reconquérir la qualité de l'eau, principalement superficielle, lutter contre les pollutions et sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- la ressource en eau : gérer durablement les ressources en eau au regard des besoins du territoire et du fonctionnement des milieux aquatiques et sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- la valorisation : valoriser les milieux aquatiques, développer un réseau de sites "eau" à vocation récréative et touristique et maîtriser l'attractivité et la fréquentation des sites naturels

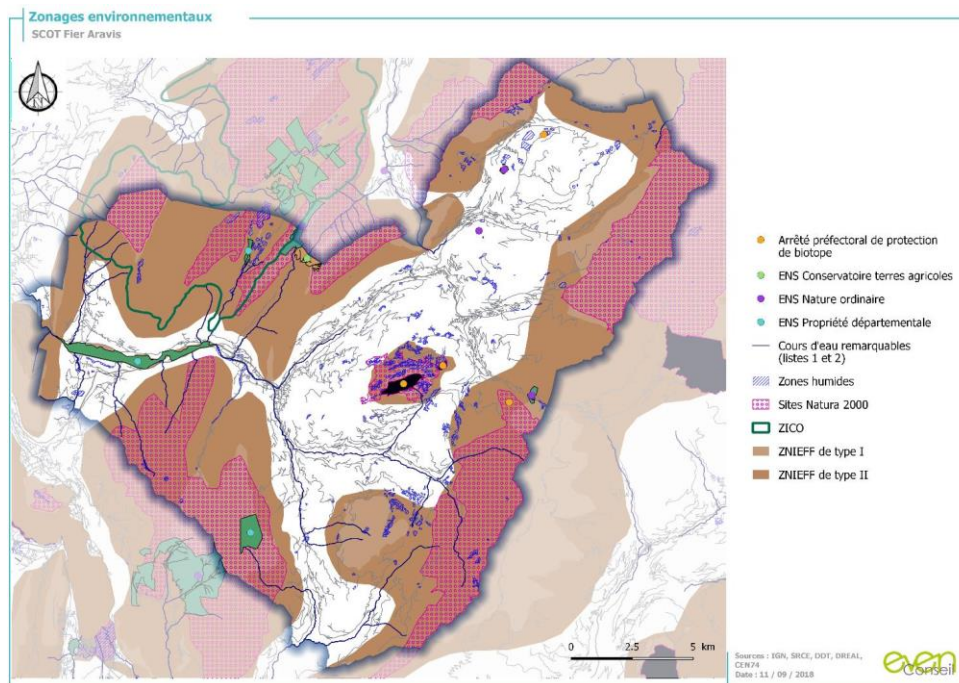
Le syndicat mixte du Bassin Versant de l'Arly

Le SMBVA est un syndicat mixte à la carte, c'est-à-dire comprenant deux domaines d'intervention: l'animation du bassin versant et la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Trois communautés de communes et une d'agglomération se sont regroupées en syndicat afin de traiter les problématiques de l'Arly et ses affluents dans une logique de bassin versant. Ainsi, les cours d'eau sont traités sur toute leur longueur sans limitation administrative. Les communes du Bouchet-Mont-Charvin et de Serraval sont dans le périmètre du SMBVA.

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les milieux naturels remarquables



Le patrimoine naturel exceptionnel

Les espaces naturels remarquables bénéficient de protection réglementaire, de mesures de gestion ou font l'objet d'inventaires spécifiques. Leur préservation est un enjeu majeur du SCoT. Le patrimoine naturel exceptionnel du territoire est ainsi traduit par différents zonages environnementaux :

- 5 sites Natura 2000 et ZSC (ZSC : Plateau de Beauregard, Les Frettes-Massif des Glières, Les Aravis, Massif de la Tournette) et 4 Zone de Protection Spéciale (ZPS : Plateau de Beauregard, Les Frettes-Massif des Glières, Les Aravis, Massif du Bargy) ;
- 4 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) : Tourbières de Beauregard et Combe à Claudius (La Clusaz), Plateau des Follières (Manigod), Marais de la Cour (Le Grand- Bornand) ;
- 1 Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO): Montagne des Frettes – Plateau des Glières ;
- 18 Zones d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques de type I (ZNIEFF de type I) : dimensions réduites, au moins une espèce ou un habitat écologique patrimonial ;
- 5 ZNIEFF de type II : plus étendues, cohérence écologique et paysagère, riches ou peu altérées, avec de fortes potentialités écologiques ;
- 9 Espaces Naturels Sensibles dont 3 ENS de propriété départementale, 5 ENS de nature ordinaire et un ENS du conservatoire des terres agricoles ;
- Des cours d'eau remarquables identifiés en listes 1 et 2 du Code de l'Environnement : Le Fier, le Borne, la Chaise ...
- Des inventaires locaux d'habitats remarquables réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute Savoie : zones humides, pelouses sèches et friches à molinies ;

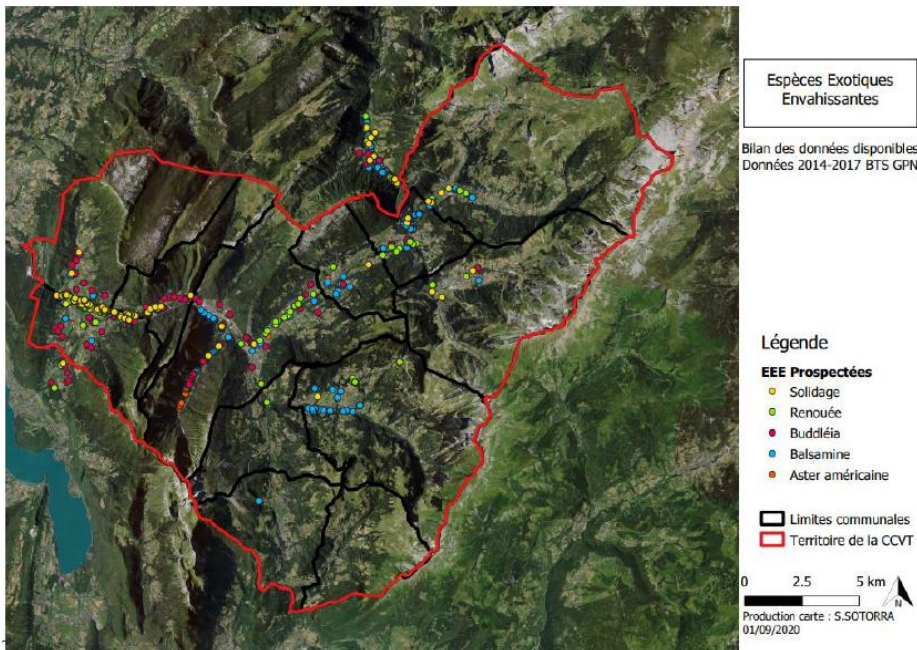
Hormis pour les ZNIEFF de type II et la ZICO, tous ces sites remarquables sont considérés comme réservoirs de biodiversité dans le SCoT de Fier Aravis. Leur protection permettra de préserver la fonctionnalité du réseau écologique du territoire.

Ces réservoirs de biodiversité sont recoupés avec les données de l'occupation du sol (déclaratif RPG pour les données agricoles et base de données de la végétation IGN). Enfin, les réservoirs de biodiversité sont déclinés par sous-trame en tant que milieux remarquables : boisé, ouvert et aquatique/humide.

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les espèces associées



Source : CTENS CCVT 2023

La flore

Le CTENS définit plusieurs enjeux concernant la faune sur le territoire de la CCVT.

Parmi les espèces animales et leurs espaces de vie associés, identifiés à l'échelle intercommunale au titre de la responsabilité du Territoire envers son patrimoine naturel, on peut notamment considérer :

- Le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus* L., 1753) au col de Plan Bois ;
- La Sanguisorbe officinale (*Sanguisroba officinalis* L., 1753) (au-delà de 1400 m d'altitude (plante hôte de l'Azuré de la Sanguisorbe) ;
- La fauche du Vérâtre blanc (*Veratrum album* L., 1753) en alpage, qui conduit par enrichissement à la banalisation de milieux patrimoniaux (ex : Nardaie).
- Le chardon des Alpes (*Eryngium spinalba* Vill., 1779) présents sur le Massif de la Tournette et le massif du Bargy
- La Renoncule déracinée (*Ranunculus trichophyllus* subsp. *eradicatus*) présente au lac d'altitude du Charvin : Liste rouge départementale, stations dans seulement 3 communes de Haute Savoie, VU en Rhône Alpes.

Enjeux de conservation de la flore sur le territoire :

- Hot-spots à enjeux : au col de Plan Bois avec une station de Sabot de Vénus, les zones humides de l'inventaire départemental (Potamot des Alpes aux Confins et à Dran), les prairies sèches inventoriées
- Surveiller la propagation des espèces exotiques envahissantes aux environs des hot-spots à enjeux, en raison de leur caractère concurrentiel des espèces locales.
- La coévolution des essences forestières et du climat.

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les espèces associées

Crédit photos: INPN, Contrat vert et bleu, C. Gilles.

De gauche à droite :

Au centre: Pie-grièche écorcheur, Sabot de Vénus, Drosera à feuilles rondes et Truite fario.

En bas: Azuré des paluds et Chevêche d'Athéna.



La faune

Plusieurs inventaires sur la faune ont été menés sur le territoire du SCoT, le CTENS révèle la présence de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale voire protégées :

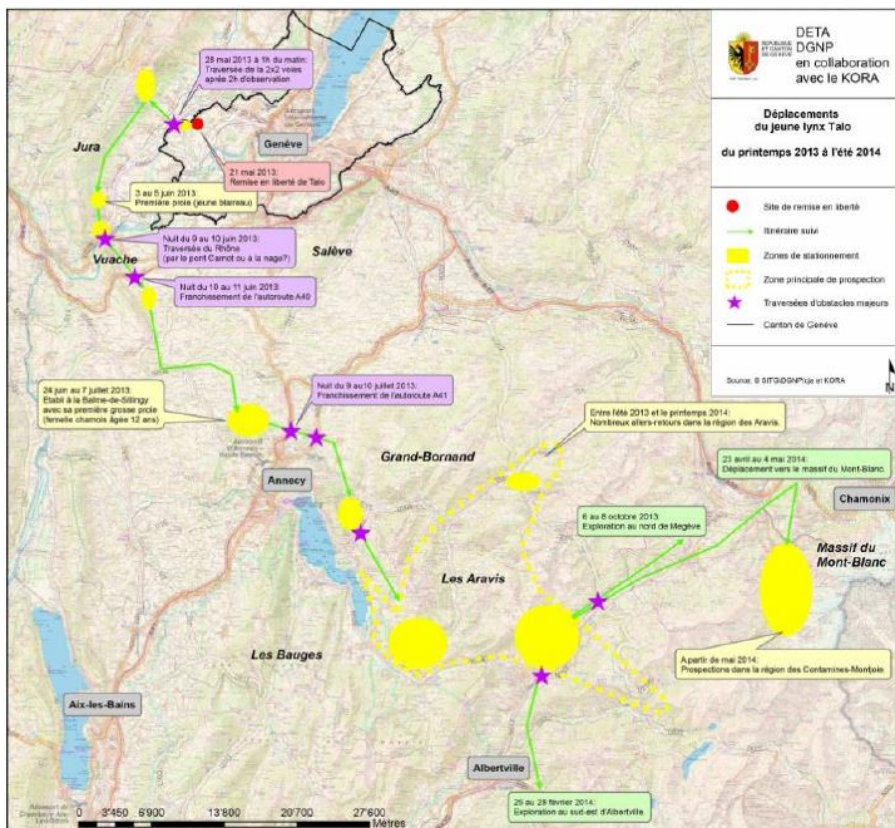
- **Oiseaux** : Un cortège typique des oiseaux de montagne :
 - Oiseaux liés aux milieux agricoles : Alouette des champs, Tarier des prés, Bruant jaune.
 - Espèces affectionnant les milieux forestiers : Chouette de Tengmalm, Gêlinotte des bois
 - Espèces de la zone de combat ou de l'étage alpin : Perdrix bartavelle, Tétraz-Lyre, Lagopède alpin
 - Espèces liées aux milieux rocheux et parties sommitales des massifs : Gypaète barbu, Aigle royal, Vautour faune, Vautour moine... (vautours non nicheurs sur le territoire)
- **Amphibiens** : 6 espèces sont présentes sur le territoire : le Crapaud commun, La Grenouille agile, La Grenouille rousse, la Grenouille verte, la Salamandre tachetée et le Triton alpestre.
- **Reptiles** : 12 espèces sont présentes sur le territoire (Coronelle lisse, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier, Couleuvre verte et jaune, Lézard vert, Lézard des murailles, Lézard des souches, Lézard vivipare, Orvet fragile, Vipère aspic, Tortue de Floride) dont une exotique (la Tortue de Floride) et une prioritaire en Haute-Savoie (le Lézard des souches) présente sur les communes de Serraval et Saint-Jean-de-Sixt.
- **Mammifères et micromammifères** : 35 espèces de mammifères (hors chauves-souris) sont connues sur le territoire parmi lesquelles des espèces remarquables telles que le Loup gris, le Lynx boréal (données de transit par la CCVT, au niveau de la Plaine du Fier, d'un animal nommé Talo, équipé d'un collier GPS par des naturalistes Suisses du KORA et l'ONCFS en France), le Muscardin, la Musaraigne Alpine, le Crossope aquatique et le bouquetin des Alpes.

D'autres catégories d'espèces sont également analysées dans le cadre du CTENS : les insectes, les crustacés, les gastéropodes, les espèces exotiques envahissantes (tortue de Floride au Lac de Thuy).

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les espèces associées



Déplacements du Lynx Talo au sein des montagnes de la CCVT, notamment les massifs de la Tournette et des Aravis

(source : p.11 Bulletin Lynx du réseau Loup - Lynx n°19 de décembre 2014)

Source : CTENS CCVT 2023

La faune

Les enjeux du CTENS de conservation de la faune sauvage :

- Hot-spot à enjeux en termes d'espèces prioritaires (oiseaux, mammifères, papillons, odonates et reptiles) : la tourbière de Beauregard et ses environs, la moitié Nord de la commune du Grand-Bornand, la tourbière de Dran (commune de La Balme de Thuy).
- Connaissance des enjeux avifaune plutôt bien renseignée à l'échelle de la CCVT.
- Une forte pression sur les galliformes, liée à l'attractivité touristique et à la multitude d'activités sportives sur les domaines skiables (et ce malgré l'installation de mise en défens).
- Connaissance sur les chiroptères à approfondir pour mieux comprendre la dynamique des populations à l'échelle du territoire.
- Méconnaissance des enjeux lièvres variables.
- Maintien des grands ensembles et continuités naturels, favorables aux déplacements des espèces : massif du Bargy, des Aravis et de la Tournette.
- Connaissance des micromammifères peu représentative à l'échelle du territoire.
- Des secteurs favorables à la faune sauvage (toute classe confondue) : le col du Marais à Serraval, le Chinailon et le col de la Colombière ainsi que le secteur des Annes et de la Duché au Grand-Bornand, la Plaine du Fier, la limite communale entre Saint-Jean de Sixt et La Clusaz (versant ouest de la Tête du Danay et Bois de l'Ars), Beauregard, Mont Lachat.
- Influence de l'activité agricole sur la préservation des espèces et le paysage à valoriser et à conforter : haies, vergers, prairies de fauches...
- Des habitats humides à préserver en raison d'enjeux odonates d'altitude: la tourbière de Dran sur le Plateau des Glières, les zones humides du Plateau de Beauregard, les lacs d'altitude du Mont-Charvin, du Champ tardif et des Confins.

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les milieux ouverts

Des milieux ouverts aux habitats multiples

Plusieurs grands types de milieux ouverts sont présents sur le territoire. Leurs compositions faunistiques et floristiques varient selon l'altitude, l'exposition, la micro-topographie, l'humidité et la pression anthropique.

-les pelouses alpines et subalpines, correspondants essentiellement aux alpages, sont maintenues par une action anthropique. Ces milieux ouverts, soumis à des conditions climatiques particulières, sont propices au développement d'une flore et d'une faune spécifiques, liées à la nature du substrat rocheux et au degré d'humidité.

-les prairies de fauche sont plus basses en altitude et accessibles plus facilement. Leur richesse écologique est proportionnelle à la pression anthropique appliquée.

-les landes et fruticées, dominées par la strate arbustive, sont de véritables zones de refuges pour de nombreux animaux. Plusieurs espèces d'insectes et d'oiseaux y trouvent de quoi se nourrir.

-les milieux rocheux sont très présents dans ces massifs calcaires, qu'ils soient sous forme de tabliers d'éboulis, de lapiaz, de blocs isolés ou d'impressionnantes falaises. Les espèces saxicoles, ou rupestres, sont les seules à pouvoir se développer dans ces conditions extrêmes.

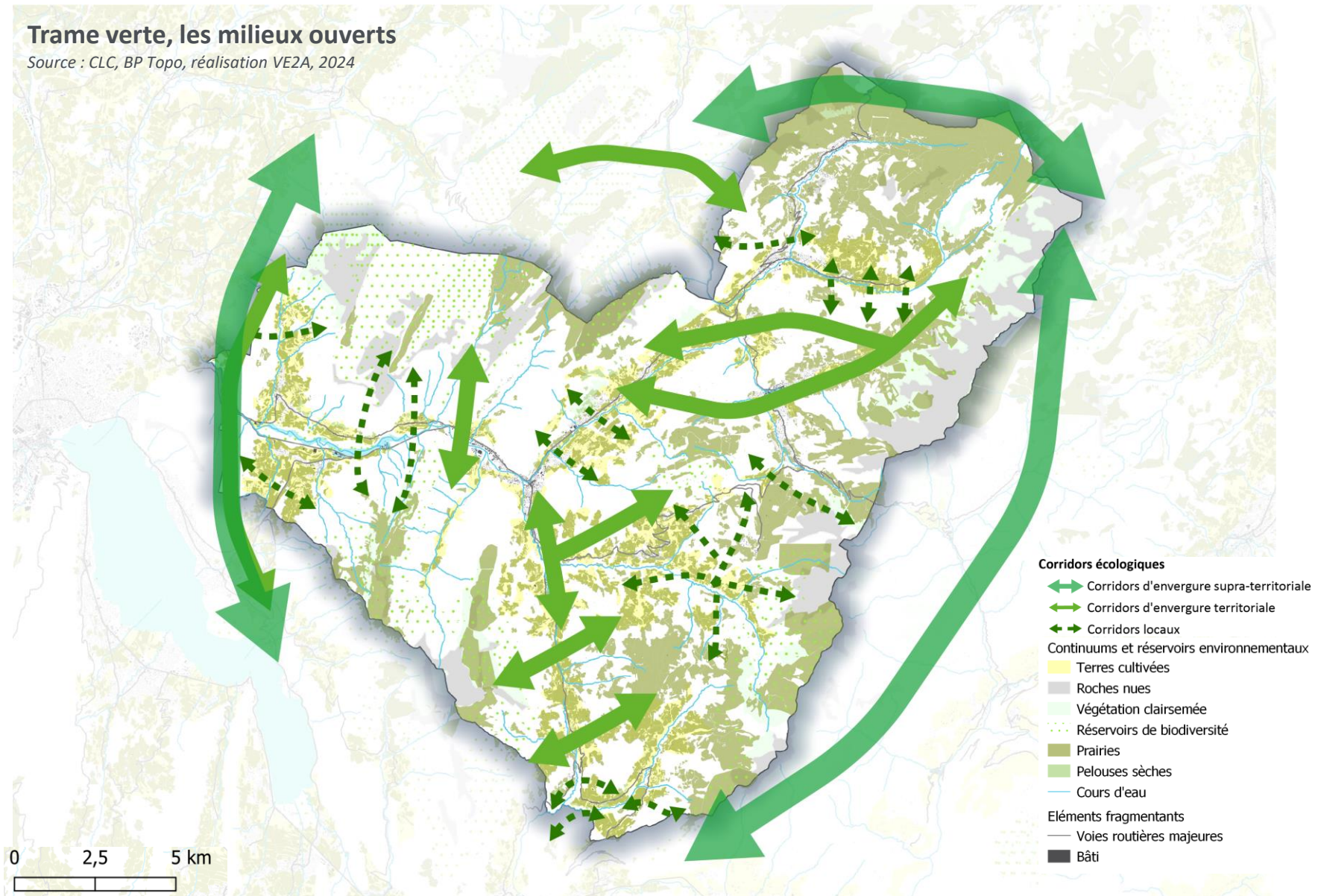
Une gestion de l'agriculture pour le maintien de ces habitats

Le maintien et l'adaptation des pratiques agricoles comme la réduction des intrants ou l'instauration de fauches tardives, va favoriser la biodiversité. Plusieurs documents permettent de promouvoir ce type de pratiques : un plan pastoral territorial est en œuvre sur le territoire Fier-Aravis. Il vise notamment à organiser les parcours d'alpages afin d'avoir une utilisation homogène et respectueuse des enjeux écologiques. Il permet aussi d'apporter des soutiens financiers complémentaires aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Le plan agro-environnemental et climatique (PAEC) définit sur un territoire les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité écologique des espaces agricoles et renforcer la biodiversité. Les exploitants volontaires peuvent souscrire des contrats MAEC identifiant clairement les objectifs agro-écologiques sur les parcelles engagées. Les DOCOB Natura 2000 définissent eux aussi des objectifs clairs en termes de pratiques agricoles sur les milieux aux enjeux les plus importants notamment pour la préservation d'une espèce animale ou végétale.

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

La trame verte des milieux ouverts



03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les milieux forestiers

Une sous-trame forestière hétérogène

Les forêts des vallées de Thônes sont dominées par les conifères et plus précisément par l'épicéa (63 % de la forêt de la région forestière Bornes-Aravis). Les feuillus (environ 20 % de la forêt pour les grands arbres) sont surtout représentés par le hêtre (13% des surfaces boisées). La répartition actuelle des essences est le reflet de leurs facilités d'adaptation et de la sylviculture pratiquée dans ces zones depuis des dizaines d'années.

La nécessité de préserver la forêt face au changement climatique

La forêt rend de nombreux services écologiques : elle est le support d'une biodiversité importante et reconnue, elle influe sur la qualité de l'eau, la régulation des crues et la protection des versants contre l'érosion.

Les espaces boisés sont aussi lieux de loisirs et de détente, une plus-value pour la qualité du cadre de vie des habitants.

Un équilibre durable doit ainsi être trouvé entre ces rôles pour maintenir les services écosystémiques assurés par la forêt.

En effet, le changement climatique engendre de nombreuses modifications des écosystèmes. Les milieux forestiers sont déjà en train de connaître le début de modifications rapides et profondes de leurs caractéristiques. Cela aura un impact sur les services écosystémiques (bois construction, bois énergie, risques naturels, ...).

Une gestion forestière encadrée

En effet, en plus de son rôle environnemental, la forêt a une fonction économique (sylviculture essentiellement portée sur les résineux). Des mesures existent pour préserver ces espaces forestiers et mettre en œuvre une exploitation sylvicole raisonnée. La gestion forestière permet aussi de contenir les boisements afin de limiter l'enfrichement des terres agricoles.

La gestion forestière diffère selon le mode de propriété de la forêt. De la même manière qu'au niveau national, sur le territoire de Fier Aravis, il y a une très nette prédominance de la forêt privée sur la forêt publique, de l'ordre de 2/3 contre 1/3.

La forêt publique est gérée par l'ONF tandis que la forêt privée dépend des associations des professionnels de la filière bois. De plus, le territoire de Fier Aravis a signé une Charte forestière en juillet 2009, dans le but de préserver et de valoriser le patrimoine forestier. Les orientations définies sont :

- redynamiser l'exploitation forestière
- renforcer les forêts de protection
- développer les filières bois-énergie et bois de construction

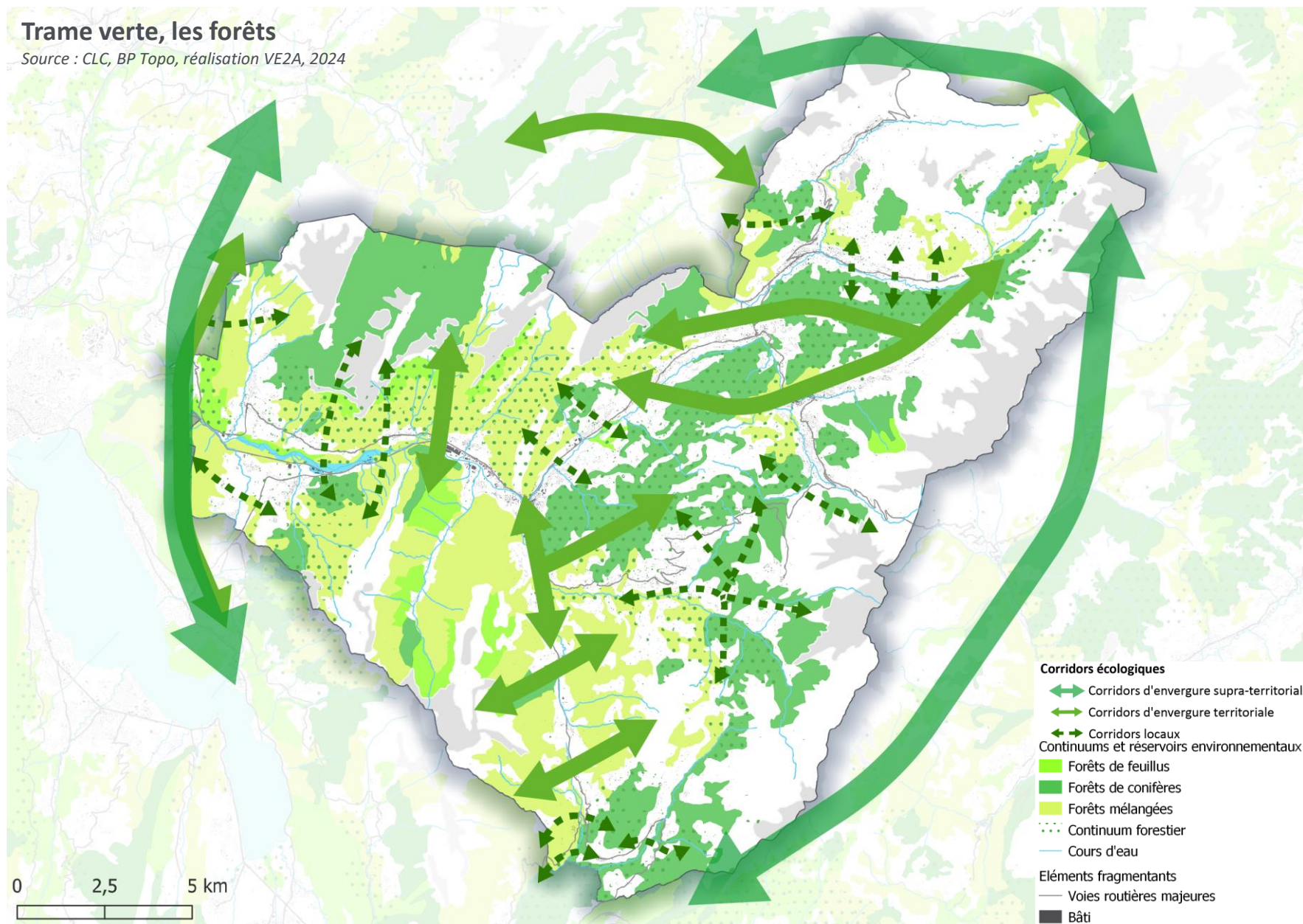
Un potentiel économique durable important

Les milieux forestiers sont source de production de bois d'œuvre et de bois-énergie. La sylviculture est une filière durable et renouvelable pour pallier à l'utilisation massive des énergies fossiles tels que les produits pétroliers. Les forêts sont donc une ressource à part entière et une activité économique à promouvoir pour la valorisation énergétique.

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

La trame verte des forêts



03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les milieux aquatiques et humides

Les cours d'eau, réservoirs et corridors

Les cours d'eau, de par leur propriété linéaire, sont considérés comme corridors écologiques pour la faune aquatique mais aussi comme réservoirs de biodiversité. Seuls les cours d'eau listés sont pris en compte au sein de cette deuxième catégorie. La hiérarchisation des corridors aquatiques est basée sur les objectifs d'atteinte de bon état écologique donnés par le SDAGE. Ainsi les cours d'eau ayant déjà atteint leur objectif de bon état écologique en 2015 sont catégorisés en corridor à préserver. A l'opposé, les cours d'eau qui ont un objectif de bon état écologique prévu pour 2021 sont catégorisés en corridor à renforcer et en corridor à restaurer pour des objectifs repoussés pour 2027. Sur le territoire de Fier-Aravis, aucun corridor aquatique n'est à restaurer.

Une grande variété de milieux aquatiques et humides

Sur le territoire du SCoT Fier-Aravis, le réseau hydrographique est important. Les cours d'eau principaux comme le Fier, le Nom ou le Borne, alimentés par leurs nombreux affluents, structurent les espaces naturels. Plusieurs de ces cours d'eau ont été classés comme « réservoirs de biodiversité aquatique » étant donné leur qualité écologique.

Les milieux humides abritent eux aussi une importante biodiversité et présentent un intérêt écologique particulier. Asters (CEN Haute- Savoie) a mis à jour son inventaire des zones humides. Ainsi, sur le territoire du SCoT, 354 zones humides sont répertoriées en 2017 (147 en 2011). Ces écosystèmes jouent aussi un rôle important dans l'épuration des eaux et la régulation des phénomènes d'inondation.

Les obstacles à l'écoulement et les pollutions menacent la qualité des cours d'eau et des écosystèmes associés. Des actions sont menées pour maintenir ou réhabiliter ces espaces à travers différents moyens de gestion en place (GEMAPI, SAGE, N2000, ENS...). La gestion des ripisylves, la restauration de la continuité des cours d'eau, le traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel, la réduction des polluants agricoles sont autant de mesures nécessaires pour améliorer la qualité des milieux aquatiques et humides.

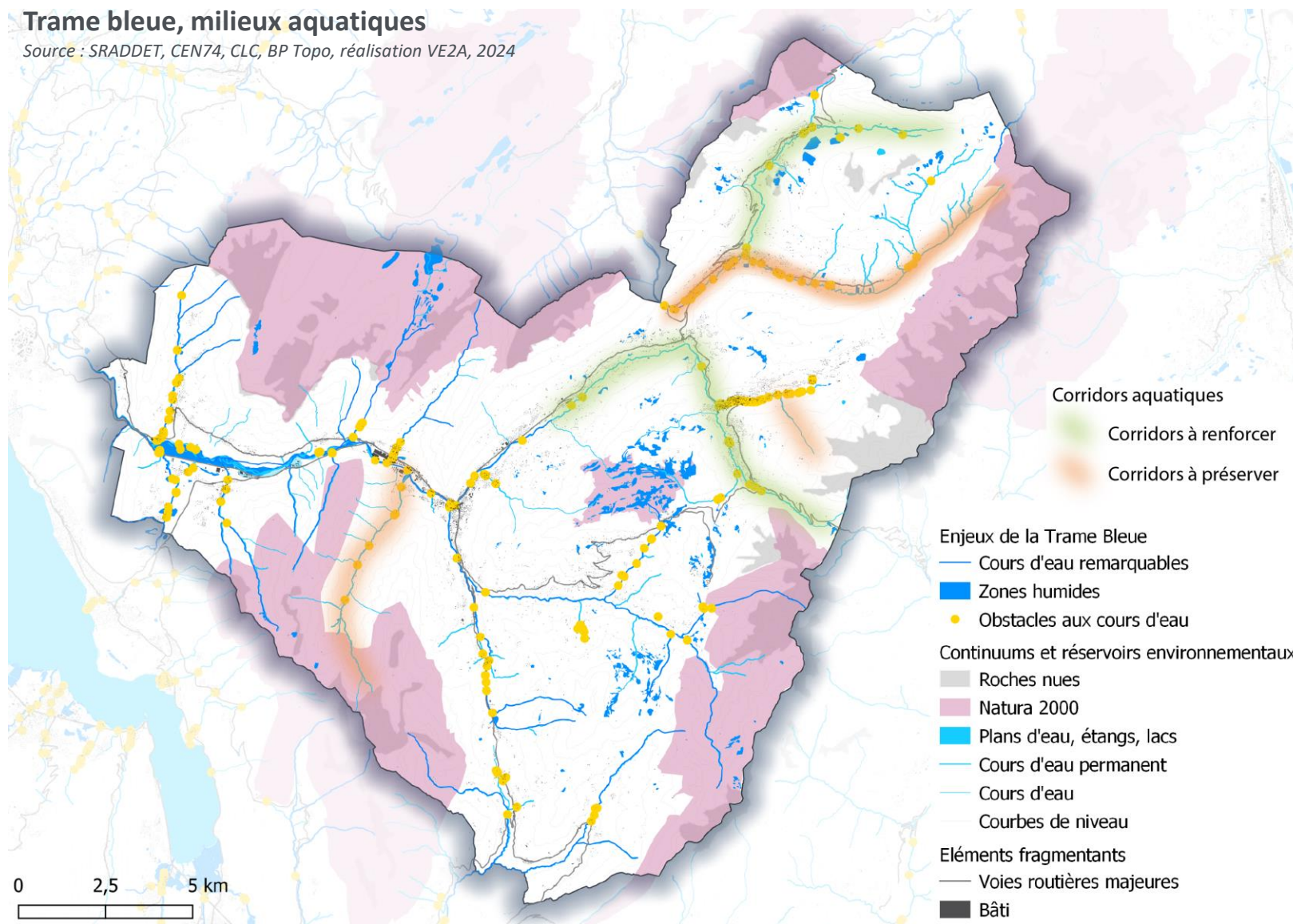
Le changement climatique aura un impact important sur les milieux aquatiques de la CCVT (variations dans le régime des cours d'eau, menaces sur les ZH ou menaces sur les petits cours d'eau). Aussi, des actions devront être mises place afin de protéger les milieux aquatiques et humides du territoire.

Des données concernant les milieux aquatiques de la CCVT seront transmises dans le courant de l'année par le CEREG et permettront de compléter le document.

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

La trame bleue des milieux aquatiques



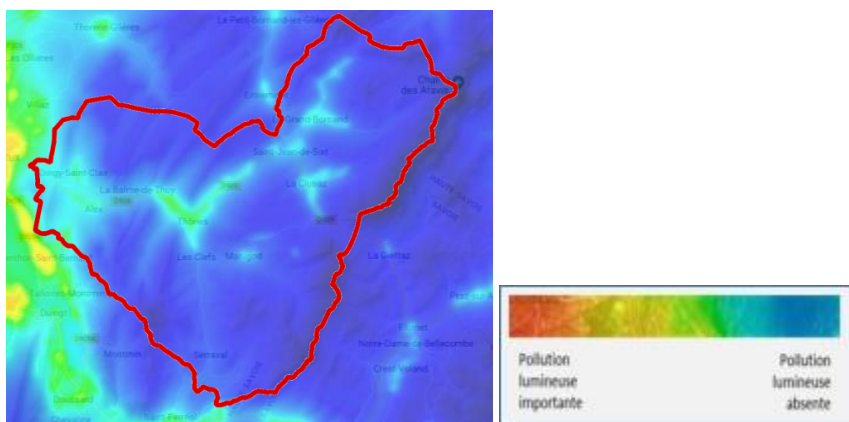
03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les fragmentations du réseau écologique

Une urbanisation le long des infrastructures routières

La géographie marquée du territoire oriente le développement de l'urbanisation et des axes de transport dans les fonds de vallées, empêchant ou entravant la continuité écologique. Néanmoins, il n'y a pas de transport ferroviaire sur le territoire, ni d'autoroute ou de route nationale. L'axe principal est la route départementale D909, reliant Annecy à la Clusaz en passant par Thônes. C'est aussi le long de cette voie que se retrouvent les zones où l'urbanisation est la plus dense, notamment au niveau de Thônes.



Une pollution lumineuse peu impactante

La pollution lumineuse influe grandement sur de nombreuses espèces, qu'elles soient nocturnes ou diurnes. En effet, en modifiant l'alternance jour/nuit, la luminosité artificielle a des conséquences physiologiques sur tous les organismes. Elle n'est pas très importante sur le territoire, sauf autour de Thônes et dans les communes les plus à l'ouest soumises à l'influence de l'agglomération d'Annecy.

Des obstacles à l'écoulement omniprésents

Les cours d'eau sont des éléments de la TVB, leur fonctionnalité écologique doit être maintenue notamment au sein des espaces urbanisés en tant que réservoir de biodiversité ou corridor. La circulation des espèces peut être cependant perturbée voire empêchée par la présence d'ouvrages faisant obstacle à l'écoulement ou encore par l'artificialisation des lits. Le SRCE a recensés de nombreux obstacles à l'écoulement le long des cours d'eau majeurs du territoire. En effet, le borne et le fier présentent une dynamique fluviale largement artificialisée.

Des actions engagées pour réduire l'impact du réseau routier

En partant de l'initiative du conseil départemental, la fédération des chasseurs de Haute-Savoie a mis en place des dispositifs réflecteurs le long des axes les plus impactant pour la faune afin de réduire les collisions avec les usagers du réseau.

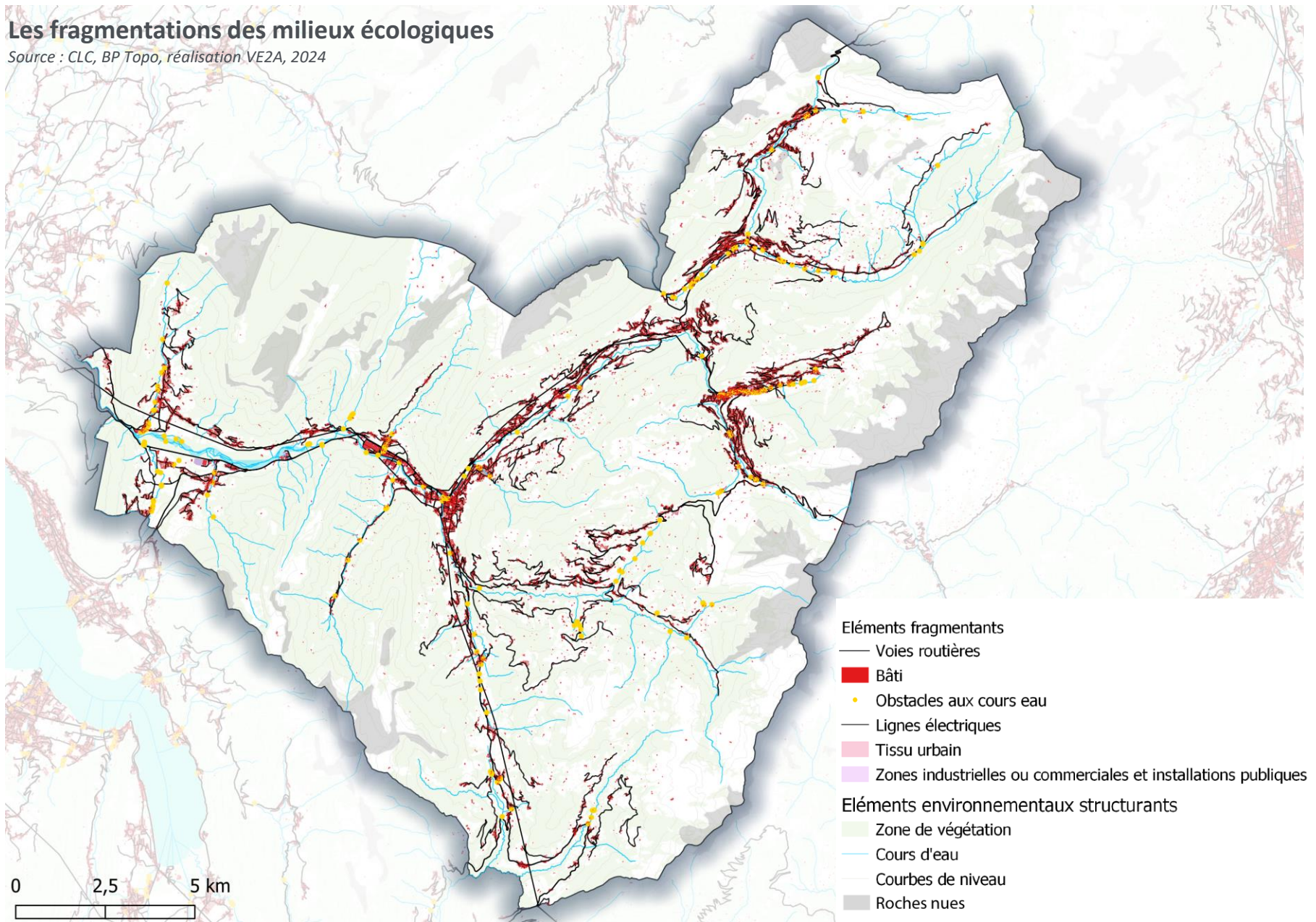
03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les fragmentations du réseau écologique

Les fragmentations des milieux écologiques

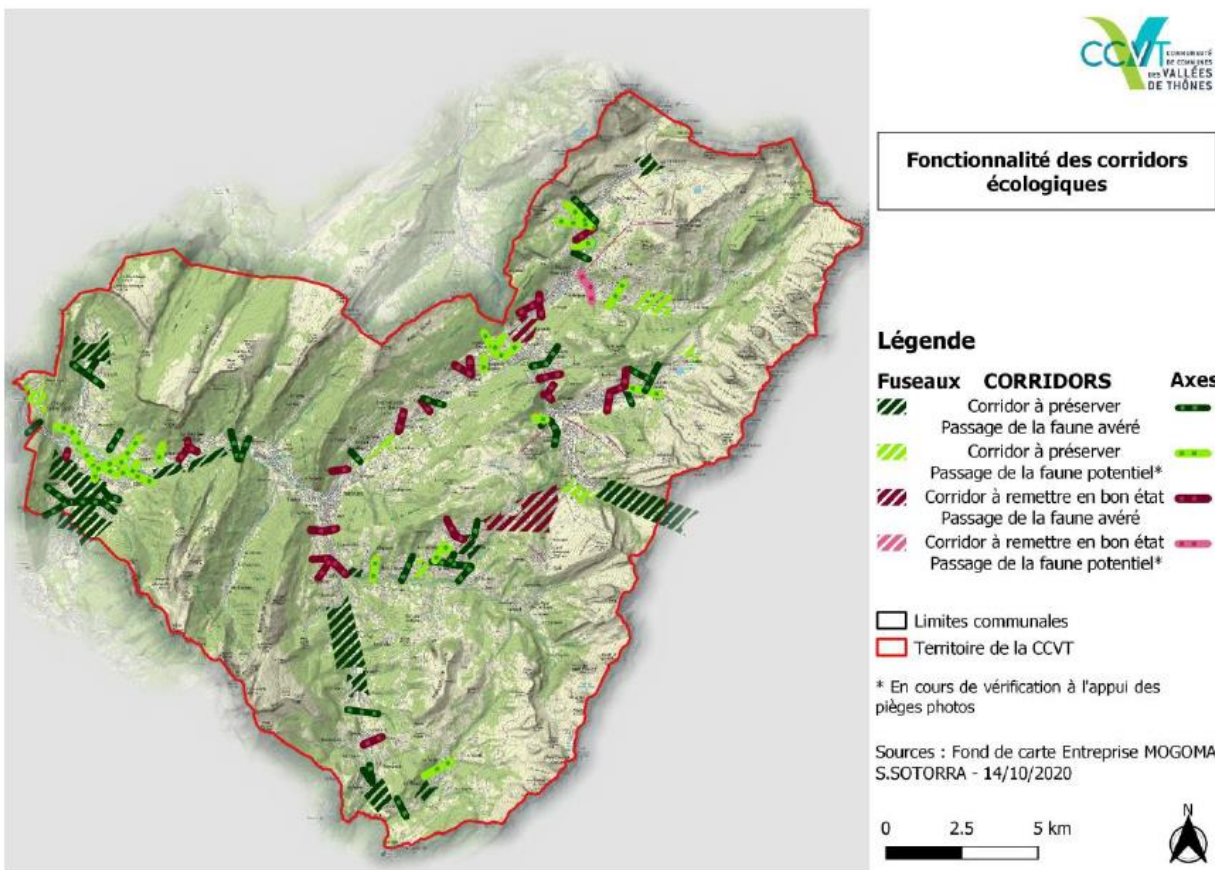
Source : CLC, BP Topo, réalisation VE2A, 2024



03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Les fragmentations du réseau écologique



Fonctionnalité des corridors écologiques

Le CTENS met en évidence des enjeux autour des corridors écologiques de la CCVT :

- 116 corridors potentiels initiaux ;
- 72 corridors identifiés après analyse dont 20 Fuseaux et 52 Axes ;
- Sur les 72 corridors identifiés :
 - o 56 sont à préserver,
 - o 16 sont à remettre en bon état.
- Sur les 56 à préserver :
 - o 37 dont le passage de la faune est avéré,
 - o 19 dont le passage de la faune est potentiel.
- Sur les 16 à remettre en bon état :
 - o 13 dont le passage de la faune est avéré,
 - o 3 dont le passage de la faune est potentiel.

Figure : Fonctionnalité des corridors écologiques de la CCVT

Source : Stella SOTORRA, stage corridors 2020

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

La Trame Verte et Bleue

Le territoire du SCoT Fier Aravis est doté d'un patrimoine naturel riche et bien identifié, notamment au niveau du Plateau de Glières, du Massif de la Tournette, de la Chaîne des Aravis, du Plateau de Beauregard et du Massif du Bargy.

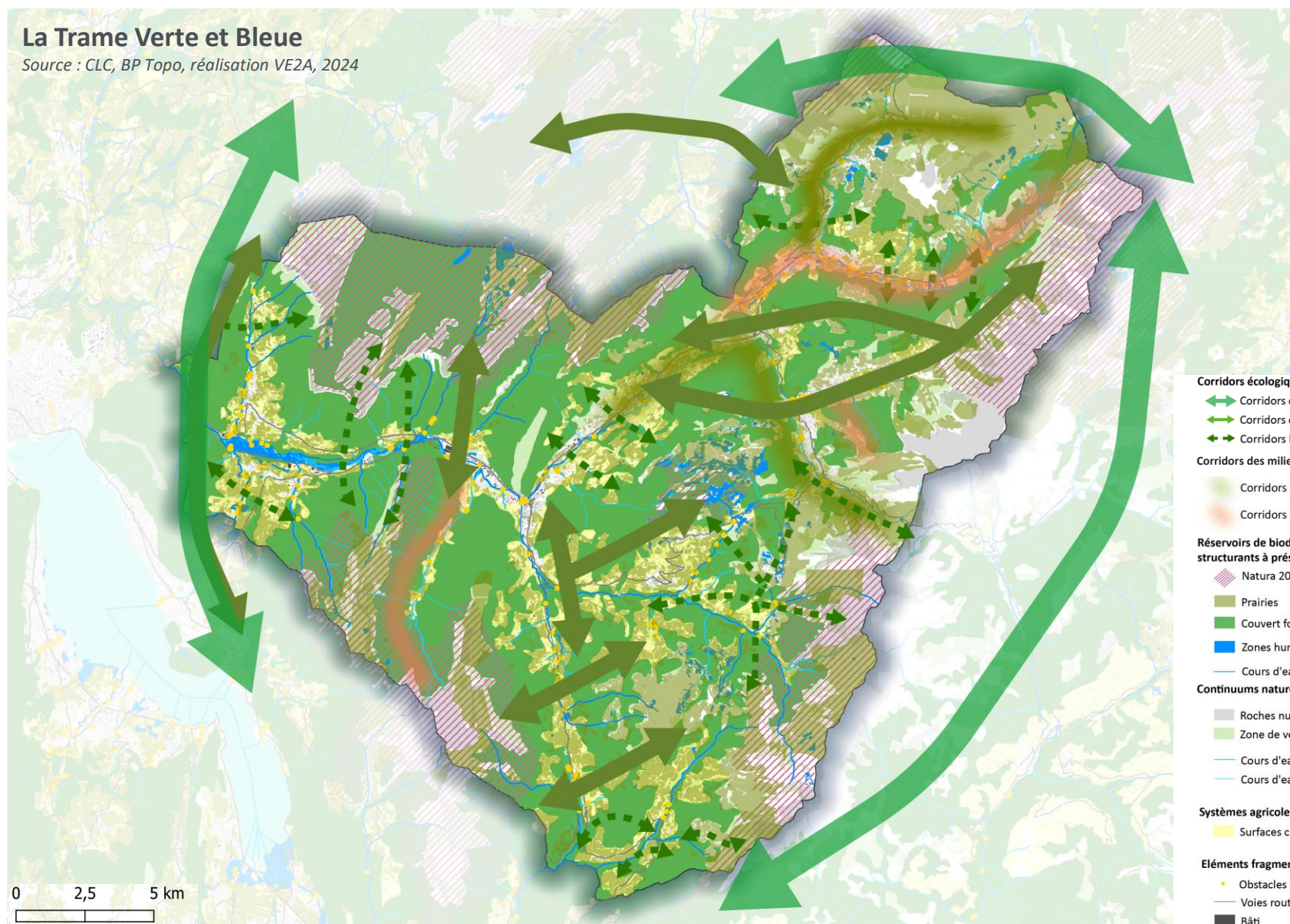
Cependant, la géographie du territoire entraîne une urbanisation et une accumulation d'infrastructures de transports en fond de vallée. Ces aménagements créent un linéaire entravant, voire empêchant la circulation des espèces entre les différents massifs. Pour limiter cette fragmentation, les zones permettant les déplacements de la faune sont à identifier et préserver mais aussi à restaurer lorsque le réseau écologique n'est plus fonctionnel mais que les enjeux existent.

C'est pourquoi la trame verte et bleue devra être déclinée à une échelle locale afin d'identifier précisément les secteurs de conflits entre le développement de l'urbanisation et la préservation de la trame verte et bleue. Ce travail devra aussi anticiper les enjeux futurs et permettre l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement.

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

La Trame Verte et Bleue



03 Environnement et risques

Les continuités écologiques

Eléments de synthèse

Points forts

- Un patrimoine naturel exceptionnel qui bénéficie d'une diversité d'habitats, de milieux et d'espèces remarquables ;
- Des zonages environnementaux qui permettent la gestion et la sauvegarde d'un patrimoine naturel riche notamment au regard du développement urbain, déclinés au sein des PLU ;
- Des corridors écologiques bien préservés malgré quelques constructions réalisées en marge ;
- Des pratiques agricoles et sylvicoles gérées en cohérence avec les enjeux environnementaux notamment par les zones agricoles protégées.

Points de vigilances

- Un fond de vallée fragmentant qui concentre l'urbanisation linéaire notamment en cœur de territoire (axe Thônes – Saint Jean de Sixt) ;
- Une dynamique de progression des espaces forestiers, notamment sur les versants et en fond de vallée (fermeture des paysages, enfrichement de terrains agricoles, etc.) ;
- Une fréquentation des espaces naturels en hausse et qui pourrait impacter le bon fonctionnement écologique du territoire si elle n'est pas structurée ;
- Des obstacles à l'écoulement et une urbanisation qui exercent une pression sur les milieux humides et aquatiques.

Enjeux

- Le maintien, voire la restauration de la continuité entre les massifs pour garantir la fonctionnalité et la continuité écologique sur l'ensemble du territoire ;
- La poursuite de la préservation des réservoirs de biodiversité identifiés au SCoT ;
- La pérennisation voire la réhabilitation des milieux ouverts (espaces agro-pastoraux) face à l'avancée du couvert forestier et aux facteurs anthropiques (urbanisation, fréquentation touristique et de loisirs des espaces naturels, activité des domaines skiables, etc.) ;
- La préservation de l'intégrité écologique des milieux forestiers en prenant en compte les enjeux économiques associés à la valorisation de la ressource ;
- La préservation / restauration du réseau de zones humides du territoire ;
- L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau en cherchant à effacer les obstacles à l'écoulement, en maîtrisant les pollutions et en adaptant les prélèvements aux capacités de la ressource disponible.

L'influence des risques naturels

PPRN	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Mise à jour	
4DDT20070018 - PPR - La Clusaz	Mouvement de terrain Avalanche Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	01/09/2004	24/02/2012	15/04/2013	23/10/2018	
74DDT19980002 - PPR sur la commune Alex		16/03/1998	03/11/1998	07/04/1999		
74DDT19980003 - PPR sur la commune Balme-de-Thuy		15/06/1998	22/12/1998	03/05/1999		
74DDT19950003 - PPR sur la commune Bouchet		28/12/1995	02/11/1998	03/05/1999		
74DDT19950004 - PPR sur la commune Clefs		28/12/1995	20/09/1996	21/01/1997	Octobre 2018	
74DDT19990004 - PPR sur la commune Dingy-Saint-Clair		25/01/1999	08/07/1999	29/11/1999		
74DDT20110020 - PPR Grand Bornand		03/01/2007		18/10/2012	26/02/2020	
74DDT19860003 - PER sur la commune Manigod		11/03/1986	03/10/1991	28/08/1992	11/03/2019	
74DDT20070020 - PPR de la commune de Saint Jean de Sixt		01/09/2004		29/01/2009		
74DDT19860008 - PER sur la commune Serraval		24/02/1986	31/08/1992	12/09/1994		
74DDT19940007 - PPR - Thônes		20/12/1994	03/03/2000	12/09/2000	20/05/2020	
74DDT20070003 - PPR - Thônes		Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	23/05/2006	25/04/2008	08/07/2008	
74DDT19850013 - PER sur la commune Villards-sur-Thônes		Mouvement de terrain Avalanche Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	02/04/1985	29/08/1986	29/01/1987	21/06/2019
74DDT20150011 - PPR les Villards sur Thônes	24/01/2017					

Des risques naturels bien identifiés

Le dossier départemental des risques majeurs de la Haute-Savoie (DDRM) recense 6 risques naturels auxquels est soumis le territoire : les inondations, les avalanches, les phénomènes de mouvement de terrain, l'aléa retrait/gonflement des argiles, le risque sismique et les risques météorologiques. Les vallées de Thônes sont ainsi exposées à des risques naturels multiples, la géographie favorisant en particulier des phénomènes gravitaires à la cinétique plus rapide.

Le territoire de la CCVT est également soumis au risque des feux de forêt. Ce risque est une conséquence directe des sécheresses auxquelles le territoire est exposé.

De plus, certains risques sont émergents (en lien avec le réchauffement climatique) sur le territoire tels que : les fortes chaleurs, les incendies de végétation, les maladies transmises par des espèces nouvelles ou encore la qualité de l'air, etc.

Dans ce cadre, l'ensemble des communes du territoire ont déjà subi entre 1 et 10 évènements reconnus catastrophes naturelles et ayant fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance (données Gaspar depuis 1982). Dans la majorité des cas, les dommages étaient dus à des inondations et coulée de boue et dans une moindre mesure à des mouvements de terrain.

Une catastrophe naturelle se caractérise par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, ...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. Alors un arrêté ministériel constate l'état de catastrophe naturelle. (Définition de l'INSEE).

Face à ces risques majeurs, l'ensemble des communes du territoire du SCoT est couvert par des plans de prévention des risques naturels (PPRN). Documents réglementaires destinés à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, ils délimitent des zones exposées et définissent des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Ils définissent aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

En sus de ces documents à portée réglementaire, le territoire est couvert par d'autres documents cadres qui seront également à prendre en considération. Ceux-ci sont identifiés dans les parties traitant plus spécifiquement des risques concernés.

03 Environnement et risques

L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

L'influence des risques naturels

Risques et opportunités liés au changement climatique auxquels la Haute-Savoie doit s'attendre à l'horizon 2050

Source : étude sur les impacts du changement climatique et solutions d'adaptation en Haute-Savoie, préfet de la Haute-Savoie, juillet 2021



Risques

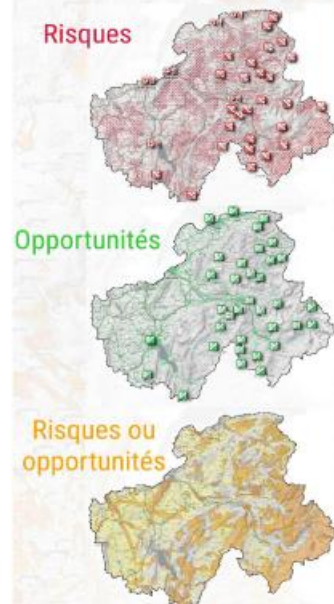
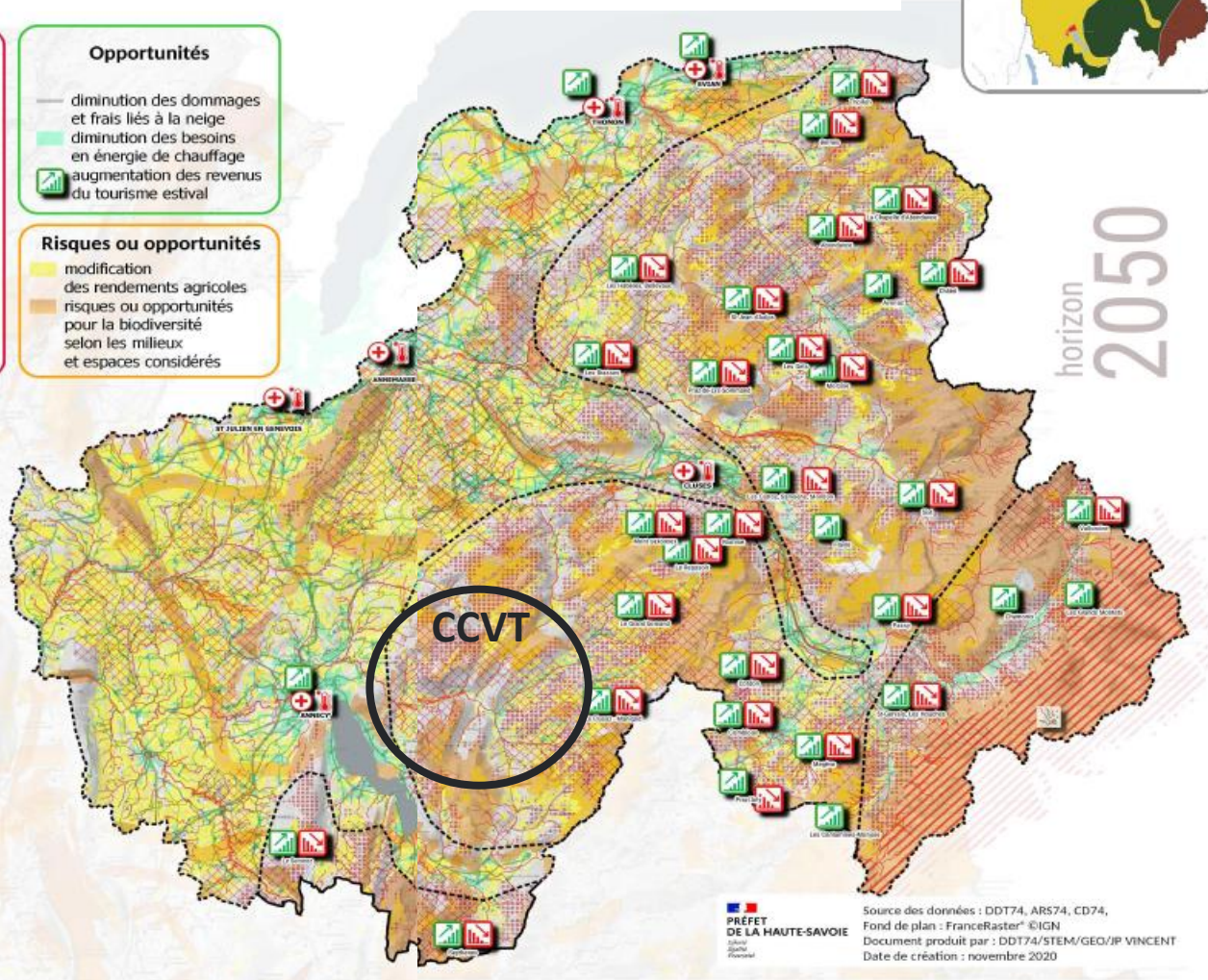
- altération de la santé humaine
- baisse de la productivité au travail
- augmentation des pénuries d'eau et des conflits d'usage
- augmentation des dommages aux personnes et aux biens liés aux crues
- dégradation des services fournis par la forêt et augmentation du risque d'incendies
- instabilités de versant liées à la dégradation du pergélisol et à la fonte des glaciers
- baisse des revenus du tourisme hivernal

Opportunités

- diminution des dommages et frais liés à la neige
- diminution des besoins en énergie de chauffage
- augmentation des revenus du tourisme estival

Risques ou opportunités

- modification des rendements agricoles
- risques ou opportunités pour la biodiversité selon les milieux et espaces considérés



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
 Source des données : DDT74, ARS74, CD74,
 Fond de plan : FranceRaster® ©IGN
 Document produit par : DDT74/STEM/GEQ/IP VINCENT
 Date de création : novembre 2020

03

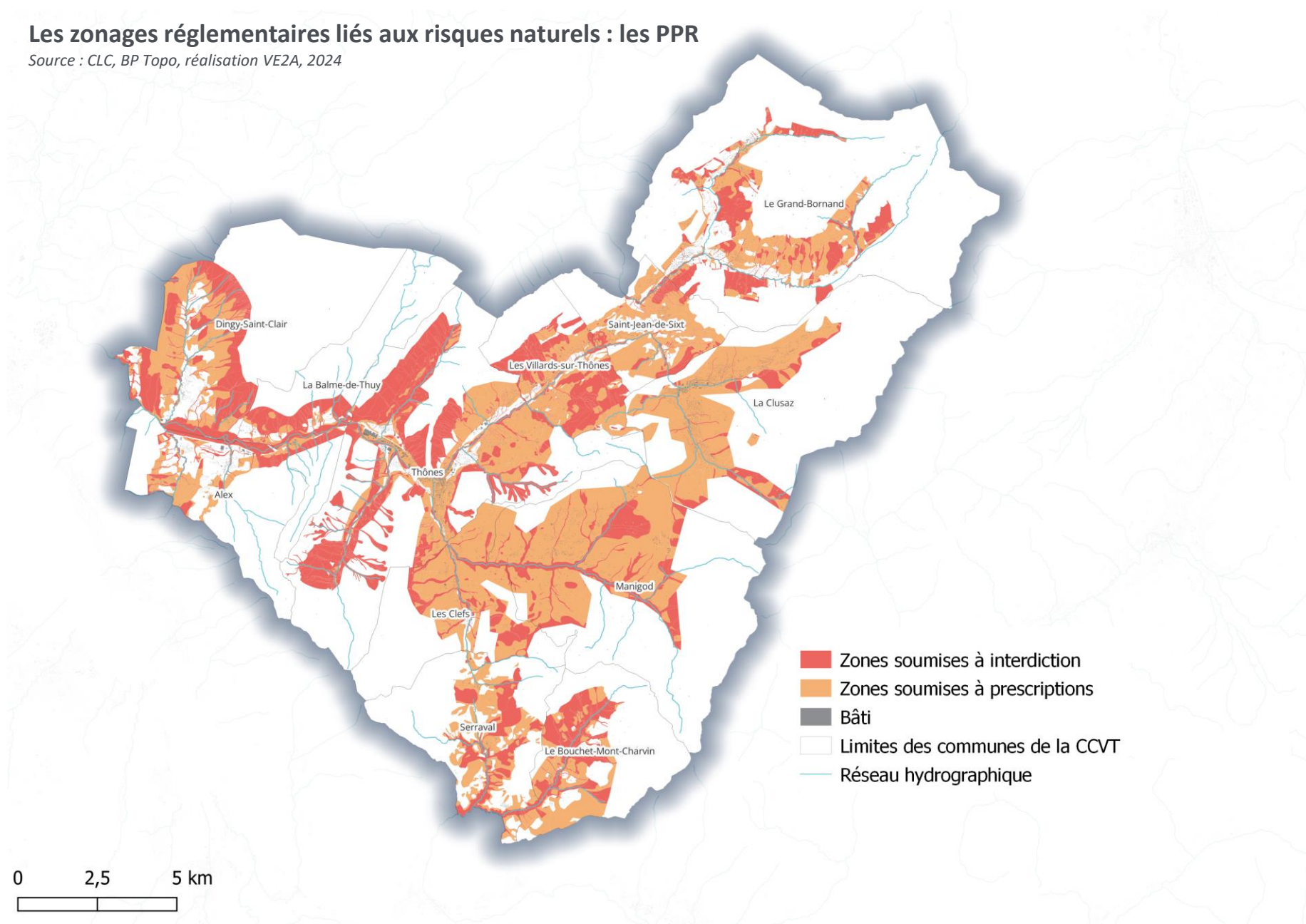
Environnement et risques

L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

L'influence des risques naturels

Les zonages réglementaires liés aux risques naturels : les PPR

Source : CLC, BP Topo, réalisation VE2A, 2024



03 Environnement et risques

L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

L'influence des risques naturels



Domages occasionnés par la catastrophe du Grand Bornant, juillet 1987 Source : INA



Sapement de berges suite à une crue torrentielle du torrent du Malnant dans la commune de Thônes, hameau de Montremont, septembre 2014. Source : IRMA

Un risque d'inondation multiple

Le territoire est traversé par le Fier, le Nom, le Borne, de nombreux affluents et ruisseaux et se trouve donc dans un contexte hydrologique propice aux inondations, et plus particulièrement aux crues torrentielles.

Ces dernières surviennent lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant et que les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes dans les torrents et les rivières torrentielles. Dans ce cadre et en raison du relief, les eaux peuvent être chargées de matériaux solides (embâcles, naturels ou d'origine anthropique, galets, blocs...) ce qui contribue à rendre les inondations par crue torrentielle particulièrement dommageables.

On note aussi un risque d'inondation par remontées de nappes dans les sédiments. Au regard des sensibilités relevées par le Bureau Régional Géologique Minier (BRGM), la remontée de l'eau des nappes par les sédiments constitue un facteur d'inondation important dans la moitié sud-est du territoire, relatif à la présence de la nappe affleurante.

Un risque d'inondation bien encadré

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE, dite « directive inondation », le bassin Rhône- Méditerranée (bassin RMC) est doté d'un Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) approuvé le 21 mars 2022. Ce document encadre la politique de prévention des inondations sur le bassin et est opposable aux documents d'urbanisme, aux PPRi et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau. Il définit les 5 grandes priorités suivantes pour l'ensemble du bassin RMC :

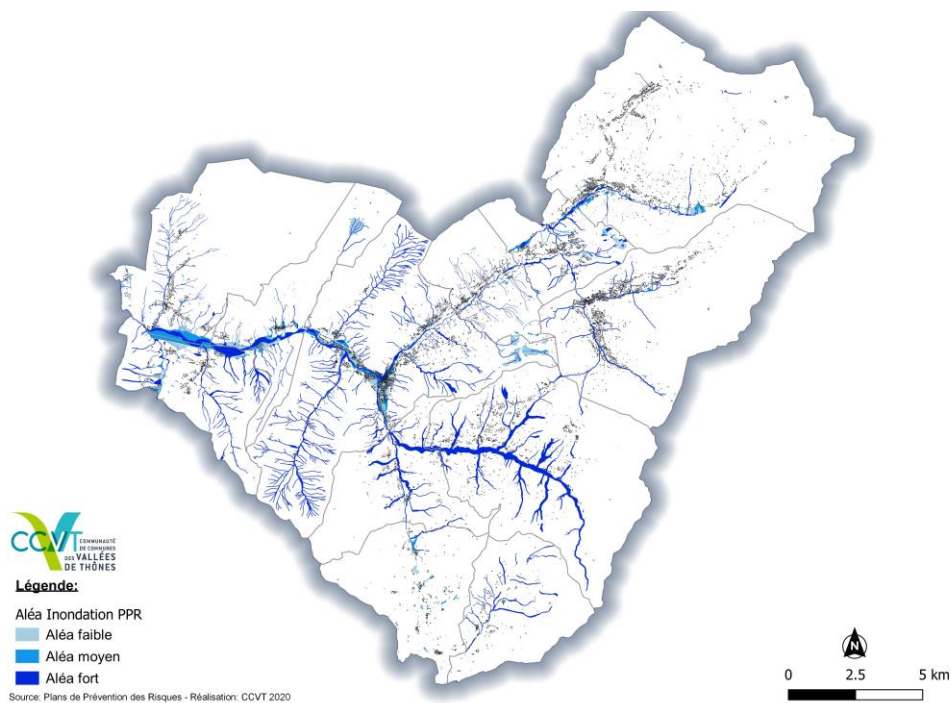
- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- Organiser les acteurs et les compétences ;
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

03 Environnement et risques

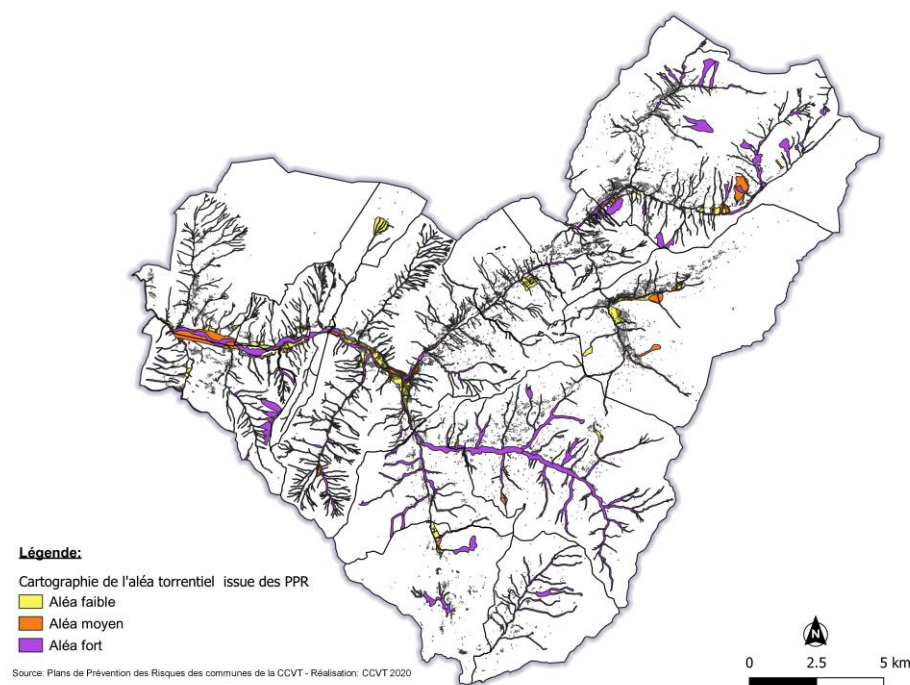
L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

L'influence des risques naturels

Le risque d'inondation



Source : CCVT, 2020.



Source : CCVT, 2020.

*Serraval : les espaces vides correspondent à des zones non étudiées pendant la réalisation du PPR.

L'influence des risques naturels

Objectifs PGRI du Bassin RMC	Déclinaison dans le SLGRI du bassin de l'Arve	Déclinaison dans le SLGRI du bassin du Fier et du lac d'Annecy
Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	Intégrer les nouvelles connaissances des risques dans les PPRi et PPRN révisés et les documents d'urbanisme, en tenant compte des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau Identifier les principaux pôles de vulnérabilité et prioriser les actions de réduction de la vulnérabilité Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de maîtrise foncière dans un objectif de maintien des espaces de bord de cours d'eau libérés d'enjeux sensibles aux inondations	
Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Préserver et optimiser si possible le potentiel d'écrêtement des crues des plaines non urbanisées, action conduite en associant les acteurs du monde agricole Sur les têtes de bassin, retenir en amont des zones exposées les volumes solides excédentaires induisant un risque supplémentaire d'inondations, tout en limitant l'impact sur la continuité du transit sédimentaire Garantir un niveau adapté de protection de zones à enjeux forts	
Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés	Développer une culture du risque et sensibiliser aux bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire Développer des stratégies de prévision pertinentes dans un contexte de crues rapides et de bassin versant de montagne Surveiller les cotes des fonds des lits et intervenir en cas d'engrèvement pour la sécurisation des zones sensibles Faire des Plans Communaux de Sauvegarde de véritables outils opérationnels	
Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences	Adapter l'organisation actuelle de gestion du risque inondation à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013 Doter le territoire d'une stratégie de gestion du risque inondation concertée et partagée, inscrite dans le SAGE Rechercher une cohérence de gestion des ouvrages pour garantir la fonctionnalité des systèmes de protection Maintenir et renforcer les échanges transfrontaliers.	Mise en place d'une gouvernance pour le SLGRI du TRI d'Annecy, en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013.
Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation	Par une entrée géographique : Caractériser le risque inondation sur les secteurs exposés mais orphelins d'étude hydraulique Par une entrée thématique : Caractériser le risque inondation dans ses spécificités liées à la configuration du bassin versant de l'Arve (transport solide, risque d'engrèvement, impacts du changement climatique, fonctionnement des systèmes d'endiguement en régime torrentiel, prise en compte du ruissellement pluvial...).	Partager la connaissance existante sur le bassin versant hydrographique du Fier et lac d'Annecy afin de synthétiser et si possible réaliser un diagnostic général de ce bassin versant.

Ces objectifs sont déclinés à l'échelle du territoire du SCoT à travers deux Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) :

- SLGRI du bassin du Fier et du Lac d'Annecy couvrant les communes d'Alex, la Balme-de-Thuy, les Clef, la Clusaz, Dingy- Saint-Clair, Manigod, Serraval, Thônes et les Villards-sur-Thônes
- SLGRI du bassin de l'Arve couvrant les communes du Grand Bornand et Saint-Jean-de-Sixt.

Dans un rapport de compatibilité avec les SLGRI, le SDAGE RMC, le SAGE de l'Arve, et le contrat de Bassin du Fier ont également des objectifs de lutte contre le risque d'inondation.

Enfin, dans un objectif de promotion de gestion intégrée du risque d'inondation, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A) s'est engagé avec un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en 2020 pour une durée de six ans. Ce programme a pour finalité de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement à travers des actions relevant des 7 axes suivants :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Surveillance et prévision des crues et des inondations ;
- Alerte et gestion de crise ;
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Ralentissement des écoulements ;
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly s'est lui aussi engagé dans un PAPI couvrant la période 2023-2026. Ce programme concerne notamment les communes du Bouchet-Mont-Charvin et Serraval.

03 Environnement et risques

L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

L'influence des risques naturels

Le risque de mouvements de terrain : une prépondérance de glissements

En raison du relief et de la pluviométrie, le territoire du SCoT Fier- Aravis est exposé à un risque élevé de mouvement de terrain et plus particulièrement à des phénomènes de glissements de terrain. Depuis la fin du XIXème siècle, la base de données des mouvements de terrain (BRGM) recense effectivement une soixantaine d'évènements marquants dont plus de 80% sont des glissements de terrain. De façon plus ponctuelle, des éboulements et coulées de boue ont également été recensés.

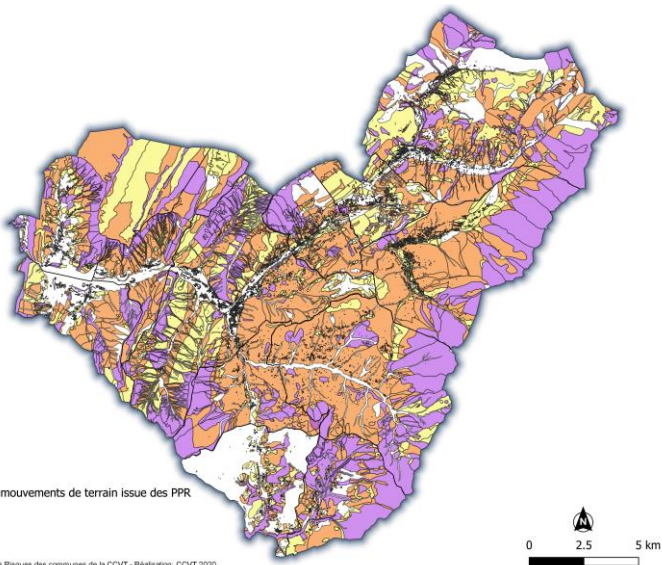
Les glissements de terrain se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.

Le risque de mouvement de terrain fait l'objet de différents plans de prévention des communes concernées (PPR) qui définissent des zones d'interdiction d'urbanisation.

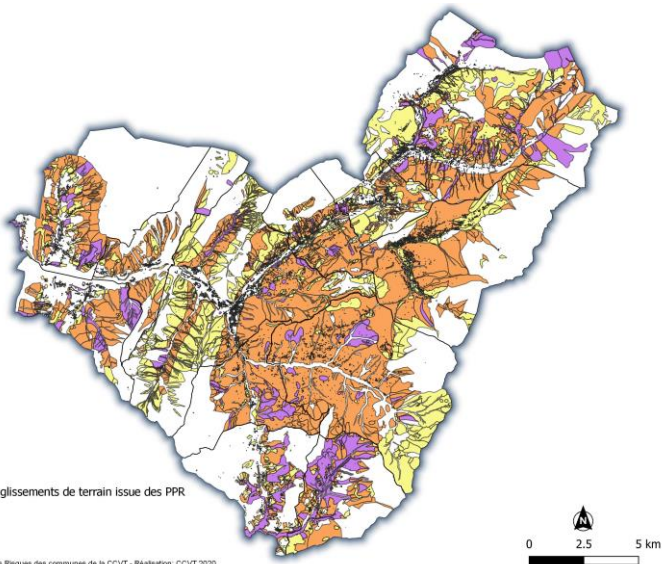
Un risque de retrait-gonflement des argiles restreint

Globalement faible, l'aléa retrait/gonflement des argiles peut néanmoins être considéré comme moyen sur certaines zones du territoire. Ce phénomène, bien que peu dangereux pour la vie des personnes concernées, représente le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles du fait des dommages causés aux constructions (fissures notamment).

Par ailleurs, le risque de mouvement de terrain est plus important sur les reliefs. La CCVT est ainsi particulièrement concernée en raison des pentes marquées.



Source : CCVT, 2020.



Source : CCVT, 2020.

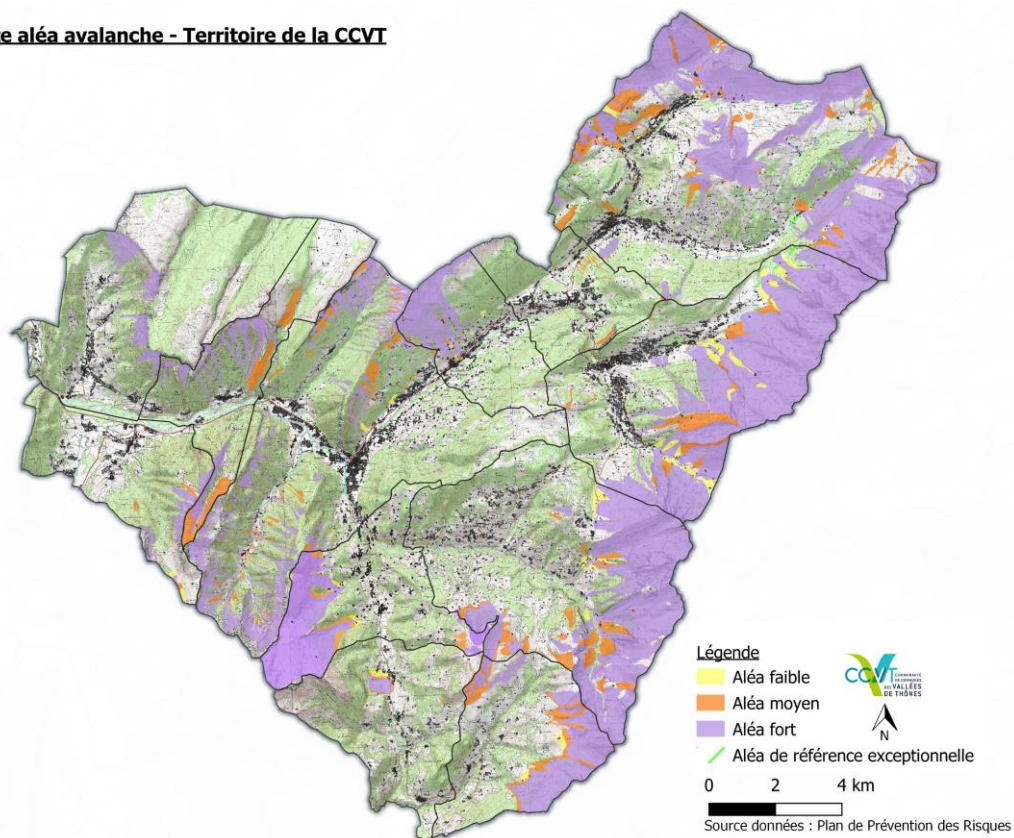
*Serraval : les espaces vides correspondent à des zones non étudiées pendant la réalisation du PPR.

03 Environnement et risques

L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

L'influence des risques naturels

Carte aléa avalanche - Territoire de la CCVT



Source : CCVT, 2020.

Un risque d'avalanche globalisé

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Une avalanche peut se produire spontanément ou être provoquée par un agent extérieur. Trois facteurs sont principalement en cause : la surcharge du manteau neigeux, la température pouvant impacter la stabilité du manteau neigeux et le vent, source d'instabilité du manteau neigeux.

La connaissance du risque d'avalanche est formalisée à travers des cartes de localisation des phénomènes d'avalanche (CLPA) et l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA). La prévention de ce risque est prise en compte à travers les PPRN qui identifient des zones d'interdiction d'urbanisation.

Avec le développement des sports d'hiver et l'aménagement de la montagne, le risque avalanche impacte tout le territoire du SCoT, en particulier les communes du Grand Bornand, de La Clusaz et de Manigod.

Un risque sismique modéré

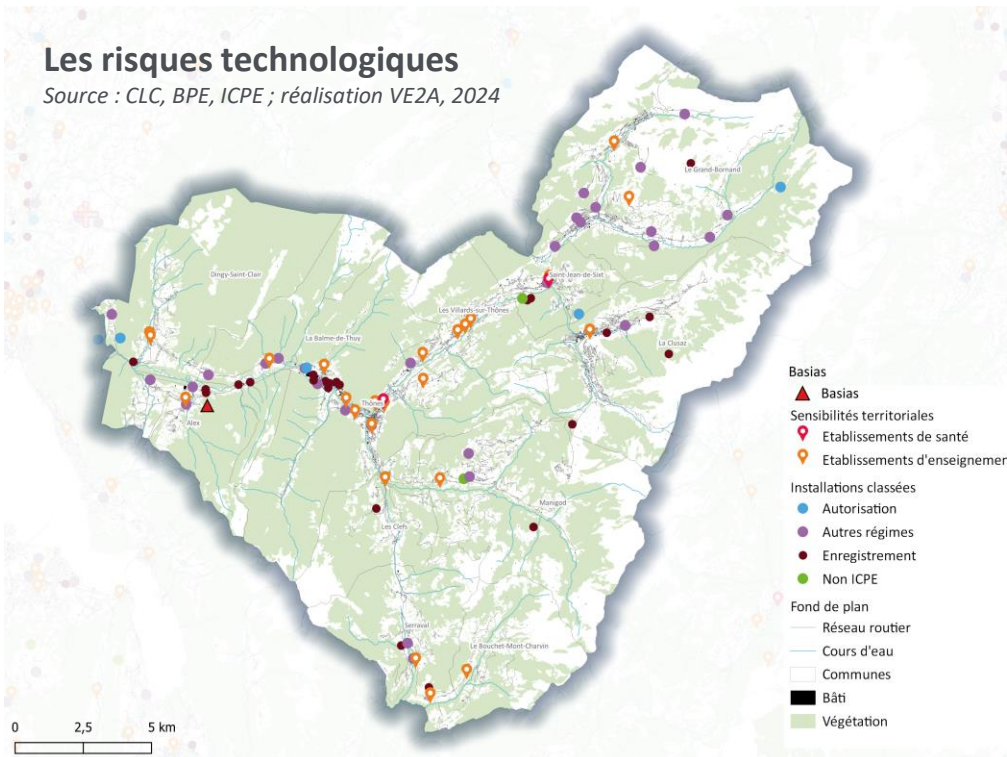
Le risque sismique, provoqué par une fracturation brutale des roches en profondeur, est également présent sur le territoire. Il est estimé comme étant moyen (zone de sismicité 4). De ce fait les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ouvrages d'art « à risque normal », soit les bâtiments, installations et équipements pour lesquels les conséquences d'un séisme sont circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat.

*Serraval : les espaces vides correspondent à des zones non étudiées pendant la réalisation du PPR.

03 Environnement et risques

L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

Les contraintes liées aux risques technologiques



Un risque industriel limité

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Il est présent dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'état a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation.

La loi de 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) distingue les installations dangereuses soumises à déclaration et les installations plus dangereuses soumises à autorisation et devant faire l'objet d'étude d'impact et de danger. Depuis 2010, vient s'ajouter à ces régimes celui de « L'enregistrement » correspondant à un régime intermédiaire d'autorisation simplifiée. Le territoire du SCoT Fier-Aravis compte 20 ICPE dont 10 soumises à autorisation et 10 relevant du régime de l'enregistrement mais aucun établissement SEVESO.

Un risque lié au transport de matières dangereuses diffus

Le territoire n'est traversé par aucune canalisation de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures, produits chimiques). Les infrastructures routières et ferroviaires sont néanmoins susceptibles de transporter des chargements à risque (carburants, bonbonnes de gaz...). Dans ce cadre, les principaux axes, telles que les routes départementales RD 16 et RD 909 sont plus directement concernées.

Un unique site pollué recensé

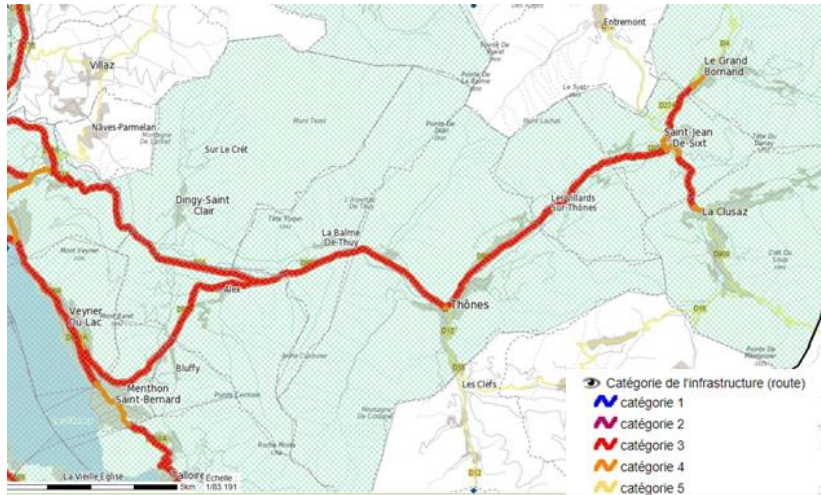
Les pollutions potentielles ou avérées qui peuvent affecter un site sont recensées via 2 bases nationales : BASIAS (inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service ayant eu une activité potentiellement polluante) et BASOL (sites dont les sols sont pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif).

Seul un site basias est recensé sur le territoire du SCoT, à Alex. Il s'agit de l'ancienne verrerie qui, depuis a été réaménagé en fromagerie (sté SCHMIDHAUSER).

03 Environnement et risques

L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

Les pollutions et nuisances



Classement sonore des infrastructures routières de Haute-Savoie.

Source : préfecture 74

Niveau sonore de référence LAeq(6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq(22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	Catégorie 1 - la plus bruyante	300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	Catégorie 2	250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	Catégorie 3	100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	Catégorie 4	30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	Catégorie 5	10 m

Critères du classement sonore des infrastructures de transport

Nuisances sonores concentrées dans les fonds de vallées....

Le préfet est chargé de recenser et de classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Après consultation des communes, le préfet détermine les secteurs affectés par le bruit au voisinage de ces infrastructures, les niveaux sonores à prendre en compte par les constructeurs et les niveaux d'isolation acoustiques à respecter lors de la construction d'un bâtiment. L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2011 établit le classement sonore des voies dans le département de la Haute-Savoie.

Sur le territoire du SCoT, les fonds de vallées sont les plus touchés par les nuisances sonores issues des infrastructures routières. Elles sont effectivement le support des principaux axes de dessertes des vallées de Thônes : les routes départementales RD909, RD16 et RD 224. Les nuisances sont principalement dues à la circulation intense en saison hivernale en direction des stations de La Clusaz, du Grand Bornand, et de Manigod ainsi qu'à la circulation des poids lourds assurant le ravitaillement des stations et différents bassins de vie.

Les routes RD16, RD 909 et RD 224 relèvent de la catégorie 3 (largeur affectée de 100 m de part et d'autre de l'infrastructure) hormis au niveau des secteurs suivants où les voies sont identifiées en catégorie 4 (largeur affectée de 30 m de part et d'autre de l'infrastructure) : à l'intersection de la RD 909 et de la RD 12 sur la commune de Thônes, dans Saint-Jean-de-Sixt et dans l'entrée de ville de la Clusaz.

... Faisant l'objet de cartes de bruit stratégiques

Les cartes de bruit permettent de représenter des niveaux de bruit dans l'environnement, mais également de dénombrer les populations exposées et les établissements d'enseignement et de santé impactés. Ces cartes de bruit concernent les grandes infrastructures routières empruntées par plus de 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour). Les cartes de bruit du réseau routier départemental ont été approuvées par l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-596 du 16 février 2018.

03 Environnement et risques

L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

Les pollutions et nuisances

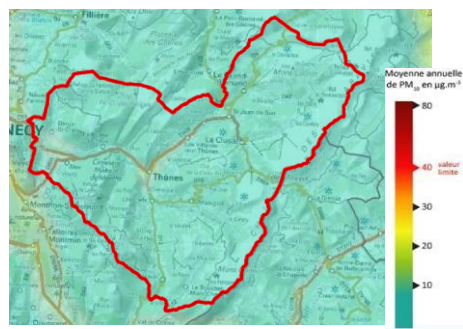
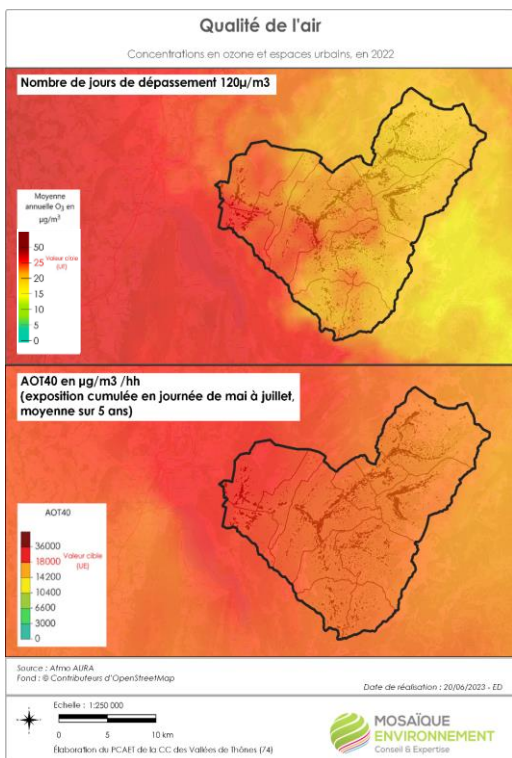


Source : Extrait des cartes de bruit stratégiques de Haute-Savoie _ Préfecture 74

Les cartes de bruit sont établies, avec les indicateurs harmonisés Lden et Ln. Le Lden est le niveau d'exposition au bruit moyenné pendant une journée « type » de 24 heures. Le Ln ou Ln_{night} est le niveau d'exposition au bruit moyenné pendant une nuit type de huit heures (22h-06h).

Selon l'indicateur Lden, 439 individus situés hors agglomération au niveau de la RD 909 et 133 au niveau de la RD 16 seraient potentiellement soumis à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites vis-à-vis du bruit routier (68db(A)). Ce sont respectivement près de 12% et 22% des personnes affectées par les nuisances sonores en provenance de la RD 909 et de la RD 16 qui sont aussi impactées la nuit.

Cette population peut se retrouver affectée par des risques sanitaires du fait de son exposition à un niveau de bruit nettement supérieur à 35 db(A), seuil au-dessus duquel l'OMS considère que la qualité du sommeil est impactée.



Moyenne annuelle du taux de PM10 en 2014

Source : ATMO Auvergne Rhône-Alpes

Un territoire à dominante rurale globalement épargné par la pollution de l'air

Le territoire est principalement concerné par des polluants de nature particules fines et ozone et depuis 2011 connaît une augmentation du taux de ces polluants atmosphériques.

Les particules fines PM10 (Particulate Matter) sont des particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. Issues d'une combustion incomplète, elles peuvent être d'origine naturelle (feu de forêt) ou anthropique (chauffage au bois, utilisation de combustibles fossiles dans les véhicules, procédés industriels...). Le petit diamètre leur permet de pénétrer en profondeur dans les poumons et de causer des troubles respiratoires importants. Là encore, les communes les plus urbaines et les plus proches des grands axes sont les plus touchées.

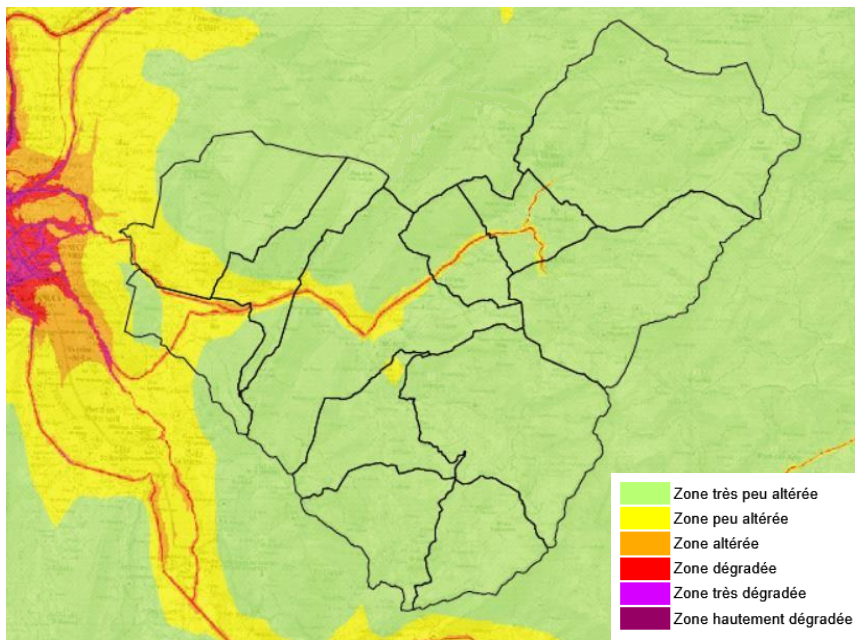
03 Environnement et risques

L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

Les pollutions et nuisances



Nombre de jours de dépassement de la valeur cible pour l'ozone en 2014 – ATMO Auvergne Rhône-Alpes



Cartographie annuelle de l'indicateur moyen air-bruit, 2015 - ORHANE

La moyenne annuelle des particules tend à approcher des valeurs seuils sur certains secteurs du territoire notamment sous l'influence de l'agglomération annécienne.

L'ozone n'est pas directement rejeté par une source de pollution, il n'est donc pas présent dans les gaz d'échappement des véhicules ou les fumées d'usine. Il se forme par une réaction chimique initiée par les rayons UV (Ultra-Violet) du soleil, à partir de polluants dits « précurseurs de l'ozone », dont les principaux sont les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV). Les COV proviennent de sources mobiles (transports), de procédés industriels (industries chimiques, raffinage de pétrole, stockage et distribution de carburants et combustibles liquides, stockages de solvants) mais également d'usages domestiques (utilisation de solvants, application de peinture).

Par ailleurs, le territoire présente une certaine sensibilité à l'ozone. Le territoire de Fier Aravis n'est cependant pas identifié dans les communes sensibles pour la qualité de l'air de Rhône – Alpes (SRCAE).

Au vu du contexte territorial, l'amélioration des performances énergétiques du bâti (renouvellement progressif des appareils individuels de chauffage au bois par exemple), du parc automobile peuvent être des leviers d'amélioration de la qualité de l'air.

Une co-exposition air/bruit marquée le long des Infrastructures de transport

Au regard de l'indicateur Air/bruit, le territoire du Fier Aravis est très peu altéré hormis le long des axes routiers RD909, RD16 et RD4 où le trafic, plus particulièrement intensifié durant la période hivernale, conduit à une dégradation de l'ambiance sonore et de la qualité de l'air. Ces nuisances, alors qu'elles auront tendance à se dissiper rapidement en altitude, peuvent stagner dans la vallée, qui s'en trouvera d'avantage impactée.

03 Environnement et risques

L'exposition du territoire face aux risques et nuisances

Eléments de synthèse

Points forts

- Une bonne connaissance du territoire et des risques liés ;
- De nombreux documents préparant le territoire à la gestion des risques ;

Points de vigilances

- Des activités favorisant les risques (notamment le surtourisme) ;

Enjeux

En cours

03 Environnement et risques

La gestion des ressources environnementales du territoire

L'encadrement de la ressource en eau



Source : SAGE de l'Arve, 2024



Source : SDAGE Rhône-méditerranée, 2024

Le SDAGE Rhône-Méditerranée

Adoptée le 18 mars 2022 pour la période 2022 à 2027, ce document fixe la stratégie du bassin Rhône-Méditerranée pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques ainsi que les actions à mener pour atteindre cet objectif.

Le SAGE de l'Arve

Le SAGE de l'Arve s'applique sur les communes du nord est du territoire, à savoir la commune du Grand-Bornand dans sa globalité et une partie des communes de Saint-Jean-de-Sixt, La Clusaz et des Villards-sur-Thônes.

Le contrat de bassin du fier et du lac d'Annecy

Les Contrats de Bassins sont signés entre les structures gestionnaires de l'eau, les partenaires financiers (agences de l'eau, départements) et l'Etat. Ils ont vocation à financer des actions d'amélioration de la qualité de l'eau, de partage de la ressource en eau, de préservation et restauration des rivières et zones humides et de valorisation du patrimoine.

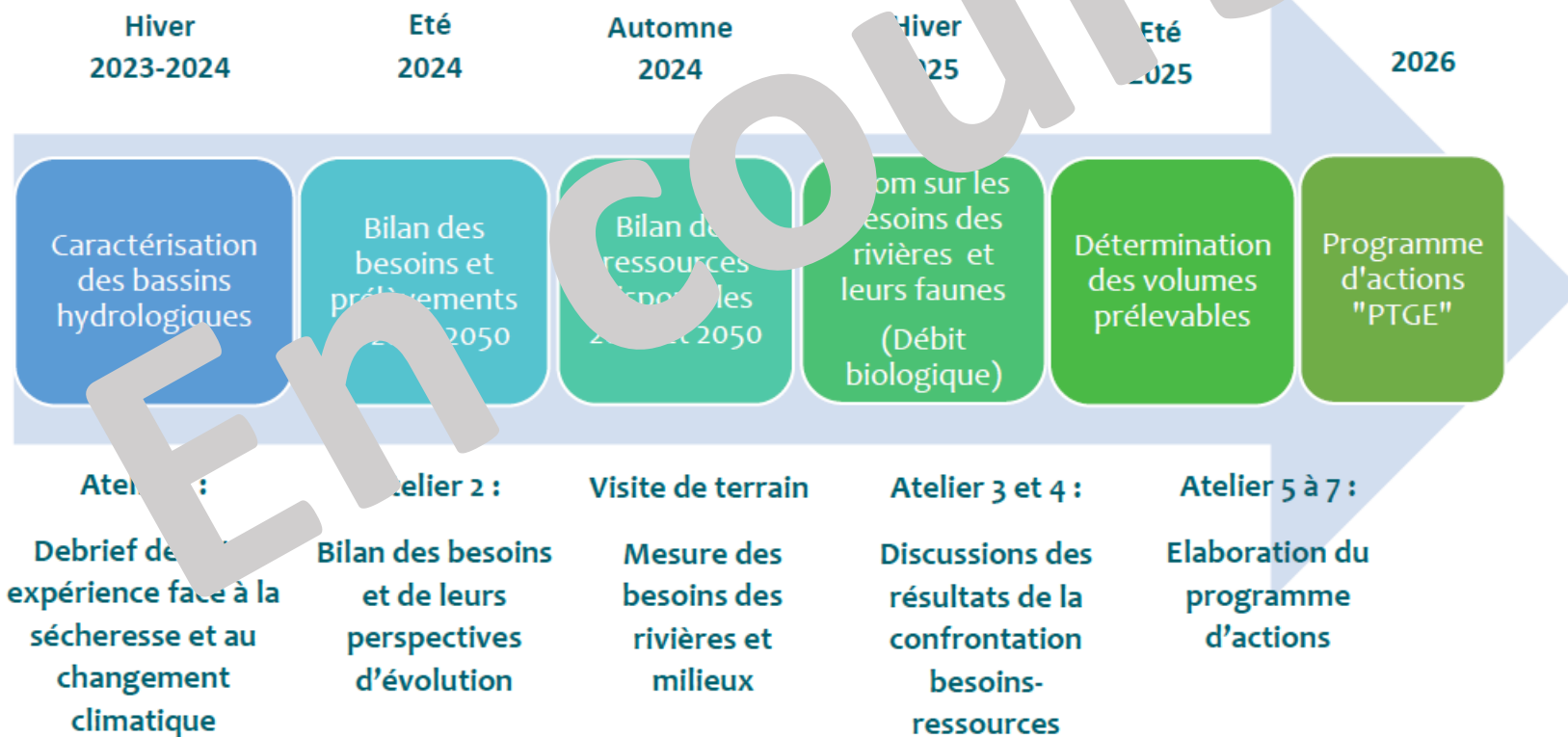
Le Contrat de Bassin du Fier et du Lac d'Annecy a été approuvé le 22 mars 2017. Il s'étend sur 950km² et concerne 72 communes (247 000 habitants). Sur le territoire du SCoT Fier Aravis, toutes les communes sauf Le Grand-Bornand et Le Bouchet-Mont-Charvin sont concernées. Il est constitué de deux volets : le premier sur les milieux aquatiques et les risques naturels et le second volet sur la qualité de l'eau.

03 Environnement et risques

La gestion des ressources environnementales du territoire

La gestion de la ressource en eau

Travail en cours, en attente de l'étude « volumes prélevables fier amont, filière, eau morte



03

Environnement et risques

La gestion des ressources environnementales du territoire

Le traitement des eaux usées

Travail en cours, en attente de l'étude « volumes prélevables fier amont, filière, eau morte

STEU	St-Jean-de-Sixt – La Clusaz	Grand-Bornand – St-Jean-de-Sixt – Grand Borne	Thônes-Vernaies	La Balme-de-Thuy	Alex	Dingy-Saint-Clair
Charge maximale en entrée	25 731 EH	17 614 EH	19 500 EH	150 EH	320 EH	1 771 EH
Capacité nominale	29 000 EH	21 000	19 500	180 EH	750 EH	650 EH

Station de traitement des eaux usées

Source : portail de l'assainissement, 2023

La capacité des STEU est suffisante sur la quasi-totalité du territoire de la CCVT. Toutefois, la Balme-de-Thuy enregistre une charge maximale bien supérieure à sa capacité nominale.

La gestion des déchets

Un gestionnaire unique

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes a en charge la collecte des déchets, et le traitement est confié au SILA par transfert de compétence.

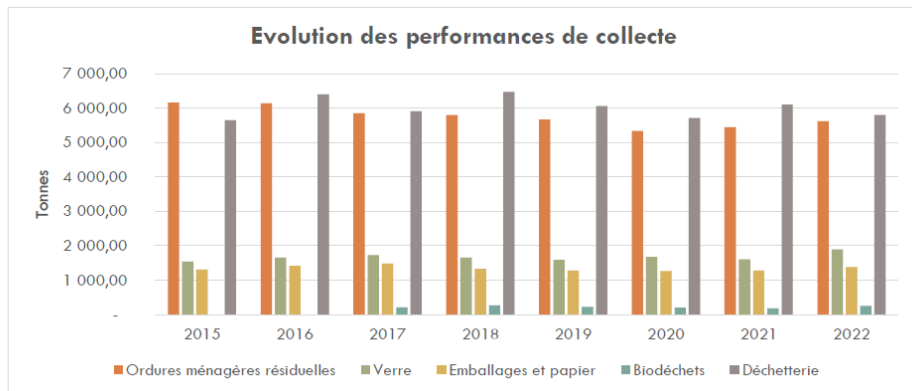
Une production de déchet en hausse...

En 2022, la production globale de déchets (recyclables, non recyclables et déchetteries) était de 14 953,33 tonnes, soit 765kg/habitant permanent. Le tonnage est supérieur à la moyenne nationale de 580 kg/hab/an. Néanmoins, il est important de souligner l'importance du volume des déchets issus de la fréquentation touristique durant les saisons d'hiver et d'été, en particulier sur les communes du Grand-Bornand et de La Clusaz.

Sur l'année 2022, la quantité d'ordures ménagères varie considérablement, dû au flux touristique en hiver et en été. Les mois de janvier et mars, ainsi que juillet et août voient leurs tonnages collectés doubler par rapport aux inter-saisons en printemps et en automne. Le total des ordures ménagères collectées en 2022 s'élève à 5 620,40 tonnes, soit 293 kg/hab. permanent. On remarque une production de déchets significativement plus importante en début d'année 2022 par rapport à 2021. Cela est en partie dû à la fermeture des stations durant cette période en 2021 du fait du covid.

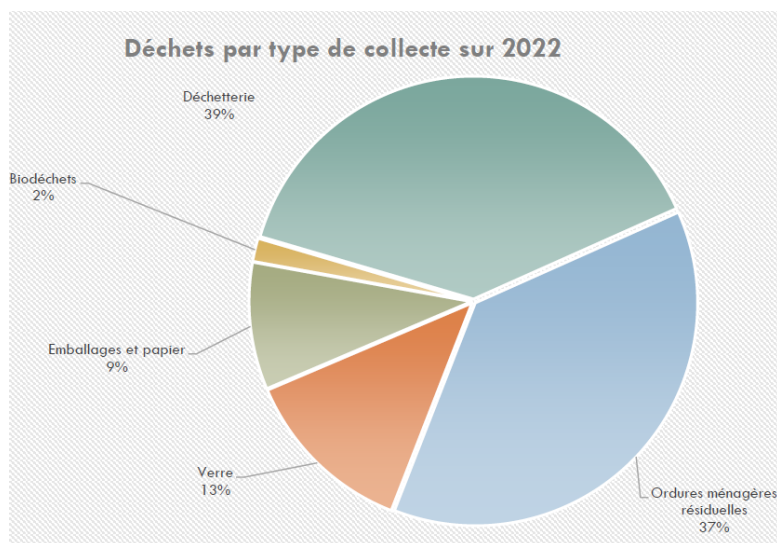
Le tonnage global produit se répartit de la manière suivante : près de la moitié composée d'ordures ménagères (37%) puis de déchets de la déchetterie (39%), 9% d'emballages et papier, 2% de biodéchets et 13% de verre.

Par ailleurs, la CCVT s'investit dans la réduction des déchets. En effet, en plus du circuit classique du tri sélectif, elle met à disposition de ses habitants des composteurs individuels.



Evolution des quantités de déchets de 2015 à 2022 en tonnes

Sources : rapport annuel sur la qualité et le prix du service de prévention et gestion des déchets, 2022



Sources : rapport annuel sur la qualité et le prix du service de prévention et gestion des déchets, 2022

03 Environnement et risques

La gestion des ressources environnementales du territoire

La gestion des déchets

... Due à une augmentation du tri et de la fréquentation des déchetteries

L'augmentation de la production de déchets est liée à :

- l'augmentation du tri ;
- l'augmentation des apports volontaires en déchetteries.

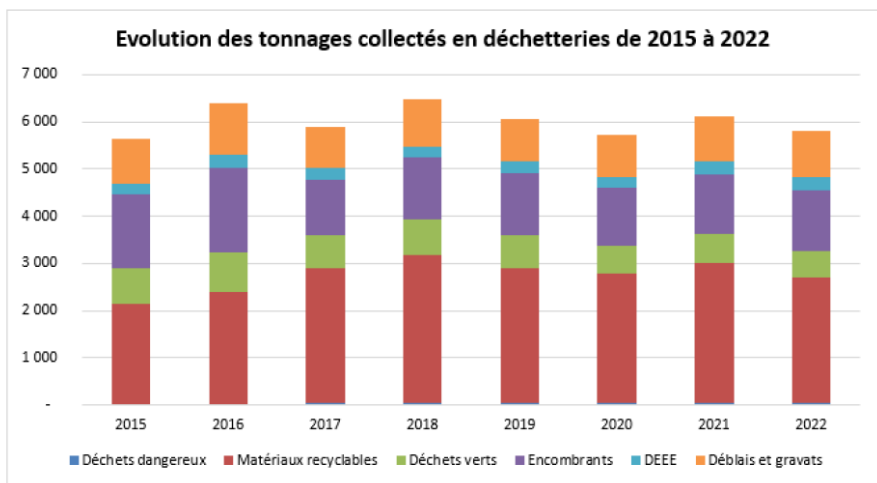
Par ailleurs, les ordures ménagères observent une baisse de 26kg/hab sur le territoire de la CCVT.

La collecte sélective est possible sur le territoire depuis 2007. Les changements d'habitude observés sont le fruit des actions de sensibilisation de la Communauté de communes (lettres d'information, numéro dédié...) et du nombre croissant d'équipements sur le territoire :

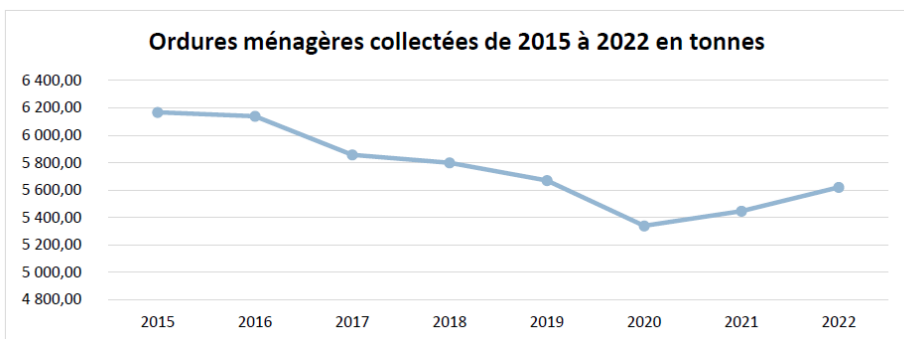
- 5 déchetteries, 115 conteneurs jaunes et 112 verts en 2011 ;
- 5 déchetteries, 125 conteneurs jaunes et 121 verts en 2021.

Une fois collectés, les déchets sont triés à Villy-le-Pelloux puis envoyés vers des usines de valorisation spécialisés par filières.

En parallèle, la collectivité œuvre pour le développement du compostage individuel. Des composteurs sont proposés aux habitants à prix réduit. Depuis 2017, 1 476 composteurs ont été vendus, 2 sites de compostage partagés en copropriété et 4 publics ont été installés.

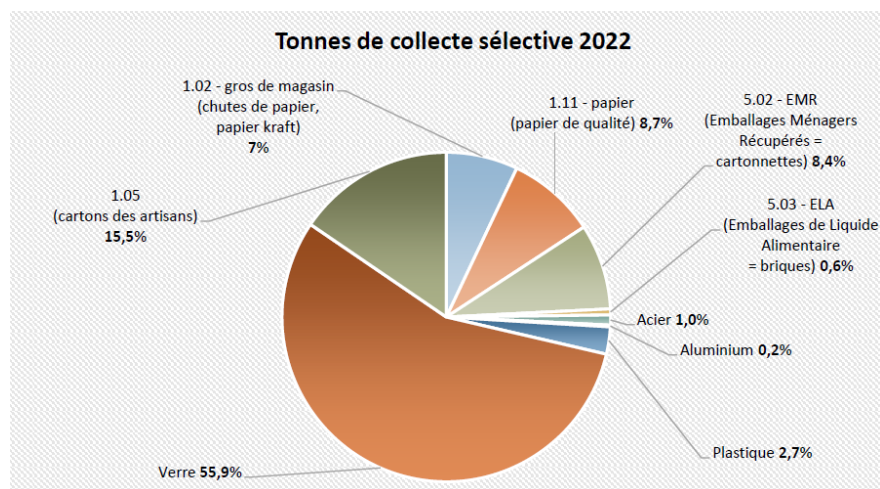


Sources : rapport annuel sur la qualité et le prix du service de prévention et gestion des déchets, 2022



Sources : rapport annuel sur la qualité et le prix du service de prévention et gestion des déchets, 2022

La gestion des déchets



Sources : rapport annuel sur la qualité et le prix du service de prévention et gestion des déchets, 2022

La valorisation des déchets

Plusieurs types de valorisation des déchets peuvent être utilisés. Sur le territoire de la CCVT quelques actions sont mises en place, notamment :

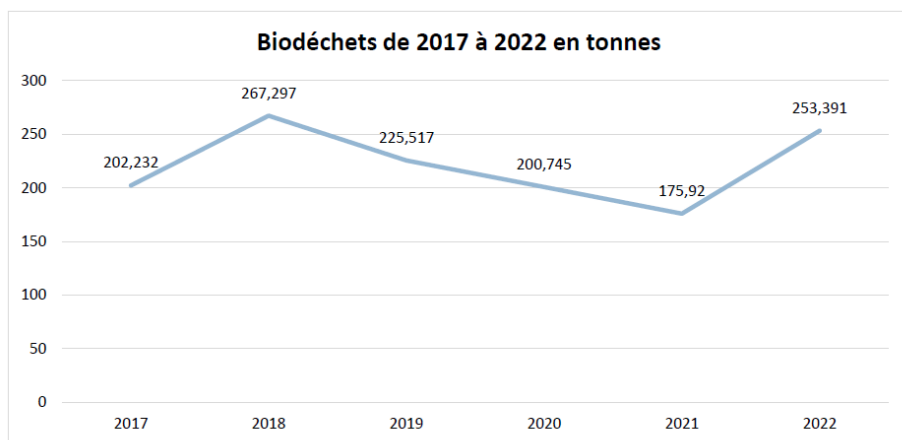
- Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d'être entièrement biodégradables, auprès des professionnels de l'alimentaire et de la restauration volontaire. La CCVT fait appel à la société TRI VALLEES pour la collecte et la valorisation de ce type de déchets. Ils sont transformés en énergie et en engrais dans un méthaniseur agricole.
- Au printemps 2021, un nouveau service de broyage des déchets verts à domicile a été expérimenté. En 2022, il a été étendu à toutes les communes de la CCVT. Gratuit pour l'utilisateur, ce service a pour objectif de valoriser les déchets de jardin sur place pour éviter les trajets en déchetterie, puis leur transport hors du territoire pour leur traitement. Deux campagnes sont organisées annuellement, au printemps et à l'automne. Cela a permis de réaliser 270 rendez-vous de broyage, à domicile, réalisés par le chantier d'insertion.

En 2022, la collecte sélective des déchets recyclables a été gérée en régie. Elle est entièrement réalisée en points d'apport volontaire grâce au réseau de conteneurs répartis sur les 12 communes du territoire.

Une fois collectés, les déchets d'emballages et papiers recyclables sont déchargés au centre de tri de l'entreprise Excoffier à Villy-le-Pelloux. Le verre, quant à lui, est stocké au quai de transfert situé à Morette puis transporté en usine de recyclage par un prestataire.

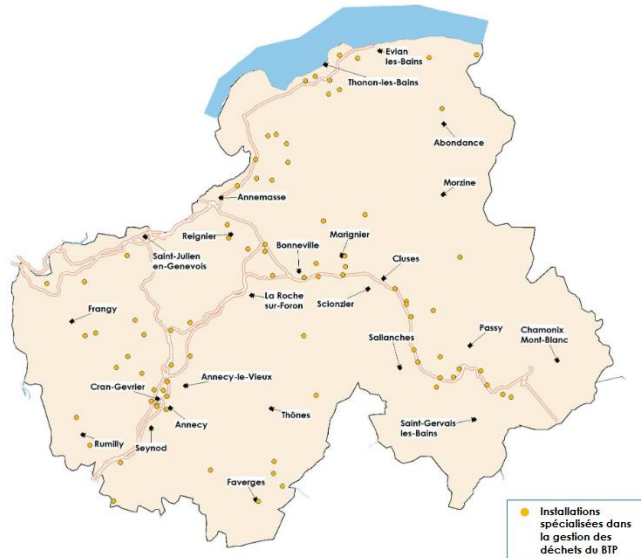
Le total des déchets recyclables collectés en 2022 s'élève à 3 277,08 tonnes, dont 1 380,06 tonnes d'emballages et papier (soit 72 kg/hab. permanent) et 1 897,02 tonnes de verre (soit 99 kg/hab. permanent).

De même que pour les ordures ménagères, on observe une variation pour la collecte du verre due à la fréquentation touristique. En revanche, la variation pour les emballages et papiers est beaucoup moins marquée (sauf sur le mois d'août).



Sources : rapport annuel sur la qualité et le prix du service de prévention et gestion des déchets, 2022

Géolocalisation des 82 installations spécialisées dans la gestion des déchets et matériaux du BTP recensées dans le département



Source : Plan BTP Haute-Savoie, Juin 15, CG 74

ZOOM SUR LE PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA HAUTE-SAVOIE

Dans le cadre de la Loi ENE, le Conseil Général de la Haute-Savoie a établi en 2015 le Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics. Le Plan a pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés.

Dans ce cadre, un programme de prévention et une planification de la gestion des déchets sont fixés. Le plan d'actions du programme de prévention répond aux trois enjeux suivants :

- augmenter la part de réemploi des matériaux inertes excavés,
- favoriser la réduction de la production, le réemploi,
- la réutilisation des déchets non dangereux et réduire la nocivité des matériaux utilisés et des déchets.

La problématique des déchets issus du BTP

« Les déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) proviennent de chantiers sous maîtrise d'ouvrage publique (État, collectivités locales) ou privée (entreprises, particuliers). Traiter ce type de déchets est primordial : en France le secteur du bâtiment représente environ 19 % de la production de déchets du BTP, soit 46 millions de tonnes par an (à titre de comparaison, chaque année, environ 30 millions de tonnes de déchets ménagers sont produits). 49 % proviennent de la démolition, 38 % de la réhabilitation et 13 % de la construction neuve.

Aujourd'hui, le taux global de valorisation des déchets du bâtiment varie, selon les différentes sources, de 48 à 64 %. Ce taux varie fortement selon l'activité – 60 à 80 % pour la démolition, 10 à 30 % pour la réhabilitation, 40 à 60 % pour la construction neuve – et selon le type de déchets – 60 à 70 % pour les déchets inertes, 30 à 50 % pour les déchets non dangereux non inertes. » (Source : Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, 2024)

Sur le territoire de la CCVT, il s'agira de prévoir en amont des espaces de stockage pour les déblais/remblais et ainsi anticiper les stocks des terres inertes avec un équilibre déblais/remblais des nouvelles opérations.

03 Environnement et risques

La gestion des ressources environnementales du territoire

Eléments de synthèse

Points forts

- Une gestion locale de la ressource en eau permise par la présence d'un SAGE sur l'est du territoire et par le contrat de bassin Fier et Lac à l'ouest et le bassin versant de l'Arly au sud ;
- Un morcellement de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement non collectif ;
- Une gestion de l'eau potable et de l'assainissement qui va s'harmoniser sur l'ensemble du territoire avec le transfert prévu des compétences à la CCVT ;
- Des sources de prélèvement d'eau potable diversifiées et des interconnexions sécurisant globalement l'AEP ;
- Une eau distribuée globalement conforme aux normes de potabilité ;
- Un traitement satisfaisant par les stations d'épuration malgré des fluctuations saisonnières des taux de charge pour les communes du Nord du territoire, des sous charges pour la pointe Ouest et une surcharge pour le centre ;
- Une bonne qualité de l'épuration par les équipements individuels hormis pour une commune (Serraval) ;
- Une compétence collecte et traitement des déchets à la charge d'un seul opérateur (CCVT), renforçant l'efficacité de la gestion
- Une hausse de la fréquentation des déchetteries ;
- Une adhésion croissante au tri sélectif ;
- Une valorisation matière et énergétique des déchets majoritairement déléguée à des prestataires privés.

Points de vigilances

- Une évolution des besoins en eau potable, en assainissement et des volumes de déchets augmentant lors de la saison hivernale touristique et nécessitant une anticipation et un surdimensionnement des équipements d'intérêt général ;
- Un bon état des masses d'eau du territoire qui présente néanmoins un facteur de vulnérabilité d'ordre quantitatif en période touristique hivernale au regard des besoins pour la production de neige de culture ;
- Un taux de renouvellement des réseaux AEP assez faible, contribuant à de mauvaises performances du réseau ;
- Des indices de protection des captages laissant penser que les mesures de protection nécessaires n'ont pas encore été mises en place malgré la présence de DUP, en particulier pour les communes des Clefs, de la Clusaz et de Serraval ;
- Un taux de conformité microbiologique problématique sur 3 communes (Alex, Serraval et la Balme-sur-Thuy) remettant en question la potabilité de l'eau distribuée ;
- Une augmentation continue de la production de déchets sur le territoire depuis 2010.

03 Environnement et risques

La gestion des ressources environnementales du territoire

Eléments de synthèse

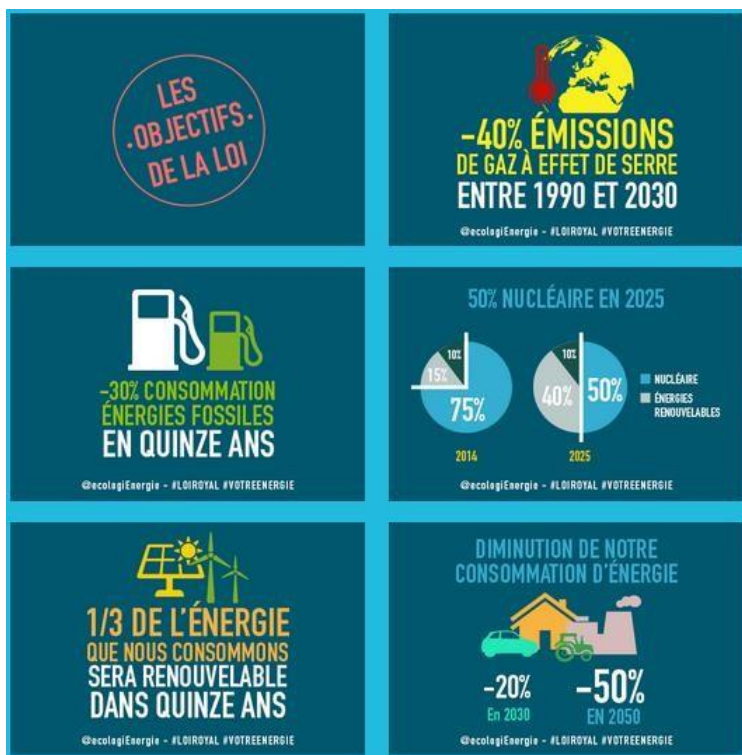
Enjeux

- Il est nécessaire d'adapter les usages de l'eau à la disponibilité de celle-ci ;
- La mise en cohérence du développement avec les capacités épuratoires du territoire et les capacités du sol à accueillir des systèmes autonomes dans les zones d'assainissement non collectif ;
- L'amélioration des performances des réseaux d'eau potable afin de limiter la pression sur la ressource en alimentant les réseaux avec des volumes davantage cohérents avec les besoins réels des usagers ;
- La protection des captages en particulier de la commune des Clefs, de la Clusaz et de Serraval ;
- Le respect des normes de potabilité pour l'eau distribuée à travers la mise en place de mesures telles que la recherche des causes et des traitements correctifs ;
- Le maintien de la performance du traitement par les stations d'épuration ;
- Le renforcement de la dynamique de réduction des déchets et d'amélioration du volume de tri sélectif ;
- La mise en place de démarches permettant de diminuer le recours à l'enfouissement des déchets ménagers.

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Les documents cadres



Les objectifs de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte – <https://www.cnergie.net/la-transition-energetique/>

Via les lois d'août 2009 et juillet 2010 mettant en œuvre les engagements du Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de GES en 2050 par rapport à ses émissions de 1990 et ce grâce à la création de bâtiments neufs produisant tous plus d'énergie qu'ils n'en consomment à compter de 2020 et la massification de la rénovation, à bon niveau de performances énergétiques, des bâtiments existants.

Cette politique nationale doit permettre de réduire fortement et rapidement les consommations énergétiques et les émissions associées de l'ensemble des secteurs économiques et surtout celui du bâtiment.

Un Plan Bâtiment Grenelle a été mis en place pour aider à la réalisation des engagements de la France à travers la rénovation d'environ 400 000 logements par an à partir de 2013 et 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020, la rénovation énergétique de tous les bâtiments publics à partir de 2013 ainsi que des travaux de performances énergétiques dans le parc tertiaire public et privé entre 2012 et 2020.

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte de 2015

- Cette loi met en avant un nombre important d'objectifs, notamment :
- Une réduction de 40% des émissions de GES d'ici à 2030 et une division par quatre de ces émissions en 2050 ;
 - Un part de 32% des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030 ;
 - Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
 - Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « Bâtiment Basse Consommation » pour l'ensemble du parc de logements en 2050 ;

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Les documents cadres

	Les objectifs du SRCAE Rhône-Alpes	Les objectifs nationaux
Consommation d'énergie	-21.4% d'énergie primaire / tendanciel -20% d'énergie finale / tendanciel	- 20% d'énergie primaire / tendanciel
Emissions de GES en 2020	-29.5% / 1990 -34% / 2005	-17% / 1990
Emissions de polluants atmosphériques	PM10 -25% en 2015 / 2007 -39% en 2020 / 2007	-30% en 2015 / 2007
	NOx -38% en 2015 / 2007 -54% en 2020 / 2007	-40% en 2015 / 2007
Production d'EnR dans la consommation d'énergie finale en 2020	29.6%	23%

-Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012.

Au niveau local, la loi renforce le rôle des collectivités pour mobiliser leurs territoires et réaffirme le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique en complétant les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) par des plans régionaux d'efficacité énergétique.

Le schéma régional climat air énergie

Approuvé en avril 2014, le Schéma Régional Climat Air Energie Rhône-Alpes détermine :

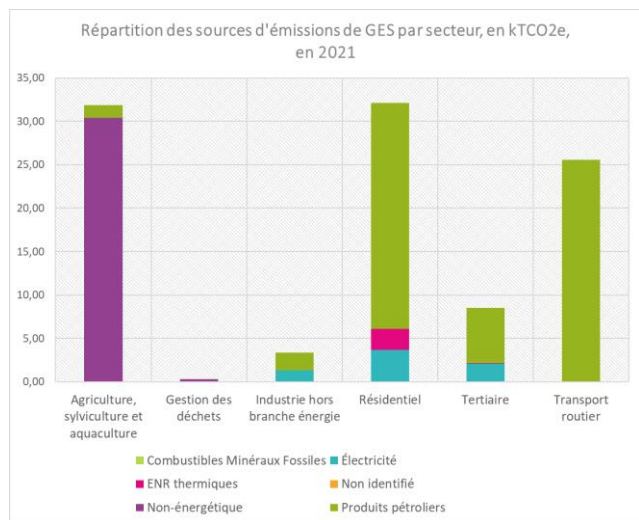
- les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter ;
- les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ;
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière énergétique et de développement des énergies renouvelables aux horizons 2020 et 2050.

Le SCRAE intègre le Schéma régional éolien approuvé en 2012. Il a une portée stratégique et non réglementaire et n'est donc pas opposable aux demandes d'autorisations administratives. C'est un cadre qui définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie, ainsi que «les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets». La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, crée un nouveau schéma de planification : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce schéma stratégique sera transversal, recouvrant non seulement les questions d'aménagement du territoire mais aussi de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en œuvre effective du schéma pour le début de l'année 2019.

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Les émissions de GES et les consommations énergétiques *



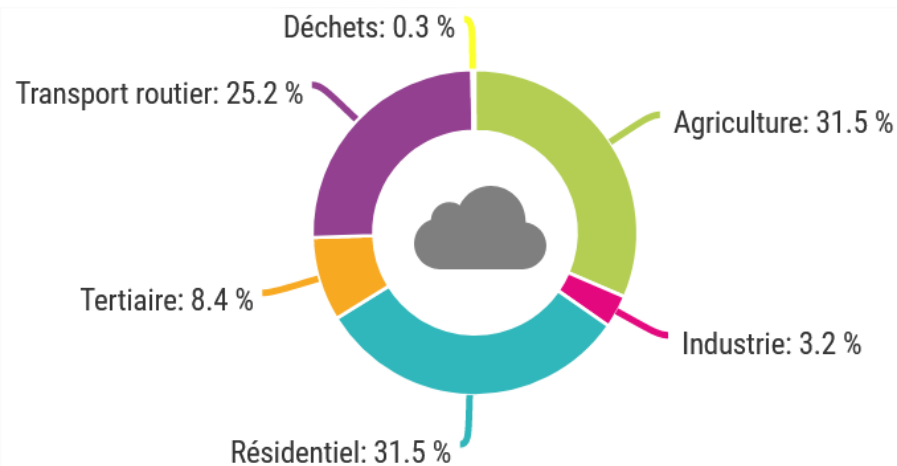
Le secteur des transports et du résidentiel, levier pour réduire les émissions de GES sur le territoire

Au total, le territoire de la communauté de communes des Vallées de Thônes a émis près de 102 kteqCO2 en 2021, soit 5,5 teqCO2/hab. Ce chiffre est en-dessous de la moyenne régionale de 5,6 teqCO2/hab mais est supérieur à la moyenne départementale de 4,1 teqCO2/hab en 2021.

L'agriculture est la première source d'émissions de GES. En effet, comme le montre le graphique, les émissions non énergétiques, c'est-à-dire non issues de la combustion d'énergie, sont très importantes (30% du total des émissions), et sont quasi exclusivement issues du secteur agricole. Les produits pétroliers, consommés dans les transports et les bâtiments, représentent 60% des émissions. Il est important de nuancer le poids de l'agriculture dans cette répartition en rappelant qu'elle est également la source d'une activité économique locale forte et structurante, et que la présence de l'agriculture permet le maintien des prairies permanentes, milieux naturels riches et puits de carbone.

Par ailleurs, le secteur résidentiel produit 31,5% des GES du territoire de la CCVT. Le secteur résidentiel est fortement dépendant aux produits pétroliers qui représentent environ deux tiers des modes de chauffage.

Enfin, le secteur des transports représente également une source majeure d'émissions sur le territoire communautaire : 25,2%. Cette prépondérance peut s'expliquer par l'importance du trafic pendulaire et du trafic en direction des stations de montagne ainsi que par la dépendance générale à la voiture dans les déplacements. Dans ce cadre, le développement d'une mobilité alternative peut représenter un axe d'amointrissement des émissions de GES.



Répartition sectorielle des émissions de GES en 2021

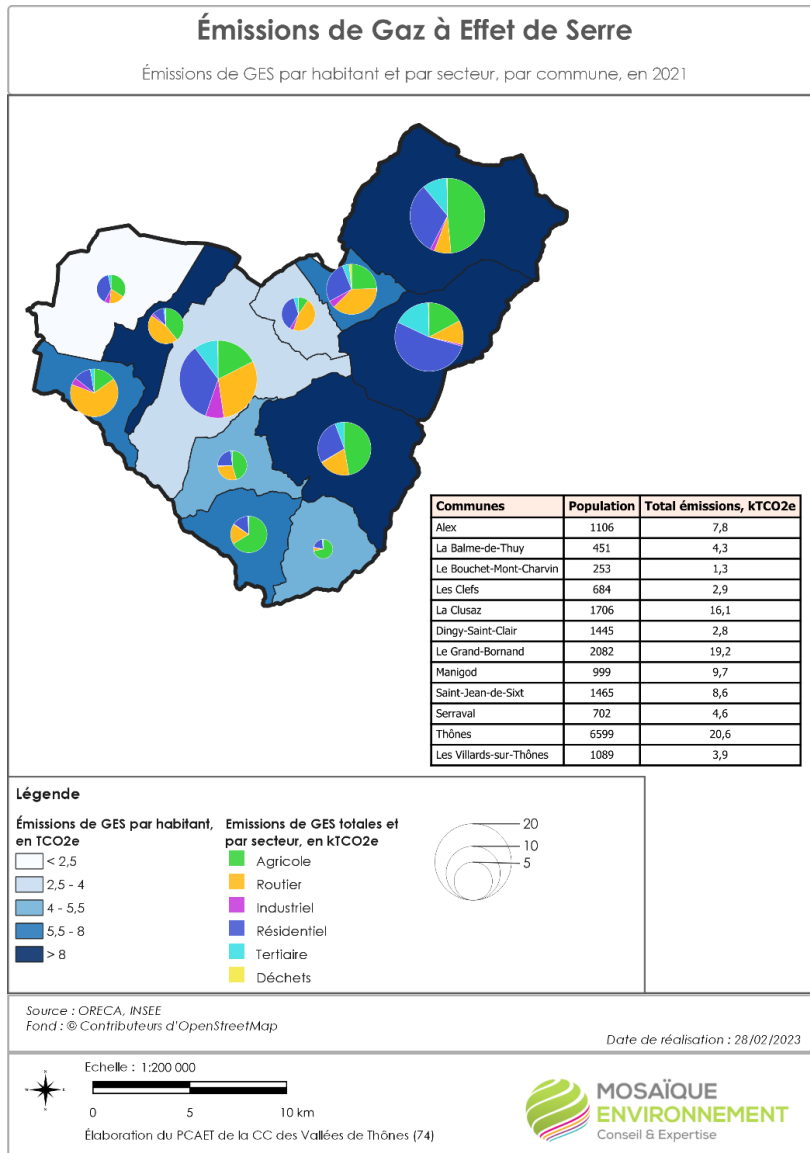
Source : PCAET CCVT

*ne sont comptabilisées que les émissions territoriales

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

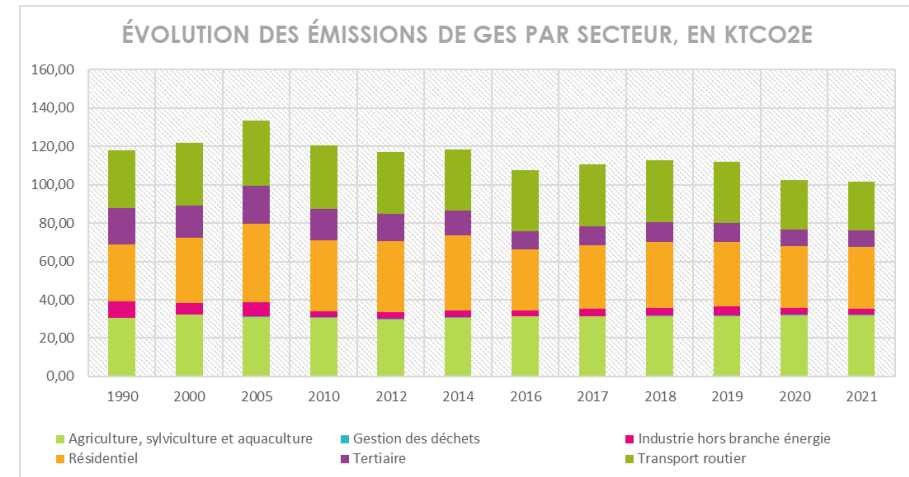
Les émissions de GES et les consommations énergétiques *



La partie est du territoire, plus émettrice de GES et plus consommatrice d'énergie

Les émissions de GES du territoire sont réparties de manière similaire à la consommation d'énergie. En effet, les communes de l'est (La Clusaz, Le Grand Bornand et Manigod) sont nettement plus émettrices que celles de l'ouest. Les raisons sont cependant variables d'une commune à l'autre. Ainsi, c'est l'agriculture qui représente la première source d'émissions pour Le Grand-Bornand et Manigod, tandis que La Clusaz est dominée par les émissions liées au chauffage du résidentiel (fioul notamment).

On note également la présence d'émissions de GES importantes pour le secteur des transports le long de la D909.



Source : PCAET CCVT

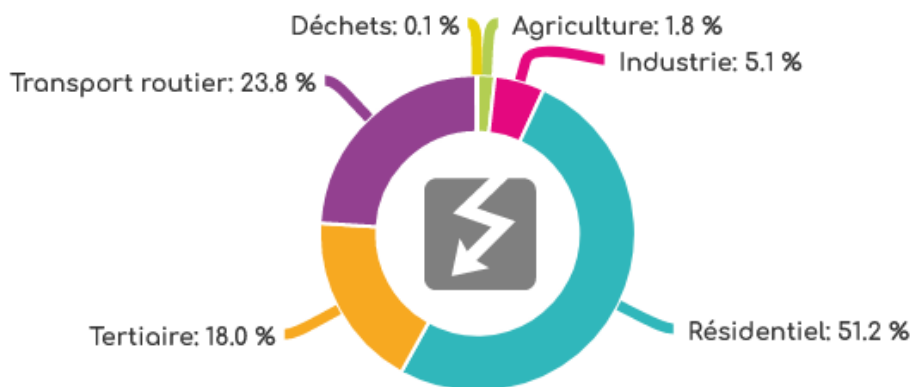
Source : PCAET CCVT

*ne sont comptabilisées que les émissions territoriales

03 Environnement et risques

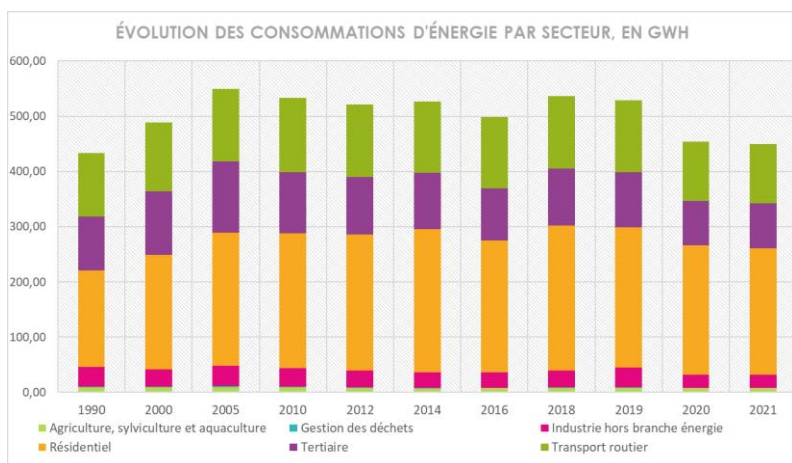
Le profil énergétique du territoire

Les émissions de GES et les consommations énergétiques *



Consommation d'énergie en 2021

Source : PCAET CCVT



Source : PCAET CCVT

La consommation d'énergie sur le territoire

En 2019, les consommations énergétiques étaient de 528 GWh. Le secteur résidentiel représentait 48% des consommations, le transport routier 25%, l'industrie 7% et le tertiaire 19%.

Les sources d'énergie sont très variables d'un secteur à l'autre. Ainsi les transports consomment quasi-exclusivement des produits pétroliers tandis que le mix énergétique du secteur résidentiel est plus varié, avec beaucoup de chaudières au fioul, de bois pour le chauffage et une consommation d'électricité importante. Le territoire se démarque également par une absence de réseau de gaz et donc d'alimentation au gaz naturel pour le chauffage.

L'évolution des consommations d'énergie montre une relative stabilité des consommations énergétiques entre 2005 et 2019, suite à une augmentation depuis les années 1990 (+27% 1990-2005), liée à la fois à l'augmentation de l'attractivité des vallées pour le résidentiel et le tourisme (développement des stations de ski).

Les fluctuations entre 2015 et 2019 peuvent être notamment imputées à des hivers plus ou moins rigoureux (2016 par exemple) ou à des évolutions dans le secteur industriel (départ ou arrivée d'entreprises, évolution des process, etc.).

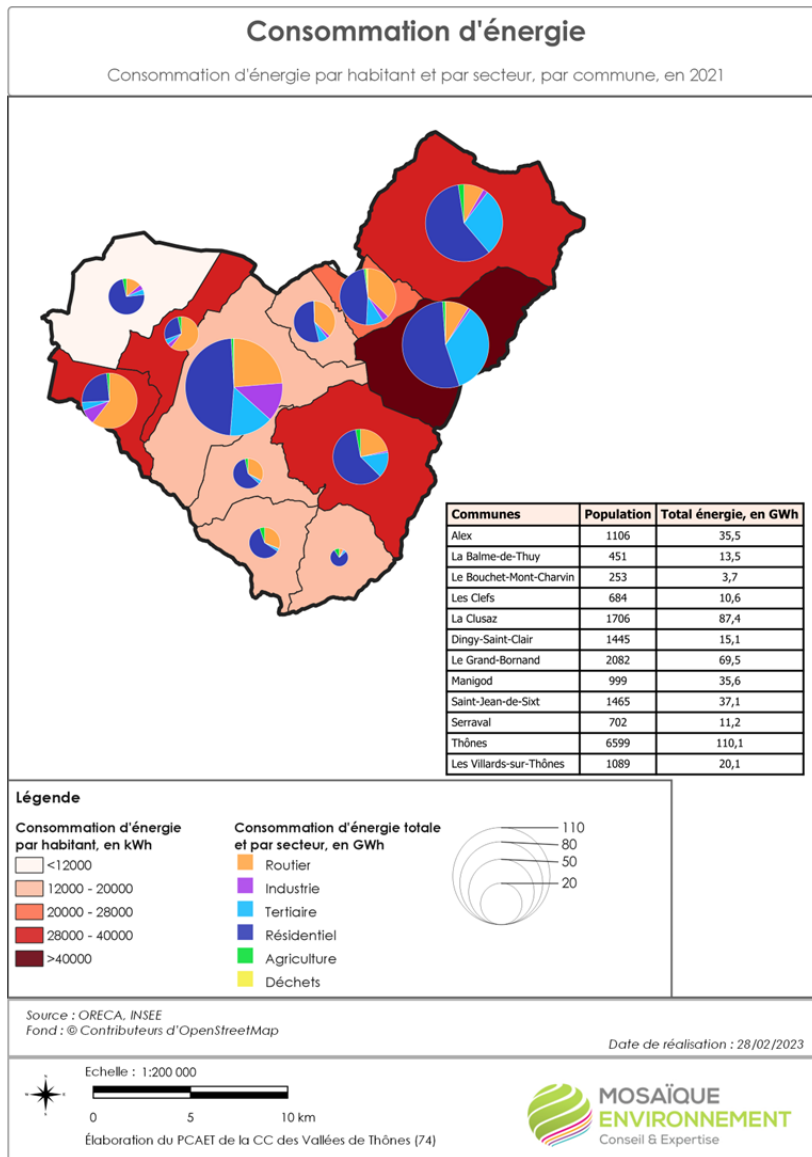
La nette réduction des consommations entre 2019 et 2020/2021 est imputable à la situation sanitaire sur ces deux années (Covid 19), avec un ralentissement de l'activité industrielle et touristique.

*ne sont comptabilisées que les émissions territoriales

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Les émissions de GES et les consommations énergétiques *

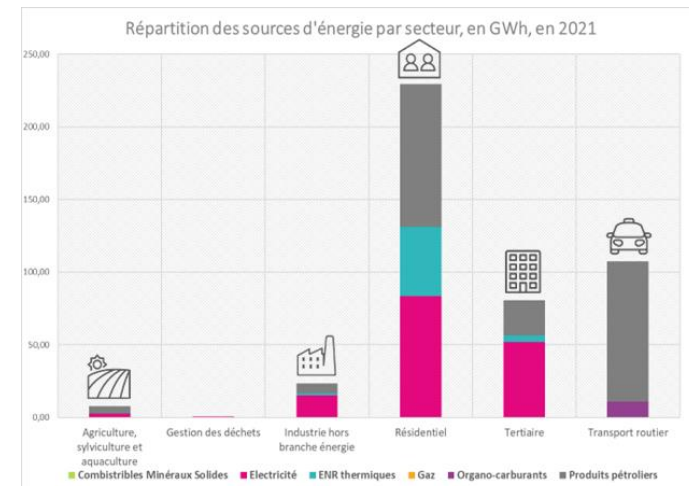


Source : PCAET CCVT

La consommation d'énergie est variable d'une commune à l'autre avec une distinction nette entre les communes de l'est du territoire (La Clusaz, Le Grand Bornand et Manigod) et celles du centre et de l'Ouest. Cela s'explique par la concentration de service et de logements, notamment pour l'activité touristique.

On note également la présence de consommations importantes pour le secteur des transports le long de la D909, axe fort reliant Thônes au bassin annécien.

Enfin, la consommation d'énergie industrielle se concentre sur les communes de Thônes et d'Alex, en lien avec les entreprises s'y trouvant (Groupe Fournier, Injection 74, Poralu Bois, Sivalbp, etc.).



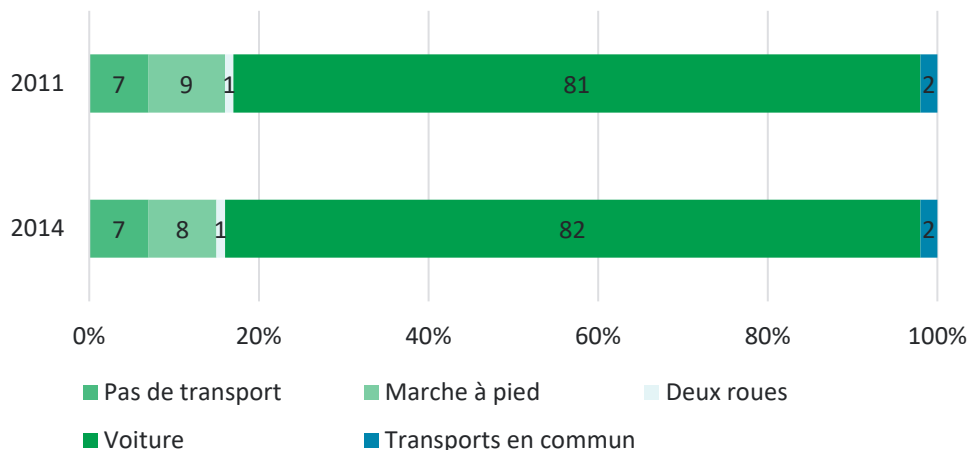
*ne sont comptabilisées que les émissions territoriales

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

La précarité énergétique

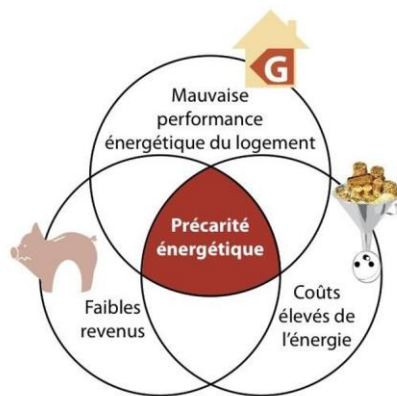
Répartition modale des déplacements domicile-travail dans la CCVT
INSEE 2014



Définition de la précarité énergétique

La précarité énergétique résulte de la difficulté ou de l'impossibilité d'un ménage à payer ses factures d'énergie et à satisfaire ses besoins essentiels de confort thermique. Elle résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- le prix de l'énergie ;
- le niveau de ressources des ménages ;
- la qualité de l'habitat et de l'équipement de chauffage ;
- les pratiques des ménages.



Schématisme des facteurs de précarité énergétique - <http://www.polenergie.org>

Une précarité énergétique limitée mais un territoire présentant des facteurs de vulnérabilité

A l'échelle nationale, le budget moyen par ménage alloué à l'énergie domestique est de 1 600€ par an (chiffre de 2010).

On considère qu'il y a précarité énergétique dès lors que la part des revenus consacrée à l'énergie dépasse 10%. Aussi, à l'échelle globale de l'espace communautaire, la précarité énergétique liée aux logements semble restreinte. Il existe néanmoins des facteurs de vulnérabilité sur le territoire :

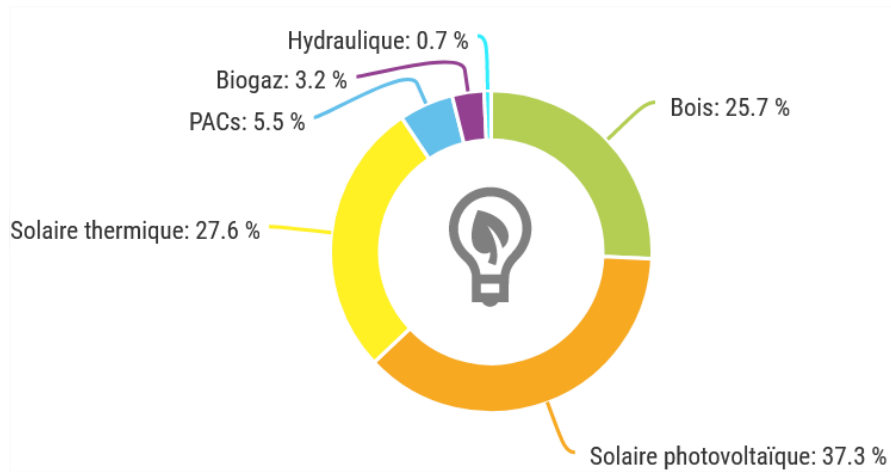
- comme évoqué précédemment, le parc de logements date majoritairement d'avant 1990, soit avant la troisième Réglementation Thermique (RT) imposant une isolation des bâtiments neufs et la prise en considération des besoins de chauffages et d'eau chaude sanitaire. Ces habitats sont d'autant plus vulnérables que le climat est rigoureux ;
- En outre, le fioul représente 42% de la consommation énergétique du secteur résidentiel. Or, à surface égale, le fioul est plus consommateur d'énergie que les autres modes de chauffage et son utilisation est par conséquent un facteur de vulnérabilité énergétique. Le coût du fioul fait par ailleurs l'objet de fluctuations financières. Les risques d'inflation pendant les saisons froides viennent renforcer l'exposition des utilisateurs à la précarité énergétique

Au regard de la précarité énergétique liée à la mobilité, le territoire communautaire présente également des facteurs de vulnérabilité du fait de la forte dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail : 82 % des actifs du territoire utilisent la voiture pour se rendre au travail. (INSEE, chiffre de 2014). Enfin, la précarité liée à la mobilité devrait s'accroître en raison de la tendance à la hausse du prix du carburant (+30% entre 2005 et 2014 et une facture des ménages de 312€ à 430€) avec une estimation d'un coût de 2€/L à l'horizon 2040 selon le scénario prévisionnel de l'Ademe.

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Production et transition énergétique



Potentiels maximums de production d'ENR en 2050

Source : PCAET CCVT

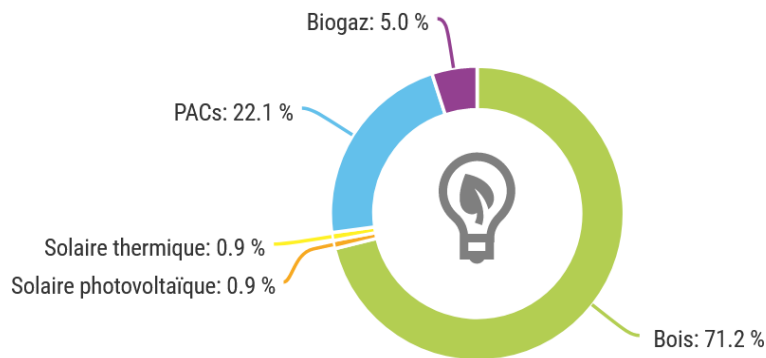
Des efforts en matière de production d'énergies alternatives

La commune de Thônes est la première productrice d'énergies renouvelables du territoire, en particulier pour les énergies solaires (thermique et électricité photovoltaïque), en lien avec le nombre d'habitants. On note également que certaines communes ont commencé à produire des ENR, en particulier via des PAC.

Pour le solaire la production est encore faible et inégale selon les communes.

Production d'ENR en 2021 :

- 68 GWh en 2021 – 3,6 MWh/hab.
- Haute-Savoie : 4,9 MWh/hab.
- AURA : 6,3 MWh/hab.



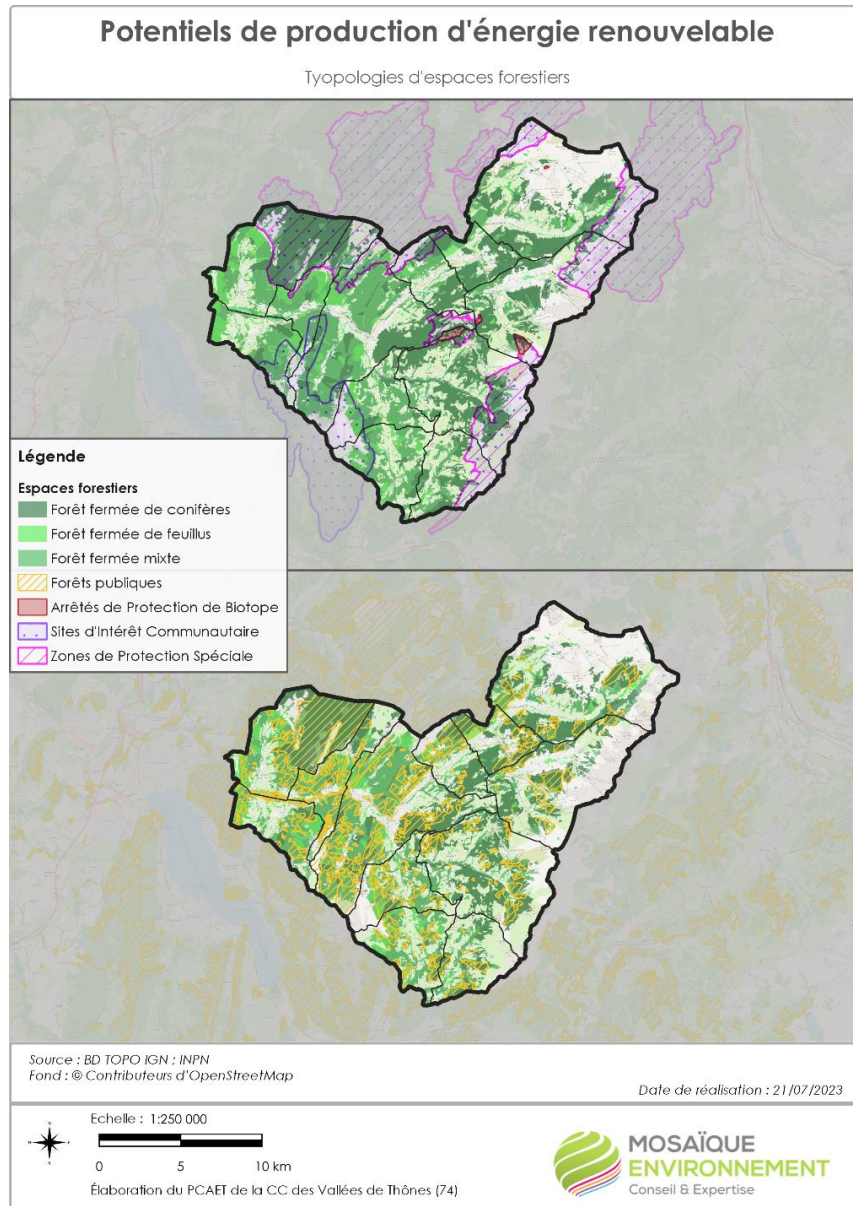
Production d'ENR en 2021

Source : PCAET CCVT

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Production et transition énergétique

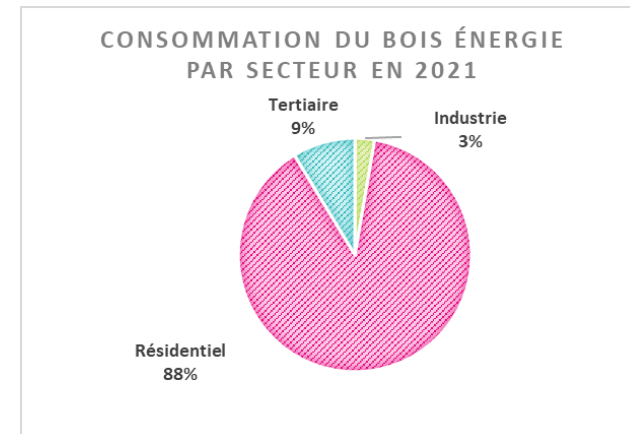


Une production d'énergie reposant principalement sur le secteur bois-énergie

L'exploitation de la filière bois-énergie, particulièrement bien développée, correspond, en 2021, à 71% de la production d'énergie renouvelable du territoire (48,4 GWh). Elle est la première source d'énergie du territoire.

Les enjeux présentés par le PCAET concernant la filière sont :

- Préserver la forêt face au changement climatique (production, lutte contre les risques, paysages)
- Renforcer l'utilisation et la valorisation du bois local en poursuivant le développement de la filière locale (énergie et bois d'œuvre)
- Faciliter l'exploitation forestière : remembrement, sensibiliser les acteurs aux pratiques durables, renforcer les installations d'exploitation, communiquer sur l'exploitation forestière
- Action sur les usages (qualité de l'air, réduction des consommations, etc.)

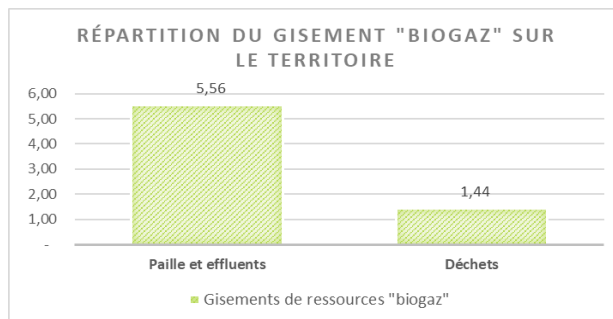
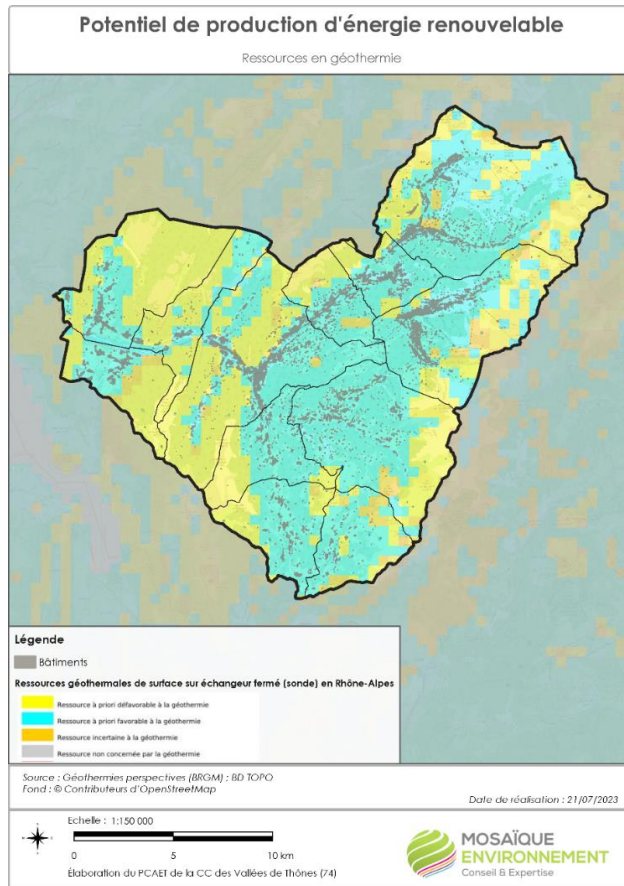


Source : PCAET CCVT

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Production et transition énergétique



Source : PCAET CCVT

La géothermie, la deuxième source d'énergie renouvelable du territoire

La géothermie est l'exploitation de la chaleur stockée dans le sous-sol. Dans le territoire communautaire, l'utilisation des ressources géothermales est tournée vers la production de chaleur qui représente 15GWh en 2021 soit 22% de la production d'ENR.

Le territoire compte 685 installations en 2021 dont 59% sur La Clusaz, Le Grand-Bornand, Manigod et Thônes.

Le potentiel mobilisable au sein de la CCVT représente 2,2 GWh, 3 295 ménages équipés en PAC en 2050 soit 15% des ménages.

Un développement du recours au biogaz

Au niveau du territoire de la CCVT en 2021, 3,4 GWh sont produits grâce au biogaz. Nous notons une installation à Saint-Jean-de-Sixt, en cogénération à la station d'épuration.

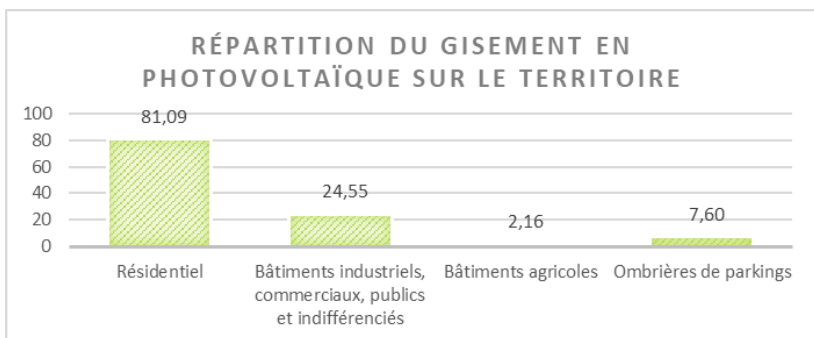
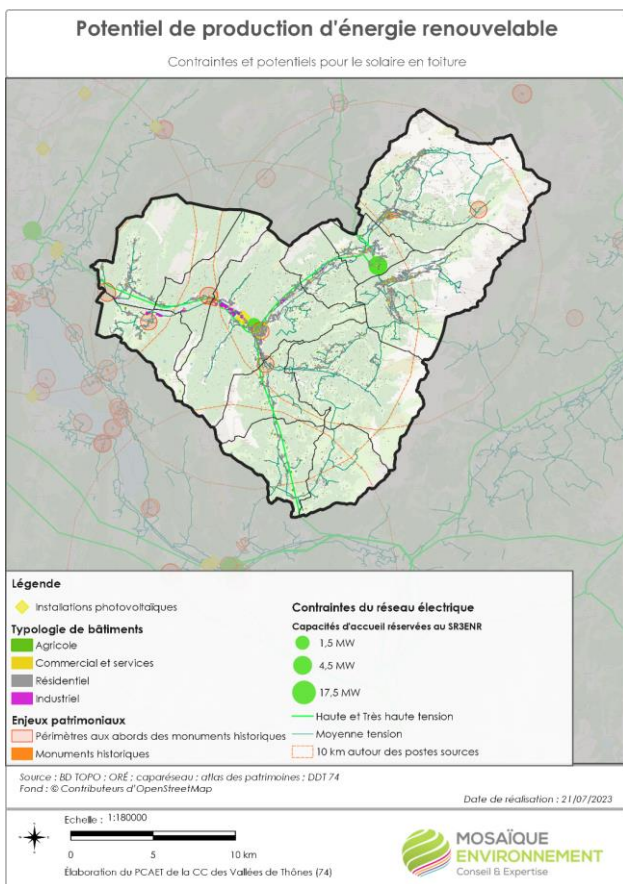
Il s'agira ainsi :

- De valoriser la ressource en effluents et identifier un site limitant les impacts, contraintes et nuisances ;
- D'encourager les démarches avec participation des élus et acteurs locaux ;
- De favoriser une approche agroécologique dans les projets (méthanisation comme un outil) ;
- De façon valable pour tous les projets ENR d'ampleur où cela est pertinent.

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Production et transition écologique



Source : PCAET CCVT

Une production d'énergie solaire en progression mais encore limitée

En 2021, la production d'énergie photovoltaïque représente moins de 1% de la production d'énergie renouvelable du territoire. La production a augmenté depuis 10ans, avec une croissance de 460% entre 2011 et 2021. En 2021, la CCVT a produit 0,6 GWh pour 2,3 MW installés. 41% de la puissance est installée à Thônes.

Sur le territoire, le gisement solaire est utilisé de 2 façons :

- Le solaire thermique : l'énergie est récupérée par des capteurs thermiques lors de périodes d'ensoleillement et est restituée pour chauffer le bâtiment ou encore l'eau chaude sanitaire ;
- Le solaire photovoltaïque : il permet de produire de l'électricité en utilisant l'impact des ondes des rayons du soleil sur de grands panneaux. Cette énergie peut être stockée.

Le volume produit ne permet de couvrir, de manière théorique, la consommation que de près de 25 habitations. D'autre part, l'exploitation du solaire thermique assure, sur le territoire, la production de 795 MWh d'énergie, soit plus de 1% des EnR produits dans l'espace communautaire.

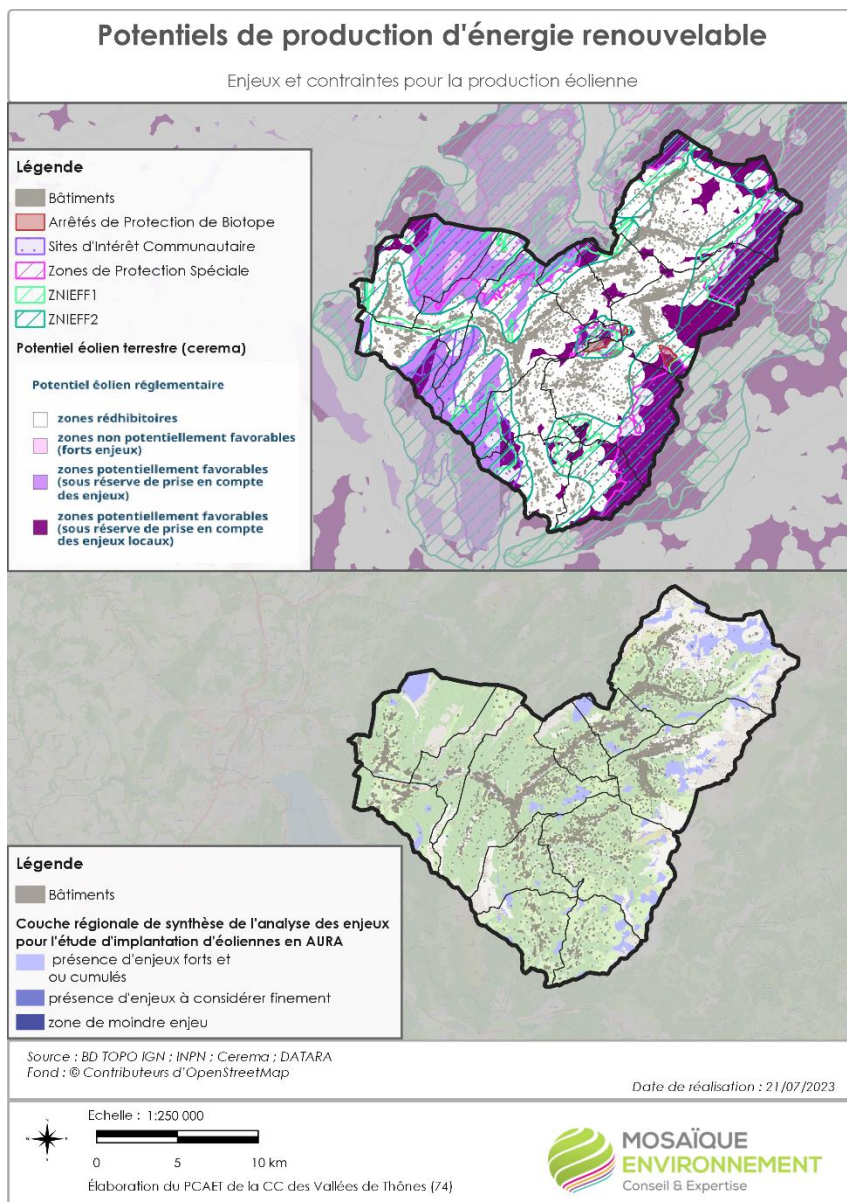
Il s'agira :

- D'encourager le développement du photovoltaïque sur les bâtiments résidentiels et les bâtiments publics, en accompagnant les projets et en valorisant les projets en autoconsommation collective, l'implication des citoyens, etc.
- Valoriser les bâtiments industriels et économiques, notamment dans les ZA
- Valoriser les bâtiments agricoles, dont la production peut représenter un complément de revenu pour l'exploitant ou être autoconsommée.
- Développer le PV sur les ombrières, notamment dans le cadre des obligations réglementaires sur les parkings
- Intégrer dans les projets une dimension paysagère, en particulier dans les sites avec des contraintes patrimoniales
- Développer le PV au sol sur les terrains avec peu de valeur naturelle ou agronomique (toutefois peu de sites favorables identifiés ici, en privilégiant les sites pollués, anciennes carrières, etc. et un coût du foncier très élevé).

03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Production et transition énergétique



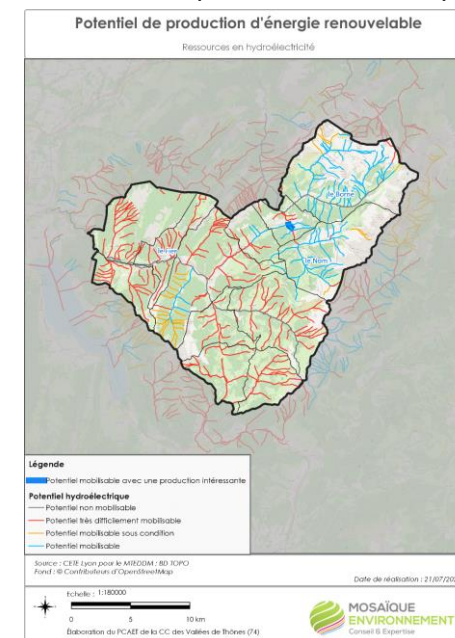
Le potentiel limite de développement des énergies éolienne et hydroélectrique

En 2015, ni l'hydroélectricité ni l'énergie éolienne ne sont exploitées sur le territoire de la CCVT.

Par rapport à l'énergie éolienne, aucune Zone de développement de l'éolien n'a été identifiée en Haute-Savoie par le Schéma Régional de l'Eolien du fait des fortes pentes et de conditions météorologiques peu favorables.

Quant à la production d'hydroélectricité, le PCAET a identifié la partie Est du territoire comme potentiellement mobilisable.

Quelques projets AEP sont également programmés au sud du territoire. Toutefois, la création d'AEP pourrait porter atteintes aux cours d'eau notamment par l'installation de microcentrale hydraulique. Une attention particulière sera à porter sur le déploiement de ces dispositifs afin de ne pas détruire l'environnement.



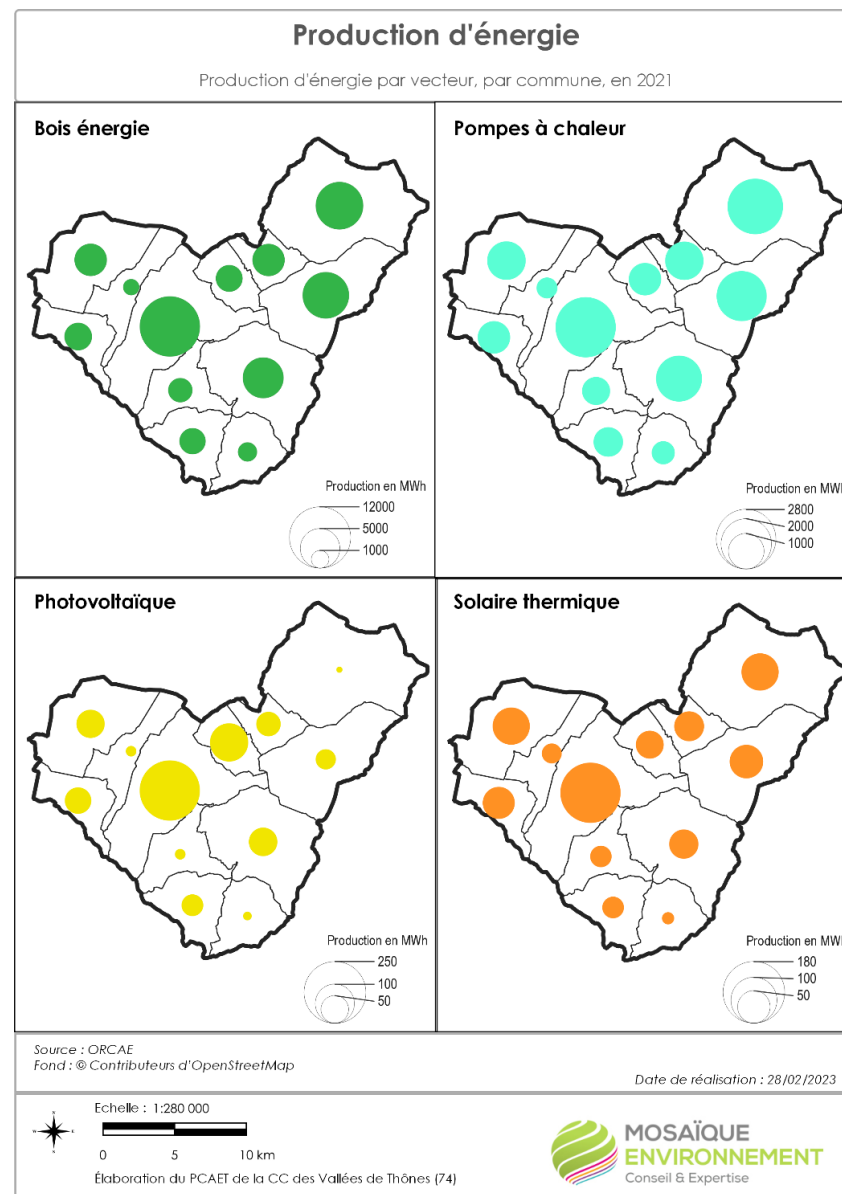
03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Production et transition énergétique

Les enjeux de la production et de la transition énergétique pour le territoire de la CCVT :

- Développer la production d'énergie renouvelable, notamment solaire
- Préserver la forêt face au changement climatique (production, lutte contre les risques, paysages)
- Renforcer l'utilisation et la valorisation du bois local en poursuivant le développement de la filière locale (énergie et bois d'œuvre)
- Faciliter l'exploitation forestière : remembrement, sensibiliser les acteurs aux pratiques durables, renforcer les installations d'exploitation, communiquer sur l'exploitation forestière
- Action sur les usages (qualité de l'air, réduction des consommations, etc.)



03 Environnement et risques

Le profil énergétique du territoire

Eléments de synthèse

Points forts

- Une précarité énergétique limitée mais un territoire présentant des facteurs de vulnérabilité ;
- Un territoire inscrit dans une dynamique progressive de transition énergétique ;
- Un territoire présentant un fort potentiel pour le développement de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque).

Enjeux

- Réduire l'impact des déplacements au sein et hors du territoire en développant des moyens de transports alternatifs (transports collectifs, covoiturage) et en encourageant les transports « verts » (voies vertes, bornes pour les véhicules électriques...). L'amélioration des transports, notamment touristiques, est un des objectifs du programme Espace Valléen, récemment mis en place sur le territoire ;
- Réduire l'impact des installations résidentielles et du secteur tertiaire en construisant de nouveaux logements plus efficaces en matière d'énergie et en rénovant le parc existant. Dans ce sens la CCVT propose un programme d'aide financière et technique pour les propriétaires souhaitant rénover leurs biens: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des Vallées de Thônes 2016-2019 ;
- Augmenter la part des énergies renouvelables produites localement dans la consommation globale du territoire. Le développement de ces filières de production devra être raisonné et compatible avec la protection du patrimoine naturel et paysager.

Points de vigilances

- Une dépendance encore forte aux énergies fossiles ;
- Des secteurs des transport et du résidentiel plus particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre et consommateurs d'énergie :
 - La dépendance marquée à la voiture individuelle, notamment pour les déplacements pendulaires ;
 - Un parc de logements à rénover.

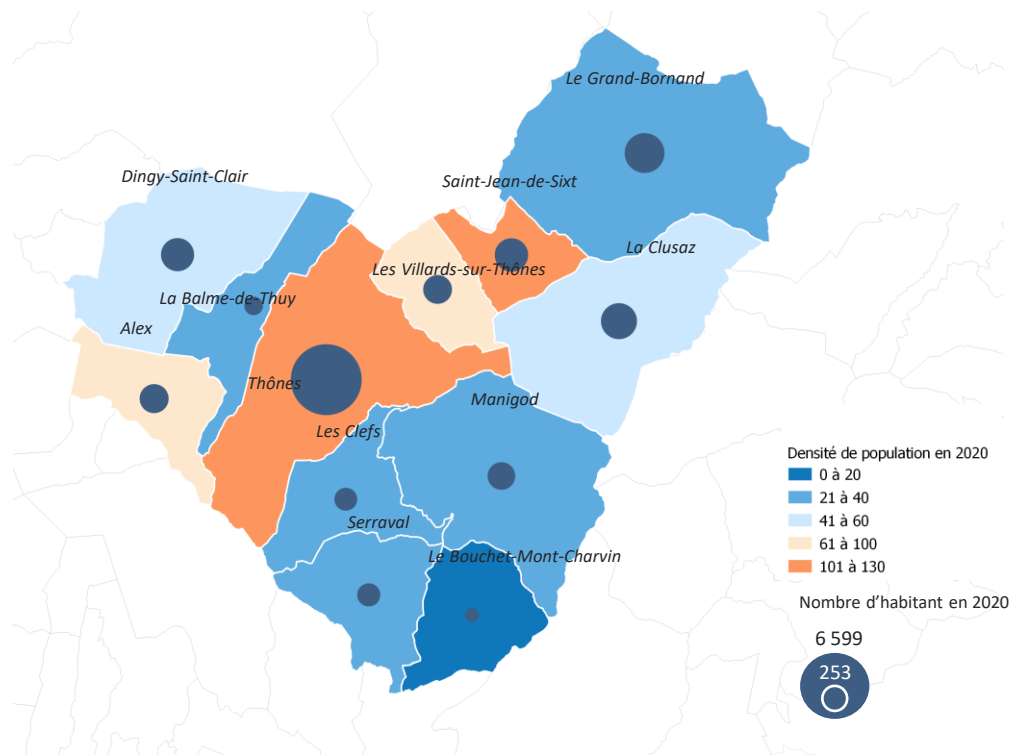
04 Population

04 Population

Evolution démographique

Nombre d'habitants et densité de population en % en 2020

Source : Données INSEE 2023



Densité moyenne de la population (hab/m2)

Données Insee 2023

1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
26,7	28,8	32,6	37,3	43,5	49,6	51,8	53,1

Une densité et un nombre d'habitants élevés dans le pôle central

En préambule, il s'agira de rappeler que la CC des Vallées de Thônes connaît sur une partie de son territoire des logiques démographiques caractéristiques des territoires de montagnes qui ont un impact sur l'ensemble du territoire communautaire : à savoir des effectifs démographiques qui peuvent doubler en haute saison sur les communes de station. Il en résulte une répartition de la population qui peut augmenter de manière fulgurante et se densifier sur seulement certains mois de l'année, principalement durant la saison hivernale.

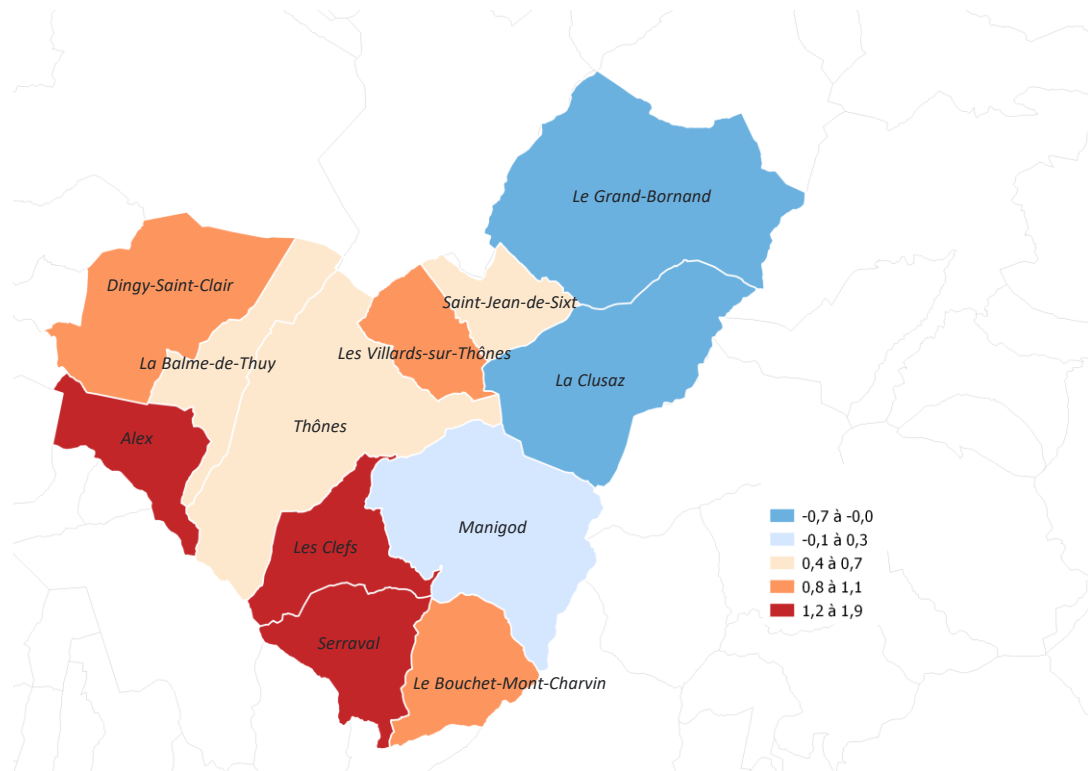
Le territoire est sous l'influence du Grand Anancy, mais compte un pôle central : Thônes, qui présente une population de 6 599 habitants en 2020 et une densité de plus de 101 hab/m². Thônes constitue un pôle structurant et un bassin d'emploi et de services à l'année pour l'ensemble des villages, tandis que les communes de station et le long des axes structurants constituent des relais, sur certaines périodes de l'année en particulier (à la haute saison). La répartition de la population résidente se fait selon cette organisation : les plus fortes densités s'observent en cœur de vallée et dans les communes stations à proximité directe de l'offre d'emploi, mais aussi dans des communes présentant une offre de logements diversifiée et une part plus importante de logements collectifs et intermédiaires. Les autres villages étant largement représentés par la maison individuelle, ces derniers sont en ce sens moins densément peuplés.

04 Population

Evolutions démographiques

Taux d'évolution annuel de la population entre 2014 et 2020 en %

Source : Données INSEE 2023



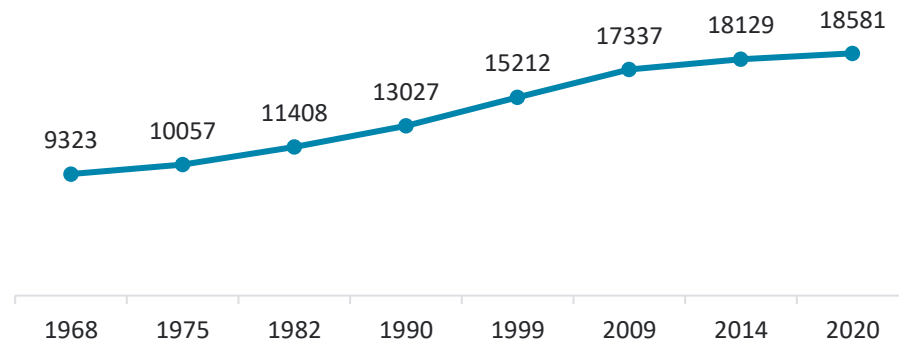
Variation annuelle moyenne de la population en %

Données Insee 2023

1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014	2014-2020
1,1	1,8	1,7	1,7	1,3	0,9	0,4

Evolution de la population entre 1968 et 2020

Données INSEE 2023



Une croissance démographique continue, qui tend à ralentir

La croissance démographique de la CC des Vallées de Thônes s'est poursuivie entre 2014 et 2020 (+0,4% en 6 ans). Elle est portée par des soldes migratoires et naturels positifs. Après une période de croissance démographique importante entre 1975 et 1999, le territoire connaît toutefois un ralentissement de sa croissance, même s'il continue de gagner des habitants. Le taux d'évolution moyen est en effet inférieur à 1% (0,87%) en moyenne par an depuis 2009, alors qu'il était resté supérieur à 1% depuis 1968.

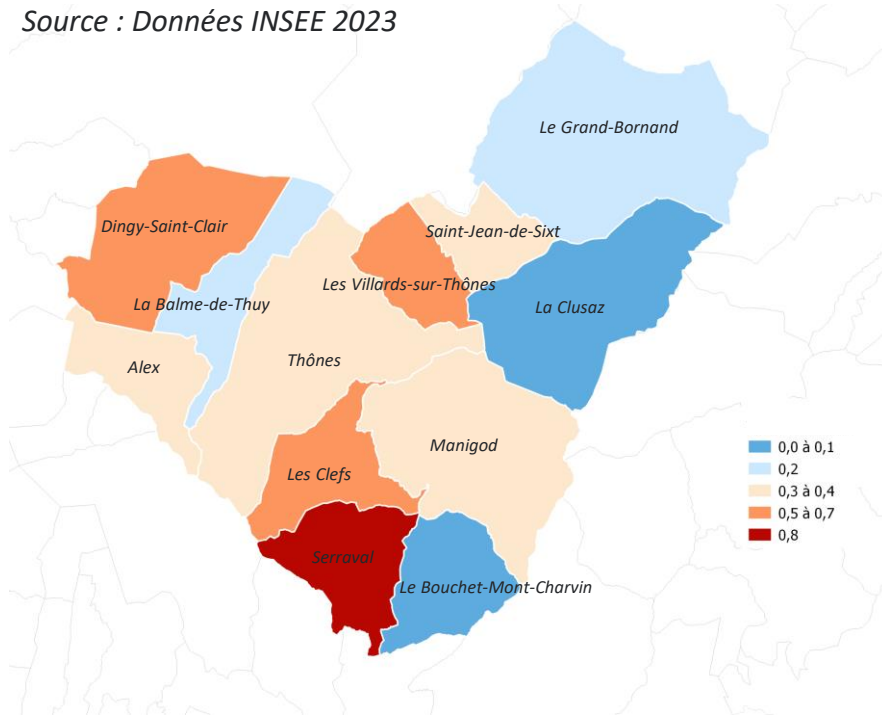
La carte des évolutions de la population communale montre une concentration des plus fortes croissances démographiques dans les petites et moyennes communes, au détriment des villages-stations et des polarités structurantes historiques qui enregistrent des taux moins élevés, voire négatifs depuis 2014. Une dynamique qui s'explique par une offre foncière plus accessible dans les villages permettant à la population locale de s'installer et qui interroge sur la façon de maintenir une population locale à l'année sur le territoire, en particulier dans ces communes stations largement représentées par les résidences secondaires.

04 Population

Soldes naturels et migratoires

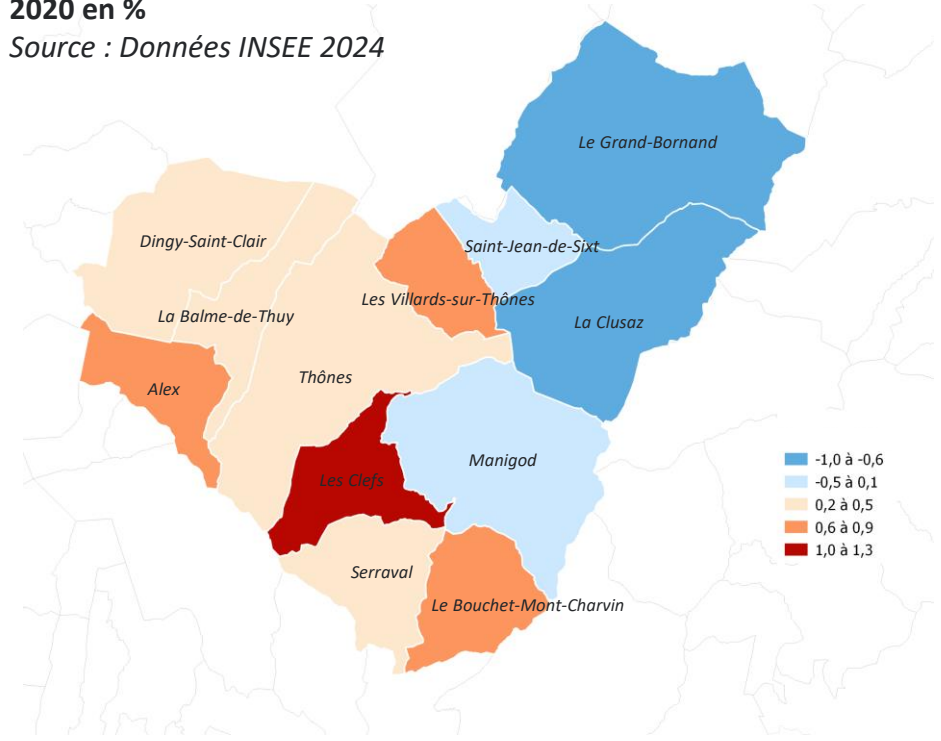
Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel en 2020 en %

Source : Données INSEE 2023



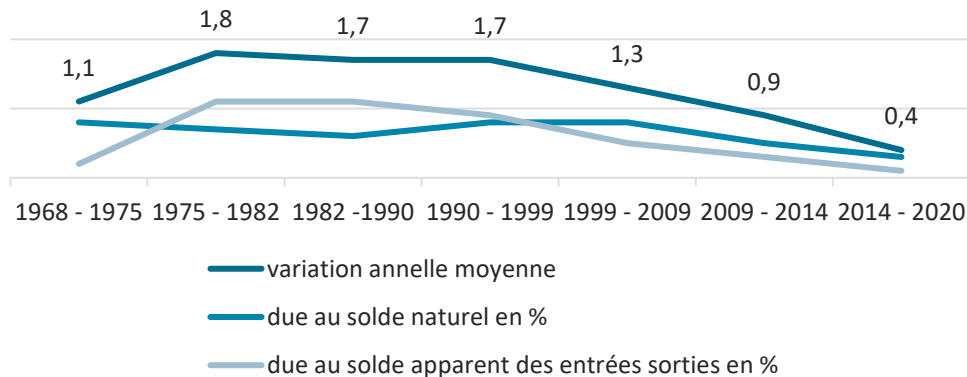
Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire en 2020 en %

Source : Données INSEE 2024



Variation annuelle de la population de 1968 à 2020

Données INSEE 2023



Une croissance davantage portée par le maintien de la population que l'arrivée de nouveaux habitants

A l'échelle de la Communauté de communes, l'arrivée de nouveaux habitants comme le maintien de la population du territoire permet au territoire d'enregistrer une croissance positive, qui a toutefois tendance à s'atténuer au fil des années : +0,4% sur la dernière période, contre +1,8% dans les années 1970. Cela fait suite à une détérioration progressive de la contribution du solde migratoire, c'est-à-dire de l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire.

Par ailleurs, les communes de Serraval et Les Clefs sont portées par les soldes naturels et migratoires les plus élevés de la CCVT.

04 Population

Soldes naturels et migratoires

	Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent 2014-2020	Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel 2014-2020	Taux d'évolution annuel de la population 2014-2020
Alex	0,83	0,35	1,18
La Balme-de-Thuy	0,30	0,19	0,49
Le Bouchet-Mont-Charvin	0,75	0,14	0,88
Les Clefs	1,30	0,57	1,87
La Clusaz	- 0,87	0,13	- 0,73
Dingy-Saint-Clair	0,17	0,60	0,77
Le Grand-Bornand	- 0,95	0,23	- 0,73
Manigod	- 0,50	0,37	- 0,13
Saint-Jean-de-Sixt	0,13	0,30	0,43
Serraval	0,45	0,84	1,29
Thônes	0,31	0,29	0,60
Les Villards-sur-Thônes	0,67	0,46	1,13

Une croissance davantage portée par le maintien de la population que l'arrivée de nouveaux habitants

Au niveau local, si le solde naturel est globalement positif sur l'ensemble des communes, le solde migratoire est négatif pour la majorité des communes de station contribuant à la détérioration de leur taux d'évolution depuis 2014 : La Clusaz, Le Grand-Bornand et Manigod ne parviennent donc plus à attirer de nouveaux habitants permanents depuis 2014.

La croissance démographique de Thônes, centralité de la CCVT, est aussi bien portée par le solde migratoire que le solde naturel signe d'un juste équilibre entre renouvellement naturel de la population et l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune.

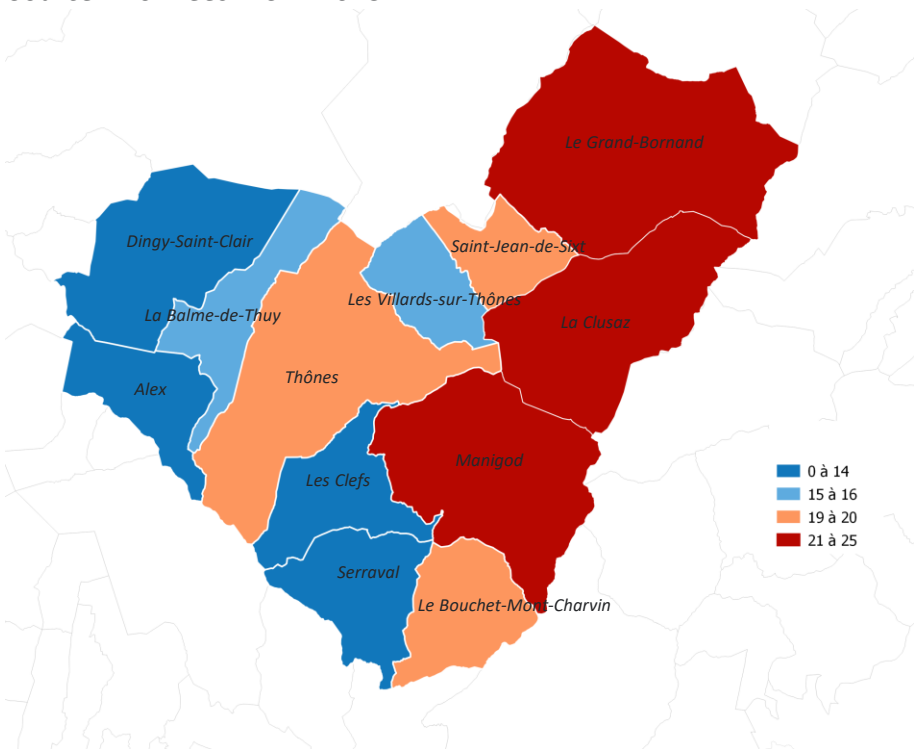
Enfin, certaines communes sont particulièrement sujettes à l'arrivée de population résidente nouvelle sur la dernière période qui porte largement leur taux d'évolution : il s'agit notamment d'Alex, du Bouchet-Mont-Charvin ou encore des Villards sur Thônes.

Ces évolutions peuvent être mise en lien avec l'offre de logements : plus diversifiée à Thônes ou aux Villards-sur-Thônes, plus accessible sur certains villages comme Les Clefs ou Alex pour lesquelles l'accès à la maison individuelle est facilité et donc préféré des familles avec enfants cherchant à s'installer sur le territoire.

Dans les stations de ski, les prix élevés des logements et les locations saisonnières empêchent l'accès à la propriété et donc l'arrivée de nouveaux habitants permanents et engendre à l'inverse le départ de certains habitants vers d'autres communes.

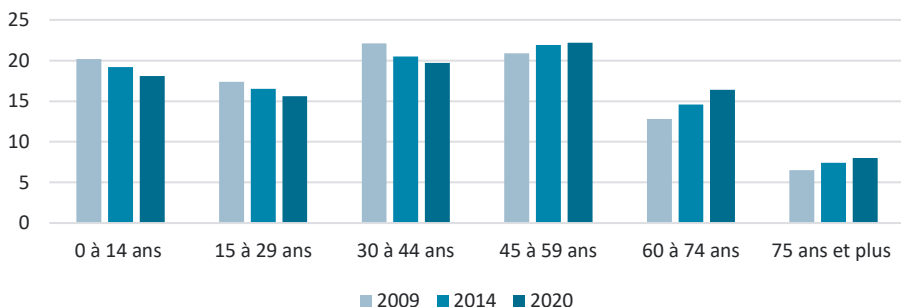
Part des personnes âgées de plus de 65 ans dans la population en 2020 en %

Source : Données INSEE 2023



Evolution et structure de la population par tranches d'âges en %

Données INSEE 2023



Une tendance au vieillissement de la population

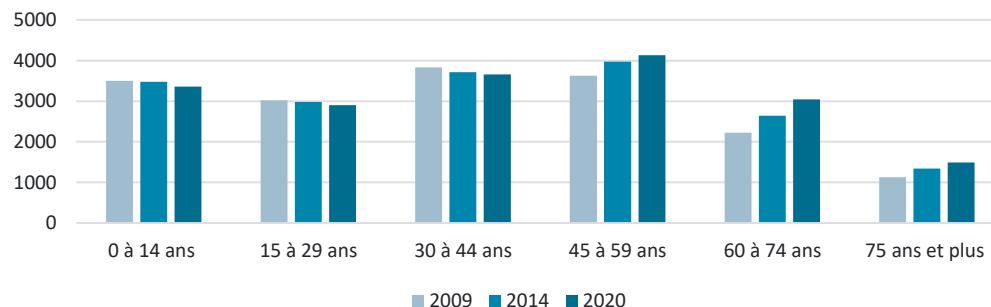
Les indicateurs d'évolution de la structure par âges de l'intercommunalité depuis 2009 font apparaître deux évolutions : d'un côté une baisse des effectifs des plus jeunes, de l'autre une augmentation de ceux des classes d'âges situées au-delà de 45 ans.

En termes de représentation, la population se répartie aujourd'hui assez équitablement entre toutes les classes d'âges, même si les moins de 44 ans occupent une place de moins en moins importante, à l'inverse des plus de 60 ans qui occupent une part grandissante : plus de 24% en 2020 contre moins de 19% en 2009. L'accroissement le plus rapide se situe chez les plus de 60 ans avec +547 seniors en l'espace de cinq ans. Si ces tendances se poursuivent, le phénomène de vieillissement devrait s'accroître ces prochaines années.

Les mêmes dynamiques s'observent sur le territoire du Grand Annecy, avec une augmentation de la part des plus de 60 ans (22% en 2009 et plus de 25% en 2020).

Evolution et structure de la population par tranches d'âges en nombre

Données INSEE 2023

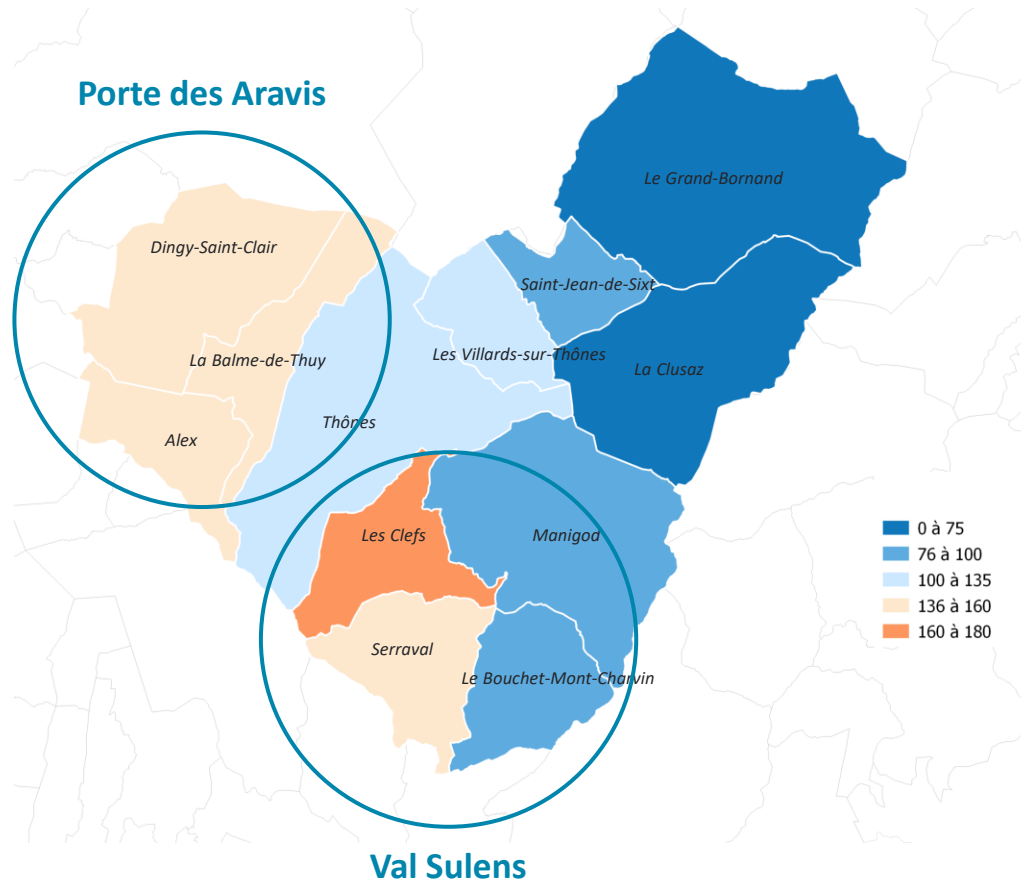


04 Population

Indice de jeunesse et de vieillissement

Indice de jeunesse par commune en 2020

Source : Données INSEE 2023



Des villages qui se démarquent par la jeunesse de leur population

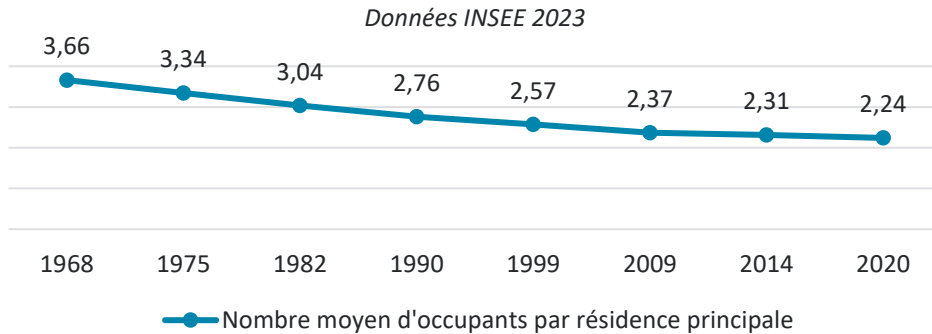
Alors que la Haute-Savoie compte en moyenne 110 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans, allant à contrecourant des tendances régionale (93 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans) et nationale, la Communauté de Communes comptabilise en 2020 un indice de jeunesse de 98 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans. Une tendance donc au vieillissement de sa population.

Cependant, la CCVT se distingue par de fortes disparités de l'indice de jeunesse au sein de son territoire. Les stations de Aravis enregistrent des indices de jeunesse faibles, signe d'une perte d'attractivité. La Clusaz dispose de l'indice de jeunesse le plus faible de la CCVT avec 63 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans, tandis que Les Clefs possède l'indice de jeunesse le plus élevé avec 169 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans. Les communes des secteurs Porte des Aravis et du Val Sulens enregistrent des taux élevés : en moyenne entre 136 et 160 jeunes de moins de 20ans pour 100 personnes de plus de 60ans. Des taux dynamiques qui peuvent directement être liés avec l'apport de populations nouvelles sur ces communes plus accessibles et plus propice à l'installation permanente de jeunes actifs avec enfants sur leurs territoires.

04 Population

Evolution de la composition des ménages

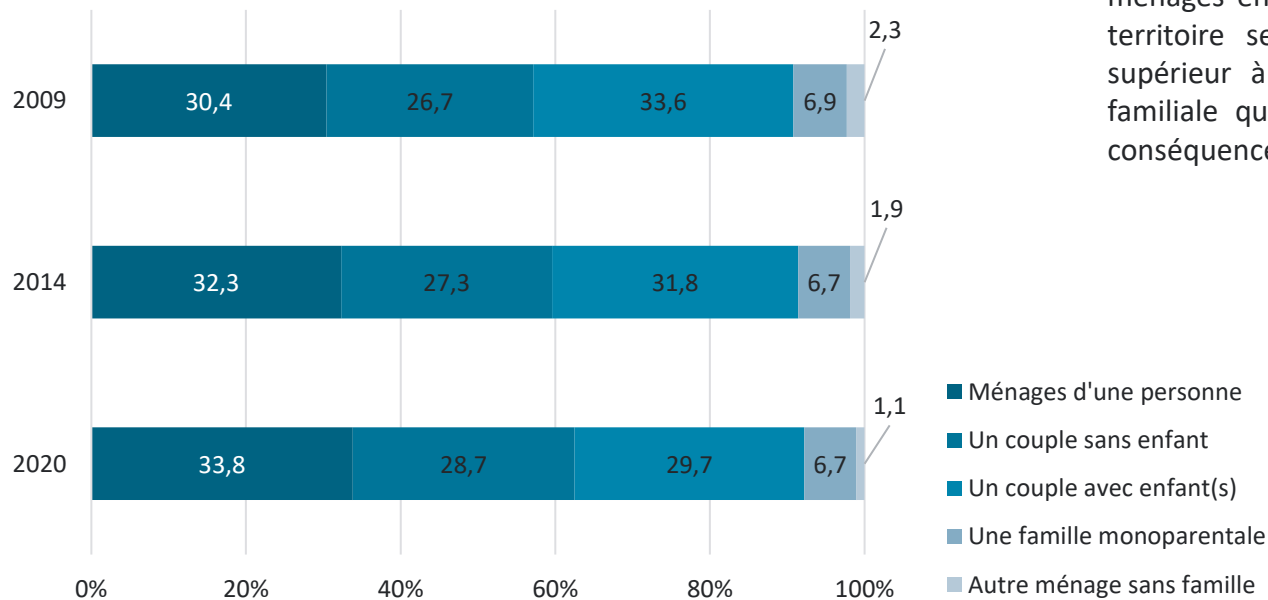
Evolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



Une augmentation du nombre de personnes seules et une taille moyenne des ménages qui rétrécit

En lien avec le vieillissement progressif de la population à l'échelle de la communauté de communes, le nombre de personnes vivant seules a fortement augmenté tandis que le nombre moyen de personnes par ménage continue de diminuer sur les dix dernières années. En 2023, plus d'un ménage sur trois est constitué d'une seule personne : 30,4% des ménages du territoire en 2009 contre 33,8% des ménages en 2023. Ces taux sont toutefois moins prononcés qu'à l'échelle supra-territoriales : 35,7 % Haute-Savoie et 37,4% en France en 2023.

Evolution de la composition des ménages depuis 2009 en %



Le phénomène s'explique aussi par l'évolution des modes de vie et des décohabitations plus fréquentes. En 2020, le territoire observe une taille moyenne des ménages de 2,24 personnes contre 2,1 personnes par ménages en moyenne en Haute-Savoie et 2,17 en France. Même si le territoire se distingue encore par une taille moyenne légèrement supérieur à celle du Département, caractéristique d'une population familiale qui se maintient, le parc de logements devra s'adapter en conséquence.

04 Population

Evolution de la composition des ménages

Evolution des ménages selon leur composition en nombre

Données INSEE 2023

	2009	2014	2020
Ensemble	17 137	18 015	18 412
Ménages d'une personne	2 196	2 530	2 781
Hommes seuls	1 208	1 290	1 403
Femmes seules	988	1 240	1 378
Autres ménages sans famille	446	337	205
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	14 495	15 148	15 426
Un couple sans enfant	3 931	4 333	4 796
Un couple avec enfant(s)	9 336	9 499	9 256
Une famille monoparentale	1 228	1 315	1 373

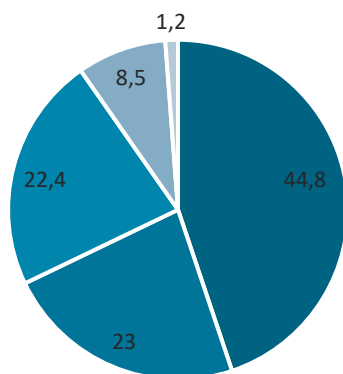
Une intercommunalité encore représentée par les familles avec enfants

Sous l'effet des évolutions sociétales évoquées précédemment (divorces, vieillissement, décohabitations, etc.), l'étude de l'évolution des structures familiales depuis 2009 confirme la hausse de la représentation des ménages d'une personne (2 781 ménages en 2020 contre 2 196 en 2009), des couples sans enfants (4 796 ménages en 2020 contre 3 931 en 2009), mais aussi des familles monoparentales (1 373 en 2020 contre 1 228 en 2009).

A l'inverse, les couples avec enfant(s) sont de moins en moins représentés dans la population du territoire (9 256 ménages en 2020 contre 9 336 en 2009). Toutefois, ils représentent encore 29,7% des ménages de la CCVT, contre 27,6% en Haute Savoie et 24,8% en France. Une comparaison qui confirme le caractère familial du territoire, mais qui pose la question du maintien des familles sur le territoire et des établissements scolaires dans les villages.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2019 en %

Données INSEE 2023



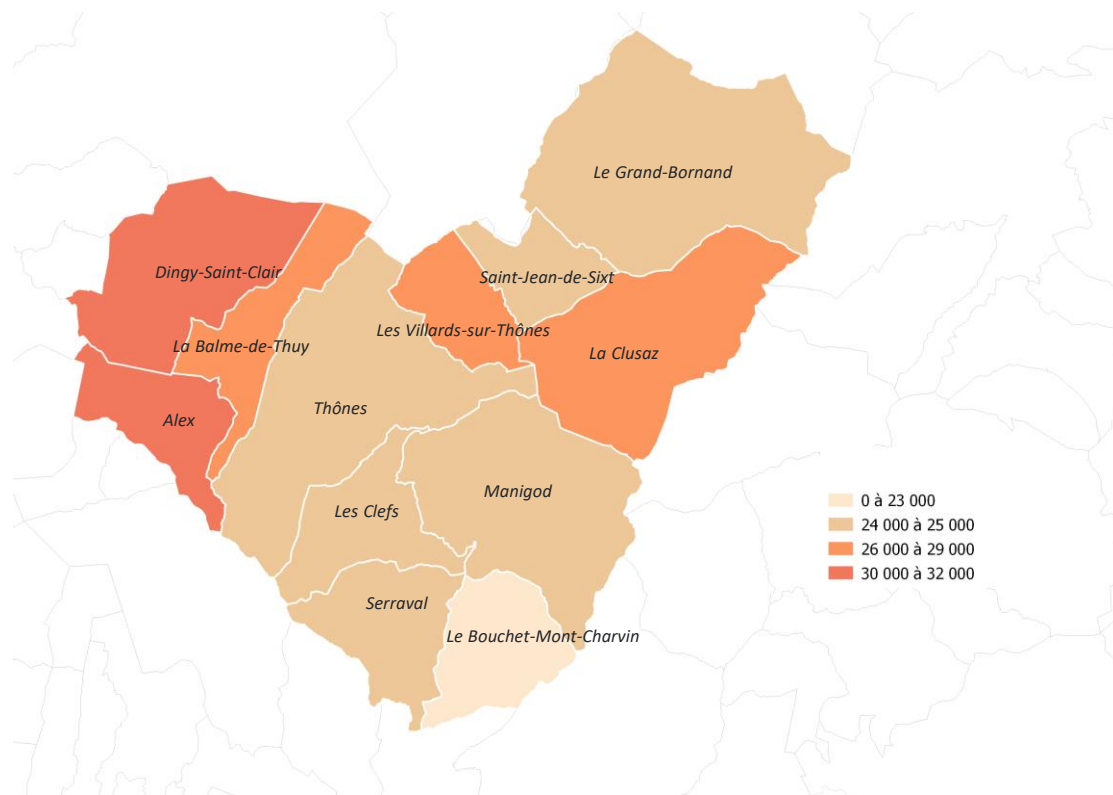
■ Aucun enfant ■ 1 enfant ■ 2 enfants ■ 3 enfants ■ 4 enfants ou plus

04 Population

Revenus et niveaux de vie

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en euros en 2020

Source : Données INSEE 2023



Des revenus médians inférieurs aux moyennes départementales mais supérieurs par rapport aux indicateurs nationaux

Le territoire de la CC des Vallées de Thônes se caractérise par un niveau de revenu médian par unité de consommation, plus communément appelé « niveau de vie » plus faible que celui de la Haute-Savoie.

En 2020, celui-ci s'affiche à 26 240 euros en moyenne, contre 28 120 euros au sein du département. Pour autant, le niveau de vie sur le territoire de la CCVT reste bien supérieur à celui constaté à l'échelle nationale : en France en 2021 le niveau de vie médian de la population s'élève à 23 160 euros.

Le rapport interdécile, qui permet de mesurer les inégalités de revenus d'un territoire est inférieur à celui de la Haute-Savoie : 3 pour la CCVT contre 4,3 en Haute Savoie, signe d'une certaine homogénéité des niveaux de vie de la population de la CCVT. Par ailleurs, le taux de pauvreté est plus faible sur le territoire (7,2%) qu'à l'échelle du département (9,5%) et qu'au niveau national, 14,6%.

Au niveau local, les revenus disponibles médians sont plus élevés à mesure que l'on se rapproche du Grand Annecy et sur la commune de La Clusaz.

	CC des Vallées de Thônes	Haute-Savoie (74)
Part des ménages fiscaux imposés en 2020, en %	63,7	58
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020, en euros	26 240	28 120
Taux de pauvreté en 2020, en %	7,2	9,5
Rapport interdécile du revenu disponible par UC 2020	3	4,3

04 Population

Éléments de synthèse

Points forts

- Une croissance démographique qui se poursuit depuis 2009, essentiellement portée par la vitalité du solde naturel ;
- Une population encore jeune et familiale, notamment dans les communes rurales et sur la commune de Thônes

Points de vigilance

- Un ralentissement du rythme de croissance démographique, notamment au regard d'un solde migratoire en repli depuis plusieurs années : une fuite des jeunes actifs et des familles ne parvenant pas à se loger sur certaines communes ;
- Des dynamiques démographiques à plusieurs vitesses au sein du territoire, caractérisées par un recul de l'attractivité des pôles secondaires, confrontés à un solde migratoire aujourd'hui négatif et une croissance de population importante sur les pôles ruraux, notamment en entrée de vallée ;
- Une tendance globale au vieillissement de la population.
- Un phénomène de gentrification sociale à l'œuvre, en particulier sur les stations de porte des Aravis

Enjeux

- Limiter le risque de « dortoirisation » des communes en favorisant la revitalisation rurale et la mutualisation des équipements ;
- Favoriser l'habitat permanent pour accueillir les ménages et préserver le dynamisme démographique ;
- Limiter les « volets clos » ;
- Un nécessaire phasage du développement bâti pour l'adapter aux capacités de gestion du village et aux besoins induits par les équipements (réseaux, infrastructures, scolaires) ;
- Une adaptation nécessaire des types de logements afin que les ménages de petites tailles (jeunes couples, familles monoparentales) puissent continuer à trouver une offre abordable, compatible avec leurs besoins nouveaux et spécifiques ;
- Une adaptation et une anticipation nécessaire de l'offre de logements, d'équipements et de services en termes de nombre et de typologies au regard des tendances récentes (vieillesse de la population) tout en préservant la dynamique d'accueil des jeunes ménages ;
- Veiller à la bonne intégration des nouveaux habitants et à (re)créer un sentiment d'appartenance au territoire dans un souci de cohésion sociale, bâtie sur une offre de services et d'équipements accessibles à tous.

05 Habitat

05 Habitat

Définitions INSEE concernant l’habitat et le logement

Une résidence de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offert en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale. Une résidence de tourisme peut être composée de natures d'hébergement variées : appartement, chambre, mobile home (type camping).

Les hôtels et les résidences de tourisme qui sont des établissements commerciaux d'hébergement.

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs, ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. Distinguer logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées

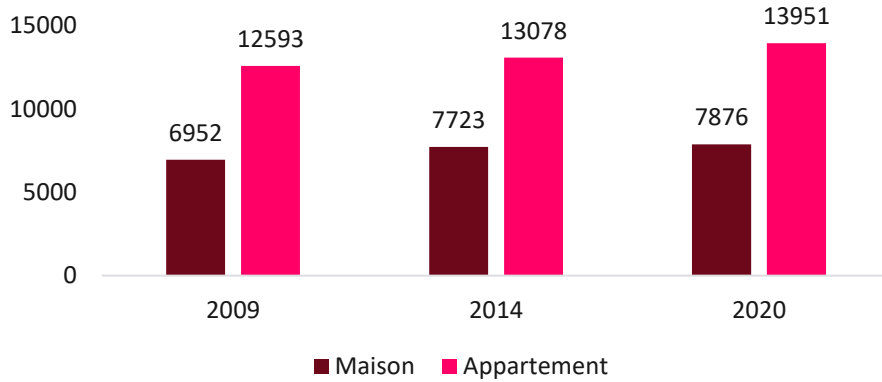
Les logements du parc locatif social sont :• les logements appartenant à des organismes de HLM (habitation à loyer modéré)• les logements conventionnés des sociétés immobilières d'économie mixte et non soumis à la loi de 1948.

05 Habitat

Caractéristiques du parc de logements

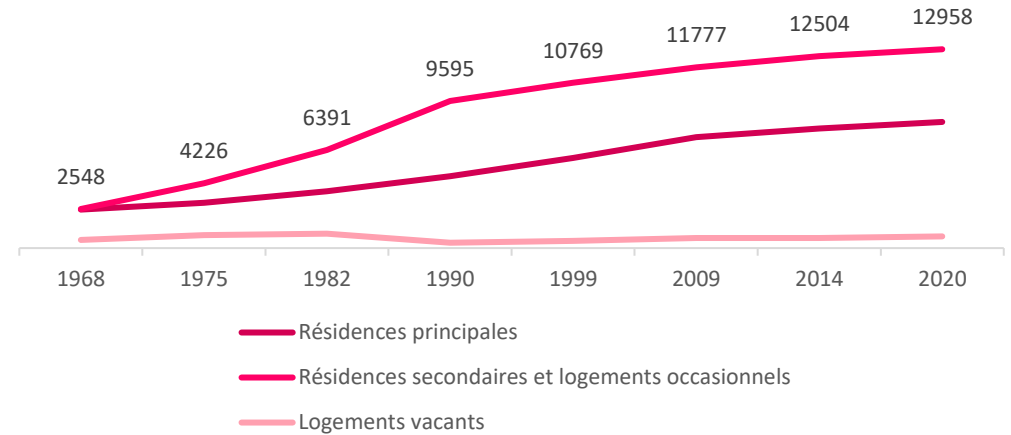
Evolution du nombre de logements par catégories

Source : Données INSEE 2023



Evolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968

Source : Données Insee 2023



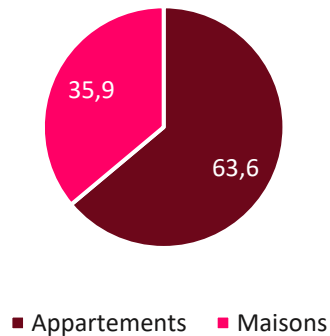
Part des appartements en 2019 en %

Source : Données INSEE 2023

Alex	18,0
La Balme-de-Thuy	26,4
Le Bouchet-Mont-Charvin	11,0
Les Clefs	23,8
La Clusaz	78,5
Dingy-Saint-Clair	12,8
Le Grand-Bornand	76,3
Manigod	63,8
Saint-Jean-de-Sixt	60,0
Serraval	17,6
Thônes	61,0
Les Villards-sur-Thônes	39,2

Types de logements en 2020 en %

Source : Données INSEE 2023



Un parc dominé par les logements collectifs et les résidences secondaires

Les logements collectifs représentent 63,6% du parc de logements de la CCVT. Cette tendance se vérifie sur le pôle central de Thônes et les stations de ski au sein desquels les logements collectifs représentent une part supérieure à 50% du parc de logements. La Clusaz et la Grand-Bornand compte respectivement 78,5% et 76,5% de logements collectifs, Manigod et Saint-Jean-de-Sixt : 63,8% et 60%. A Thônes, le pôle central de la CCVT, ce taux est de 61% en 2019.

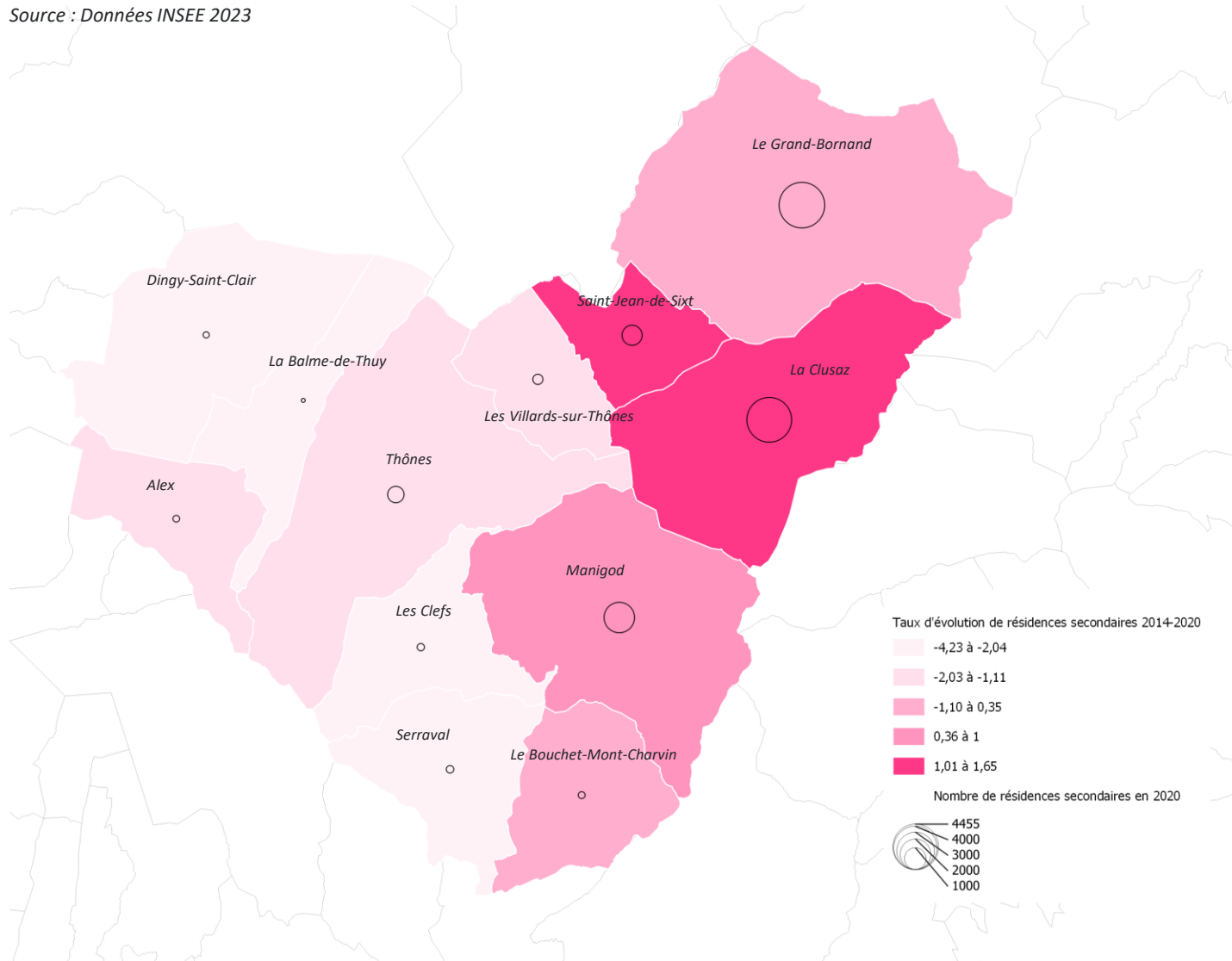
Le parc de logement est majoritairement composé de résidences secondaires du fait de l'attractivité touristique du territoire. Cette part (59,1%) est restée relativement stable ces dernières années. Cette prédominance est particulièrement visible dans les stations de La Clusaz, Le Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt et Manigod.

05 Habitat

Caractéristiques du parc de logements

Nombre de résidences secondaires et taux d'évolution annuel du nombre de résidences secondaires 2014-2020 en %

Source : Données INSEE 2023



Des résidences secondaires concentrées dans les communes de station

Si le parc de logement est majoritairement composé de résidences secondaires du fait de l'attractivité touristique du territoire, celles-ci se concentrent particulièrement dans les stations.

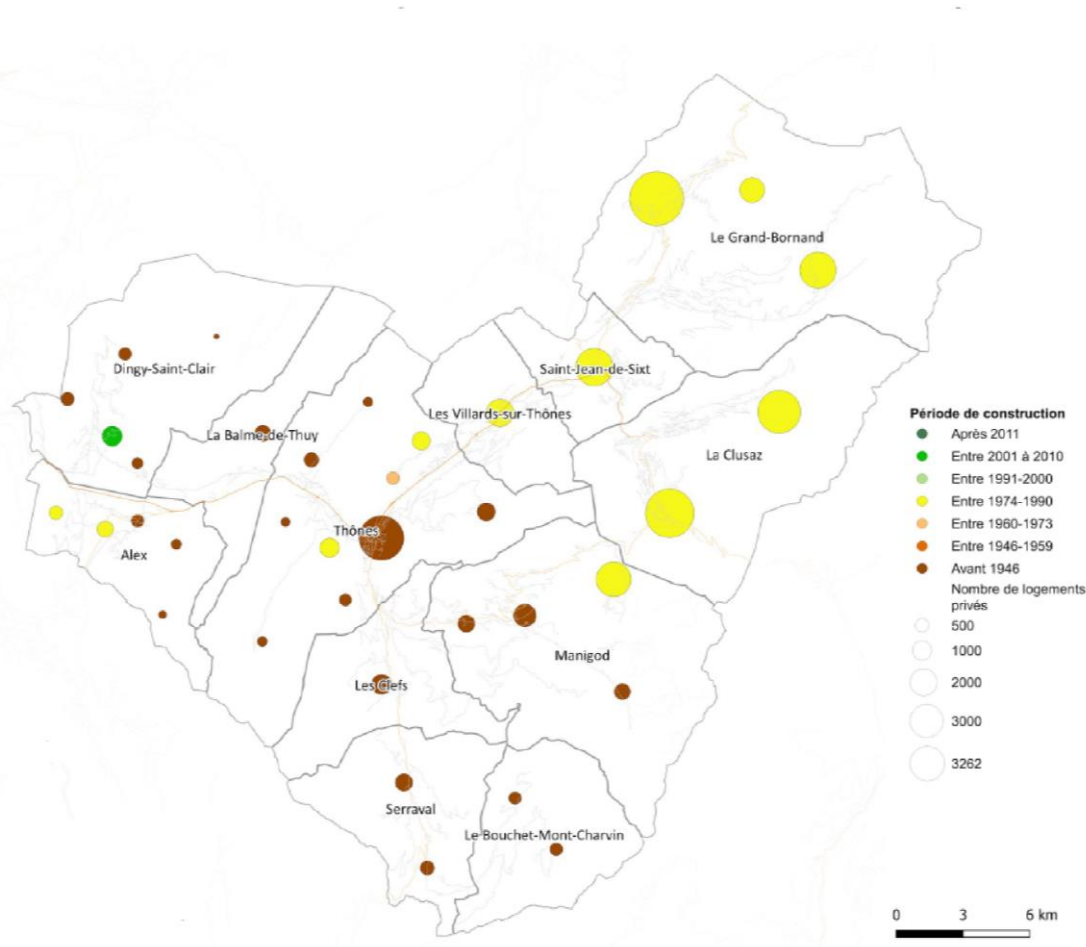
En 2020 la CCVT compte 12 958 résidences secondaires sur l'ensemble de son territoire. A La Clusaz, Le Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt et Manigod, elles représentent respectivement : 82,7%, 81,9%, 55,3% et 81,7% du parc de logements en 2020. Le Clusaz compte le plus grand nombre de résidences secondaires : 4 455 en 2020.

Depuis 2014, leur part est en recul sur l'ensemble des autres communes qui enregistrent un taux d'évolution négatif, mais également sur la commune du Grand-Bornand.

Une vigilance est également à porter sur la commune du Bouchet-Mont-Charvin qui n'est pas une commune station mais qui enregistre un taux d'évolution supérieur aux autres communes.

05 Habitat

Caractéristiques du parc de logements



Source : Bilan PLH, Urbanis 2022

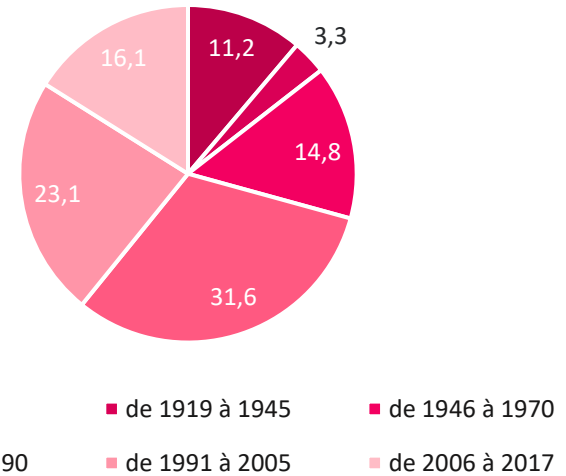
*carte intégrant les résidences secondaires

0 3 6 km

Réalisation : Urbanis, Juin 2022
Sources : DGFIP2021 ; OSM

Résidences principales construites avant 2018 en %

Source : Données INSEE 2023

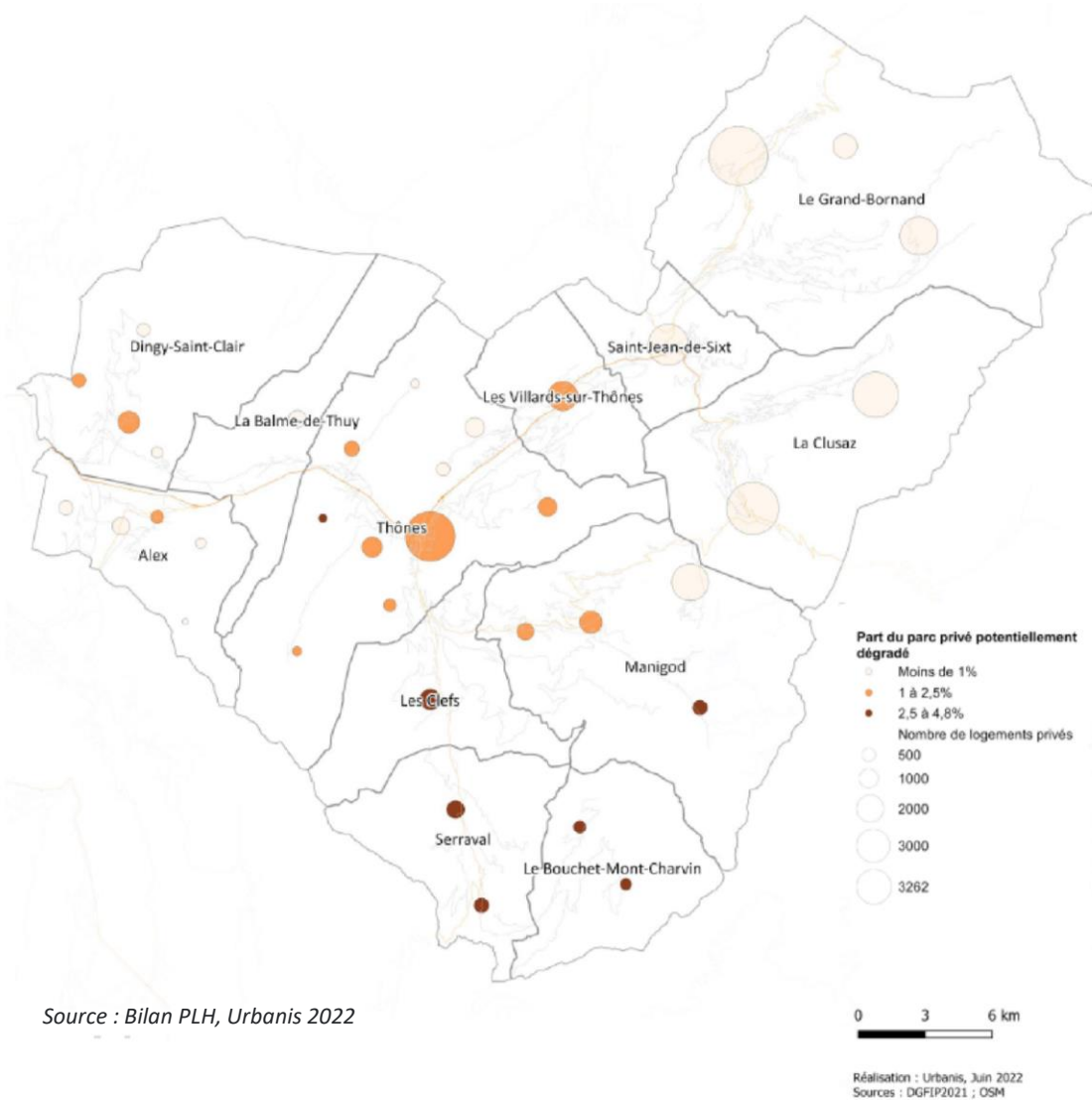


Un parc ancien concentré dans les villages ruraux, des communes de station investies dès les années 1970

En termes de périodes de construction, la CCVT dispose d'un parc de logements assez hétéroclite en lien avec les différentes phases de construction, symptomatique d'un territoire qui bénéficie d'une attractivité résidentielle continue. 62% du parc de logements privés (hors résidences secondaires) de la CCVT a été construit après 1974, mais des différences s'observent au sein de l'intercommunalité : avec un bâti ancien à forte valeur patrimoniale concentré dans les villages ruraux, les communes de station encore préservée de l'urbanisation comme Manigod, et des chiffres correspondant au développement exponentiel du ski alpin dans les années 1960/1970 sur les stations du Grand Bornand et de La Clusaz et les villages situés entre ces dernières et Thônes. L'activité ayant participé à rendre le territoire attractif et ayant permis à de nouvelles infrastructures de se développer.

05 Habitat

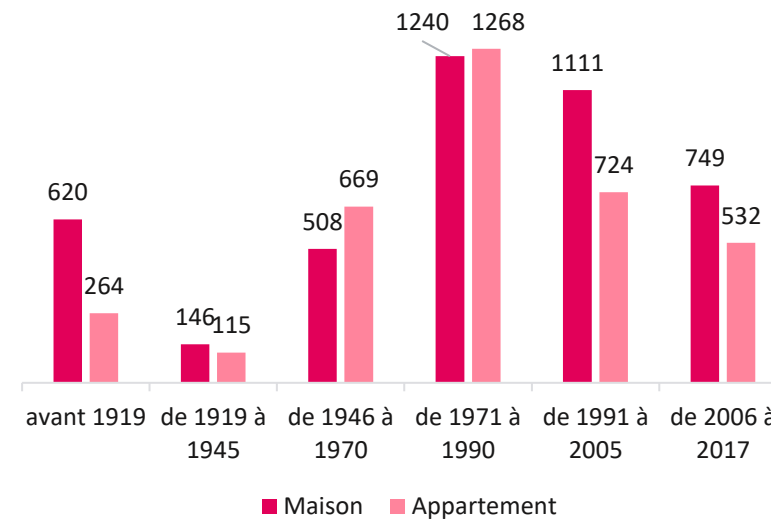
Caractéristiques du parc de logements



Source : Bilan PLH, Urbanis 2022

Résidences principales construites avant 2018, selon le type de logement et la période d'achèvement

Source : Données INSEE 2023



Un parc ancien plus dégradé

Le parc de logements privés est plus particulièrement dégradé dans les communes du Val Sulens (Manigod, Les Clefs, Serraval, Le Bouchet-Mont-Charvin), qui présentent des formes bâties traditionnelles plus anciennes. La frange ouest de la CCVT est en ce sens davantage concernée par une dégradation de son bâti.

05 Habitat

Caractéristiques du parc de logements

Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces en %

Source : Données INSEE 2023

	2009	2014	2020
1 pièce	3,6	3,6	2,9
2 pièces	14,1	14,5	14,6
3 pièces	20,9	20,9	20
4 pièces	23,5	23,6	23,2
5 pièces ou plus	37,8	37,4	39,2

Une majorité de grands logements

Le parc est majoritairement constitué de grands logements : en effet, de nombreux logements de type T4 et T5 composent l'offre du territoire (près de 65% de l'offre en 2020). Le nombre moyen de pièces dans les résidences principales en 2020 est de 4,1. Un chiffre élevé démontrant un déficit de l'offre de petits logements.

Au regard de la part élevée des ménages composés de 1 à 2 personnes, il existe en effet un manque de logements de petites tailles sur le territoire. Ce décalage entre l'offre et la demande constitue un risque de fuite de ces ménages vers d'autres communes proposant une offre plus diversifiée. Par ailleurs, cette faible proportion sous-entend une potentielle sous-occupation des logements et une faible rotation des ménages dans le parc de logements.

Une vigilance est toutefois à avoir quant à la nécessité de déploiement d'une offre de petits logements abordable dans un contexte de tension immobilière forte sur ce type de produit.

05 Habitat

Le parc de logements sociaux

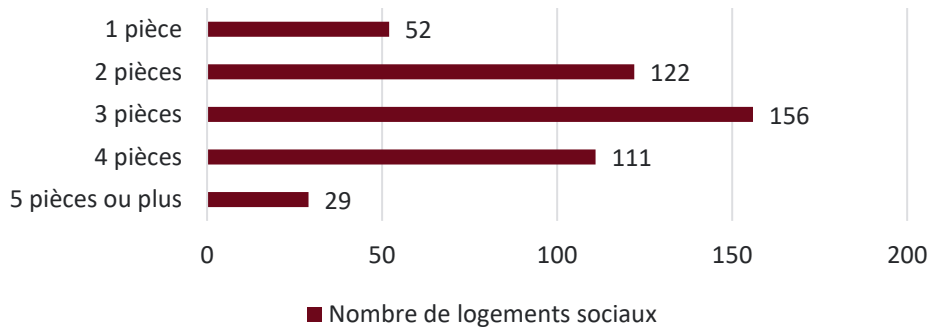
Nombre de demandeurs d'un logement social

Source : Bilan PLH Urbanis 2022, SNE 2021

SNE 12/2021	Haute-Savoie	CC des Vallées de Thônes	Thônes
Demande	25 974	255	162
Attribution	4 994	52	41
Pression	5,2	4,9	4,0

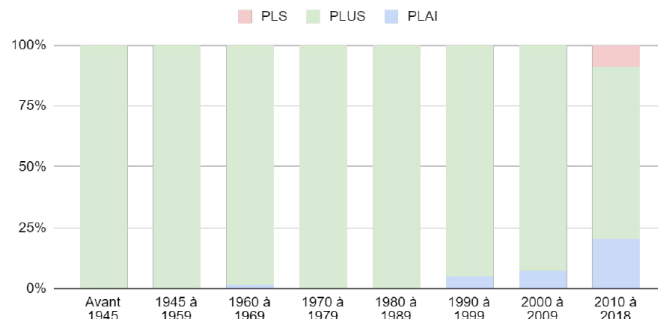
Répartition des logements sociaux par le nombre de pièces

Source : Données RPLS 2014 à 2022



Répartition des logements sociaux par financement et par période de construction

Source : RPLS 2021



Source : Bilan du PLH, Urbanis 2022

Un parc de logements sociaux concentré à Thônes

Le parc social de la CCVT compte 480 logements, dont 470 logements sociaux en 2022. Ce parc a principalement été érigé avant les années 1990 et est essentiellement localisé sur la commune de Thônes.

Financement du parc de logements sociaux

L'intercommunalité possède principalement des logements sociaux financés en PLUS. Quelques logements financés en PLAI ont vu le jour depuis les années 1990, mais restent encore minoritaires et concentrés dans le pôle central du territoire. La VEFA représente 69% de la production depuis 2018 alors qu'elle représentait 6% sur 2012-2018.

Une augmentation du nombre de demandeurs

Selon le bilan du PLH, la demande est en hausse de +20% entre 2020 et 2021. En 2021, on recensait 255 demandeurs d'un logement sur le territoire de la CCVT.

La demande sociale est motivée par deux facteurs :

- Un logement inadapté en taille ou autonomie de la personne (22% des demandes CCVT et 28% en Haute-Savoie)
- Un logement trop cher (22% sur la CCVT et 18% en Haute-Savoie)

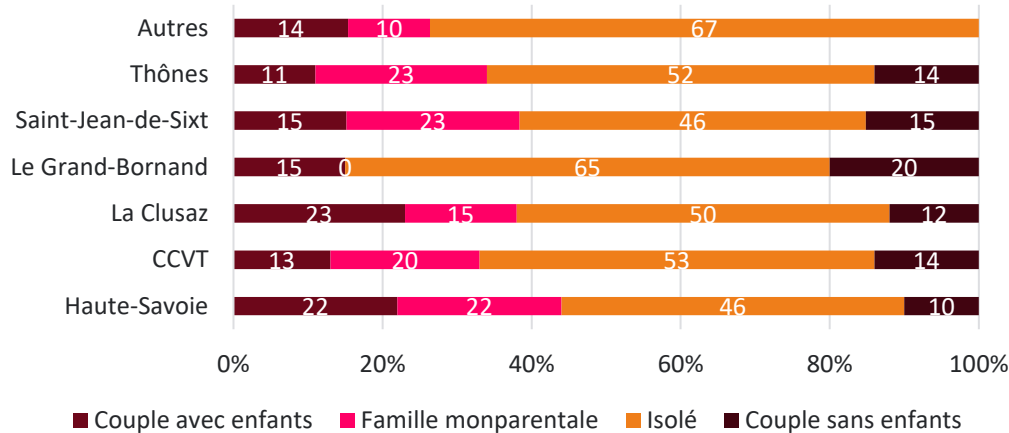
On note ainsi une spécificité liée au territoire : le marché immobilier tendu (en particulier sur le marché locatif privé) implique une demande sociale renforcée. Une part très élevée de demandeurs ne sont pas logés dans le parc HLM : 80% hors demandes de mutation. Un indice bien supérieur aux taux départemental de 67% pour la Haute-Savoie et régional avec 62% pour AURA. Aussi, près de la moitié des propositions d'attribution sont refusées par les locataires car ne correspondant pas à leurs critères. 87% des demandes de logements en attente concernant des petits logements (du T1 au T3), alors qu'ils ne représentent que 68% de l'offre. A l'inverse, seulement 10% des demandes portent sur des logements de type T4 et T5 qui représentent 25% du parc. Nous notons, des difficultés d'attribution sur le parc situé à Val Sulens (peu de demande) et à La Clusaz : des typologies de logements trop grandes par rapport à la demande exprimée.

05 Habitat

Le parc de logements sociaux

Répartition des demandeurs du 31.12.2021 par composition familiale en %

Source : Bilan PLH Urbanis 2022

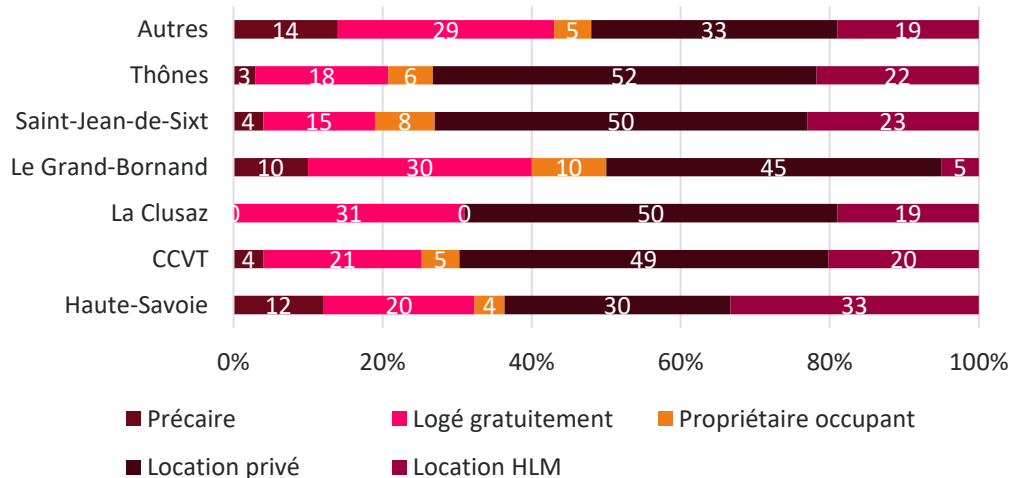


Des personnes isolées surreprésentées dans les profils demandeurs de logements sociaux

- Les demandeurs d'un logement social sur la CCVT sont majoritairement des personnes isolées (53%) et secondairement des familles monoparentales (20%) et couples avec enfants (13%) ;
- Le poids des personnes isolées parmi les demandeurs est supérieur à celui observé en Haute Savoie (53% contre 46%). A noter également la part de couples sans enfants supérieure de 4 points (14%) à celle observée sur le département ;
- Le profil des ménages demandeurs est relativement homogène à l'échelle des communes de la CCVT à l'exception du Grand Bornand où le poids des personnes isolées est nettement plus important que sur la CCVT (65%) ainsi que pour les couples sans enfants (20% soit 4 points de plus que la moyenne CCVT) ;
- Concernant la situation de logement actuelle, on note sur la CCVT une surreprésentation des ménages logés dans le parc locatif privé (49% des demandeurs contre 30% en Haute-Savoie). Cette part élevée est à rapprocher de la tension observée sur le parc locatif privé (loyers élevés et faiblesse de l'offre locative). Les stations du Grand Bornand et la Clusaz se distinguent des autres communes du territoire avec une part élevée de ménages logés à titre gratuit plus élevée (respectivement 30 et 31% contre 21% sur CCVT). Au Grand Bornand il est également à noter que 10% des demandeurs sont actuellement propriétaires occupants de leurs logements contre 5% à l'échelle CCVT.

Répartition des demandeurs du 31.12.2021 selon la situation de logement actuelle en %

Source : Bilan PLH Urbanis 2022

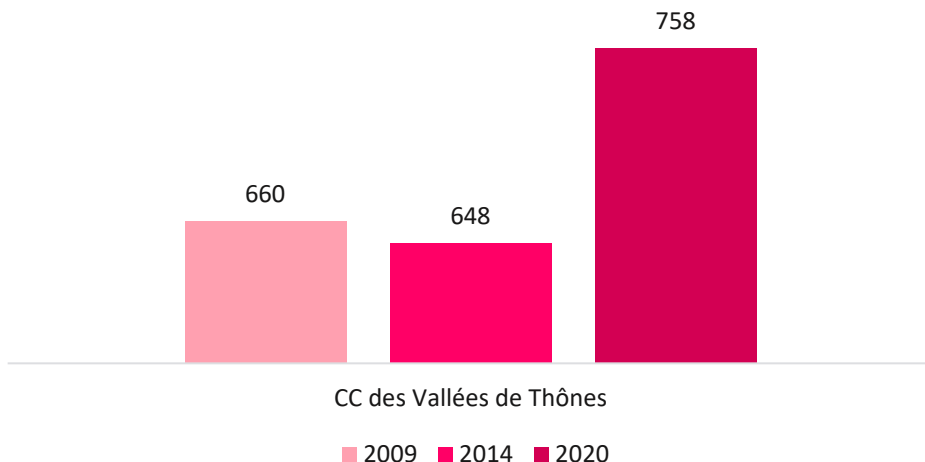


05 Habitat

Statuts d'occupation des logements

Evolution du nombre de logements vacants depuis 2009

Source : Données INSEE 2023



Catégories de logement en 2020 en %

Source : Données INSEE 2023

	CCVT	Haute-Savoie	France
Nombre total de logements en 2020	21 938	533 337	36 815 787
Part des résidences principales en 2020, en %	37,5	69,8	82,1
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2020, en %	59,1	23,7	9,7
Part des logements vacants en 2020, en %	3,5	6,5	8,2

Un taux de vacance faible

Malgré une augmentation significative depuis 2014, la part de logements vacants sur le territoire est encore faible : signe du caractère tendu du marché de l'immobilier. Ce taux est de 3,5% en 2020 (INSEE 2023) sur l'ensemble du SCoT Fier-Aravis, soit 660 logements vacants (selon l'INSEE en 2020) et 723 logements vacants (selon les données LOVAC et MAJIC 2021). A titre de comparaison, en 2020, sur le territoire du Grand Annecy, le taux de vacance s'élève à 6,5%. En Haute-Savoie, environ 34 720 logements sont vacants, soit 6,5% du parc.

Les logements individuels sont davantage concernés par la vacance structurelle

Selon le bilan du PLH, à l'échelle de la CCVT les logements individuels sont davantage concernés par la vacance structurelle, notamment dans les pôles ruraux et de proximité. Tandis que le pôle central et les pôles secondaires concentrent l'essentiel des logements en copropriétés vacants.

Une vacance qui s'explique principalement par l'insalubrité des logements

La vacance structurelle s'explique, en partie, par la dégradation des logements. En effet, 73 logements vacants depuis plus de 2 ans nécessitent d'importants travaux de réhabilitation pour leur remise sur le marché.

80% des propriétaires de logements en vacance structurelle ont plus de 50 ans

75% des propriétaires de logements vacants au sein de la CCVT sont des propriétaires physiques parmi eux :

- 81% d'entre eux ont 50 ans et plus
- 55% d'entre eux ont 65 ans et plus
- 8% d'entre eux ont moins de 40 ans

La part des propriétaire (d'un logement vacant) âgés de 75 ans et plus est plus élevée dans le pôle central que dans le reste de l'intercommunalité.

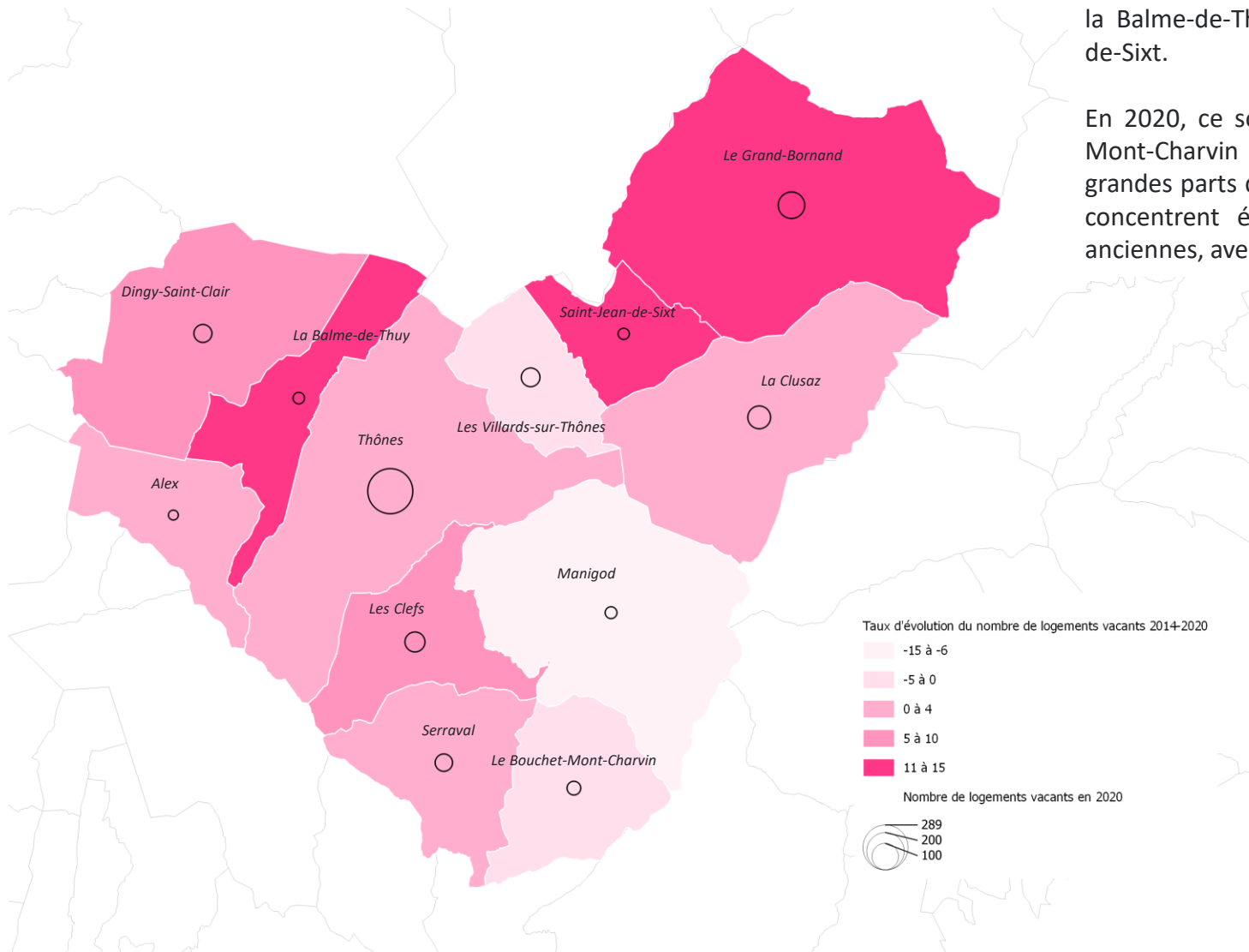
05 Habitat

Statuts d'occupation des logements

Nombre de logements vacants en 2020 et taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants

2014-2020 en %

Source : Données INSEE 2023



En l'espace de 6 ans, le taux de logements vacants a fortement augmenté, en particulier sur les communes de la Balme-de-Thuy, du Grand-Bornand et de Saint-Jean-de-Sixt.

En 2020, ce sont toutefois les communes du Bouchet-Mont-Charvin et des Clefs qui enregistrent les plus grandes parts de logements vacants de la CCVT, mais qui concentrent également de nombreuses constructions anciennes, avec respectivement : 11,2% et 13%

Part de logements vacants en 2020 en %

Source : Données INSEE 2023

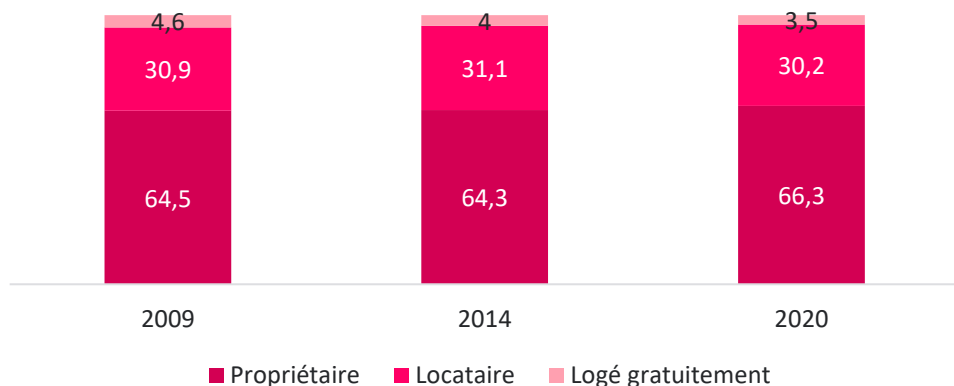
Alex	2,6
La Balme-de-Thuy	7,9
Le Bouchet-Mont-Charvin	11,2
Les Clefs	13,0
La Clusaz	1,4
Dingy-Saint-Clair	6,5
Le Grand-Bornand	1,8
Manigod	0,8
Saint-Jean-de-Sixt	1,1
Serraval	9,5
Thônes	7,5
Les Villards-sur-Thônes	6,7

05 Habitat

Statuts d'occupation des logements

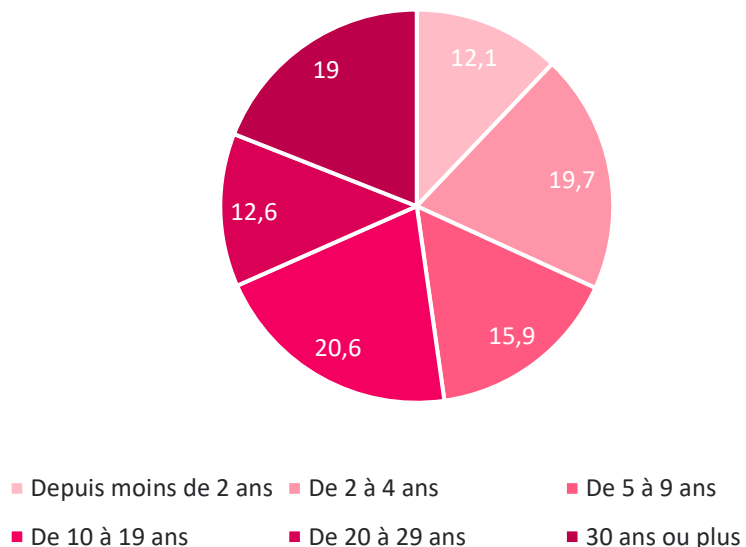
Evolution des statuts d'occupation en 2020 en %

Données INSEE 2023



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020 en %

Données INSEE 2023



Une majorité de propriétaires...

Alors que les propriétaires représentent une part majoritaire et croissante (66,3% en 2020), le nombre de locataires n'augmente presque pas depuis 2009 (2 231 en 2009 contre 2 480 en 2020).

La répartition très hétéroclite de l'ancienneté d'emménagement des ménages en 2020 laisse de son côté transparaître une certaine mobilité des habitants sur les trente dernières années, signe de l'attractivité résidentielle du territoire, mais également de nombreux départs et d'une difficulté à stabiliser la population sur le territoire.

...mais un accès à la propriété de plus en plus difficile

Sur le territoire du SCoT et au regard des prix de l'immobilier, le niveau de revenus ne permet aujourd'hui plus à tous les ménages d'accéder à la propriété. Par exemple, la grande majorité des personnes seules ne disposent pas du revenu suffisant pour acquérir un bien de 50 m². Seule la moitié des familles peut acquérir un appartement de moins de 80 m².

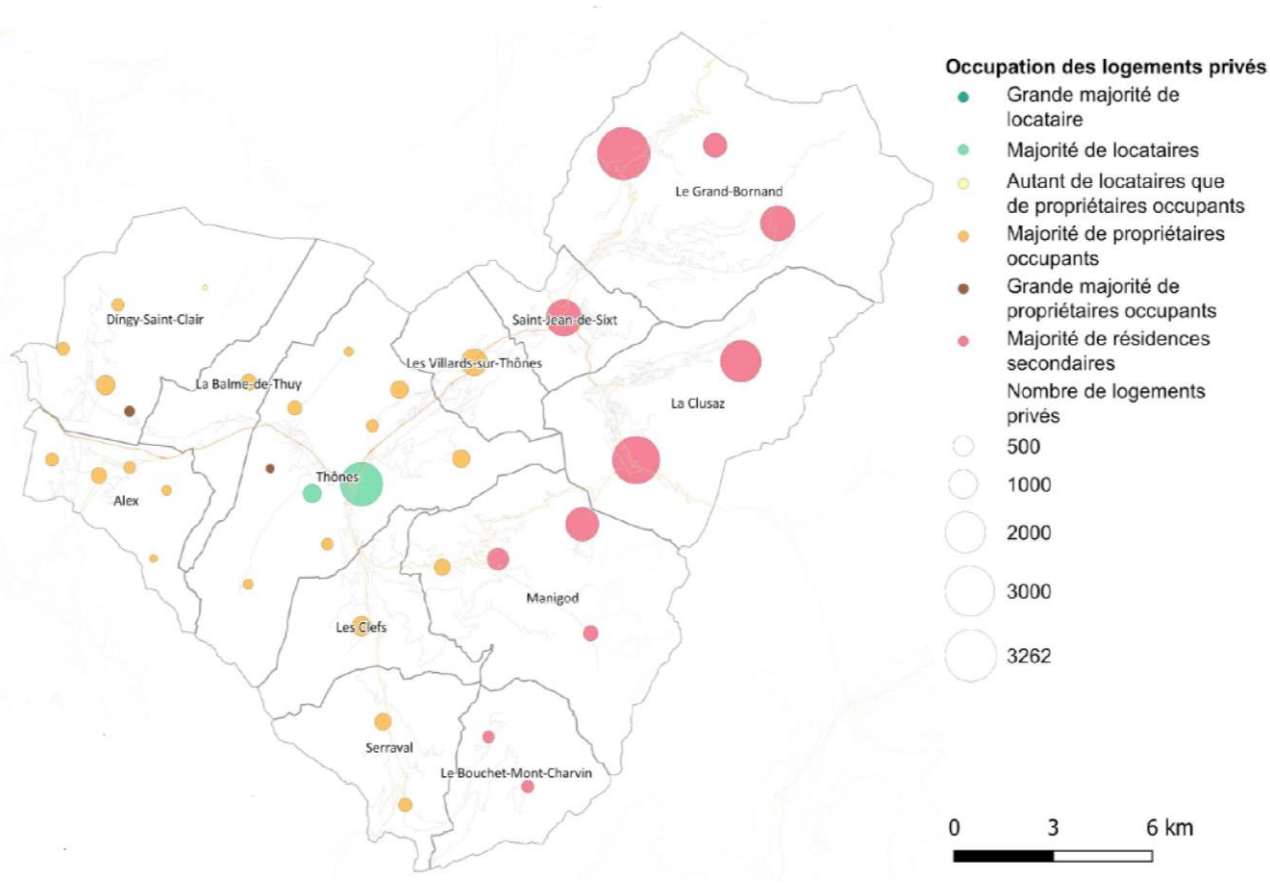
Bien qu'encore inférieurs à ceux pratiqués sur la CA du Grand Annecy, les prix de l'immobilier, du fait du caractère touristique du territoire et en lien avec la rareté croissante du foncier, sont en effet de plus en plus élevés.

	Revenu mensuel disponible médian pour un adulte	Revenu mensuel disponible médian pour deux adultes et un enfant	Revenu mensuel nécessaire pour acheter une maison	Revenu mensuel nécessaire pour acheter un appartement (50m ²)	Revenu mensuel nécessaire pour acheter un appartement (80m ²)
SCoT Fier-Aravis	1936 €	3373 €	5940 €	3050 €	4890 €
CA du Grand Annecy	2093 €	3869 €	6370 €	2440 €	3900 €
Haute-Savoie	2031 €	3604 €	4820 €	2240 €	3580 €

Source : données PERVAL, CITADIA 2017

05 Habitat

Statuts d'occupation des logements



Source : Bilan PLH, Urbanis 2022

Une distribution des statuts d'occupation du territoire cohérente avec l'offre de logements

La répartition des statuts d'occupation suit celle de la répartition de l'offre :

- Thônes concentre l'offre locative du territoire communautaire et en ce sens le nombre le plus important de locataires.
- Les résidences secondaires concernent essentiellement la frange Est du territoire : les communes des Aravis.
- Les autres communes accueillent essentiellement des propriétaires occupants.

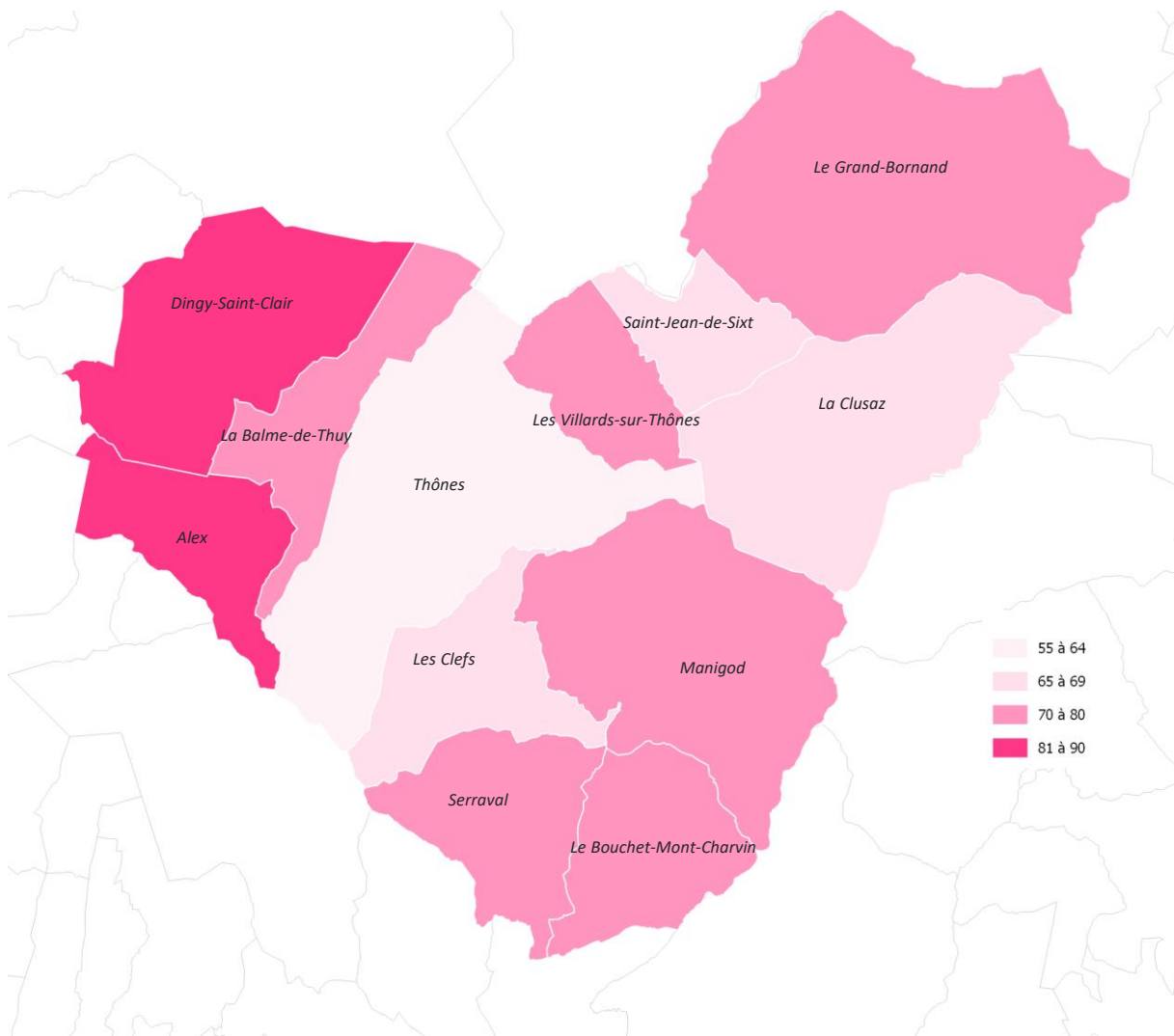
Une répartition cohérente avec l'offre proposée par ces communes, qui pose toutefois la question du juste équilibre de leurs parcs respectifs et des réajustements nécessaires pour maintenir la population permanente de l'ensemble des communes du territoire.

05 Habitat

Statuts d'occupation des logements

Part de résidences principales occupées par des propriétaires en 2020 en %

Source : Données INSEE 2023



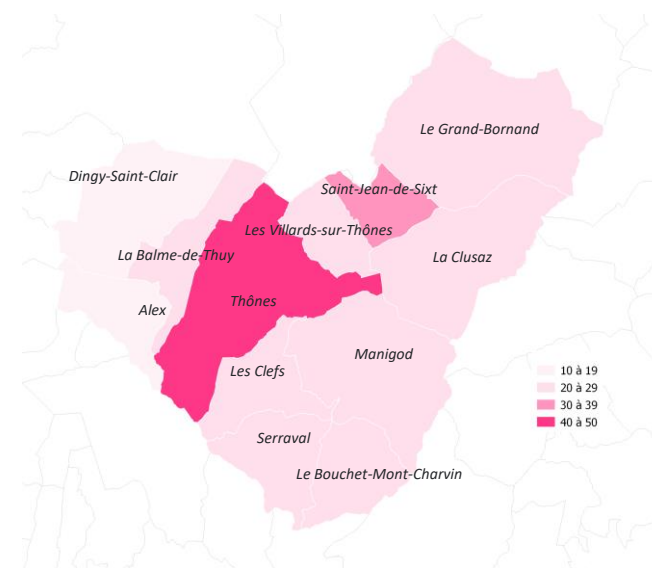
Une majorité de propriétaires occupants

Bien que davantage représentée dans les communes ouest, la part des résidences principales occupées par des propriétaires sur le territoire de la CCVT est majoritaire : elle est de 66,3%, soit 5 454 logements.

A l'inverse, le nombre de résidences principales occupées par des locataires du secteur libre en 2020 est de 2 071 : une part largement portée par la commune de Thônes.

Part des locataires dans les résidences principales en 2020 en %

Source : Données INSEE 2023

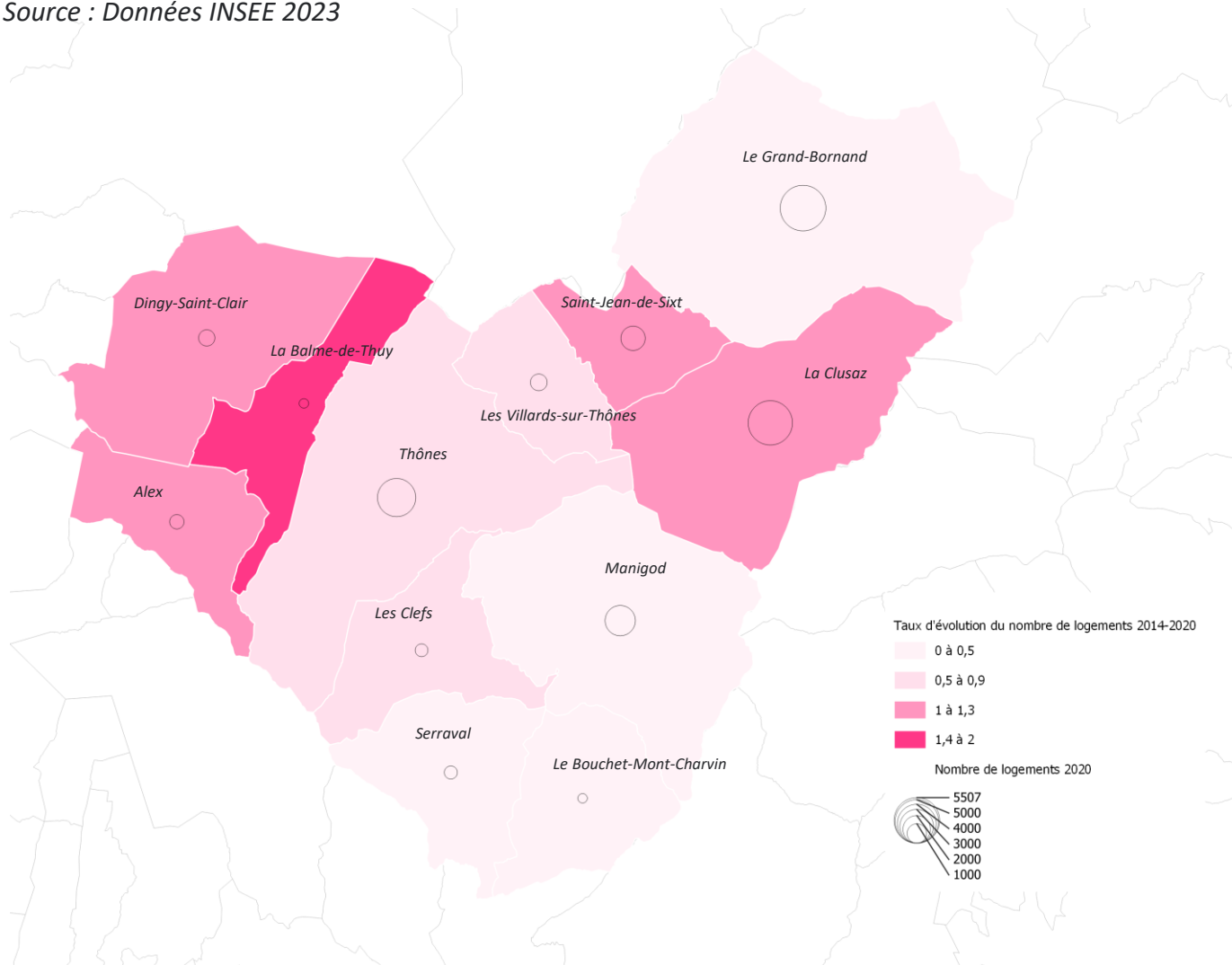


05 Habitat

Evolution du nombre de logements

Nombre de logements en 2020 et taux d'évolution annuel du nombre de logements 2014-2020 en %

Source : Données INSEE 2023



Une augmentation du nombre de logements plus marquée à l'ouest et en station

En 2020, le territoire comptait 21 936 logements, répartis en majorité entre Thônes, le pôle central, et les stations de ski.

Le taux d'évolution annuel du nombre de logements entre 2014 et 2020 a toutefois été plus important dans les communes proches du Grand Annecy, à savoir : Dingy-Saint-Clair, La Balme-de-Thuy, et Alex et sur les communes de Saint-Jean de Sixt et de La Clusaz.

05 Habitat

Evolution des logements par catégorie

Rythme annuel de production neuve 2010-2020

Source : d'après DGI-Majic 2021, traitement Urbanis Bilan PLH

	Rythme annuel moyen de construction neuve à vocation résidence principale	Rythme annuel moyen de construction neuve à vocation résidence secondaire	Part de résidence secondaires dans la construction	Taux de construction neuve (nombre de résidences principales construites pour 100/hab./an)
Total CCVT	89	69	44%	4,8%

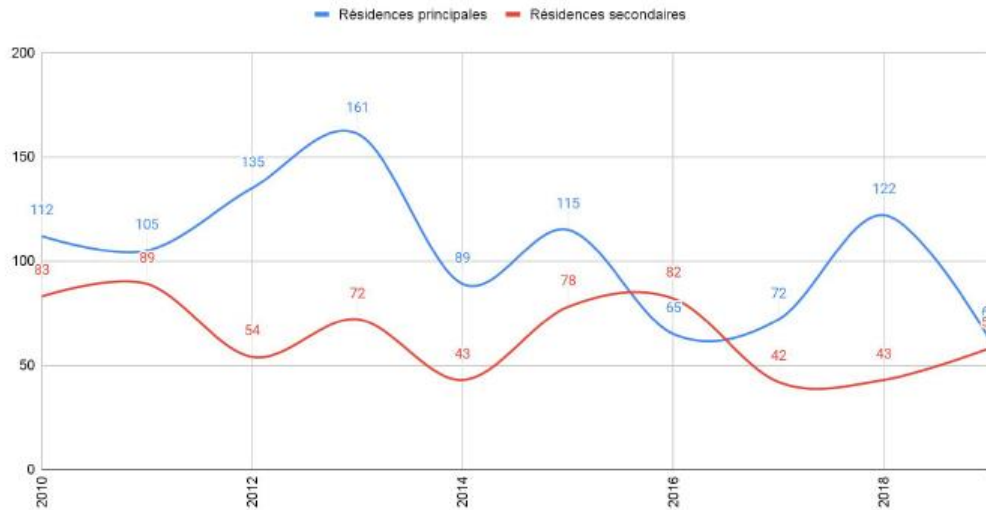
Une dynamique de construction contrastée mais un rythme constant par rapport à 2010

Selon le bilan du PLH, la production de résidences secondaires a été relativement stable entre 2010 et 2018. Mais le rythme de production de résidences principales tendait lui à ralentir sur cette même période. On observe toutefois un pic de production en 2018 avec +122 résidences principales.

La majorité des logements construits restent à vocation de résidence principale, mais le rythme annuel de construction neuve à vocation de résidence secondaire est élevé : 69 constructions neuves en moyenne.

Dynamique de construction neuve selon la vocation des logements

Source : Fichiers fonciers d'après DGI-Majic 2021 / Exploitation Urbanis 2022



Source : d'après DGI-Majic 2021, traitement Urbanis Bilan PLH

05 Habitat

Evolution des logements par catégorie

Rythme annuel de production neuve 2010-2020				
	Résidence principale	Résidence secondaire	Part de résidences secondaires dans la construction	Taux de construction
Alex	5	1	21%	4,6
La Balme-de-Thuy	3	1	19%	6
Le Bouchet-Mont-Charvin	1	1	56%	4,1
Les Clefs	2	1	33%	3,7
La Clusaz	4	15	79%	2,4
Dingy-Saint-Clair	7	2	20%	5,1
Le Grand-Bornand	9	24	73%	4,2
Manigod	5	4	44%	5,3
Saint-Jean-de-Sixt	9	8	46%	6,5
Serraval	3	1	20%	4,3
Thônes	34	8	19%	5,1
Les Villards-sur-Thônes	6	3	31%	5,5

Source : d'après DGI-Majic 2021, traitement Urbanis Bilan PLH

Près d'un logement neuf sur deux est à vocation touristique

Selon le bilan du PLH, la part de résidences secondaires dans la production neuve depuis 2010 a été particulièrement marquée sur les communes de La Clusaz (79% des constructions), du Grand Bornand (73%) et plus étonnement du Bouchet-Mont-Charvin (56%) qui ne constitue pas une commune de station.

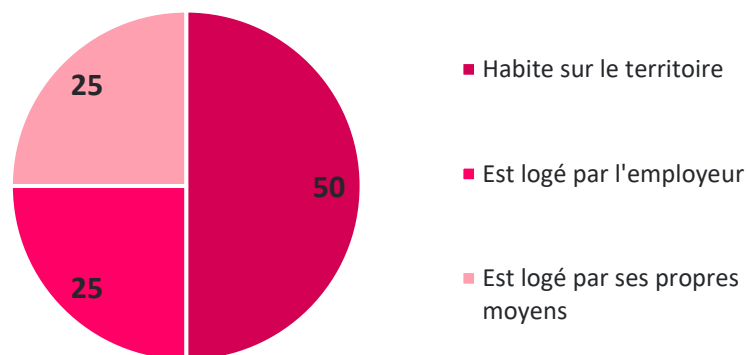
Par ailleurs, 60% des logements du territoire sont à vocation touristique (80% sur les stations). Nous notons ainsi un phénomène accentuant la concurrence du locatif à vocation touristique avec le logement permanent. Ce phénomène est renforcé par la location de courte durée comme les Airbnb ou encore le meublé de tourisme.

Ces tendances récentes viennent réaffirmer la nécessaire maîtrise des dynamiques de constructions neuves afin de maintenir le juste équilibre entre résidences principales et résidences secondaires en particulier dans les communes de stations, et plus récemment dans les communes sujettes à des taux d'évolution importants de résidences secondaires.

05 Habitat

Le logement saisonnier

Répartition des saisonniers interrogés par offre de logements en %



Le Foyer saisonnier « Les Chardons » à la Clusaz
Source : La Clusaz

Des solutions de logements dédiées aux saisonniers qui restent marginales

Comme évoqué dans le bilan du PLH, le logement des saisonniers est un enjeu fort pour les communes des vallées de Thônes. Deux d'entre elles sont par ailleurs engagées par des conventions communales pour le logement saisonnier depuis 2020. L'objectif étant de développer une offre de logements pour les saisonniers et de renforcer l'information sur les dispositifs permettant aux employeurs de loger leurs employés. Au Grand-Bornand, quatre programmes de logements sont en cours. A La Clusaz, un projet de construction d'une vingtaine de logements est également en cours.

Selon l'étude des besoins en logement des saisonniers menée en 2020 (KPMG / ENEIS) :

- Le territoire accueillerait environ 4 800 saisonniers en hiver répartis sur les 4 stations du territoire (Manigod, Grand Bornand, La Clusaz, Saint-Jean de Sixt)
- Parmi eux : un quart doivent se loger par leurs propres moyens, un quart est logé par l'employeur et la moitié habite sur le territoire,
- 68% d'entre eux résident annuellement en Haute-Savoie,
- 54% des emplois salariés du privé sont occupés par ces travailleurs saisonniers en saison hivernale
- Leur profil se démarque par une majorité d'hommes seuls âgés de 25 à 35 ans
- Plus de 40% d'entre eux exercent leur activité depuis plus de 5 ans
- De nombreux recrutements échouent faute de solution de logements
- Une saturation des logements l'hiver et une sous-occupation l'été (*a fortiori* en intersaison)

Les pistes d'actions

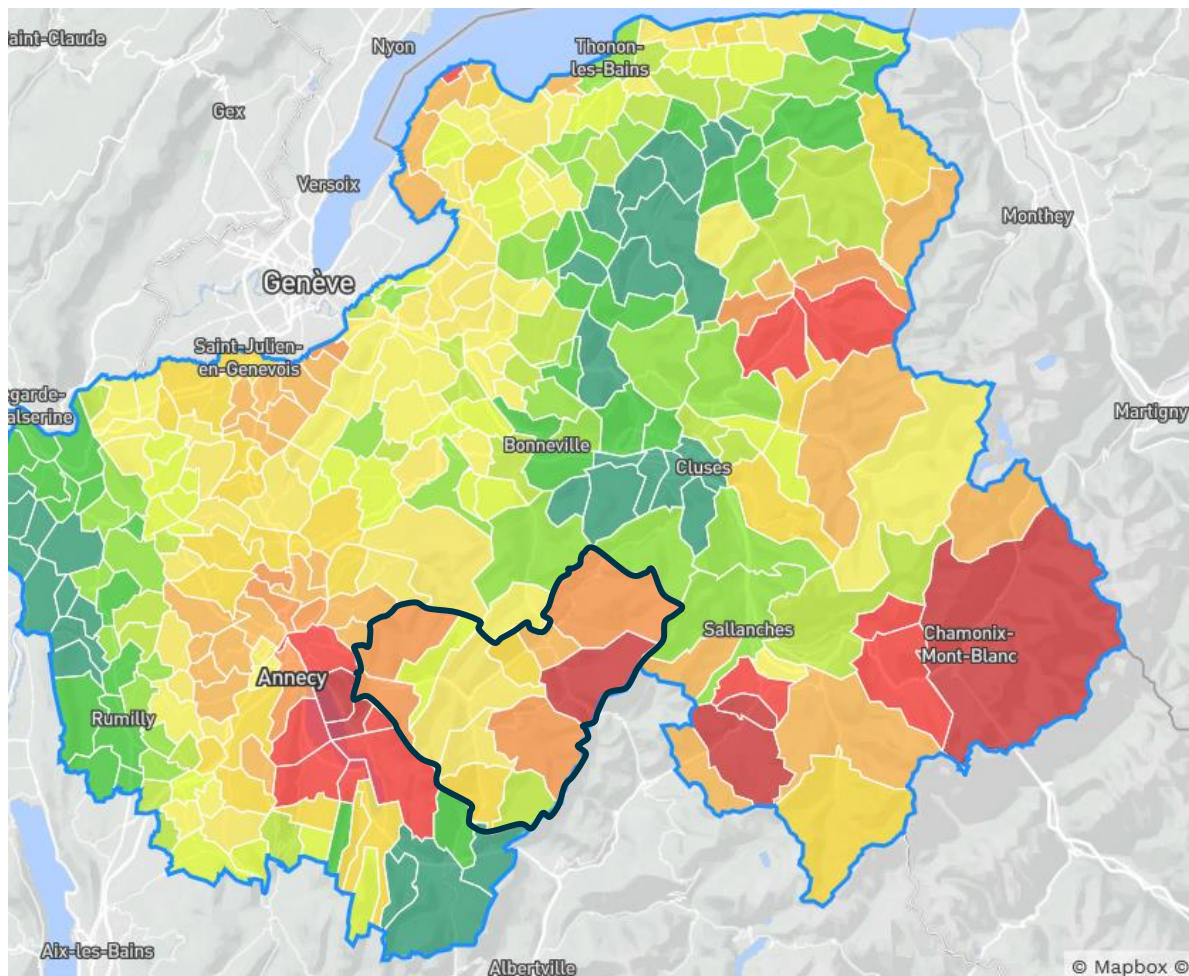
- Structurer une stratégie de mobilisation du parc privé pour les saisonniers en contractualisant sur le territoire.
- Renforcer la communication à destination des propriétaires sur les outils / aides existants.
- Renégocier la convention du Foyer Jeunes Travailleurs pour son optimisation.

05 Habitat

Prix de l'immobilier

Prix au m² à l'achat en 2024

Source : Meilleurs Agents



Des prix de l'immobilier élevés liés aux stations de ski à l'est et à la proximité du territoire au Grand Annecy à l'ouest

Les prix de l'immobilier du territoire, bien qu'en augmentation continue en lien avec la proximité de du Grand Annecy et l'attractivités des stations de ski, peuvent encore être qualifiés d'accessibles dans certains secteurs.

Le prix moyen des maisons est en hausse sur le territoire : +33% en 5ans

Des stations de ski aux prix de l'immobilier très élevés

- **Le Grand Bornand, Manigod et Saint-Jean-de-Sixt** : prix moyen : 6 914 euros du m² pour une maison
- **La Clusaz** : prix moyen particulièrement élevé de 11 523 euros du m² pour une maison.

Des prix influencés par le Grand Annecy

- **Dingy-Saint-Clair, Alex** : prix moyen : 5 993 euros du m² pour une maison.

Des prix compétitifs en cœur de vallée

- **Les Villards-sur-Thônes, Les Clefs, Le Bouchet-Mont-Charvin, Serraval, La Balme-de-Thuy** : prix moyen : 4 498 euros du m² pour une maison.

Thônes pôle de la CCVT : prix moyen 4 868 euros du m² pour une maison.

05 Habitat

Éléments de synthèse

Points forts

- Une production de logements globalement équilibrée entre logement individuel et collectif ces dernières années et une logique de diversification des formes urbaines déjà engagée.

Points de vigilance

- Une production de logements qui reste fortement spécialisée en fonction des typologies de communes : prédominance de logements collectifs à Thônes, majorité de logements individuels sur les pôles ruraux et de proximité ;
- Une production de logements en partie consommée par le desserrement des ménages et l'augmentation du nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels (point mort) ;
- Un parc de logements de grande taille (T4/T5 et +) en inadéquation avec l'évolution de la taille des ménages ;
- Une faible part de logements vacants révélatrice de la tension des marchés immobilier et foncier ;
- Des problématiques d'accès au logement, notamment à la propriété, au regard de capacités de solvabilité limitées pour les ménages ;
- Un phénomène de gentrification sociale à l'œuvre, en particulier sur les stations et la porte des Aravis.

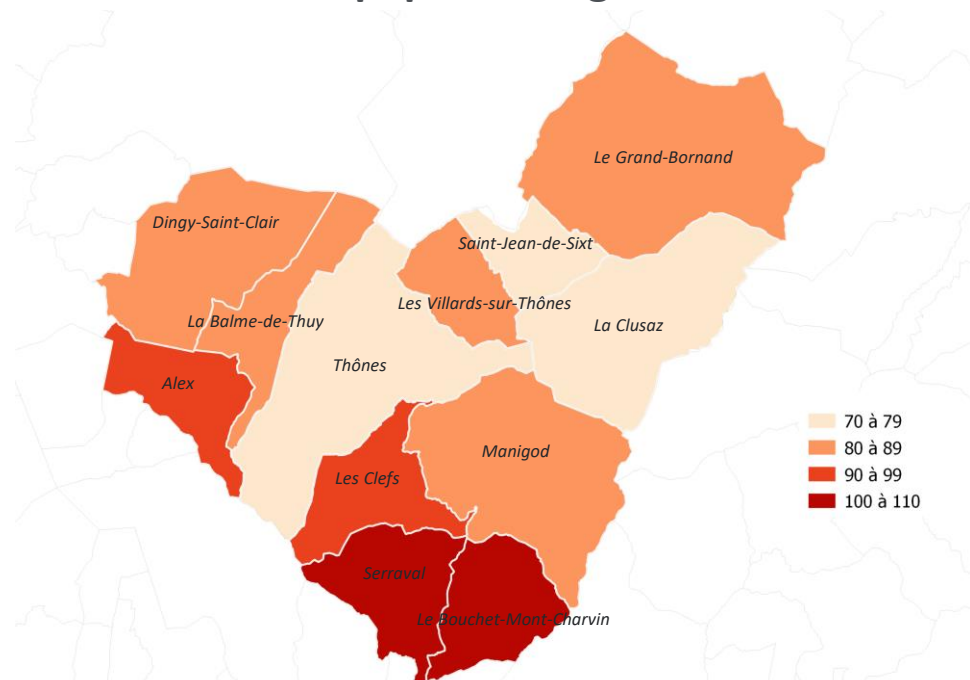
Enjeux

- La poursuite de la diversification des formes résidentielles en préservant l'identité de village, engagée depuis plusieurs années et le développement de modes d'habitat innovants, en adéquation avec les caractéristiques et les capacités d'accueil des communes ;
- Le soutien à la dynamique de rénovation du parc ancien ;
- Les prix de l'immobilier : porter une attention particulière à leur évolution ;
- Le rééquilibrage des typologies de logements de petite taille (T1/T2) et de taille intermédiaire (T3) au regard de l'évolution de la structure des ménages et des besoins induits par le vieillissement démographique tout en préservant la diversité des tailles (T4/T5) ;
- La poursuite du développement de la mixité sociale / urbaine et générationnelle dans les opérations d'aménagement ;
- L'amélioration des parcours résidentiels au sein du territoire, notamment pour les jeunes décohabitants et les ménages familiaux (accession à la propriété, offre locative et locative sociale notamment) ;
- Limiter le développement des résidences secondaires tout en priorisant l'habitat permanent ;
- Rénover et remettre sur le marché des lits froids
- Développer des programmes à destination des saisonniers :
 - Structurer une stratégie de mobilisation du parc privé pour les saisonniers en contractualisant sur le territoire
 - Renforcer la communication à destination des propriétaires sur les outils / aides existants

06 Equipements

06 Equipements

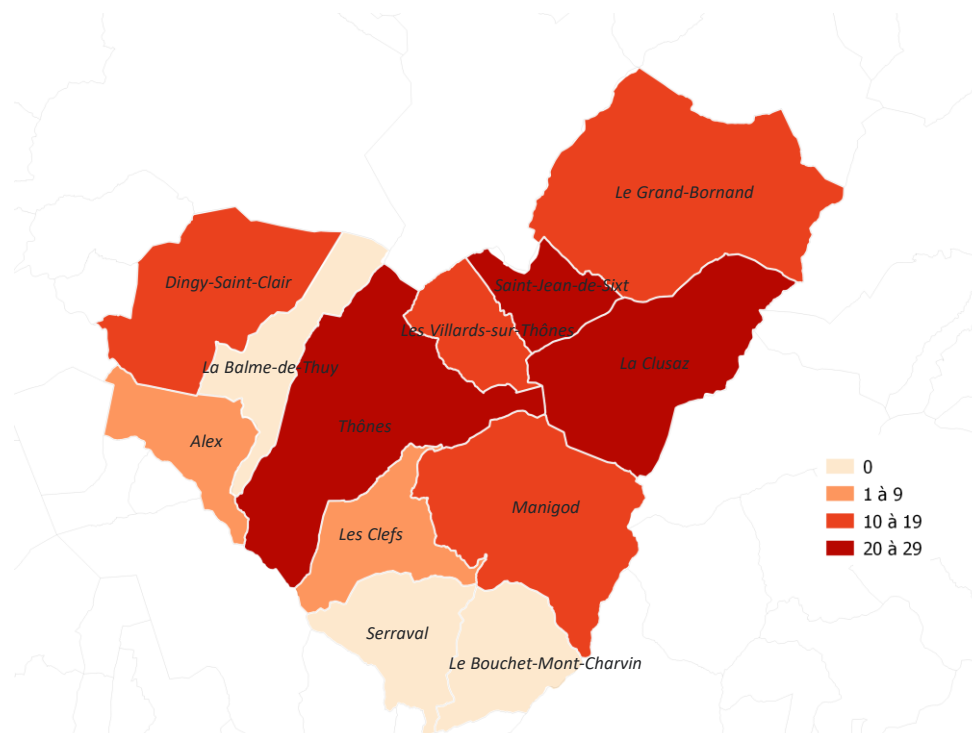
L'offre d'équipements globale



Part des équipements de proximité en 2021 en %

Source : BPE 2021

* Equipements de proximité : services aux particuliers (coiffeur, restaurant, réparation automobile, etc.) et commerces (boulangerie, fleuriste, charcuterie, etc.) de première nécessité, médecine généraliste, (dentiste, infirmier, pharmacie, etc.), établissements scolaires primaires et infrastructures culturelles et sportives d'envergure communale (bibliothèque, terrain multisport, salle communale, etc.).



Part des équipements intermédiaires en 2021 en %

Source : BPE 2021

** Equipements intermédiaires : services aux particuliers (police, école de conduite, banque, etc.) et commerces (magasins d'équipements et de vêtements, bijouterie, etc.) d'envergure intercommunale, médecine spécialisée (psychologue, orthophoniste, laboratoire d'analyse et de biologie médicale, etc.), établissements d'enseignement secondaire (collège), infrastructures culturelles et sportives spécialisées (bassin de natation, athlétisme, etc.).

Un territoire bien maillé en offre de services et d'équipements de proximité

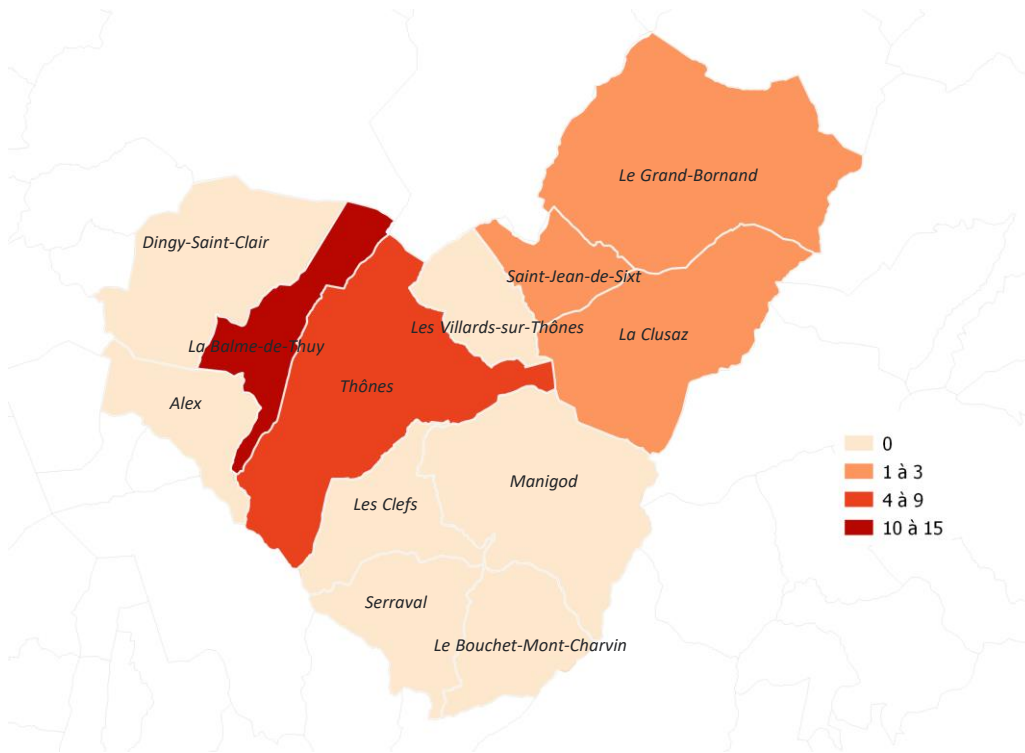
Un territoire bien maillé en offre de services et d'équipements de proximité ou intermédiaires.

La majorité des communes du territoire possèdent des équipements et services de proximité (supérette, boulangerie, etc.) et permettent à la grande majorité des habitants du territoire intercommunal d'être située dans ces centralités locales qui forment un réseau de bourgs structurant.

Les communes de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt et La Clusaz ont une part d'équipements et services de gamme intermédiaire (collège, supermarché, gendarmerie, etc.) élevée en comparaison aux autres communes de la CCVT.

06 Equipements

L'offre d'équipements globale



Part des équipements supérieurs en 2021 en %

Source : BPE 2021

*** Equipements supérieurs : services aux particuliers (pôle emploi, location automobile, agence de travail temporaire, etc.), commerces (hypermarché, produits surgelés, parfumerie et cosmétique, etc.), établissements de santé (urgences, établissements psychiatriques, spécialistes), d'enseignement (lycée et centres de formation) et infrastructures culturelles et de loisirs (cinéma, exposition et médiation culturelle) d'envergure métropolitaine.

Concernant les équipements et services de gamme supérieur la plupart sont présents au sein de la commune de Thônes qui forme la principale polarité du territoire. La part de la Balme-de-Thuy est sur-représentée car ayant un seul équipement supérieur (plusieurs départs de chemins de randonnée = parcours de santé/sportif, cf : annexes « composition des gammes d'équipements »).

La CCVT compte en 2021 :

- 645 équipements de proximité
- 181 équipements intermédiaires
- 20 équipements supérieurs

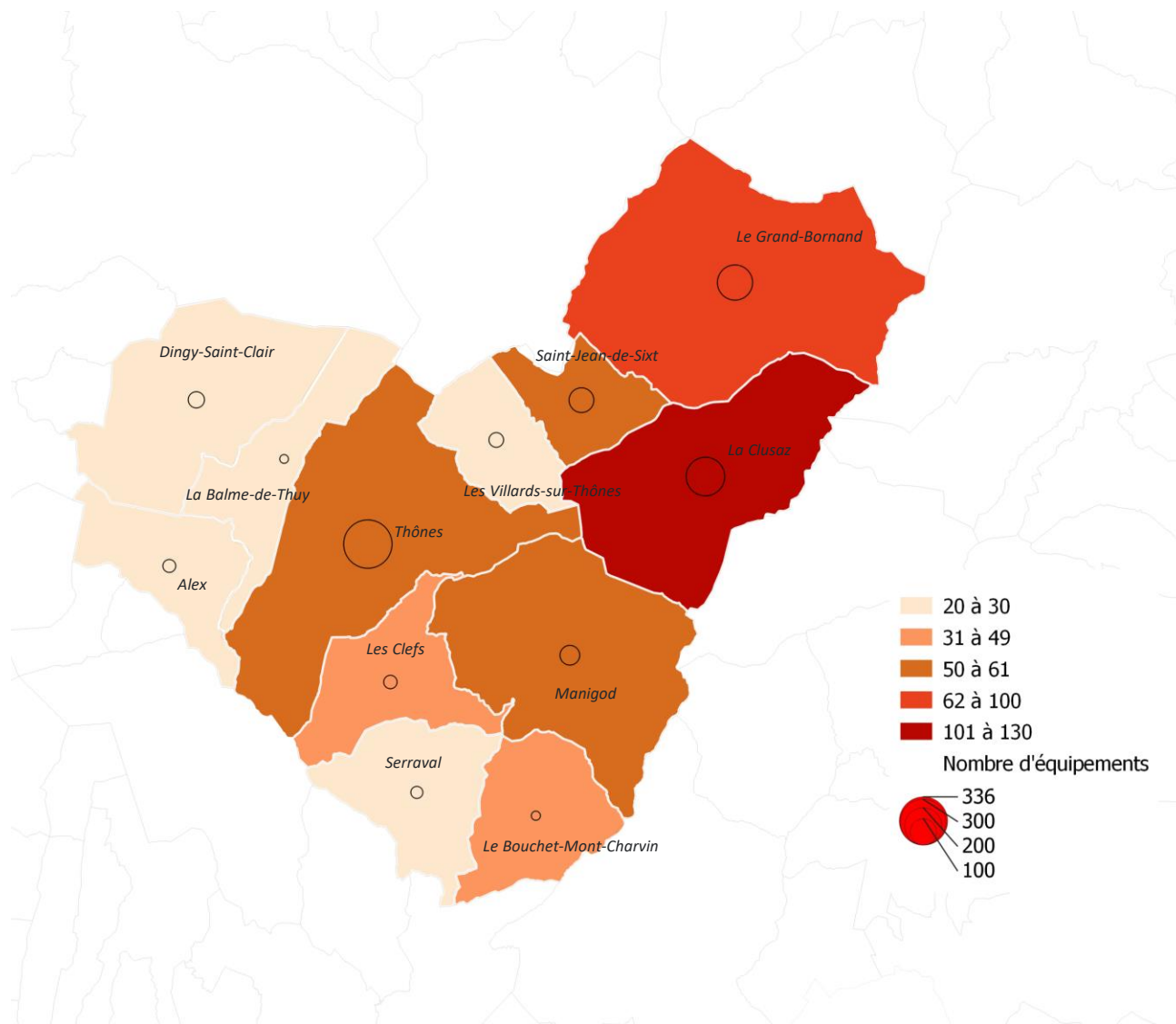
	Nombre d'équipements supérieurs en 2021	Nombre d'équipements de proximité en 2021	Nombre d'équipements intermédiaires en 2021
Alex	0	17	1
La Balme-de-Thuy	1	6	0
Le Bouchet-Mont-Charvin	0	7	0
Les Clefs	0	18	1
La Clusaz	2	122	50
Dingy-Saint-Clair	0	27	4
Le Grand-Bornand	2	115	26
Manigod	0	35	5
Saint-Jean-de-Sixt	1	54	15
Serraval	0	14	0
Thônes	14	209	75
Les Villards-sur-Thônes	0	21	4

06 Equipements

L'offre d'équipements globale

Taux d'équipements pour 1000 habitants en % et nombre d'équipements en 2021

Source : Données INSEE 2023



Les taux d'équipements de la Clusaz, du Grand-Bornand et de Manigod sont élevés du fait de leur positionnement touristique.

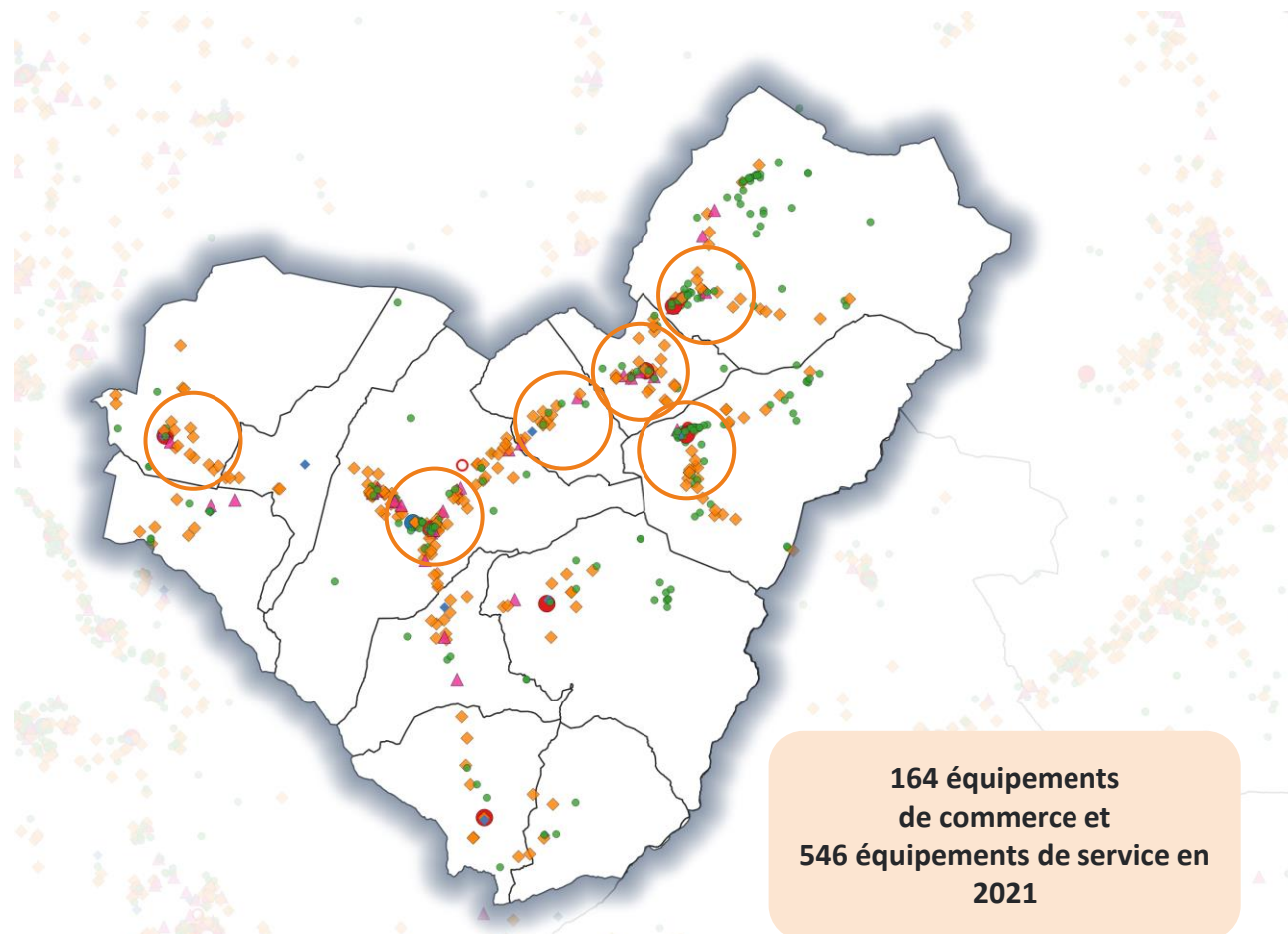
Thônes concentre la majorité des équipements de la CCVT.

Nombre d'équipements en 2021

Source : Données INSEE 2023

Alex	24
La Balme-de-Thuy	11
Le Bouchet-Mont-Charvin	12
Les Clefs	26
La Clusaz	214
Dingy-Saint-Clair	38
Le Grand-Bornand	178
Manigod	56
Saint-Jean-de-Sixt	88
Serraval	21
Thônes	336
Les Villards-sur-Thônes	31

06 Equipements Commerces et services



BPE_2021

- Services aux particuliers
- Services publics (Police, justice, maison des services, pôle emploi...)
- Police / gendarmerie
- Pôle emploi
- ★ France Services
- ◆ Autres services publics (tribunaux, justice...)
- Services généraux (banques, pompes funèbres, poste...)
- Poste (bureau, agence, relais)
- Autres services généraux (banques, pompes funèbres...)
- ◆ Artisanat du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, pomberie...)
- ▲ Services automobiles (écoles de conduite, réparation, contrôle technique, location)
- Autres services (coiffure, vétérinaire, restaurants...)

Des services et commerces de proximité

Plus de 164 activités (commerces y compris automobiles, services, cafés, hôtels, restaurants) sont recensées sur le SCoT dont une centaine de commerces.

Toutefois des disparités locales s'observent puisque certaines communes ont un nombre d'activités nettement supérieur aux moyennes, témoignant d'une dynamique de proximité satisfaisante et de leur rôle structurant.

C'est le cas notamment de Thônes qui joue un rôle central et concentre la majeure partie des équipements.

La décomposition par secteur d'activités met en évidence la forte proportion des services aux particuliers et des commerces alimentaires.

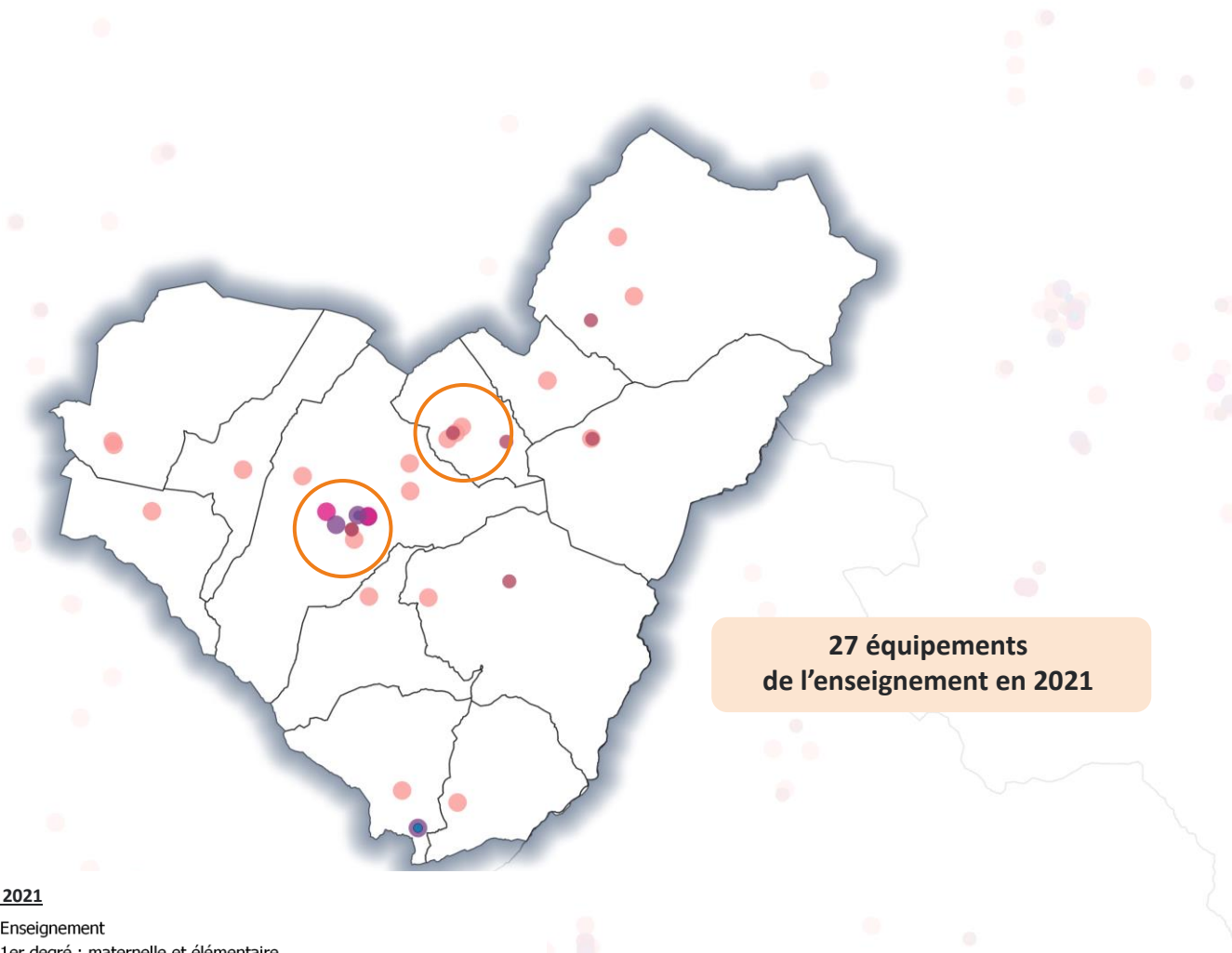
Ces éléments traduisent le rôle de proximité joué par les commerces traditionnels. Le maillage de proximité est complété par la présence de vente directe et de marchés hebdomadaires.

Une répartition spatiale des activités commerciales et de services qui fait apparaître :

- une polarité structurante : Thônes pour les besoins quotidiens, hebdomadaires et occasionnels ;
- des polarités de proximité : Dingy-Saint-Clair, La Balme-de-Thuy, Les Clefs, Serraval, Le Bouchet-Mont-Charvin, Les Villards-sur-Thônes, Alex ;
- des polarités avec des services liés au tourisme de station : La Clusaz, Saint-Jean-de-Sixt, Manigod, Le Grand-Bornand.

06 Equipements

Equipements scolaires



BPE 2021

- Enseignement
- 1er degré : maternelle et élémentaire
- 2nd degré, 1er cycle: collège
- 2nd degré, 2nd cycle: Lycée, SGT, SEP
- Enseignement supérieur non universitaire
- Enseignement supérieur universitaire
- Formation continue
- × Autres services de l'éducation (résidences et restaurants universitaires)
- Santé
- Etablissements d'accueil du jeune enfant

Une bonne répartition des établissements du premier degré

Une offre d'accueil de la petite enfance peu diversifiée :

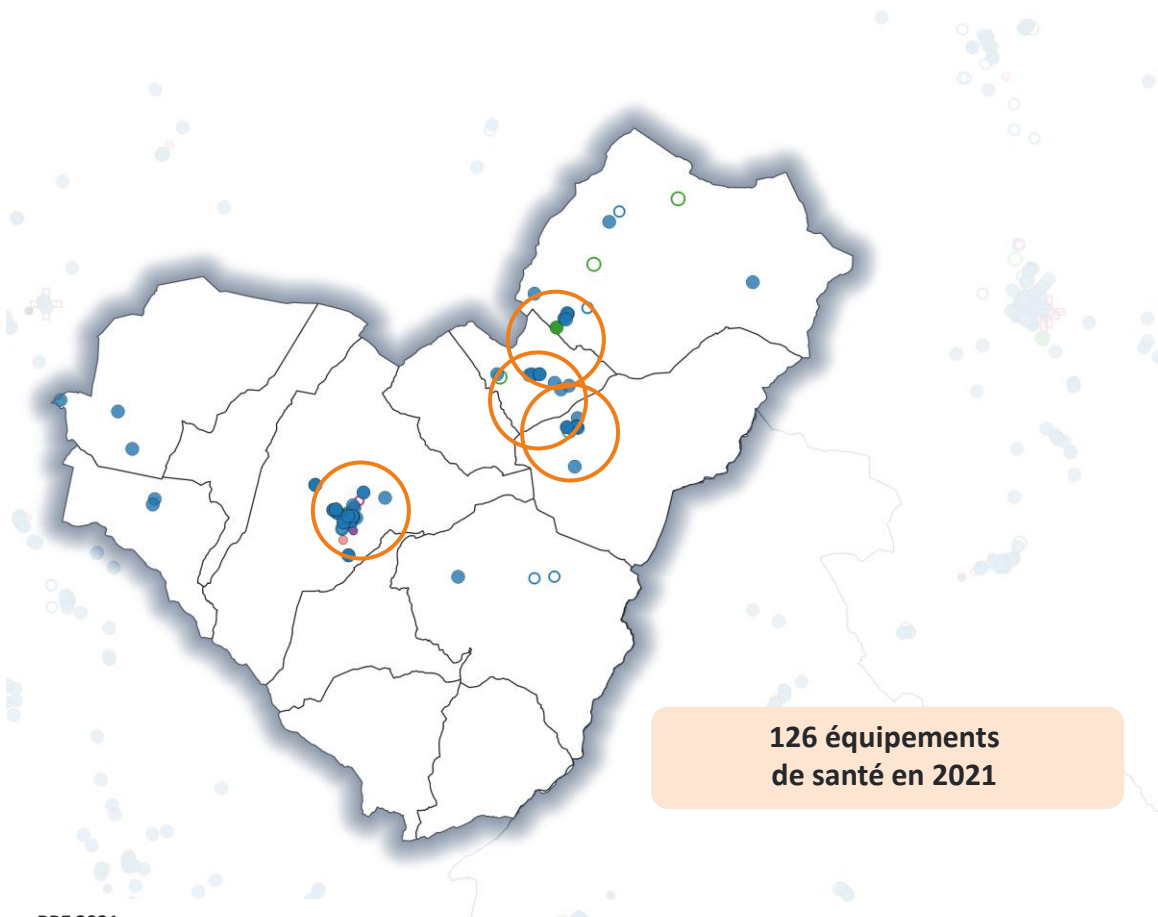
Les 12 communes de la CCVT sont aujourd'hui dotées d'équipements scolaires de premier cycle. La commune de Thônes dispose de plusieurs structures maternelles/élémentaires et accueille le collège des Aravis, un lycée technique ainsi que le collège-lycée privé Saint-Joseph.

Des équipements scolaires en évolution et marqués :

Presque l'ensemble des communes sont équipées d'une école maternelle et élémentaire, toutefois des disparités d'effectifs s'observent et certaines communes peinent à conserver leurs structures, notamment dans les secteurs les plus ruraux. Les regroupements pédagogiques sont de plus en plus nombreux, mais le maintien d'une présence scolaire dans la commune est un objectif prioritaire partagé par l'ensemble des communes du territoire.

06 Equipements

Equipements de santé



126 équipements de santé en 2021

BPE 2021

Santé

- Action sociale pour personnes âgées (hébergements, aides et soins à domicile)
- Action sociale pour handicapés (accueil, hébergement et aide)
- Autres services d'action sociale (accueil et protection des publics en difficulté)
- Etablissements et services de santé

- ⊕ Etablissement hospitalier de court, moyen, long séjour
- ⊕ Urgences
- Maternité
- Autres établissement et services de santé (psychiatrie, centre de lutte cancer, maison de santé...)
- Fonctions médicales et para-médicales à titre libéral
- Médecin généraliste
- Autres fonctions médicales et para-médicales
- Autres établissements et services à caractère sanitaire (pharmacie, laboratoires, ambulances...)
- Pharmacie
- Autres ets et services à caractère sanitaire_(labo., ambulances...)

Une offre de proximité en équipements médicaux et sociaux

La CCVT compte **126 établissements de santé**.

Thônes, le pôle central, dispose d'une dizaine d'équipements, dont un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un laboratoire d'analyse médicale, un Centre Médico-Psychologique (CMP), un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), un Service de Travailleuses Familiales, deux pharmacies et une Ecole Formant aux Professions Sanitaires. Thônes affirme donc sa place de pôle central structurant.

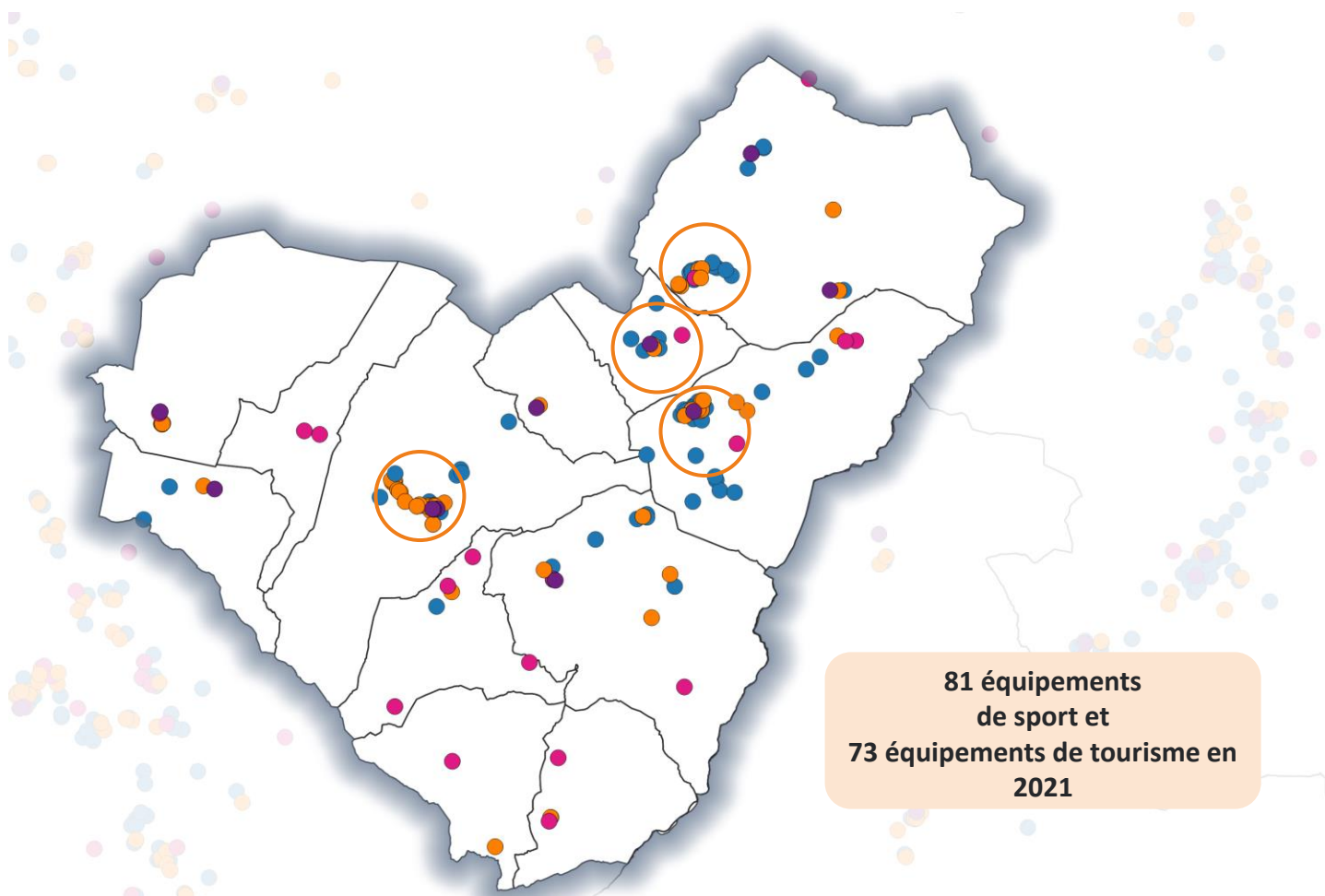
La catégorie « autres établissements médicales et paramédicales » est très représenté sur le territoire. Particulièrement à La Clusaz, Saint-Jean-de-Sixt et au Grand-Bornand.

Par ailleurs, la CCVT dispose de 7 pharmacies dans les communes du Grand-Bornand, La Clusaz et Saint- Jean-de-Sixt. Seule la commune d'Alex est équipée d'un établissement médical : un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

La CCVT ne compte pas de secteur en déficit particulier dans l'offre de soins. Le renouvellement générationnel de la profession médicale peut en plus se poser à moyen terme pour ce territoire. Ceci nécessite d'exercer une certaine vigilance dans l'évolution des effectifs des médecins locaux.

06 Equipements

Equipements sportifs, culturels et de loisirs



BPE_2021

- Sports, loisirs et culture
- Equipements sportifs
- Equipements de loisirs
- Equipements culturels et socioculturels
- Tourisme (hébergement et information)
- Equipements touristiques

Une offre culturelle et de loisirs qui se structure autour des stations de ski

Une offre portée par le monde associatif, les communes et de plus en plus structurée par l'intercommunalité :

En 2020, la CCVT compte une centaine d'associations. Ce réseau associatif permet aux habitants de disposer localement d'un grand nombre d'activités, aussi bien culturelles que sportives, à l'image de la commune de Thônes qui accueille à elle seule une trentaine d'associations.

Les communes ont en effet accompagné cette activité associative en se dotant d'équipements spécifiques permettant le développement des pratiques sportives ou culturelles. De nombreuses communes possèdent un panel d'équipements sportifs (golf, terrains de foot, gymnases, terrains de tennis, piscines, etc.).

06 Equipements

Éléments de synthèse

Points forts

- Un taux d'équipement global élevé à l'échelle de la CCVT qui témoigne d'un bon niveau de couverture des besoins de proximité à l'échelle du bassin de vie (notamment en matière de services aux particuliers, d'enseignement et d'équipements sportifs, touristiques et de loisirs ;
- Une couverture en équipements scolaires satisfaisante à l'échelle de la CCVT malgré une répartition hétérogène et des enjeux d'amélioration des services petite enfance ;
- Des équipements sanitaires et sociaux implantés sur le pôle central de Thônes et les pôles secondaires ;
- Une offre d'équipements sportifs et culturels récents (source : rapport de diagnostic d'élaboration du schéma directeur des équipements sportifs et culturels, CCVT, 2024).

Enjeux

- La pérennisation des équipements publics communaux existants, notamment scolaires et à destination de la petite enfance ;
- Développer une offre d'équipements à destination de la petite enfance (0 à 3 ans) ;
- L'adaptation et le renforcement de la gamme d'équipements et de services aux besoins actuels et futurs de la population, notamment à destination des séniors et des ménages familiaux ;
- Le rééquilibrage de l'offre en équipements à l'échelle CCVT au regard des capacités de développement des communes et dans une perspective de complémentarité afin que chaque commune puisse porter ses propres projets (vers une mutualisation des équipements intermédiaires et supérieurs ? Et une gestion communale des équipements de proximité ?).

Points de vigilance

- Un certain déséquilibre entre la localisation des équipements existants et les dynamiques démographiques sur le territoire (saturation de la capacité d'accueil des équipements de la ville centre ? Polarisation des équipements touristiques sur les stations ? Sous équipement des communes en entrée de vallée ?) ;
- Une part d'équipements structurants vieillissants (gymnase des Perrasses, terrains de grands jeux, piscines) (source : rapport de diagnostic d'élaboration du schéma directeur des équipements sportifs et culturels, CCVT, 2023) ;
- Une part d'équipements saturés (source : rapport de diagnostic d'élaboration du schéma directeur des équipements sportifs et culturels, CCVT, 2023) ;
- Un manque d'infrastructures Sport Indoor sur le haut de la vallée (source : rapport de diagnostic d'élaboration du schéma directeur des équipements sportifs et culturels, CCVT, 2023) ;
- Des déséquilibres observés à l'échelle communautaire en matière d'équipements petite enfance.

07 Activités économiques

07 Activités économiques

Tissu économique local

Répartition des établissements par secteur

Secteur d'activité	CCVT	Région	
		Auvergne Rhône-Alpes	Haute Savoie
Agriculture	12 %	4 %	3 %
Tertiaire	75 %	76 %	79 %
Industrie	6 %	8 %	6 %
Construction	8 %	12 %	12 %

Total CCVT : 3 677

Taille des établissements

	Pas de salariés	1 à 10 salariés	10 à 50 salariés	50 à 100 salariés	Plus de 100 salariés
CCVT	75%	20%	3%	0% (15 entreprises)	0% (4-3 entreprises)
Haute-Savoie	74%	21,5%	4%	0,4%	0,2%
AURA	73%	21,6%	4,3%	0,5%	0,3%

Un tissu économique local varié

- 3 677 établissements au total en 2021 sur le territoire de la CCVT dont 3 252 hors exploitations agricoles.

à noter :

- 75 % des établissements appartiennent au secteur tertiaire, bien que le taux intercommunal reste en dessous du niveau départemental et régional
- une sur-représentation des exploitations agricoles comparativement à la région et au département .
- 43% des établissements appartenant au secteur tertiaire se situent à La Clusaz et au Grand-Bornand
- + 51 % d'établissements, soit + 1 237 établissements sur le territoire. Cette évolution est portée par les secteurs industriel et tertiaire (respectivement + 45% et + 37%)
- une augmentation significative des établissements relevant du secteur de la construction est observée au sein des communes du Bouchet-Mont-Charvin, Manigod et Serraval ??
- le nombre des établissements tertiaires a plus que doublé à Villards-sur-Thônes (de 30 à 88)

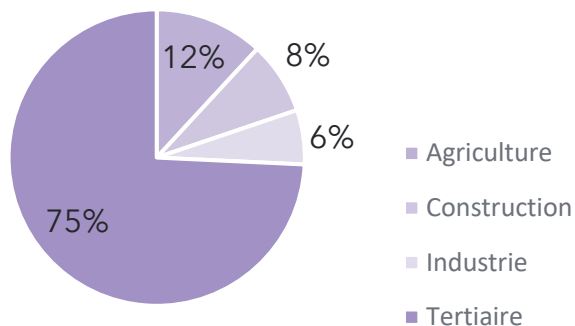
- Une sur-représentation d'établissements sans salariés par rapport au tissu économique de Département et de la Région

NB : Ce qui relève de l'agriculture ne peut pas être évalué car la classification INSEE des exploitations agricoles a été modifiée en 2020

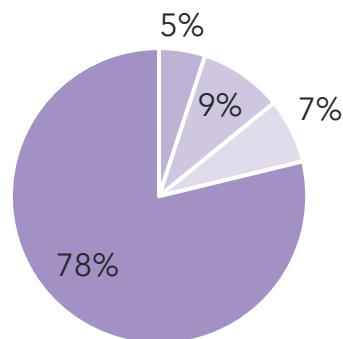
07 Activités économiques

La dynamique économique

Répartition des établissements par secteurs d'activités en 2020



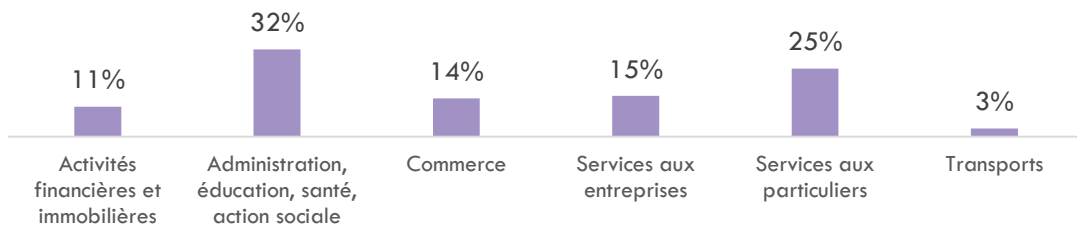
Répartition des établissements créés en 2020



Une dynamique économique portée par le secteur tertiaire

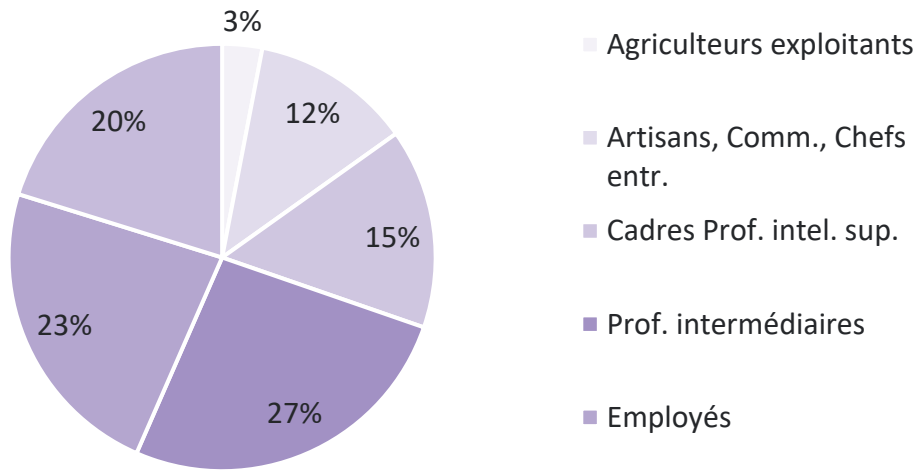
- Le secteur tertiaire est le plus représenté en termes d'activités existantes et d'établissements créés en 2020
- Les activités tertiaires du territoire appartiennent principalement :
 - A l'administration, éducation, santé, action sociale (32%)
 - Aux services aux particuliers (25%)
- 3 entreprises de plus de 100 salariés relevant du secteur touristique et de la fabrication de meubles :
 - Groupe Fournier
 - Société d'aménagement touristique de la Clusaz (SATELC)
 - Remontées mécaniques (SAEM) du Grand-Bornand

Répartition des établissements pour l'activité tertiaire en 2020



07 Activités économiques

La population active occupée



Une croissance modérée des actifs

- 9 766 actifs occupés en 2021 (INSEE 2024)
35% sur la commune de Thônes
- Un taux de chômage en 2021 (au sens de l'INSEE) de 4%, en baisse depuis 2014 (4,4%)
- Des spécificités propres à chaque commune :
- Des cadres et professions intellectuelles supérieures plus représentées à Alex et Dingy
- Une part importante d'ouvriers sur le territoire de La Balme-de-Thuy
- Une évolution modérée du nombre d'actifs occupés depuis 2012 : + 529 actifs :
 - Un recul significatif du nombre d'exploitants agricoles (- 30%)
 - Un gain important du nombre des cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 43%)

CSP	Agriculteurs	Artisans, <Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
2020	252	1 174	1 412	2 495	2 216	1 942
2012	358	996	985	2 158	2 400	2 066
Evolution 2012-2020 (en nombre)	-106	+ 178	+ 428	+ 337	- 184	- 124
Evolution 2012-2020 (en point de %)	- 30%	+ 18%	+ 43%	+ 16%	- 8%	- 6%

Source : Recensement de l'INSEE 2020

07 Activités économiques

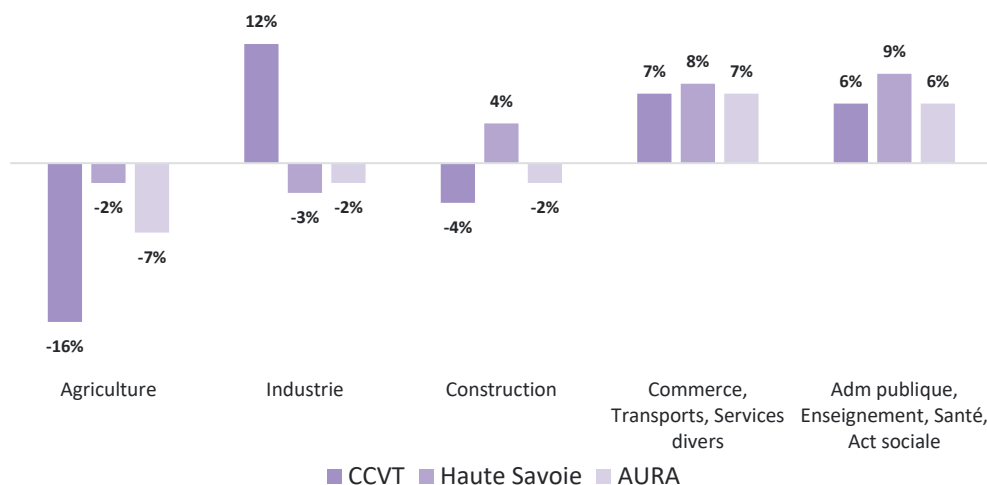
L'emploi

	CCVT	AURA	HAUTE-SAVOIE
Nb d'emplois	8 640	3 378 383	391 157
Agriculture	4%	2%	1%
Industrie	20%	15%	15%
Construction	9%	7%	8%
Commerce, transports, services divers	48%	45%	47%
Administration, enseignement, santé, action sociale	19%	30%	29%

Une faible concentration de l'emploi

- 8 640 emplois en 2020
- 40 % des emplois de la CCVT se situent à Thônes
 - Secteur tertiaire : 67% des emplois du territoire dont 48% relevant du commerce/transport/services divers,
 - Spécificité du territoire quant à l'industrie,
 - L'agriculture est le secteur le moins dynamique en matière d'emploi : -16% entre 2012 et 2020
- Un profil des emplois très variable selon les communes :
 - Une spécificité autour de l'industrie pour les communes de Alex et Thônes (respectivement 48% et 34% des emplois)
 - 45% des emplois du secteur de la construction sont situés à Les Clefs
- Un indice de concentration de l'emploi de 89 sur 100 actifs occupés. Ce résultat reste en dessous des indices des territoires voisins (92 pour la ca Arlysère, 95 pour la CC du Mont Blanc, 100 pour la CC Cluses-Arve et Montagnes et 102 pour la CC Faucigny-Glières).

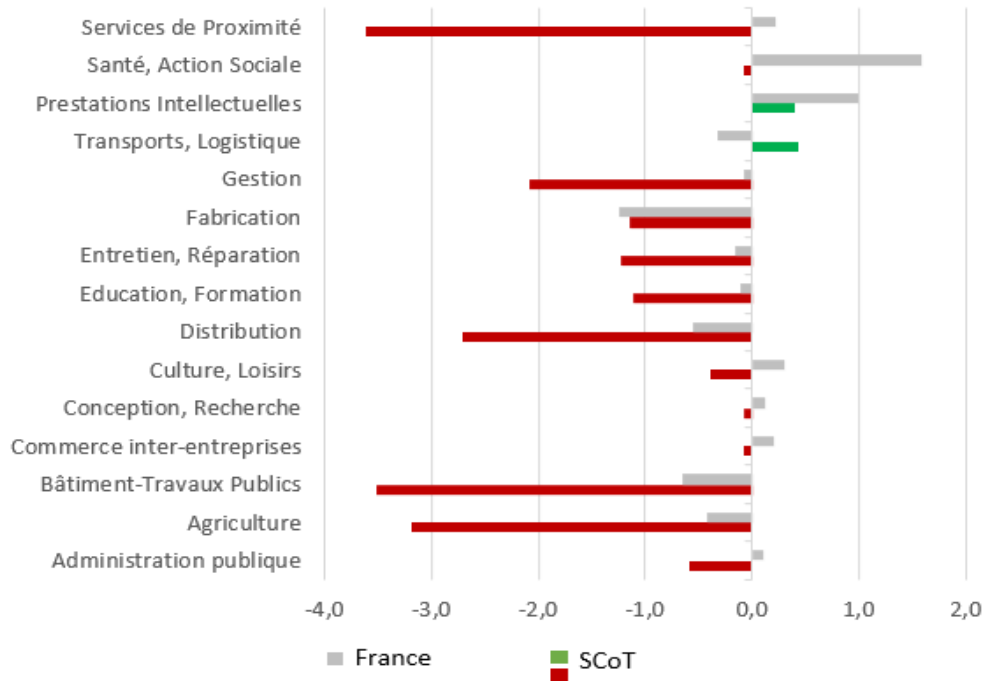
Évolution de l'emploi par filière depuis 2012



07 Activités économiques

L'emploi par fonction économique

Evolution de la fonction économique entre 2008 et 2019*



Une évolution de l'emploi favorisant les prestations de services

- Une relative augmentation du nombre d'emplois sur le territoire depuis 2008 : environ + 2500 emplois
- Une évolution favorisant les prestations de services : + 80 emplois pour les prestations intellectuelles et + 200 pour le transport/logistique
- Comparativement à la moyenne nationale, le secteur de la santé et de l'action sociale est sous-représenté à l'échelle de la CCVT. Ce secteur a légèrement baissé depuis 2008
- Bien que la baisse du nombre d'emplois ne dépasse pas les -4 points, le BTP, l'agriculture ont diminué depuis 2008
- Une baisse importante des emplois appartenant aux services de proximité, contrairement à ce qu'on observe à l'échelle nationale
- Une majorité des emplois appartenant à la sphère présentielle: 68% contre 32%

Sphère économique des emplois

	CCVT	Région Auvergne Rhône-Alpes	Département Haute Savoie
Sphère présentielle	68%	63%	68%
Sphère productive	32%	37%	32%

07 Activités économiques

Flux domicile-travail

Un bassin de vie retenant ses actifs

9 681 actifs occupés en 2020 sur le territoire

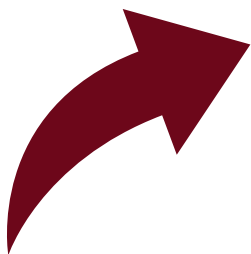
2 440 actifs entrants

- Un fort taux de rétention des actifs : 64%
- Par conséquent, un faible taux de navetteurs : 36% (55% pour les territoires similaires entre 15 000 et 25 000 habitants)
- 28% des emplois locaux sont occupés par les actifs résidents sur d'autres territoires dont la moitié est en provenance de la CA du Grand Annecy

La CCVT constitue un bassin d'emploi retenant ses actifs résidents, mais qui au contrario est peu attractif pour les actifs résidents sur d'autres territoires.

Actifs extérieurs travaillant sur la CCVT

2 440 actifs



Actifs habitant et travaillant sur la CCVT

6 199



Actifs habitant sur la CCVT et travaillant à l'extérieur

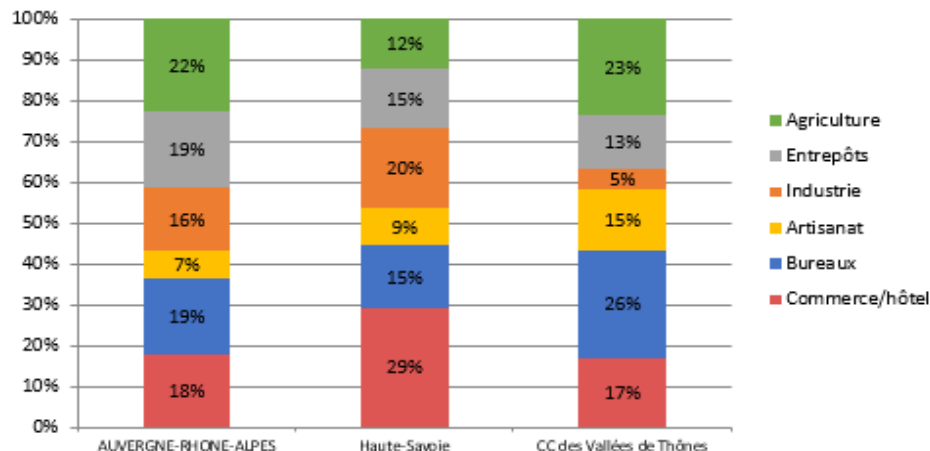
3 481 actifs



07 Activités économiques

Construction de locaux économiques

Répartition des surfaces construites par type de locaux (entre 2009 et 2019)



Une prédominance de bureaux, de locaux artisanaux et agricoles

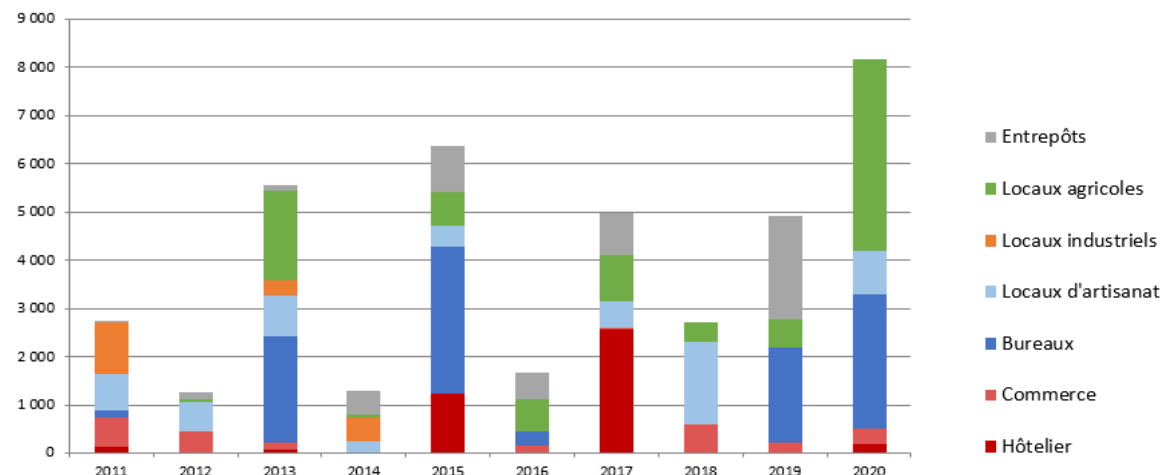
39 674 m² de construction en 10 ans pour l'ensemble de l'activité économique soit 4 000 m²/an en moyenne

Un niveau de construction en agriculture, bureaux et artisanat plus élevé par rapport au département et à la région. En revanche, un faible niveau de construction de locaux industriels (5%)

Un rythme de construction variable selon les années et qui voit un pic pour l'année 2020 :

- 8 000 m² de locaux construits (contre 5000 m² en 2019) dont
- 4 000 m² de locaux agricoles et
- 2 800 m² d'immobilier tertiaire

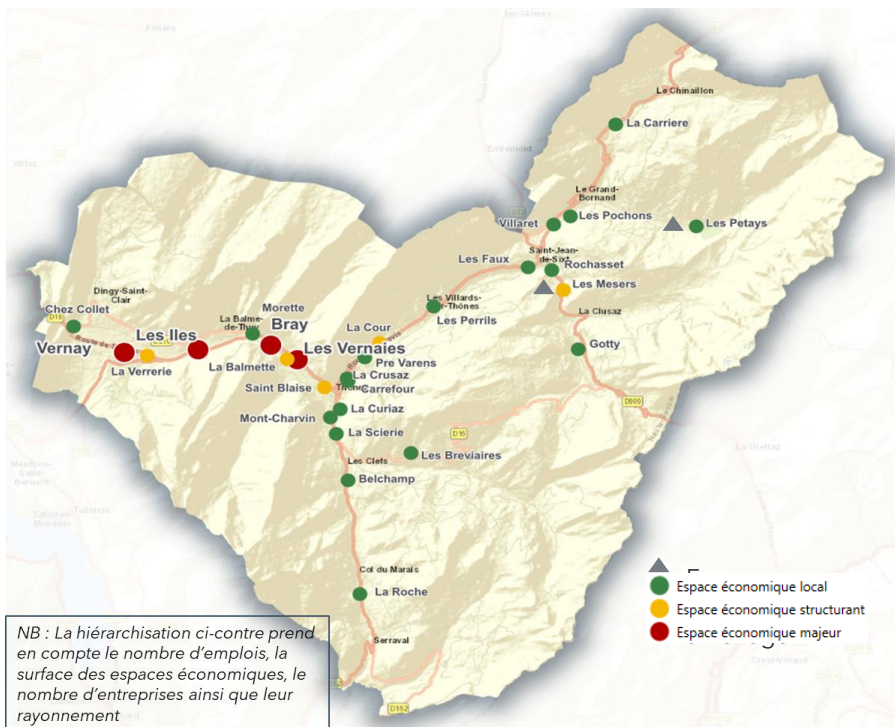
Rythme de construction depuis 10 ans repartis selon le type de locaux (entre 2011 et 2020)



07 Activités économiques

Espaces économiques

Hiérarchisation des espaces économiques du territoire



Un maillage d'espaces économiques diffus sur le territoire

Espaces économiques majeurs

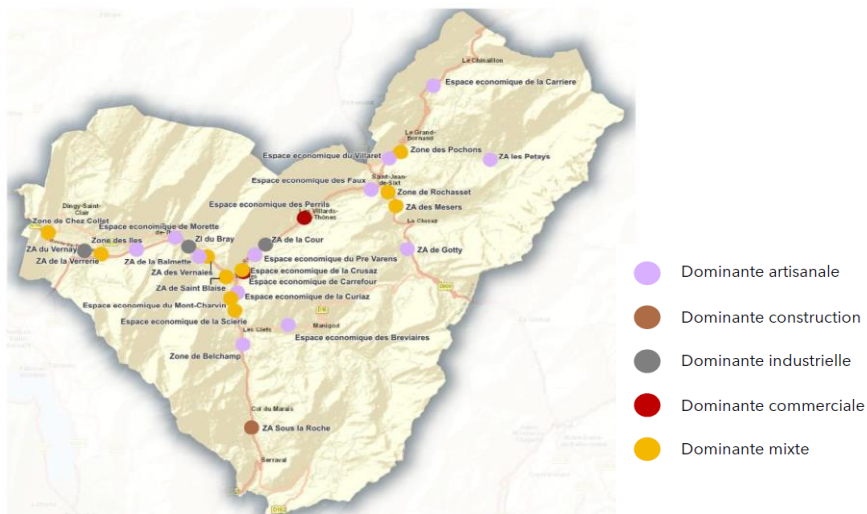
À Thônes : l'espace économique des Vernaises , l'espace économique du Bray
 À Alex : l'espace économique du Vernay
 À la Balme-de-Thuy : l'espace économique des Iles

Espaces économiques structurants

À Thônes : les espaces économiques de la Balmette et de Saint-Blaise
 À Alex : l'espace économique de la Verrerie
 À Saint-Jean-de-Sixt : l'espace économique des Mézers

Espaces économiques de rayonnement local

À Digny-Saint-Clair : espace économique de Chez Collet
 À La Clusaz : espace économique du Gotty
 Au Grand-Bornand : les espaces économiques des Pochons, les Petays et de la Carrière
 À Les Clefs : l'espace économique de Belchamp
 À Villards-sur-Thônes : l'espace économique des Perrils
 À Manigod : l'espace économique des Breviaires
 À Saint-Jean-de-Sixt : les espaces économiques de Rochasset, des Faux et du Villaret
 À Serraval : l'espace économique Sous la Roche
 À Thônes : les espaces économiques de Carrefour, de la Curiaz, du Mont-Charvin, de la Scierie, de la Crusaz, du Pré Varens et de Morette et de la Cour



07 Activités économiques

Espaces économiques

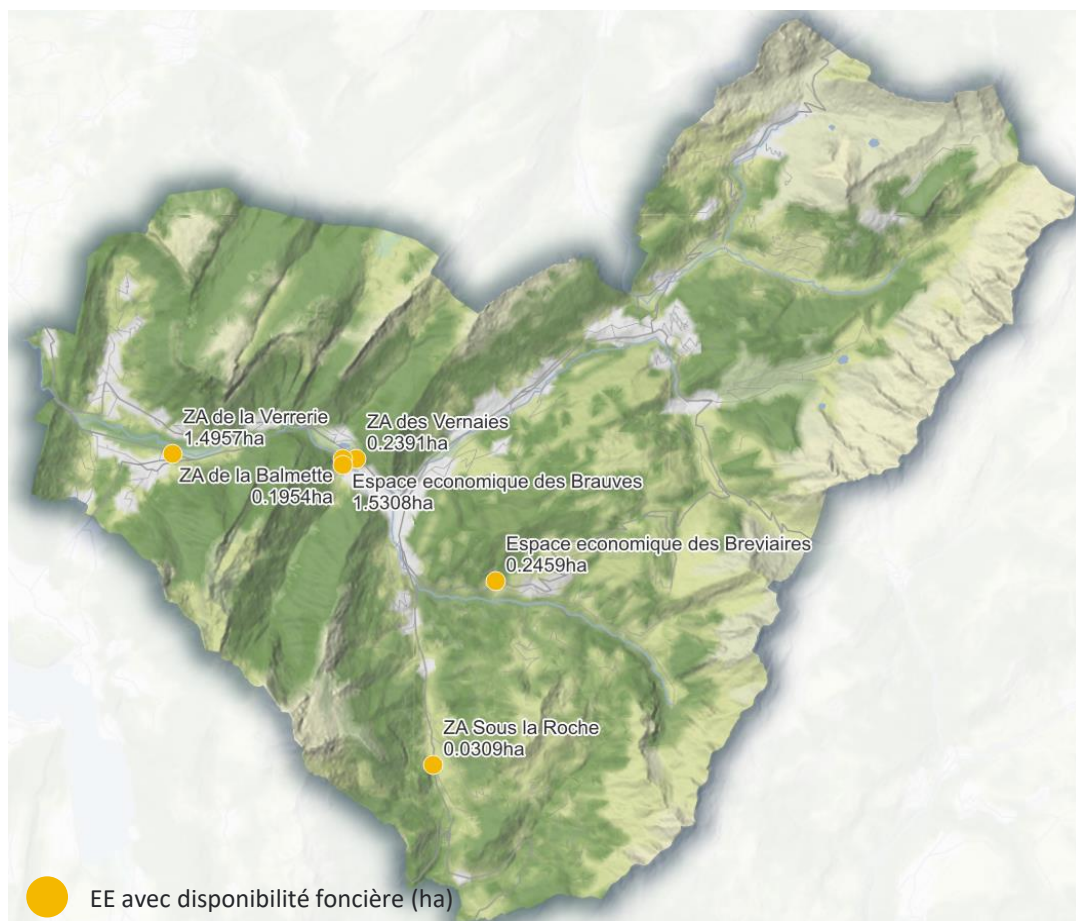
Hiérarchisation des espaces économiques du territoire

Commune	Nom de la ZAE	Surface (ha)	N° occupants	N° emplois	Rayonnement	Dominante
ALEX	ZA de la Verrerie	9,3	26	211	Structurant	Mixte
ALEX	ZA du Vernay	11,0	5	83	Structurant/ Majeur en devenir	Industrielle
DIGNY-ST-CLAIR	Zone de Chez Collet	2,8	10	26	Local	Mixte
LA BALME-DE-THUY	Zone des Iles	5,6	15	100	Majeur	Artisanale
LA CLUSAZ	ZA de Gotty	2,4	11	106	Local	Artisanale
LE GRAND BORNAND	Espace économique de la Carrière	0,9	1	15	Local	Artisanale
LE GRAND BORNAND	ZA les Petays	1,6	1	0	Local	Artisanale
LE GRAND BORNAND	Zone des Pochons	4,2	4	9	Local	Mixte
LES CLEFS	Zone de Belchamp	1,2	5	23	Local	Artisanale
LES VILLARDS SUR THÔNES	Espace économique des Perrils	1,8	3	38	Majeur	Commerciale
MANIGOD	Espace économique des Bréviaires	1,1	2	16	Local	Artisanale
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Espace économique des Faux	2,8	11	39	Local	Artisanale
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Espace économique du Villaret	1,4	8	8	Local	Artisanale
SAINT-JEAN-DE-SIXT	ZA des Mézers	8,1	13	116	Structurant	Mixte
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Zone de Rochasset	1,5	2	12	Local	Mixte
SERRAVAL	ZA Sous La Roche	1,0	5	6	Local	Construction
THÔNES	ZI du Bray	17,3	4	512	Majeur	Industrielle
THÔNES	ZA des Vernaies	17,3	64	436	Majeur	Mixte
THÔNES	ZA de la Cour	4,6	3	102	Local	Industrielle
THÔNE	ZA de la Balmette *	12,8	22	146	Structurant	Artisanale
THÔNES	ZA de Saint Blaise	2,8	54	113	Structurant	Mixte
THÔNES	Espace économique de la Curiaz	1,2	1	80	Local	Artisanale
THÔNES	Espace économique de Carrefour	0,9	3	51	Structurant	Commerciale
THÔNES	Espace économique du Mont-Charvin	0,5	6	44	Local	Mixte
THÔNES	Espace économique de la Crusaz	1,7	3	25	Local	Mixte
THÔNES	Espace économique de la Scierie	0,9	2	16	Local	Mixte
THÔNES	Espace économique du Pré Varens	1,2	7	16	Local	Artisanale
THÔNES	Espace économique de Morette	1,2	1	7	Local	Artisanale

*0,3 Ha supplémentaires à imputer à l'aménagement de la zone des Brauves

07 Activités économiques

Espaces économiques



Disponibilité foncière dans les espaces économiques

- 23 EE sans disponibilité foncière
- 6 EE ayant des disponibilités foncières limitées représentant 3,8 hectares de disponibilités :

Commune	Nom de la ZAE	Surface disponible (ha)	Surface disponible (%)
Alex	ZA de la Verrerie	1,5 NON	16%
Manigod	Espace éco des Bréviaires	0,2 NON	23%
Serraval	ZA Sous la Roche	0,03 NON	3%
Thônes	Espace éco des Brauves	1,5 NON	99%
Thônes	ZA de la Balmette	0,2 NON	2%
Thônes	ZA des Vernaies	0,2 NON	1%

07 Activités économiques

Éléments de synthèse

Points forts

- Une présence importante du secteur agricole intéressant principalement les communes de Serraval et Les Clefs ;
- Des destinations touristiques majeures concentrant 43% des établissements tertiaires de la CCVT ;
- Un nombre d'actifs en croissance depuis 2012 et une conséquente baisse du taux de chômage (-1,1%) ;
- Un bassin d'emplois retenant ses actifs résidents sur la CCVT ;
- 4 entreprises de plus de 100 salariés relevant du secteur touristique et de l'équipement de la maison ;
- Un tissu économique local porté par des entreprises industrielles importantes et historiques ;
- Un maillage territorial comptant 29 ZAE au total.

Points de vigilance

- Progressive tertiairisation des activités économiques du territoire ;
- Une polarisation des établissements économiques sur le territoire de Thônes ;
- Une faible concentration de l'emploi ;
- Un bassin d'emploi retenant ses actifs mais qui est peu attractif pour les résidents sur d'autres territoires ;
- Une dynamique de construction freinée par une pénurie de foncier ;
- Des ZAE majeures et structurantes pour l'économie du territoire, principalement situées sur les axes majeurs du territoire en provenance d'Annecy.

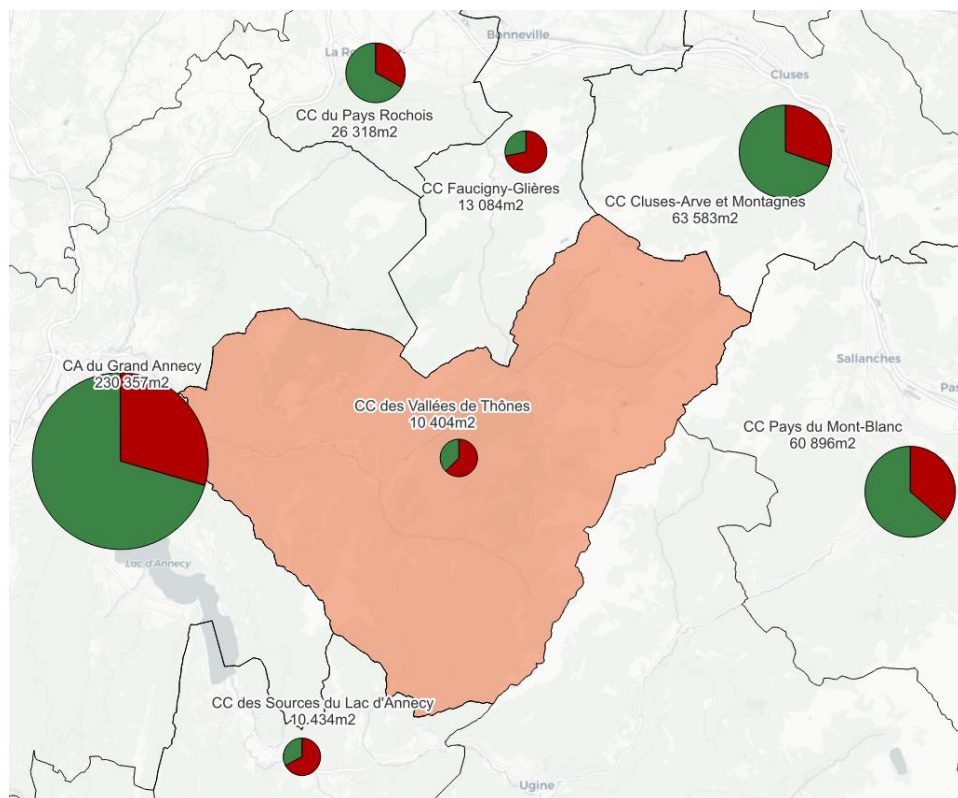
Enjeux

- Maintenir la diversité des fonctions économiques, et notamment le poids de la sphère productive ;
- Créer les conditions d'accueil et de maintien des activités économiques dans le tissu urbain/ DPU à vacation ECO ;
- Quelle vocation économique pour les disponibilités foncières faibles ;
- Maintenir les entreprises locales qui cherchent à se développer ;
- Accompagner le développement des filières porteuses du territoire (Bois ? Industrie ? Agriculture ? ...) ;
- Travailler sur la résilience du développement économique en consommant moins de foncier ;
- Réfléchir à une restructuration des espaces économiques existants.

07 Commerce

07 Commerce

Plancher commercial des Grandes et Moyennes Surfaces



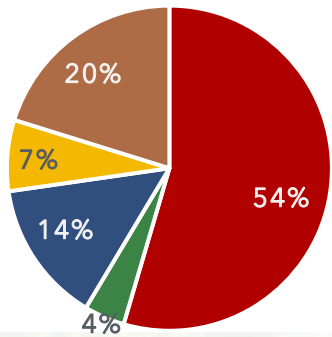
Un territoire aux influences multiples

Les EPCI voisines se caractérisent par une offre en grandes et moyennes surfaces supérieure à celle de la CCVT.

Contrairement à ce qu'on observe sur le territoire de l'intercommunalité, les territoires limitrophes se démarquent pour une présence importante de GMS non-alimentaires

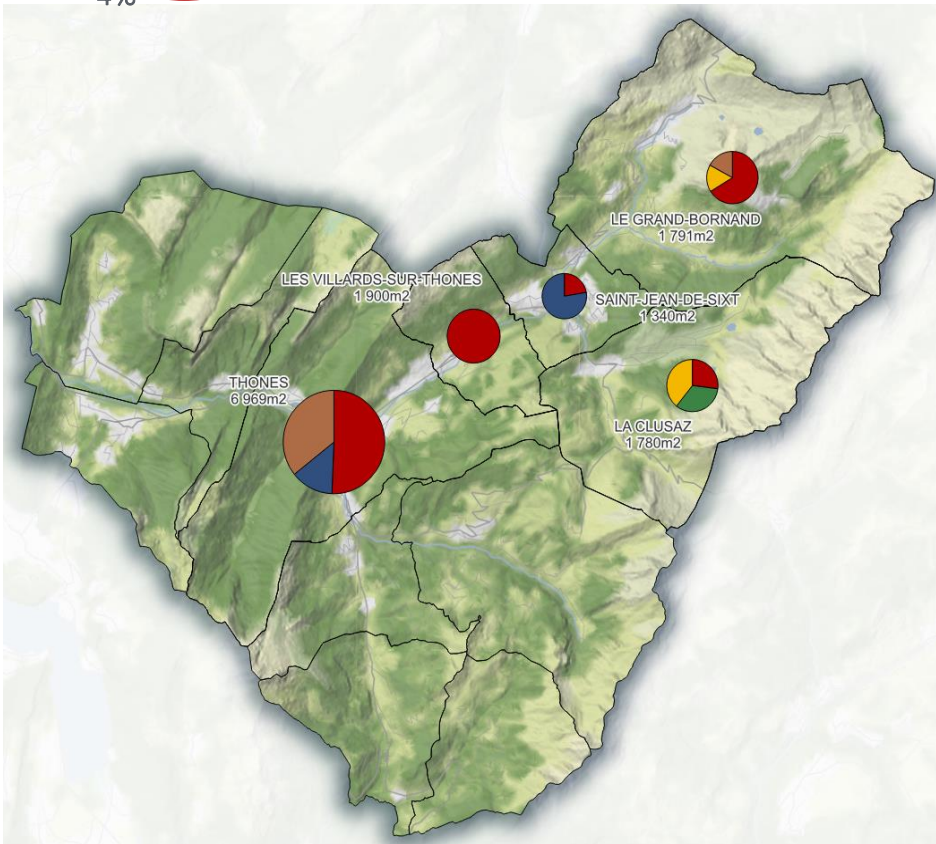
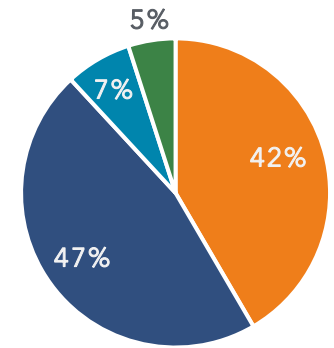
07 Commerce

Une sous-représentation des grandes surfaces



- Alimentaire
- Equipement de la personne
- Equipement de la maison
- Culture loisirs

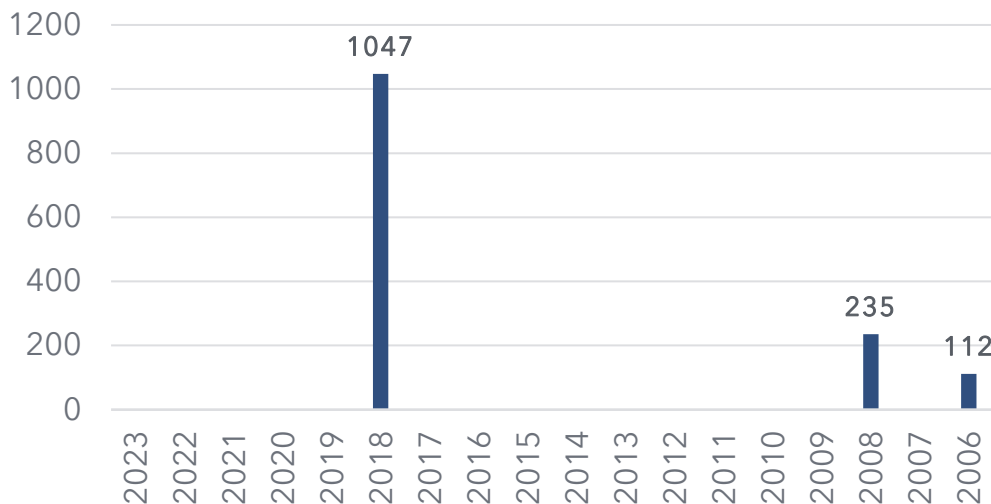
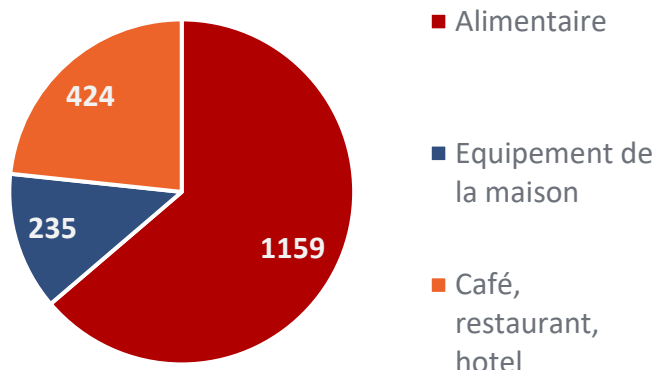
- GSS
- Supermarché
- Hard Discount
- Autres GS



- 10 404 m² de plancher de GMS qui correspond à une densité de 559 m² pour 1 000 habitants (contre 964 m² pour le Département hors la CA du Grand Annecy)
- Dont :
 - 350 m² en alimentaire pour 1 000 habitants (contre 858 m² sur des territoires comparables)
 - 210 m² en non-alimentaire pour 1 000 habitants (contre 1 612 m² sur des territoires comparables)
- Une offre en GMS polarisée à Thônes
- Très peu de Hard Discount. Les enseignes présentes sur le territoire sont : Lidl et le Marché aux Affaires à Thônes (n'est pas un discountier)

07 Commerce

Autorisation CDAS depuis 2006

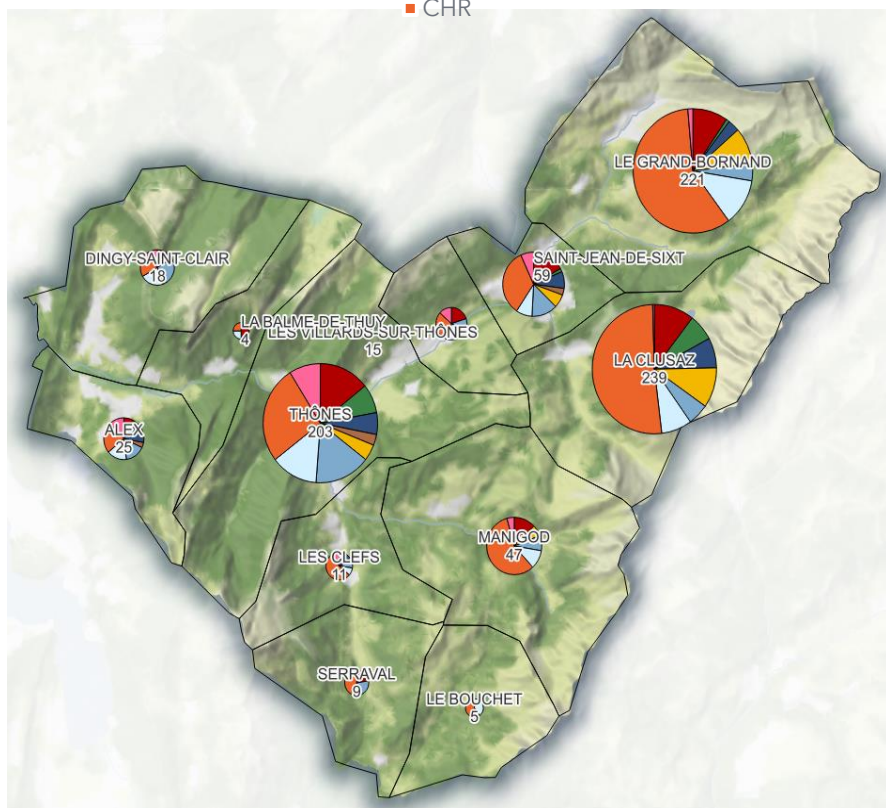
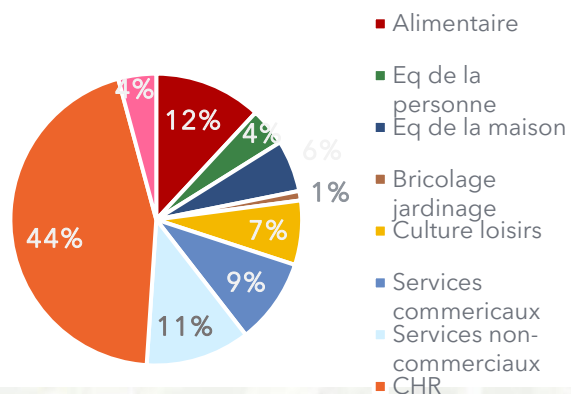


Une évolution irrégulière et qui ralentit

- A l'échelle de la CC Vallées de Thônes, sur la base des autorisations d'exploitation, 1 394 m² de surface de vente ont été autorisés depuis 2006, soit une croissance de 82 m² par an
- Au total, 4 dossiers ont été déposés pour cette période dont la totalité concernait l'extension d'activités existantes :
 - 3 dossiers imputés aux activités alimentaires (Les-Villards-sur-Thônes, Thônes et La Clusaz)
 - 1 dossier concernait l'équipement de la maison (Thônes)
- Une évolution portée par les surfaces alimentaires.
- La pénurie de terrains plats constructibles et une clientèle saisonnière sont des éléments caractéristiques des territoires de montagne. Cela réduit grandement les opportunités d'évolution des projets commerciaux.
- Par ailleurs, l'offre commerciale attractive environnante, dont celle du Grand Annecy, renforce la dépendance de la CCVT vis-à-vis des territoires voisins.

07 Commerce

Trois polarités commerciales majeures

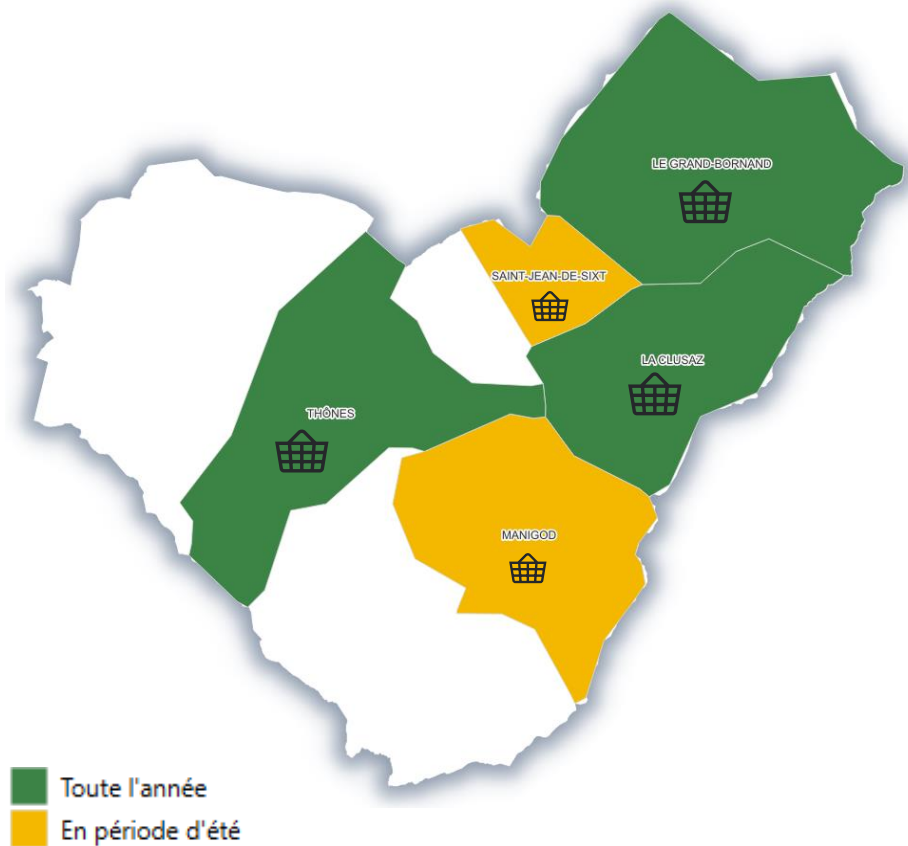


- 873 activités au total
- Une densité commerciale pour 1 000 habitants de 47, représentant le double de ce qu'on observe sur des territoires comparables
- Un taux de vitalité* qui s'élève à 85%, supérieur aux territoires comparables (76%). Cependant ces derniers résultats sont à pondérer par la dimension touristique liée à une forte présence de CHR et à la saisonnalité de certains commerces de proximité
- Une offre polarisée sur trois centralités : Thônes, La Clusaz et Le Grand Bornand. Néanmoins, la commune de Thônes est la seule qui se caractérise par une offre commerciale diversifiée
- 3 communes avec moins de 10 commerces
- Une offre tournée vers le tourisme et en moindre mesure vers les résidents du territoire

*Le rapport entre les activités commerciales hors services non-commerciaux, cellules vacantes et activités relevant du secteur de l'automobile et les activités commerciales totales

07 Commerce

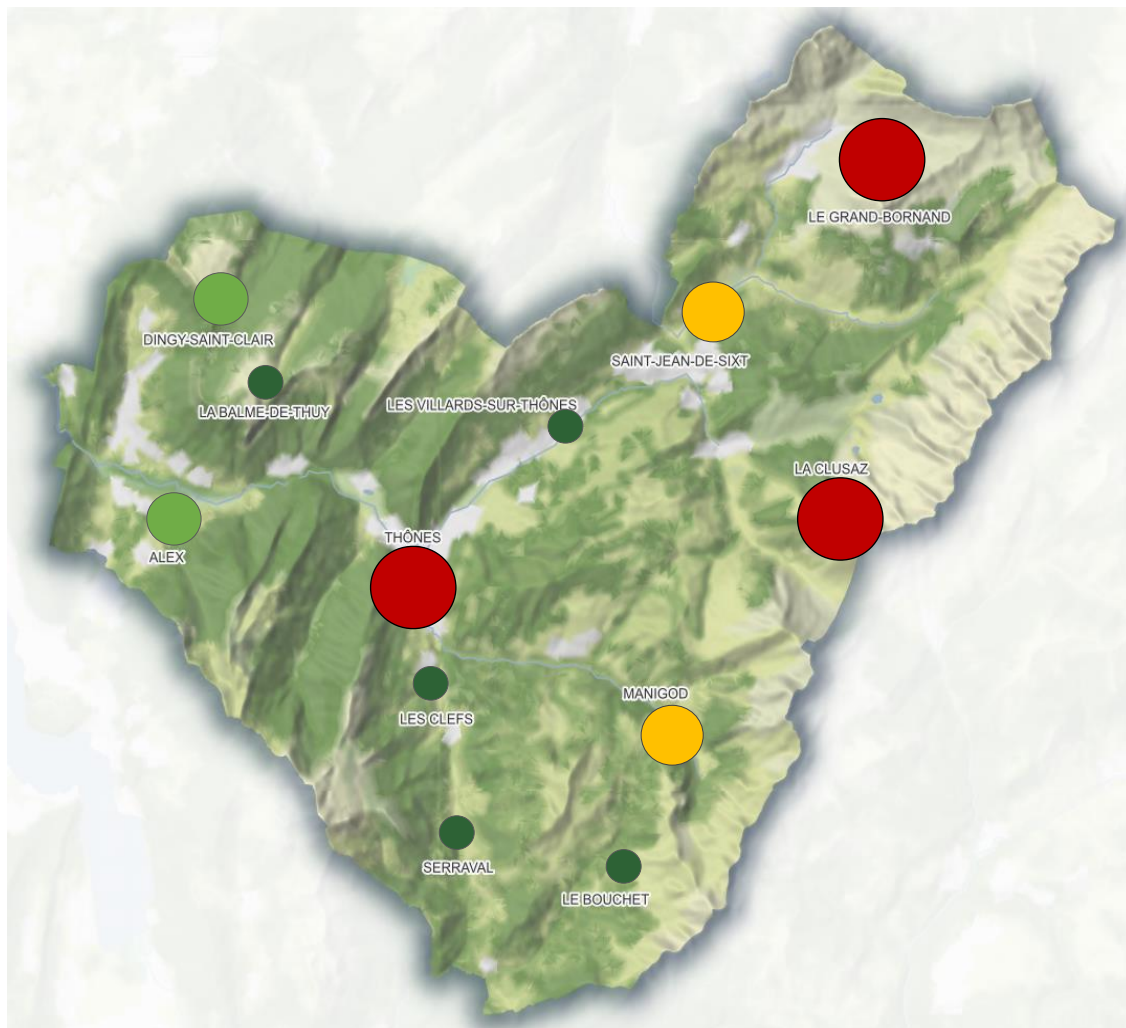
Une offre non-sédentaire peu présente sur le territoire



- **3 communes ont un marché hebdomadaire pendant toute l'année** et 2 communes uniquement pendant la période estivale
- Les marchés contribuent à l'attraction de flux supplémentaires pour les commerces des centres-villes
- Des marchés permettant de **compléter l'offre sédentaire des centres-bourgs, en particulier pour les achats alimentaires peu présents**

07 Commerce

Polarités commerciales



Niveau de polarité	Définition	Communes correspondantes
Centralité principale 	<ul style="list-style-type: none"> Offre commerciale diversifiée répondant à des besoins hebdomadaires, quotidiens et occasionnels Plus de 100 commerces de détail et services sur la commune 	<ul style="list-style-type: none"> La Clusaz Le Grand-Bornand Thônes
Centralité intermédiaire 	<ul style="list-style-type: none"> Offre commerciale répondant à des besoins hebdomadaires et quotidiens Plus de 40 commerces de détail et services sur la commune 	<ul style="list-style-type: none"> Manigod Saint-Jean-de-Sixt
Centralité relais 	<ul style="list-style-type: none"> Offre répondant à des besoins quotidiens Entre 15 et 40 commerces et services 	<ul style="list-style-type: none"> Alex Dingy-Saint-Clair
Centralité de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> Offre répondant à des besoins quotidiens Entre 5 et 15 commerces, dont une majorité de commerces alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> La Balme-de-Thuy Le Bouchet-Mont-Charvin Serraval Les Clefs Les Villards-sur-Thônes

07 Commerce

Éléments de synthèse

Points forts

- Une armature commerciale adaptée à la demande touristique ;
- Un taux de vitalité supérieur aux territoires comparable bien qu'il relève principalement des offres de restauration et d'hébergement ;
- Une densité commerciale supérieure aux territoires comparables ;
Néanmoins, cela reste à pondérer avec la dimension touristique.

Points de vigilance

- Un contexte concurrentiel vis à vis des territoires voisins ;
- Une offre tournée vers le tourisme et en moindre mesure vers les besoins de la clientèle locale ;
- Une sous-représentation importante des grandes et moyennes surfaces ;
- Un nombre restreint de projets commerciaux depuis 2006 qui témoigne l'importance de la problématique foncière sur le territoire et de la dépendance commerciale vis-à-vis des territoires voisins.

Enjeux

- Conforter le maillage commercial permettant une desserte marchande optimale ;
- Renforcer l'offre de proximité répondant aux besoins quotidiens de la clientèle locale ;
- Un équilibre à trouver entre activités dédiées au tourisme et celles destinées aux habitants du territoire.

07 Tourisme

07 Tourisme

Les équipements culturels et patrimoniaux

Des sites touristiques « locomotives » pour le territoire

Quatre sites concentrent 83 % des 60 000 visiteurs du réseau des sites culturels de la CCVT. Ce sont les sites « locomotives » du territoire, en d'autres termes, ce sont des sites susceptibles de déclencher une visite et donc des retombées économiques sur le territoire.

Le succès de ces sites s'explique par leur professionnalisation en matière de promotion et de médiation. En revanche, l'étude réalisée par ATEMIA montre un besoin de modernisation des scénographies.

Nom	Nombre de visiteurs	
	2015	
Musée départemental de la résistance	11 461	
Ecomusée du bois et de la forêt	14 926	
Maison du patrimoine Bornandin	9 166	
Hameau des Alpes - ouverture juillet 2016	7 000	



Source : Ecomusée du bois et de la forêt, 2024



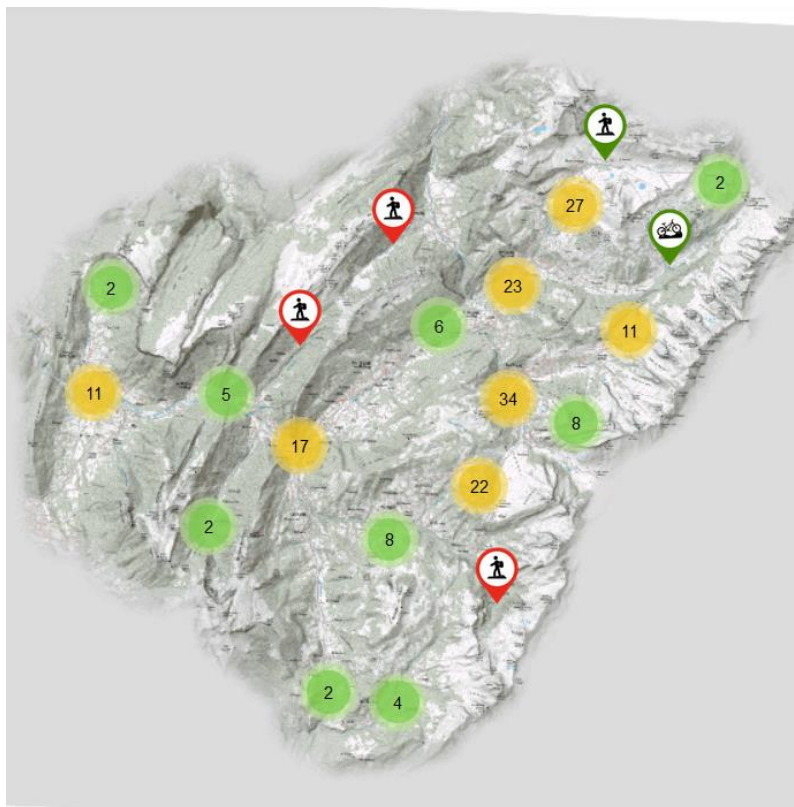
Source : Musée départemental de la résistance, 2024

MONUMENT HISTORIQUE		COMMUNE
inscrit	Croix Place de l'Eglise	ALEX
classé	Portion de voie romaine et inscription commémorative encastrée dans le roc près du pont Saint-Clair	DINGY-SAINT-CLAIR
classé	Abri sous roche dénommé "La Vieille Eglise"	LA BALME-DE-THUY
inscrit	Ferme dite "maison du patrimoine bornandin" dans sa totalité et son grenier (façades et toitures) compris parcelle n°4500 et chemin d'accès	LE GRAND-BORNAND
classé	Croix de chemin "Vallée du Bouchet"	LE GRAND-BORNAND
inscrit	Pont dit "Pont Romain"	LES CLEFS
inscrit	Eglise, à l'exclusion de sa façade	THÔNES
inscrit	La nécropole de Morette située sur les communes de Thônes et de La Balme-de-Thuy	THÔNES

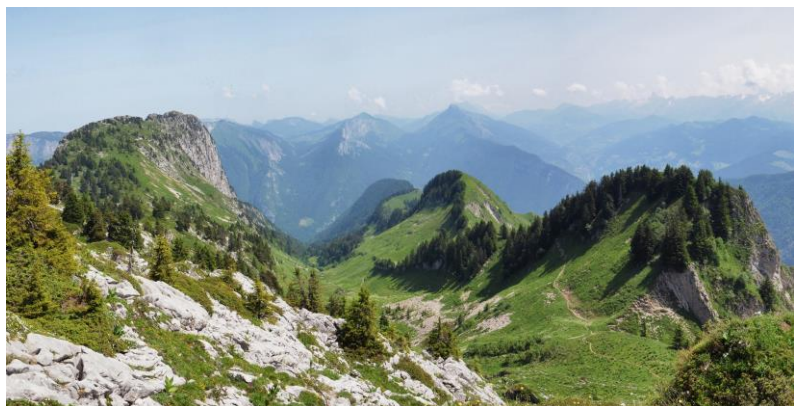
Sites inscrits		
Défilé et pont saint-clair	Pont de la vacherie et chapelle de l'église du Fernuy et ses abords Glapigny	
Château d'Alex et ses abords	Hameau des éculés et pont des étroits sur le Borne	Place au centre du hameau de lavacherie
Vallée du Cruet	Hameau de Villaret	Plateaux des Glières, de Dran, et montagne des Auges
Cimetière de Morette	Montagne et lac de Lessy	Cluse du nom
Grottes et cascade de Morette	Trésors du hameau du bois Bercher au Grand-Bornand	Prés et bois entre la rn 509 et La Clusaz
Église de villards et chalets environnants	Chalet à l'entrée du hameau de Villavit	Église des clefs et ses abords
Place Avet, statue et arbres à Thônes	Chalets à proximité de l'oratoire duclos du pin	Col des Aravis et chapelle sainte-anne
Maisons à arcades place du marché à Thônes	Hameau du Chinaillon	Pont dit "pont romain" et ses abords aux clefs

07 Tourisme

Les équipements culturels et patrimoniaux



Source : CCVT, 2024



Source : CCVT, 2024

La richesse du patrimoine naturel mis en valeur par les itinéraires de découverte

Le territoire de la CCVT compte peu de Monuments Historiques. Seuls 8 édifices sont concernés, comme le montre le tableau ci-contre. Le territoire est cependant concerné par de nombreux sites inscrits (25 inventoriés).

Selon le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, la politique des sites « *attachée à la protection des paysages, vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Au fil des décennies, cette politique est passée du classement de sites ponctuels à celui de grands ensembles paysagers, et d'une politique de conservation pure à une gestion dynamique des sites.* »

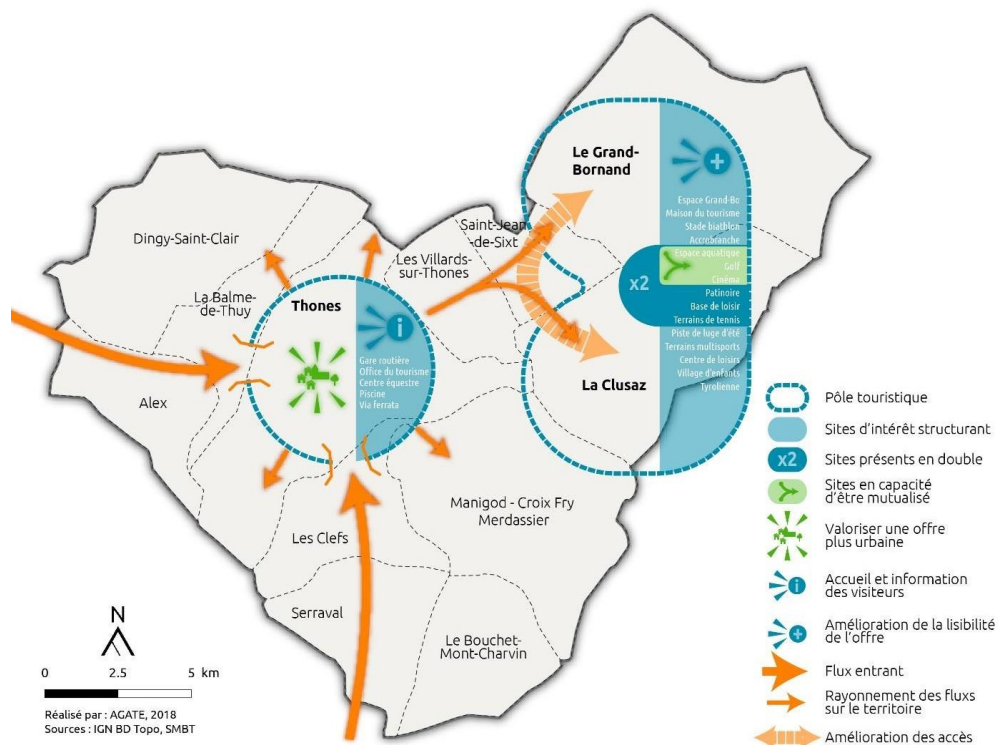
Répartis sur l'ensemble du territoire, ces sites témoignent de la richesse paysagère de Fier-Aravis. Ils concernent à la fois des grands paysages naturels (Plateau des Glières), des sites paysagers accompagnant des constructions (Château d'Alex ou le Pont Romain aux Clefs), comme des paysages urbains (maison à arcades et place du marché de Thônes) ou encore des hameaux typiques (le Chinaillon ou le Hameau des éculés).

Le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) qui maille l'ensemble du territoire permet une découverte des richesses paysagères. La plupart des sites sont traversés par ces chemins recensés dans le PDIPR. Le territoire de la CCVT est couvert par 760km de sentier dont 530 inscrits au PDIPR. De nombreux sentiers pédagogiques permettent de découvrir le territoire et son histoire notamment à La Clusaz qui met en place un sentier parcourant les hameaux de Alpes.

Il est à signaler que de nombreux autres chemins de randonnées parcourent le territoire bien qu'ils ne soient pas nécessairement recensés dans le PDIPR. Leur préservation est un véritable enjeu compte tenue de l'importance de la randonnée dans ce territoire et des richesses paysagères et points de vue qu'il permet de découvrir.

07 Tourisme

Les équipements touristiques hors ski



Une offre touristique variée

L'offre d'équipements touristiques se concentre sur les communes de Thônes, La Clusaz et du Grand-Bornand.

L'offre de Thônes possède une double vocation : loisir à destination des habitants en tant que ville centre du territoire, mais également vocation touristique pour les populations en séjour sur le territoire.

Station village, Le Grand-Bornand s'étire sur plusieurs hameaux. Le centre bourg concentre l'essentiel de l'offre d'équipements de loisirs, notamment la zone de l'Envers

Station de ski réputée et village de caractère, La Clusaz a su, au fil des ans, enrichir et diversifier son offre touristique à travers le développement mais également le souci d'adaptation continu de ses équipements de loisirs.



Château d'Alex. Source : Thônes cœur de Vallées, 2024.



Auberge du Marmiton à Dingy-St-Clair. Source : Thônes cœur de Vallées, 2024.



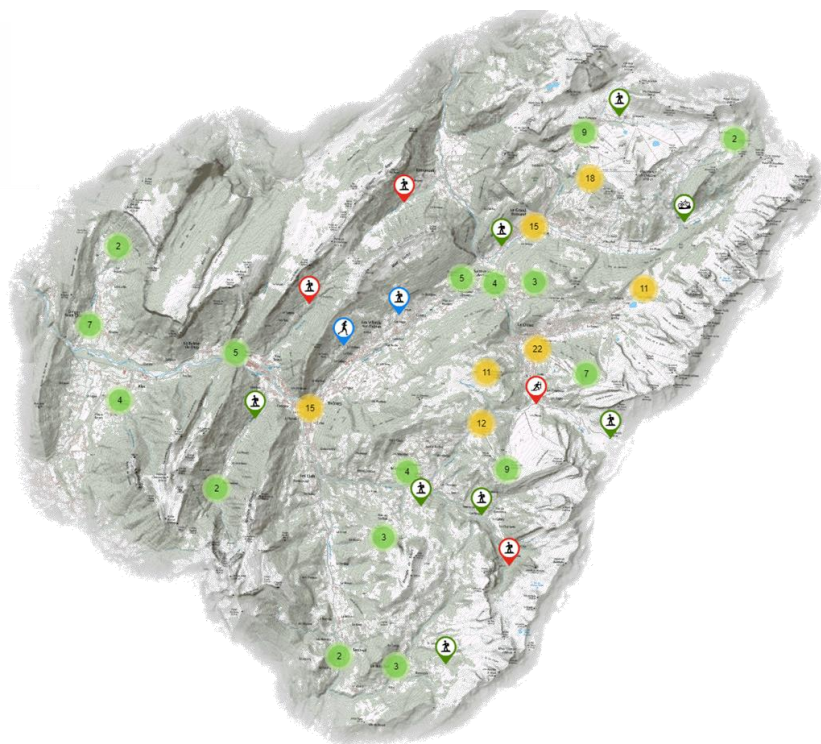
Eglise des Clefs. Source : Thônes cœur de Vallées, 2024.

Pour autant, les autres communes de la CCVT concentrent également de nombreux équipements touristiques mettant en valeur le territoire et son histoire. Le petit patrimoine est particulièrement présent en vallée.

La Balme-de-Thuy présente des nombreux départs de randonnées.

07 Tourisme

Les équipements de pleine nature



Source : schéma des activités de pleine nature de l'Espace Valléen des Aravis, Atemia, 2023

13 filières outdoor

1. Randonnée
2. Trail
3. Cyclotourisme / Cycloport / VTT / Gravel / VAE
4. Vol Libre
5. Ski de randonnée
6. Raquettes à neige
7. Alpinisme / escalade / Via Ferrata / Cascade de glace
8. Canyoning
9. Pratique équestre
10. Pêche en lacs de montagne
11. Course d'orientation
12. Baignade / nage
13. Bivouac / Camping sauvage

La démarche espace valléen, pour un nouveau modèle touristique durable et écologique

La démarche Espace Valléen est un programme concernant les massifs français. L'objectif principal est d'accompagner les territoires dans une stratégie de diversification et de transition touristiques en valorisant le patrimoine naturels et culturels. La CCVT fait partie de ce programme et a ainsi pu identifier les besoins et enjeux de son secteur.

Aussi, certaines filières ont été identifiées à l'échelle de la CCVT dans le but de diversifier l'offre et d'amorcer la transition touristique.

Des filières structurantes à encadrer prioritairement :

- La randonnée / le trail
- Le vélo sous toutes ses formes
- Le ski de randonnée

Des filières complémentaires en capacité à enrichir et diversifier l'offre :

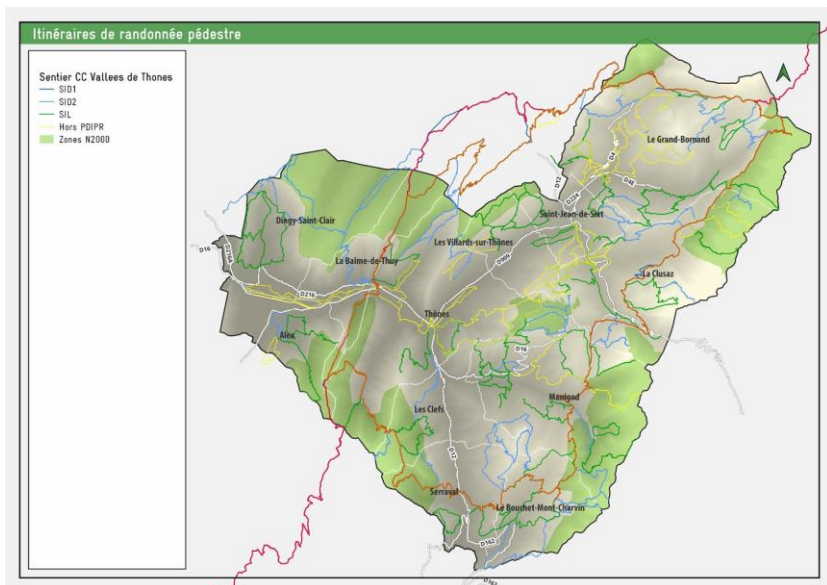
Escalade - via ferrata, raquettes à neige, vol libre, équestre, ...

Des filières ponctuelles en termes de pratique, d'offre et de clientèles

Pêche, Alpinisme/ Cascade de glace, Course d'Orientation, Canyoning, Baignade / nage, ...

07 Tourisme

Les équipements de pleine nature

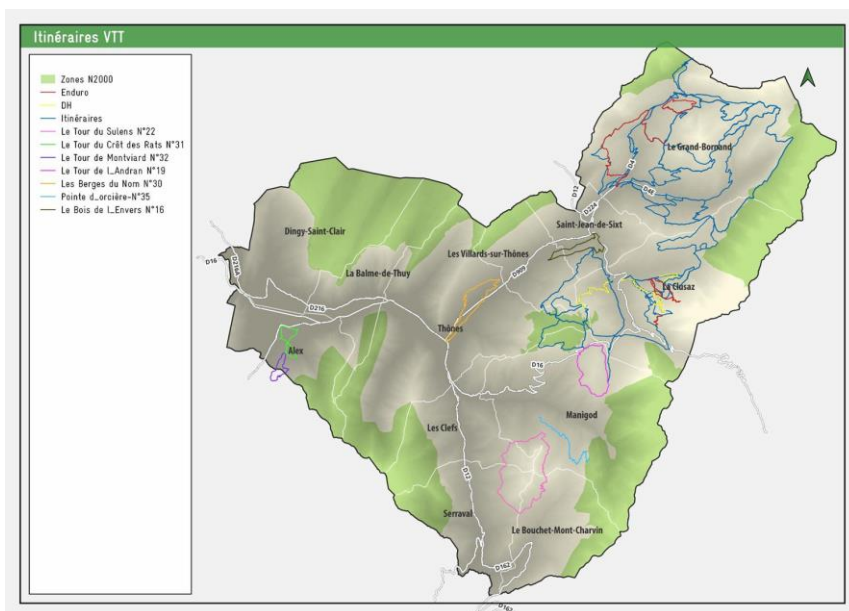


Source : schéma des activités de pleine nature de l'Espace Valléen des Aravis, Atemia, 2023

Des filières prioritaires à encourager

Les enjeux autour de la randonnée pédestre:

- Pas de nouveaux itinéraires à créer mais maintien de l'existant et renfort du niveau qualitatif des sentiers (points d'eau, etc.) ;
- Valorisation de produits autour de l'itinérance, là encore sur la base de tracés existants (avec équipements annexes, zones de pauses, etc.) avec une réflexion spécifique à mener sur le bivouac (autorisations / interdiction, mobiliers dédiés, toilettes sèches, etc.) ;
- Développement de petites boucles et itinéraires thématiques facilement accessibles pour les familles. Ceci pourrait être travaillé également en haut des remontées mécaniques pour inciter à les emprunter et favoriser les retombées en lien avec cette pratique.



Source : schéma des activités de pleine nature de l'Espace Valléen des Aravis, Atemia, 2023

Les enjeux autour du VTT:

- Création d'itinéraires VTTAE sécurisés et identifiés, en dehors des stations ;
- Sensibilisation des cyclistes / VTTistes et gestion des conflits d'usage ;
- Améliorer les connexions vélo entre les sites de départ APN pour favoriser les mobilités d'accès douces ;
- Densification de l'offre VTT sur le bas du territoire.

07 Tourisme

Les équipements de pleine nature

Le schéma des APN identifie des filières complémentaires en capacité à enrichir et diversifier l'offre :

Escalade / via ferrata : Une pratique en progression avec beaucoup de néo-pratiquants et une opportunité exprimée pour développer une VF de niveau débutant sur le secteur de la Balme-de-Thuy ;

Raquettes à neige : Un maillage intéressant qui pourrait être densifié, une pratique perçue par les socio-pros comme offrant des possibilités très satisfaisantes, un enjeu de sensibilisation vis-à-vis du dérangement de la faune ;

Vol libre : Une pratique plutôt ponctuelle, avec quelques clubs et infrastructures en présences (aires de décollage), près de la moitié des utilisateurs des RM en saison estivale sont des pratiquants du vol libre. Mais il est à noter un manque de prise en considération de la pratique par les collectivités évoquée par les clubs / écoles locaux ;

Equestre : Etudes en cours pour création d'un centre équestre intercommunal et une itinérance.

Pour ces filières, l'offre, déjà constituée, pourrait être modérément renforcée. Les leviers à travailler au travers de ces filières reposent davantage sur l'appui aux offres existantes (places d'accueil et qualité des points de départs et arrivées) et le développement de prestations complémentaires (s'adressant à des cibles nouvelles).



Source : Schéma des APN 2024-2027

07 Tourisme

Les domaines skiabls alpins

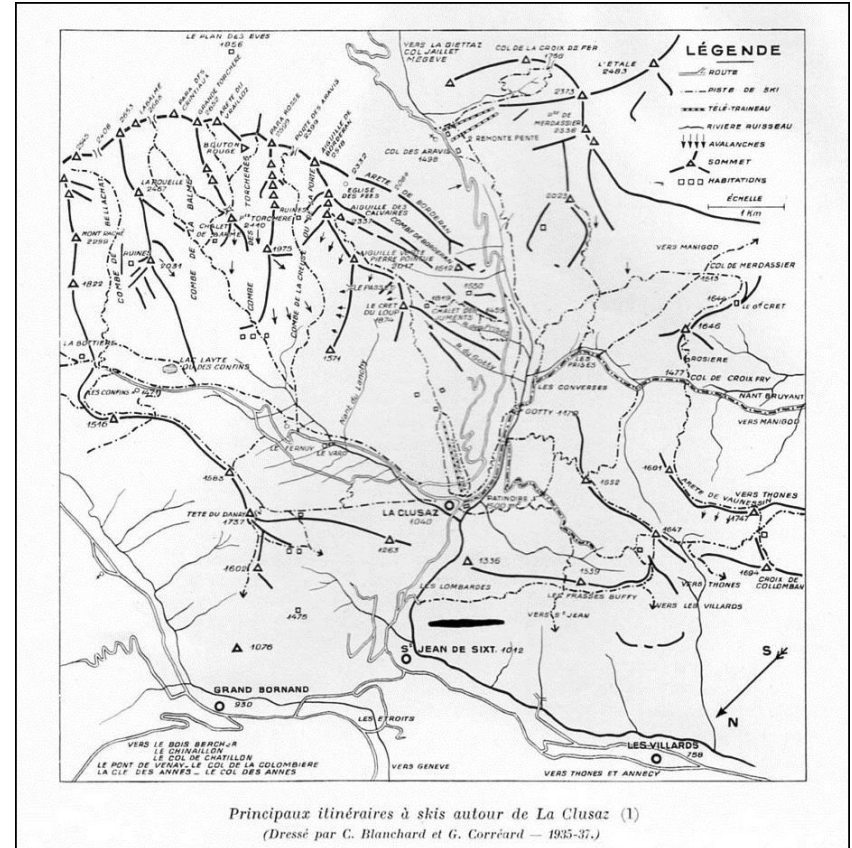


En montant au Col de la Clef des Annes.
Source : ski-aravis.com, 2024

Une économie historique qui a porté le territoire durant plusieurs décennies

Le ski est apparu dans les Vallées de Thônes, comme dans le reste de la région, dans les années 1900, plus précisément entre 1902 et 1907. Dans les années 1910 le ski fut ainsi pratiqué par des locaux et quelques annéciens venus à Thônes par le tramway. L'arrivée d'une clientèle étrangère, principalement de Suisse et d'Angleterre, s'intensifiera les années qui suivent.

Le ski n'a depuis cessé de se développer : modernisation des téléskis, accueil d'une clientèle de plus en plus importante, développement des équipements hôteliers, etc. Il est devenu le moteur de l'économie des stations.



Plan des pistes autour de la Clusaz, 1935/1937
Source : ski-aravis.com, 2024



Tramway Anney-Thônes
Source : ski-aravis.com, 2024



Transport en navette pour les stations
Source : ski-aravis.com, 2024

07 Tourisme

Les domaines skiabls alpins



Plan des pistes Manigod . Source : manigod.com 2024.



Source : laclusaz.com 2024.

Une économie touristique encore dominante à réinterroger

Les domaines skiabls alpins sont ouverts aux clientèles de mi-décembre à fin avril à l'exception de Saint Jean de Sixt. En effet, la faible altitude des domaines contraint l'ouverture des pistes.

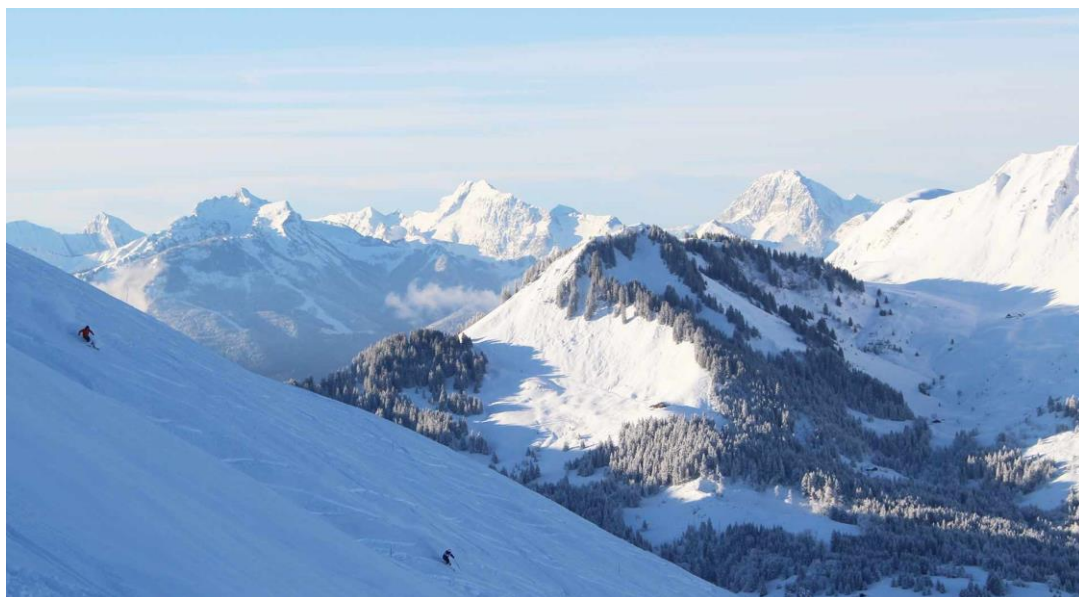
Les stations des Aravis présentent 81 remontées mécaniques, 128 pistes de ski alpin totalisant plus de 210 km de pistes.

Il est également important de souligner que seule une partie des Aravis est équipée et aménagée pour la pratique du ski alpin. La pratique d'autres activités telles que le ski nordique, le ski de randonnée, la raquette à neige ou encore pour la pratique du free ride, s'est fortement développées autour des pistes de ski alpin.

Les différents sites bénéficient, de manière générale, d'un enneigement de qualité au regard de leur altitude : l'enneigement à 1 200 m est souvent équivalent à celui de 1 800 m dans les stations de Savoie. Cependant, les conditions d'enneigement tendent à se dégrader, conséquence directe du réchauffement climatique, cette dynamique semble être irréversible.

07 Tourisme

Les domaines skiables alpins



Ski alpin à Manigod. Source : manigod.com 2024

Les stations de La Clusaz et de Manigod sont situées au cœur du massif préalpin des Bornes.

Les sites se présentent comme des espaces fermés, délimités par le vallon des Confins au nord, le col des Aravis au sud et le col de la Croix Fry à l'ouest.

Ils sont répartis sur 4 massifs aux caractères variés :

- la chaîne des Aravis, qui culmine à 2 709 m
- le massif de l'Étale flanc sud de la chaîne des Aravis, culminant à 2 500 m
- le Plateau de Beauregard se situant à 1 650 m
- le massif du Danay, petite ligne de crête qui sépare St Jean de Sixt, Le Grand-Bornand et La Clusaz.

Le domaine skiable du Grand-Bornand s'est développé sur quatre secteurs autour du Mont Lachat de Châtillon (2050 m), une montagne située au cœur du territoire communal.

Il s'étend sur un espace de 360 hectares, situé entre 935 et 2050 mètres d'altitude, la majeure partie du domaine étant située au-dessus de 1200 mètres. D'autres points culminants sont également situés sur le domaine, tels que le Roc des Arces, la Floria, la Pointe de Crève-Cœur et la Tête des Annes.

La proportion de ski journée reste importante, même si elle tend à diminuer du fait du mauvais enneigement des dernières saisons.

Le domaine skiable de Saint-Jean-de-Sixt s'est développé sur les pentes du Crêt, non loin du centre du village. Il est situé assez bas entre 950 et 1 020 mètres d'altitude.

Ce petit domaine comprend 1 piste desservie par 1 remontée mécanique, dont l'un atteint le point culminant de la colline où est implanté le domaine.

Saint-Jean-de-Sixt se positionne comme un espace débutant et familial.

07 Tourisme

Les domaines skiables nordiques

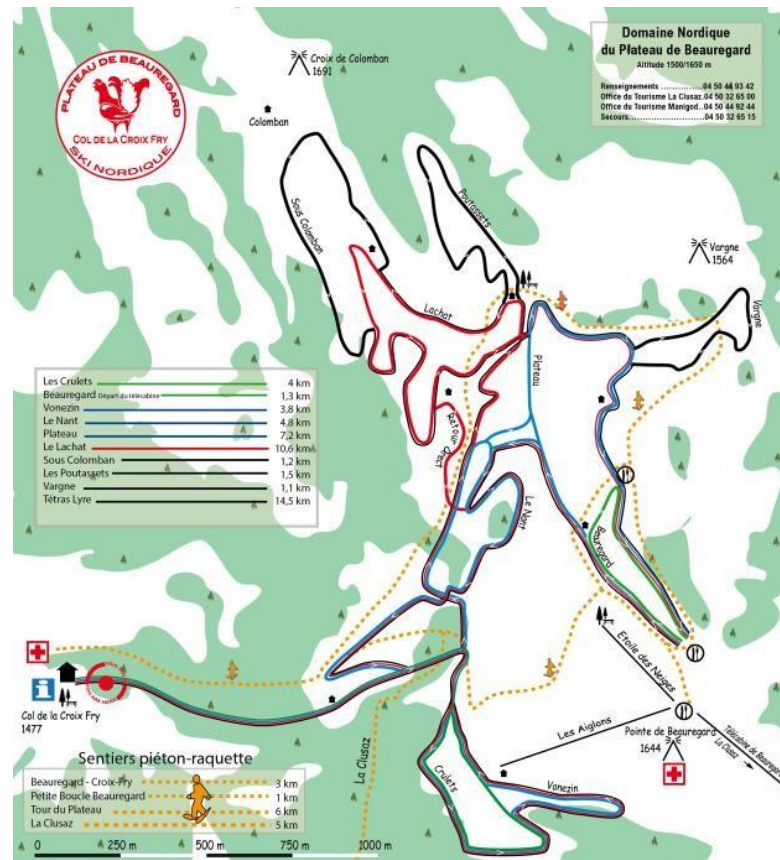
Le poids de l'activité nordique, CCVT et Haute-Savoie

Source : SMBT

Hiver 2015/2016	Haute-Savoie	CCVT	%
Fréquentation en journées skieurs	346 750	72 142	21%
Chiffres d'affaires	1.6 millions	401 344	25%

Le développement du ski nordique

La CCVT compte quatre sites proposant des activités nordiques dont deux parmi les plus importants en matière de chiffres d'affaires de Haute-Savoie, les Confins à La Clusaz et au Grand-Bornand. Au total, ce sont plus de 126 km de pistes qui sont proposés à la clientèle.



Le site nordique du plateau de Beaugard est à cheval sur 4 communes que sont Manigod, Thônes, les Clefs et Villard sur Thônes. Les investissements sont portés par un Syndicat intercommunal regroupant les 4 communes et la gestion est confiée par le biais d'une convention à l'Association de Gestion des Activités Touristiques du plateau de Beaugard.

Le plateau de Beaugard est reconnu par un classement en zone Natura 2000.

Le plateau des Confins est le plus fréquenté de Haute-Savoie et le premier également en chiffre d'affaires. Il offre 50 km de pistes dont une liaison de 7 km avec la station du Grand-Bornand de tous niveaux et d'une grande variété. Le site est distingué par le label qualité « 4 Nordiques » de Nordique France. Le site est une régie intéressée. La gestion est confiée à l'Association de Gestion du Ski Nordique, qui comprend 5 collèges représentant l'ensemble des socio-professionnels de la station.

Le site du Grand-Bornand est géré par la Régie Nordique qui emploie 6 saisonniers. Le domaine présente 58 km de pistes en deux sites : au Chinailon et au Grand-Bornand village/vallée du Bouchet.

07 Tourisme

Les domaines skiables, un enjeu environnemental



Grand Bornand. Source : Outside, 2022.

Une attention particulière doit être portée à la gestion de l'eau en milieu montagnard. La ressource devient rare et les épisodes de sécheresse ont tendance à s'accroître avec le réchauffement climatique.

Un équilibre doit être trouvé entre l'utilisation de l'eau à des fins touristiques et une utilisation quotidienne pour les riverains.

Une transition nécessaire à anticiper

ClimSnow permet de quantifier, à diverses échéances, la fiabilité de l'enneigement (neige naturelle damée, avec/sans neige de culture), sa variabilité et la capacité de chacune des stations à maintenir son exploitation, selon quels efforts et selon quelles modalités. En utilisant les informations fournies par ClimSnow, il est donc possible de tenir compte de l'impact de l'évolution du climat dans les réflexions prospectives sur le développement et les transitions des territoires de montagne.

Synthèse de l'étude ClimSnow pour Manigod, La Clusaz et Le Grand-Bornand

Pour la période 2025-2050, dans une phase de transition il conviendra :

- d'engager activement des investissements destinés à la diversification de l'offre été-hiver,
- d'équilibrer les investissements entre confortement "neige" et autres activités aussi bien sur l'hiver que sur l'été, au-delà de maintenir, dans cette période, la capacité d'accueil du domaine skiable,
- de rechercher des solutions pour gagner en surfaces de pistes, notamment sur les axes structurants, pour le confortement de la neige produite, d'étudier avec soin le phasage de façon à considérer la durée "utile" de l'amortissement et la ré-utilisation partielle de certains équipements.

07 Tourisme

Éléments de synthèse

Points forts

- Un tourisme de nature dans un cadre exceptionnel ;
- Des équipements touristiques développés ;
- Le programme Espace Valléen amorçant la transition du territoire ;
- Le développement d'initiatives mettant en valeur les activités alternatives au ski : notamment le schéma des APN.

Points de vigilance

- Congestion du réseau routier en période touristique estivale et hivernale ;
- Une transformation météorologique et environnementale rapide en milieu montagnard dégradant de façon irréversible le milieu.

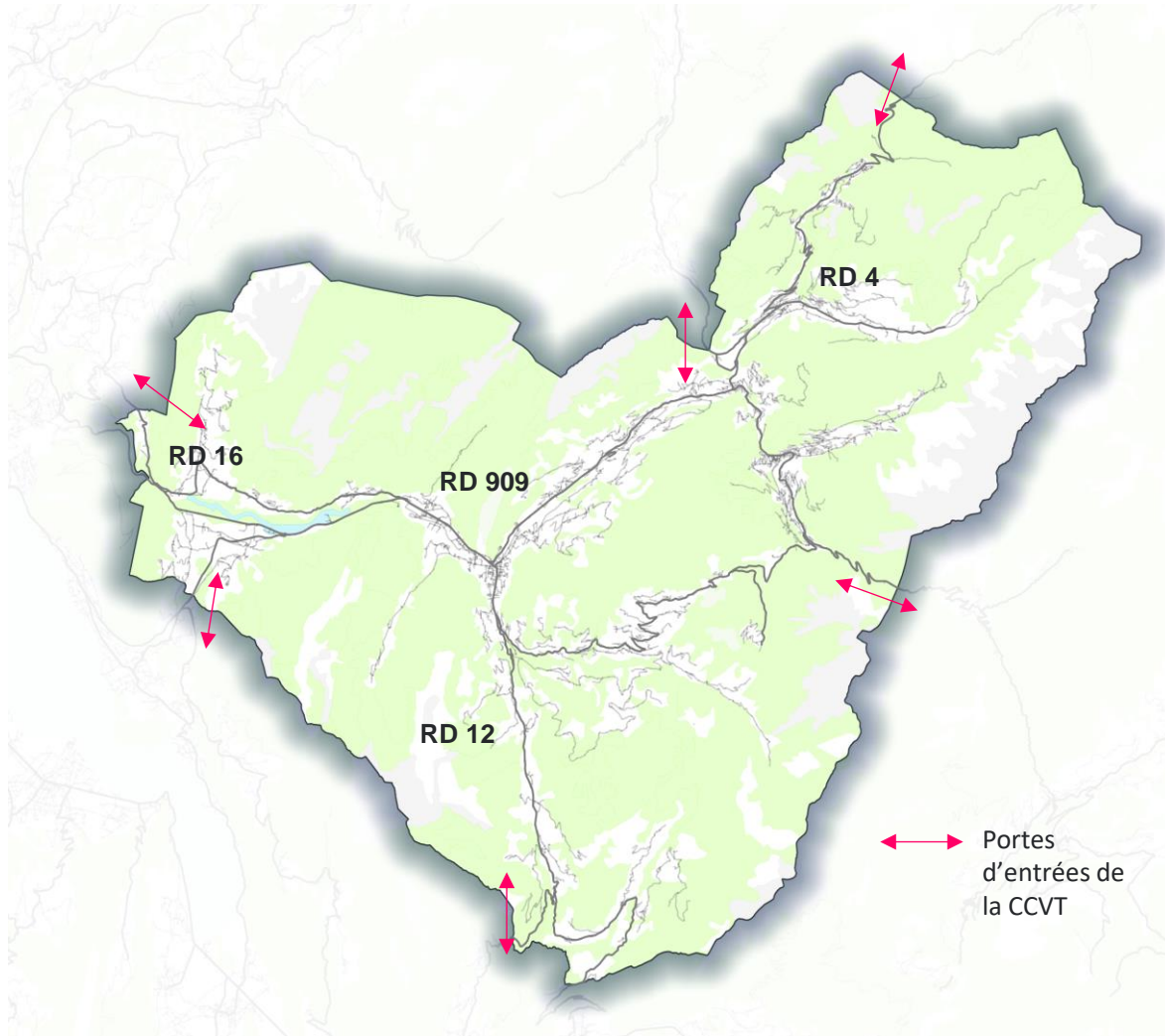
Enjeux

- Le patrimoine bâti et naturel exceptionnel du territoire ;
- Le programme mis en place par l'état et les régions PACA et AURA : Espaces Valléens, permettant l'accompagnement des territoires dans une stratégie de diversification et de transition touristique ;
- L'agropastoralisme, l'artisanat local et les filières agricoles typiques du secteur ;
- Observer les APN pour améliorer la lisibilité /connaissance des pratiques diffuses ;
- Expérimenter un modèle économique viable pour les APN ;
- Travailler une mobilité et des accès apaisés aux sites de pratique APN (*limitation d'accès, recul des voitures, développement de l'éco-mobilité, répartition sur des sites moins fréquentés...*).

08 Transports et mobilités

08 Transports et mobilités

Le réseau routier



Le réseau routier

Source : BD TOPO 2021, CLC, VE2A

Un réseau fonctionnel, mais générateur de nuisances et de ruptures urbaines et paysagères

Le territoire de la CCVT est situé en dehors des grands axes autoroutiers mais avec une desserte départementale dense. L'offre d'infrastructures est généralement composée d'une à deux routes structurantes et de nombreuses routes étroites et sinueuses desservant les habitations.

Le territoire de la CC des Vallées de Thônes est efficacement relié aux bassins de vie et d'emplois environnants tels que Annecy.

La porte principale étant située via la RD16 entre Alex/Dingy-Saint-Clair et Annecy Nord, elle permet la jonction avec l'autoroute.

- Alex : croisement RD909 et RD16
- Serraval : RD12
- Croisement Col de la Croix Fry : RD909
- Le Grand-Bornand : RD4
- Route qui remonte la Vallée du Borne au croisement de la RD12/RD224

Le maillage est globalement satisfaisant, mais le réseau fait encore l'objet de fortes congestions aux heures de pointe et en période hivernale.

Il est également générateur de fortes nuisances sonores et de pollutions et marquent de fortes ruptures paysagères et urbaines.

Par ailleurs, en période de fort afflux touristique, le stationnement devient un problème sur l'ensemble du territoire de la CCVT.

08 Transports et mobilités

Les gares ferroviaires et routières



PRO PEM

Source : CCVT 2024

Un réaménagement des pôles gare à poursuivre

Un projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal est prévu au niveau de la gare routière de Thônes dans le cadre du projet de réaménagement de la rivière Nom.

Un agrandissement de la zone de stationnement, le réaménagement de la gare routière, la mise en place de 3 quais bus avec abri, un emplacement taxi, une borne de recharge électrique, du stationnement vélo, une liaison avec l'avenue du Vieux Pont et avec la voie verte sont projetés. C'est un projet porté par la commune de Thônes et la CCVT.

Il y a également des gares routières à La Clusaz, mutualisées avec un espace de stationnement et légèrement excentré du centre-ville et une au Grand-Bornand, en contrebas du centre-ville, avec un espace piéton important accolé.

Le report modal de la voiture individuelle vers les transports en commun se traduit en partie par des aménagements urbains et des services de mobilité qualitatifs autour des gares.

En effet, le dimensionnement des parkings de rabattement, des aménagements cyclables et piétons, contribuent à faciliter l'usage des modes alternatifs.

En outre, si le trajet domicile-travail est essentiellement visé ici, la pratique d'une alternative à la voiture dans le trajet professionnel a des impacts sur les modes utilisés pour les autres motifs de trajets.

08 Transports et mobilités

Le réseau de transports en commun



Lignes TC Interurbaines
 ■ Gare routière — Arrêt de bus
 — Ligne 62 — Ligne 63
 ● Aire d'influence de 250m autour des arrêts

INGETEC 04/2022

Source : Conseil communautaire privé, projet de plan d'actions 2023

Une desserte hétérogène

Le territoire de la CCVT est aujourd'hui desservi par le réseau départemental au nord et l'ouest du territoire.

En période scolaire, le réseau est structuré autour des axes suivants :

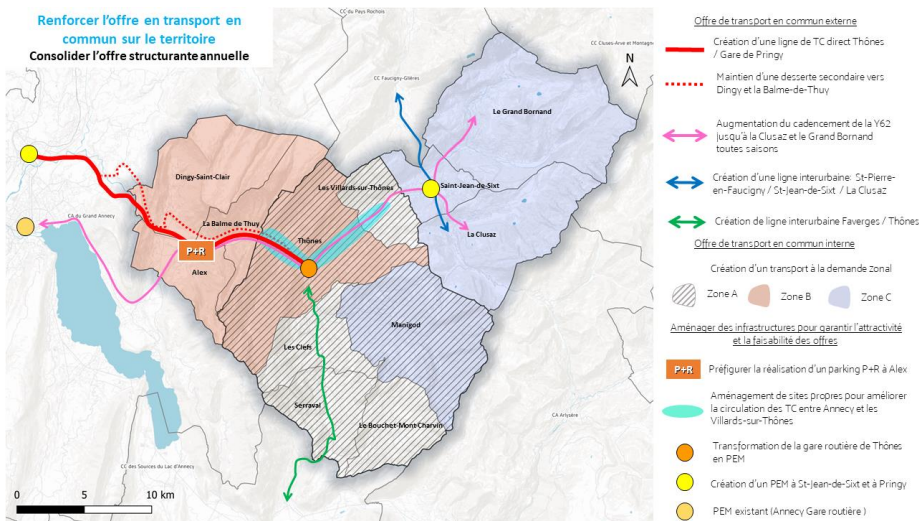
L62 – Anancy/Massif des Aravis, proposant environ 22 allers- retours par jour en semaine ;

L63 – Anancy/Thônes, proposant environ 6 allers-retours quotidiens en semaine.

Il existe un service de transport à la demande sur certaines communes. Par ailleurs, si une grande majorité de la population (86%) bénéficie d'un accès à moins de 10 minutes en voiture d'un arrêt de bus, les communes du sud du territoire en sont exclues.

Au niveau des transports scolaires un nombre important de lignes sont déployées :

- 9 circuits sont réalisés via un renfort des lignes régulières n°62 et n°63,
- 30 circuits sont dédiés aux transports scolaires. Ils desservent des communes non desservies par le réseau régional, tel que Les Clefs, Serraval, Manigod, Le Bouchet-Mont-Charvin etc.



Source : Plan d'action Mobilité des Vallées de Thônes-Grand Anancy, 2024

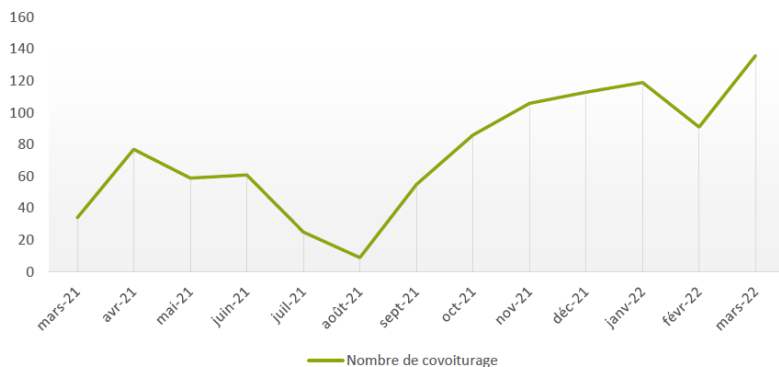
Durant les saisons estivales et hivernales de nombreuses navettes Aravis Bus desservent la CCVT gratuitement. En effet, 26 lignes de bus qui structurent le territoire principalement sur la commune du Grand Bornand et la Clusaz. Depuis 2023, le réseau a connu une amélioration de l'offre à travers une augmentation des fréquences sur les lignes, des correspondances améliorées et des véhicules entièrement neufs.

Les problèmes de stationnement et de circulation des TC sont importants en saison hivernal vers et dans les stations. Pour remédier à ces enjeux la CCVT a établi un plan d'action stratégique qui s'articule autour de 4 orientations stratégiques : renforcer l'offre en transports en commun, favoriser les modes actifs, accompagner le développement des mobilités alternatives, harmoniser la politique de stationnement.

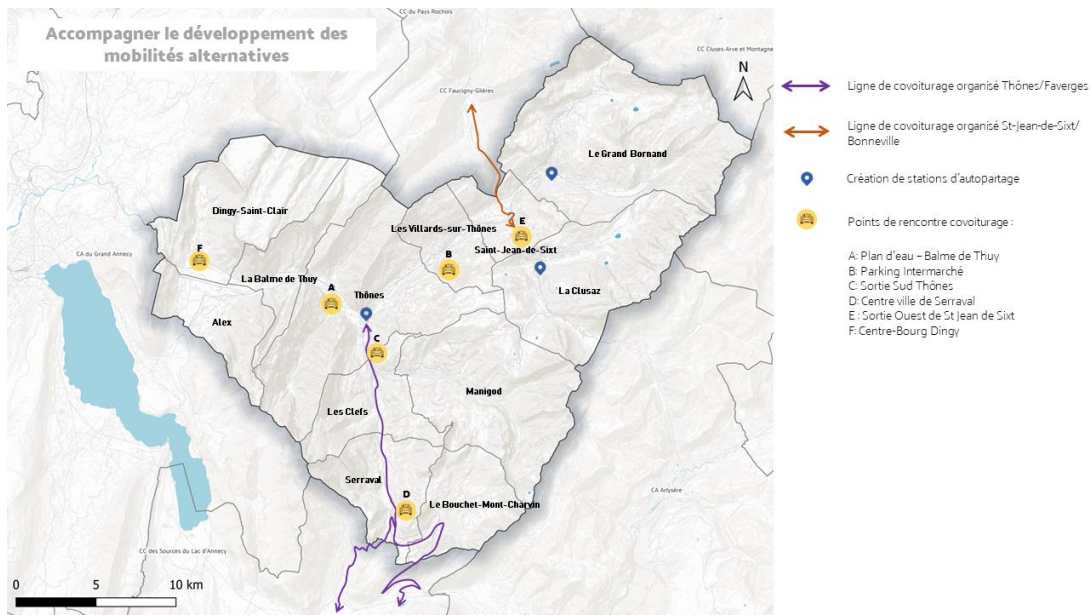
08 Transports et mobilités

Le réseau de covoiturage

Nombre de covoiturage réalisés par mois
Données RPC



Source : Diagnostic mobilité CCVT, ecomobilité, 2021



Source : Plan d'action Mobilité des Vallées de Thônes-Grand Annecy, 2024

Un réseau de covoiturage peu développé

L'étude Mobilité de la CCVT montre que 971 covoiturages ont été réalisés sur 1 an, une moyenne d'environ 75 trajets par mois soit un peu plus de 2 trajets par jour.

On compte une moyenne de 2,17 personnes par véhicules, contre une moyenne de 1,1 / 1,2 sans pratique du covoiturage.

Sur les covoiturages réalisés en mars 2022, soit 136 trajets :

- 100% des covoiturages ont été réalisés via l'application Blablacar Daily
- 132 trajets sur 136 sont des connexions avec le Grand Annecy (soit 97%)
- 2 trajets sont internes à la CCVT (La Clusaz-Thônes)
- -80% des trajets sont en lien entre Thônes et Annecy

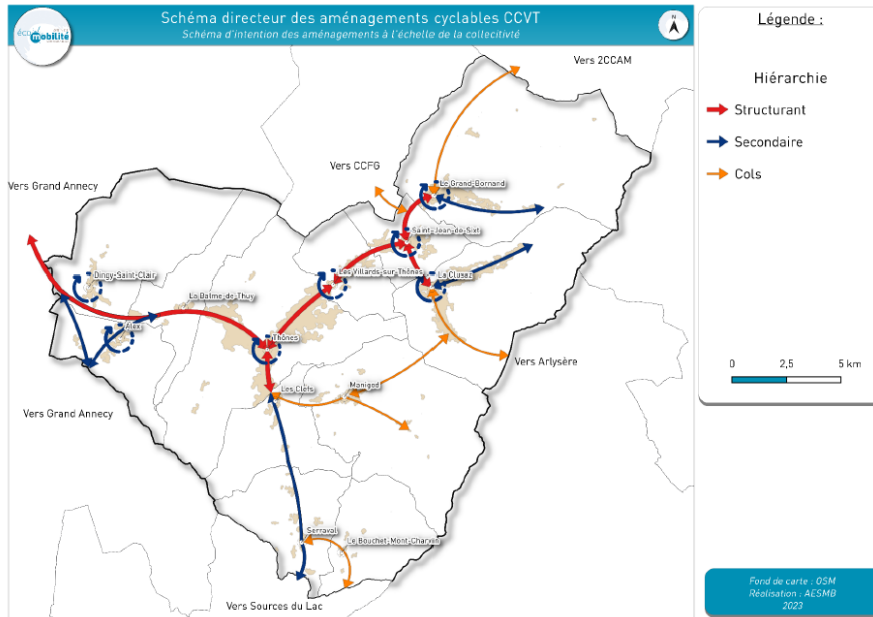
Le nombre de trajets réalisés est très faible, et n'est donc absolument pas représentatif. L'enjeu réside plutôt dans la construction d'une stratégie autour du covoiturage organisé.

Les potentiels de covoiturage organisé se concentrent sur la connexion entre Thônes et Annecy, et plus largement sur la connexion Grand Annecy <> CCVT.

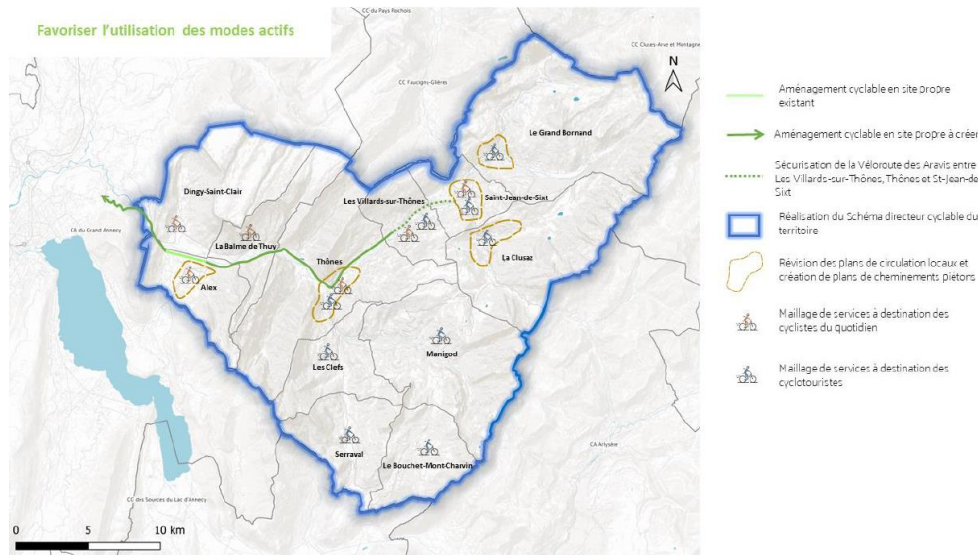
Développer le covoiturage s'avère être un enjeu important pour la CCVT.

08 Transports et mobilités

Le réseau de mobilités douces



Source : Schéma cyclable des Vallées de Thônes, 2023



Source : Plan d'action Mobilité des Vallées de Thônes-Grand Annecy, 2024

Des mobilités douces à développer

Selon l'étude mobilité menée sur le territoire de la CCVT et du Grand Annecy le territoire dispose d'un certain nombre d'aménagements dédiés aux cyclistes :

- 6 kilomètres d'aménagement en site propre,
- 10,8 kilomètres d'aménagement en bandes cyclables,
- 15 kilomètres partagés sur la voirie apaisée.

Les aménagements sont principalement concentrés le long de l'axe Annecy - La Clusaz en passant par Thônes, la D909 et D16.

Le territoire est traversé par une partie de la route des Grandes Alpes, ce qui fait de la CCVT un lieu intégrant la pratique cyclable de loisir.

Aussi, les services centrés sur le cyclotourisme et le vélo de loisirs sont déjà développés.

Mais la pratique du vélo quotidienne est rendu difficile par le dénivelé.

L'enjeu réside dans un meilleur développement de services cyclables (augmentation du nombre de voies, amélioration de la qualité et de la sécurité des voies cyclables, etc.).

Le Schéma Directeur Cyclable est en cours d'élaboration à l'échelle de la CCVT et prévoit d'être finalisée en 2024. Ce schéma d'infrastructure cyclable sera le fil conducteur pour avoir à terme un réseau cyclable intercommunal cohérent, continu et sécurisé. L'axe structurant traversera le territoire depuis le secteur de Dingy Saint Clair vers le Grand-Bornand la Clusaz via Thônes et Saint-Jean-de-Sixt.

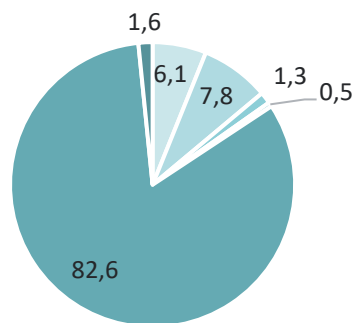
08 Transports et mobilités

Comportements mobilitaires

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre de travail

en 2020 en %

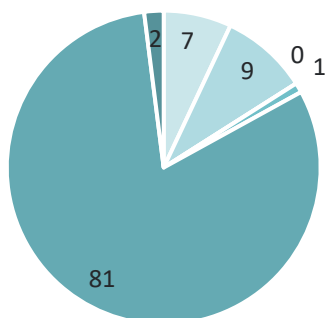
Données INSEE 2023



- Pas de déplacement
- Marche à pied (ou rollers, patinette)
- Vélo (y compris à assistance électrique)
- Deux-roues motorisé

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre de travail en 2011 en %

Données INSEE 2023



Une forte dépendance à la voiture qui s'accroît

Entre 2011 et 2020, la part modale de la voiture a progressé passant de 81% à 82,6% sur le territoire des Vallées de Thônes.

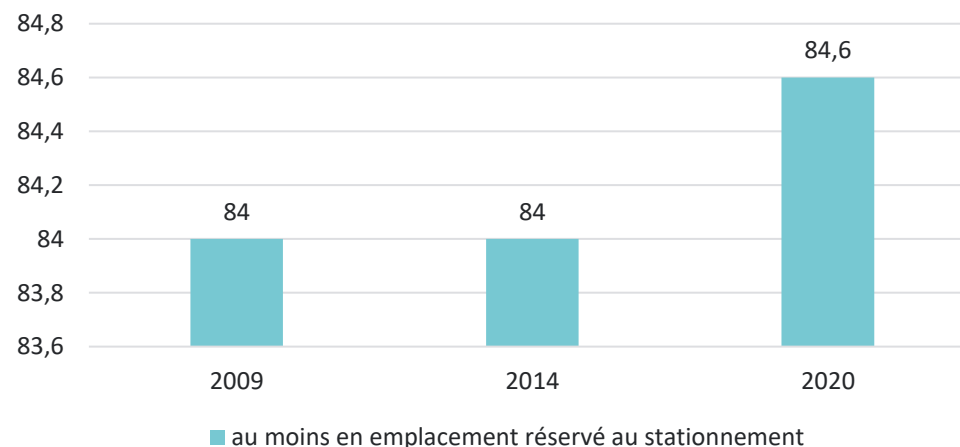
Ce fort taux s'explique par l'absence d'alternative à la voiture individuelle et l'enclavement géographique de certaines communes.

Les transports en commun ont peu augmenté passant de 1,6% en 2011 à 2% en 2020. La marche passant de 9% en 2011 à 7,8% en 2020 voit sa part modale baisser sur le territoire, concurrencée par la voiture sur les courts trajets notamment.

La difficulté d'accès à certaines communes, les problématiques liées aux financements des infrastructures et les coûts de gestion expliquent aujourd'hui la difficulté de mettre en place des transports collectifs sur le territoire.

Evolution de l'équipement automobile des ménages en %

Données INSEE 2023

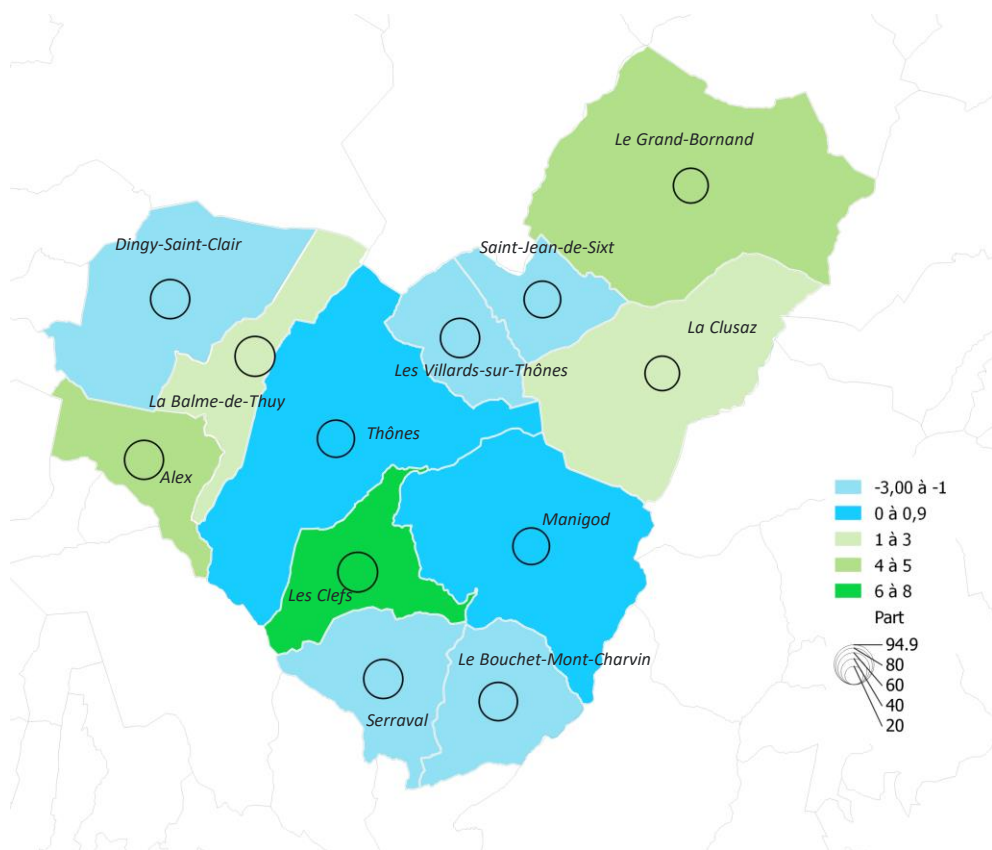


08 Transports et mobilités

Comportements mobilitaires

Part des déplacements domicile-travail en voiture en 2020 et évolution de la part des déplacements domicile-travail en voiture entre 2014-2020, en %

Source : Données INSEE 2023

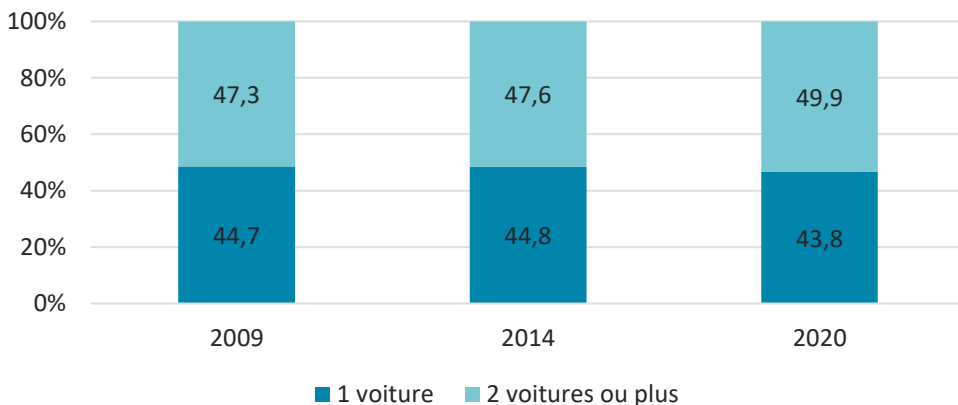


La part modale de la voiture a connu une hausse généralisée à l'échelle du territoire entre 2011 et 2020. Avec la progression de la multi-motorisation, ces résultats confirment la forte dépendance à la voiture des actifs du territoire qui se traduit aussi par un taux élevé de ménages possédant un véhicule personnel (93,7 % sur le territoire de la CCVT)

La commune des Clefs voit son taux d'évolution de l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail fortement augmenté sur la période 2014-2020, de même que la commune d'Alex. Ces communes attirent des ménages jeunes et travaillant sur le territoire du Grand-Annecy.

Evolution de l'équipement automobile des ménages en %

Source : Données INSEE 2023

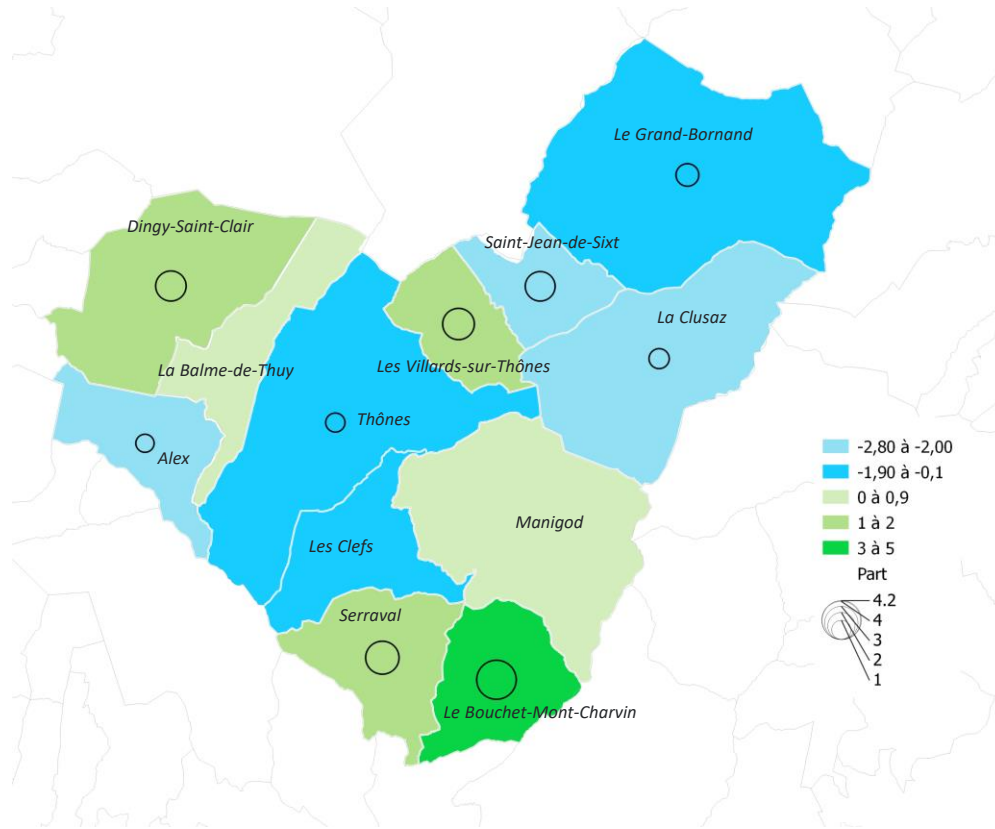


08 Transports et mobilités

Comportements mobilitaires

Part des déplacements domicile-travail en transports en commun en 2020 et évolution de la part des déplacements domicile-travail en transports en commun entre 2014-2020, en %

Source : Données INSEE 2023



Mais des mobilités douces et alternatives qui tendent à se développer

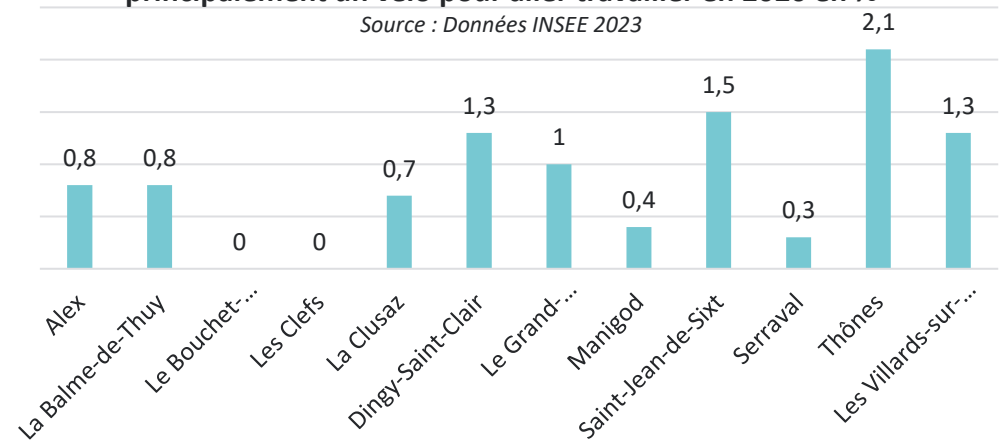
Outre la voiture, la part modale des transports en commun a également progressé à l'échelle du territoire. Le Bouchet-Mont-Charvin enregistre la plus grande hausse de l'utilisation des transports en commun pour se rendre au travail.

L'utilisation du vélo, pour se rendre au travail, est une pratique qui se concentre à Thônes. Thônes étant un pôle central, concentrant les activités, en fond de vallée, l'utilisation du vélo est facilitée.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette hausse des usages au sein des polarités du territoire comme l'amélioration des dessertes routières (bus régionaux) au sein du territoire et vers les polarités comme Annecy.

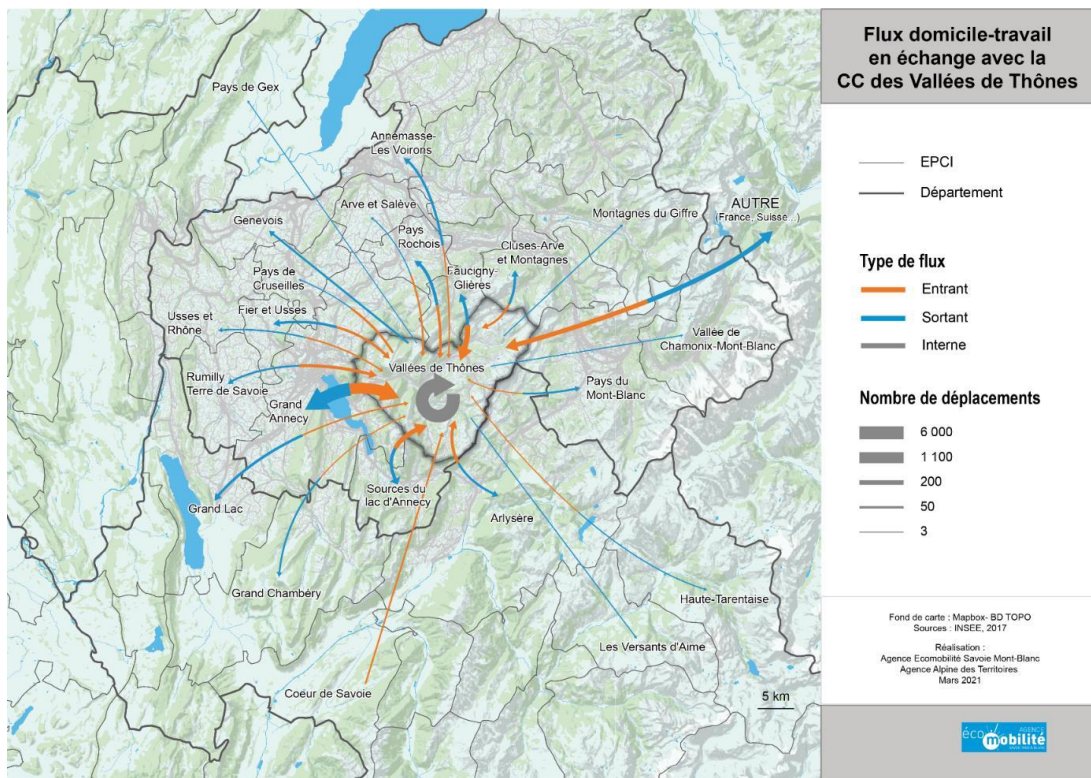
Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement un vélo pour aller travailler en 2020 en %

Source : Données INSEE 2023



08 Transports et mobilités

Flux pendulaires



Des flux domicile-travail soutenus entre la CC des Vallées de Thônes et le Grand Annecy

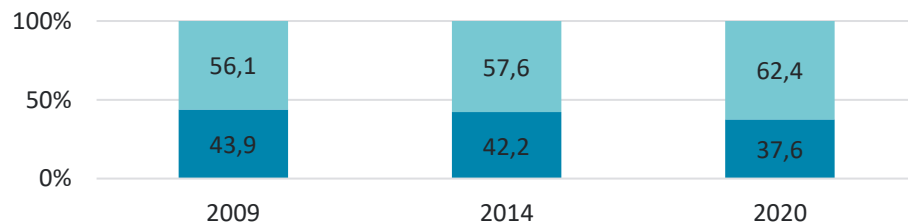
La majorité des déplacements domicile-travail quotidiens sont réalisés au sein du territoire de la CCVT (61% des déplacements en 2014). Cette situation illustre le caractère de bassin d'emplois du territoire. Les flux de déplacements les plus importants sont réalisés en direction vers Thônes, la Clusaz et le Grand-Bornand.

Les flux entrants représentent 16% des flux totaux. La majorité d'entre eux proviennent de la Haute-Savoie (66%) et plus précisément de la communauté d'agglomération du Grand Annecy (37%), suivi de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy (5%) et de la communauté de communes de Faucigny- Glières (5%). Les entrants provenant du département de la Savoie représentent 8% des flux.

Les flux sortants du territoire représentent 23% des flux totaux. La grande majorité des sortants se déplacent au sein de la Haute-Savoie (87%) et plus d'un déplacement sur trois effectué depuis la CCVT est en échange avec d'autres territoires.

Lieu de travail des actifs ayant un emploi qui résident dans la zone

Données INSEE 2023

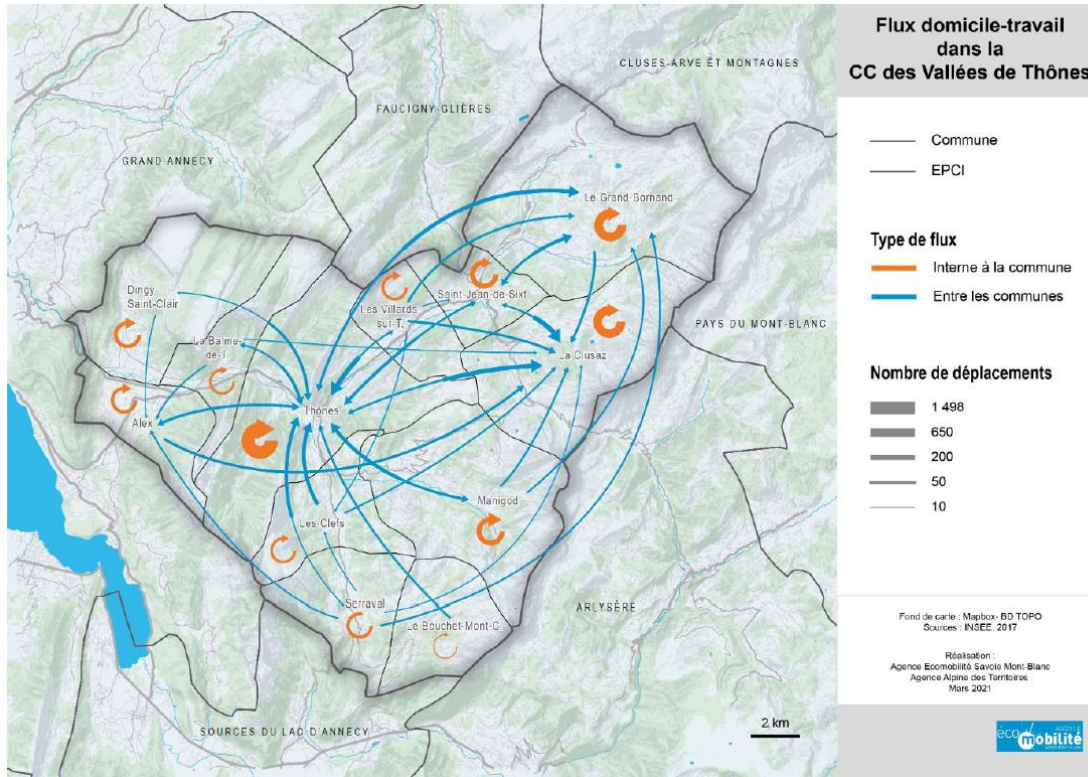


- dans une commune autre que la commune de résidence
- dans une commune de résidence

Dans ce sens là aussi les déplacements sont très importants en direction de la communauté d'agglomération du Grand Annecy (60%), suivi de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy (6%) et de la communauté de communes de Faucigny- Glières (5%). Les déplacements sortant du territoire de Fier-Aravis en direction du département de la Savoie représentent 5% des flux sortants.

08 Transports et mobilités

Flux pendulaires



Des flux internes tournés vers les pôles générateurs d'attractivités

64% des déplacements domicile-travail sont internes au territoire.

Concernant les flux internes à la CCVT, on constate que les personnes travaillent principalement dans les communes où elles résident. Les villes les plus attractives sont celles qui concentrent le plus de services et d'activités économiques en lien avec le tourisme :

- Thônes avec plus de 1 498 déplacements internes à la commune
- Le Grand-Bornand avec plus de 713 déplacements internes à la commune
- La Clusaz avec plus de 677 déplacements internes à la commune
- Saint-Jean-de-Sixt avec plus de 229 déplacements internes à la commune
- Manigod avec plus de 220 déplacements internes à la commune

La commune de Thônes attire aussi la majorité des flux depuis les autres communes, principalement depuis Les Villards-sur-Thônes, Les Clefs, Manigod et Serraval.

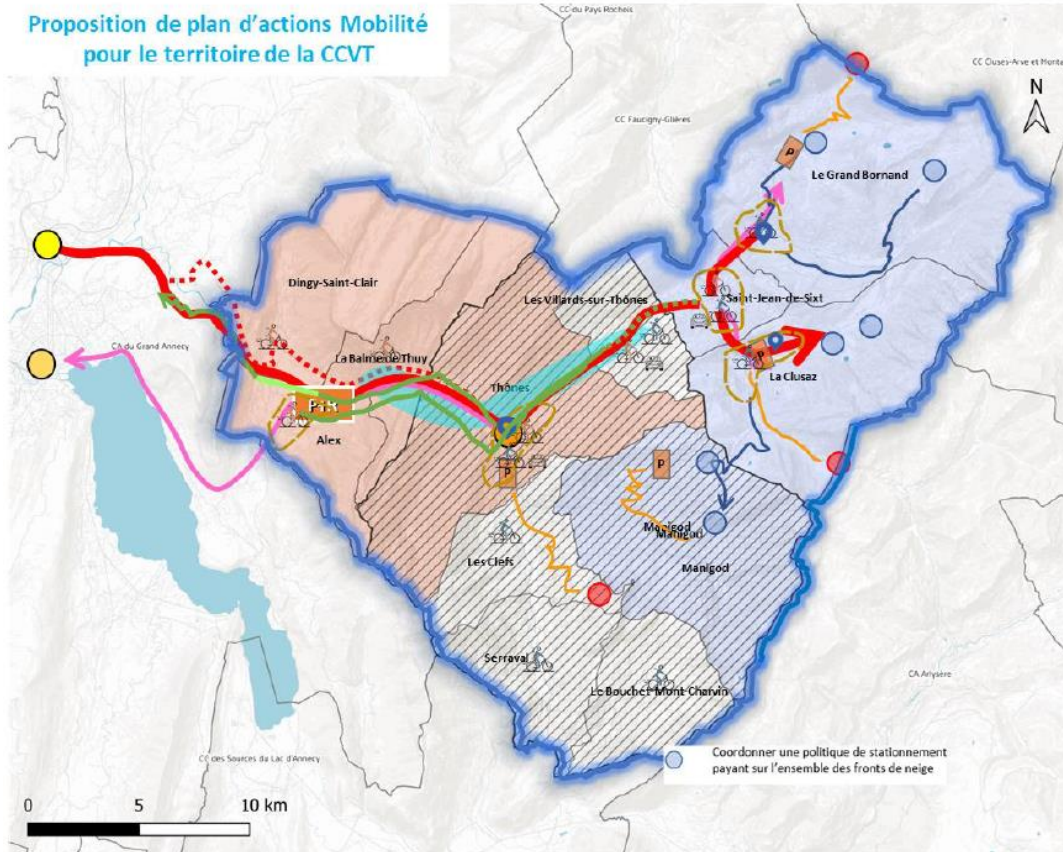
Il y a un également un certain nombre de flux assez importants entre les communes suivantes :

- Depuis Saint-Jean-de-Sixt en direction de La Clusaz (195 déplacements)
- Depuis Thônes en direction de La Clusaz (170 déplacements)
- Depuis Thônes vers Le Grand-Bornand (130 déplacements)
- Depuis Saint-Jean-de-Sixt vers Le Grand-Bornand (101 déplacements)

08 Transports et mobilités

Projets

Proposition de plan d'actions Mobilité pour le territoire de la CCVT



- Offre de transport en commun externe**
- Création d'une ligne de TC direct Thônes / Gare de Pringy
 - - - Maintien d'une desserte secondaire vers Dingy et la Balme-de-Thuy
 - ↔ Augmentation du cadencement de la Y62 jusqu'à la Clusaz et le Grand Bornand toutes saisons
- Offre de transport en commun interne**
- Création d'un transport à la demande zonal
- Aménager des infrastructures pour garantir l'attractivité et la faisabilité des offres**
- P+R Préfigurer la réalisation d'un parking P+R à Alex
 - Aménagement de sites propres pour améliorer la circulation des TC entre Annecy et les Villards-sur-Thônes
 - Transformation de la gare routière de Thônes en PEM
 - Création d'un PEM à Pringy Grand Annecy
 - PEM existant (Annecy Gare routière)
 - Coordonner une politique de stationnement payant sur l'ensemble des fronts de neige
 - ↔ Création d'une offre TC vers les cols depuis le Grand-Bornand, La Clusaz et Manigod

Source : Plan d'action Mobilité des Vallées de Thônes-Grand Annecy, 2024

Le Plan d'actions mobilité cible quatre grandes orientations stratégiques

- renforcer l'offre de transports en commun ;
- favoriser l'utilisation des modes actifs ;
- accompagner le développement des mobilités alternatives ;
- harmoniser la politique de stationnement.

Selon le plan d'action Mobilité des Vallées de Thônes – Grand Annecy 2024 : « Ces objectifs, accompagnés de proposition de leviers d'actions compilés dans l'étude mobilité Vallées de Thônes – Grand-Annecy, devraient permettre l'amélioration des conditions de circulation au sein des deux territoires et une meilleure gestion des flux externes. ».

08 Transports et mobilités

Éléments de synthèses

Points forts

- Une grande majorité des flux domicile-travail réalisés au sein de la CCVT et notamment vers le cœur de vallée et les stations, qui témoigne de l'existence d'un bassin d'emploi de proximité ;
- Des déplacements piétons importants à l'échelle des pôles secondaires et du pôle central (13% et 9% des déplacements en 2015) ;
- Des réflexions menées dans les documents locaux d'urbanisme en matière d'organisation et de gestion du stationnement ;
- Des services de mobilité touristique ;
- Une large majorité de la population de la CCVT résidant à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt de bus.

Points de vigilance

- Une utilisation majoritaire de la voiture pour les déplacements domicile- travail, avec un taux de motorisation très élevé sur les pôles de proximité et les pôles ruraux (89% des déplacements) ;
- Un enclavement géographique et une absence d'alternative performante à la voiture individuelle, adaptée aux caractéristiques rurales et de montagne du territoire ;
- Une congestion du réseau (à certaines heures et certains week-end) routier du territoire, causée par l'augmentation des déplacements routiers et l'inadaptation du réseau aux évolutions du trafic.

Enjeux

L'amélioration des conditions de circulation au sein du territoire, notamment entre vallées et stations et en échange avec l'agglomération annécienne :

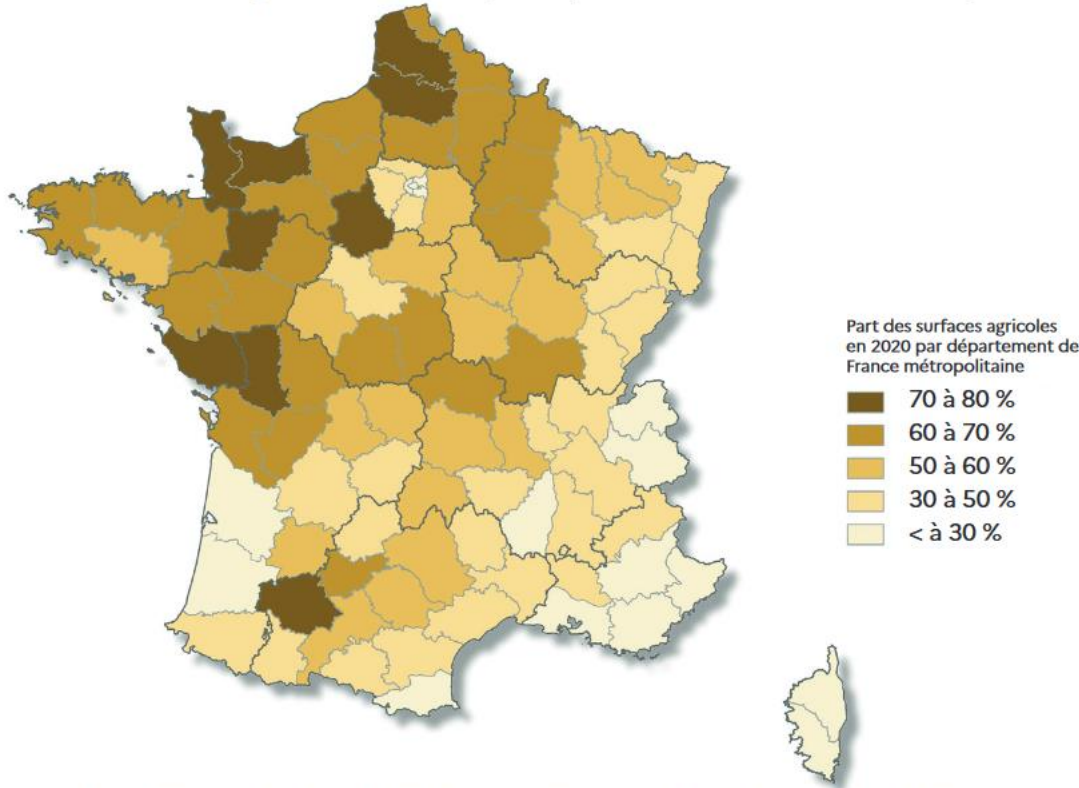
- le renforcement de l'offre de transports collectifs sur le territoire et l'amélioration de l'interconnexion entre les modes de transports existants : développement du transport à la demande et le TCSP ;
- Le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, notamment pour les déplacements domicile-travail et les mobilités de courte distance (autopartage, covoiturage, etc.) ;
- La promotion des modes actifs en cœur de bourgs et entre les villages à travers une gestion cohérente du stationnement et le développement d'aménagements dédiés ;
- L'amélioration de la gestion des flux de transit, notamment dans les vallées et en direction des stations, qui constitue aujourd'hui un enjeu fort pour la sécurité, la qualité et le cadre de vie à l'échelle intercommunale.

09 Agriculture

09 Agriculture

L'agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes et en Haute-Savoie

Part des surfaces agricoles en 2020 par département de France métropolitaine



Source : AdminExpress 2018 © IGN / Agreste - Enquêtes TERUTI 2019 - 2020 - 2021

En Auvergne-Rhône-Alpes, une vocation agricole affirmée et de profondes transformations

L'activité agricole de la région AURA est largement tournée vers l'élevage (lait, viande bovine, ovin, etc.) et les filières végétales (la vigne, les légumes, les grandes cultures, les fruits, etc.). En 2020 la surface agricole utile totale de la région représente 2,9 millions d'hectares ce qui en fait la 4^{ème} région agricole de France en surface. La région est marquée par un relief difficile (de montagne à l'est) avec 67% de sa surface classée en zone montagne ce qui oriente fortement les conditions d'exploitation.

En 50 ans, l'agriculture s'est transformée et s'est restructurée au sein d'exploitations bien moins nombreuses et plus grandes. Cette période est aussi marquée par la sortie du modèle de l'exploitation familiale, avec une substitution progressive de l'emploi familial par des salariés, et des formes sociétaires de plus en plus présentes.

Par ailleurs, la région amorce sa transition agricole. La SAU dédiée à l'agriculture biologique a augmentée ces dernières années. AURA représente aujourd'hui 11,70% des surfaces agricoles françaises en agriculture biologique et en conversion, soit une augmentation de 8,75% par rapport à 2019. Tout comme la région AURA, le département de la Haute-Savoie développe ses surfaces bio avec une augmentation de +10% par an en moyenne depuis 2011.

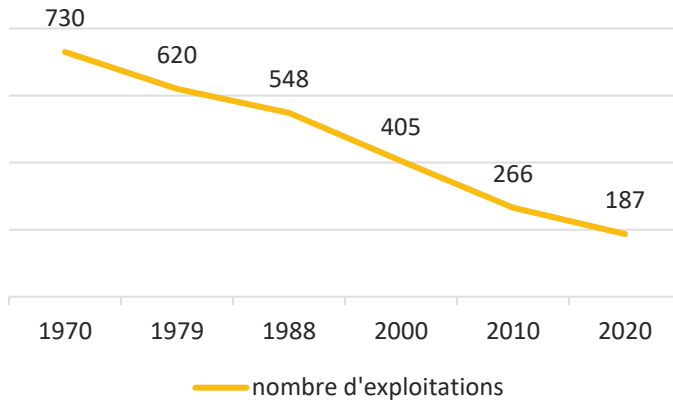
Toutefois, la production en bio reste marginale sur le territoire de la CCVT.

09 Agriculture

Nombre d'exploitation en SAU

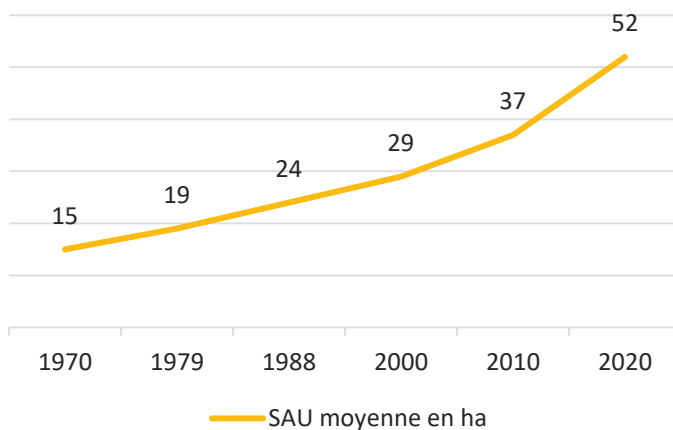
Evolution du nombre d'exploitations sur la CCVT

Source : Données agreste 2020



Evolution de la SAU Moyenne sur la CCVT

Source : Données agreste 2020



	2010	2020	170 exploitations en 2021	évolution
nombre total d'exploitations	266	187		-29,7 %
SAU totale (ha)	10 037	9 818		-2,2 %
SAU moyenne (ha)	37,7	52,5		39,1 %
PBS totale (k€)	16 327	15 027		-8,0 %
total UGB	10 310	9 961		-3,4 %
travail total (ETP)	425,3	352,3		-17,2 %
nombre de chefs d'exploitation ¹	376	289		-23 %
└ dont femmes	25 %	32 %		+7 points
âge moyen des chefs d'exploitation ¹	47	46		0 an

Une baisse continue des surfaces agricoles et du nombre d'exploitations

Le secteur agricole des Aravis, intégrant la totalité des communes de la CCVT, est situé en totalité en « montagne difficile ». Et comme pour de nombreux territoires agricoles les surfaces des terres agricoles ont fortement diminué sur le territoire des Vallées de Thônes au cours de la dernière décennie : -2,2% de SAU entre 2010 et 2020 (Source : AGRESTE 2020), soit une baisse comparable aux moyennes régionales et nationales.

Parallèlement à cette baisse des surfaces agricoles, le nombre d'exploitations a lui aussi fortement diminué : le territoire comptait 266 exploitations en 2010 puis 187 en 2020. Les chiffres de 2021, traités par la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, indiquent 170 exploitations, soit une perte de 17 exploitations en 1 an.

09 Agriculture

Structure des exploitations

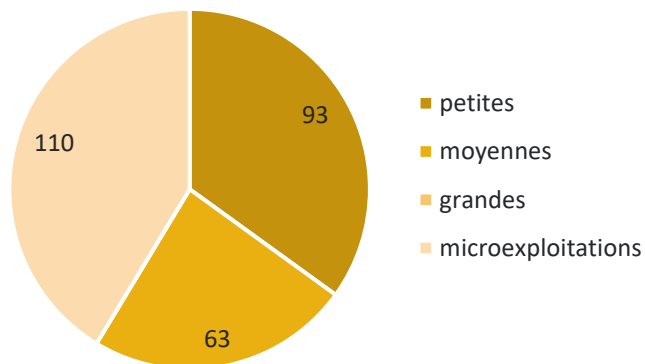
Dimension économique

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	266	187	10 037	9 818	10 310	9 961	425	352	15 027
microexploitations	110	s	1 374	1 280	662	s	56	s	s
petites	93	73	3 586	3 269	3 750	3 242	174	127	4 796
moyennes	63	61	5 077	5 086	5 898	5 908	195	178	9 345
grandes	0	s	0	s	0	s	0	s	s

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 – : pas de données

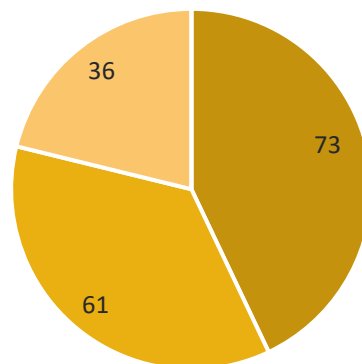
Nombre d'exploitations en 2010 en %

Source : Données agreste 2020



Nombre d'exploitations en 2020 en %

Source : Données agreste 2020



Une forte tendance à l'agrandissement des exploitations

La taille des exploitations du territoire suit la tendance nationale et départementale à savoir une certaine augmentation, que ce soit en termes de surfaces agricoles utiles (SAU) moyennes et totales, qu'en termes de dimensions économiques.

Entre 2010 et 2020, sur le territoire de la CCVT, la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 39,1% tandis que le nombre de petites exploitations et leur SAU ont diminué. A titre de comparaison, en Haute-Savoie, la SAU moyenne a augmenté de 34,4% entre 2010 et 2020 et le nombre de grandes exploitations a également augmenté passant de 155 en 2010 à 210 en 2020.

09 Agriculture

Statuts juridiques

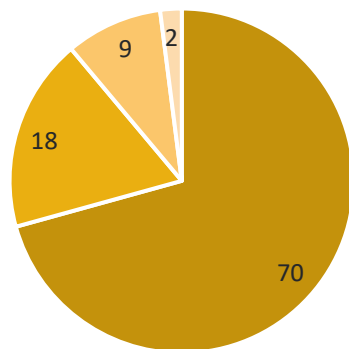
Statut juridique

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	266	187	10 037	9 818	10 310	9 961	425	352	15 027
exploitations individuelles	187	96	4 602	3 505	3 990	2 761	191	113	3 723
GAEC	48	61	3 620	4 789	4 166	5 358	159	178	8 460
EARL	25	23	1 556	1 309	1 913	1 669	61	51	2 589
autres statuts	6	7	259	215	242	173	14	9	256

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 – : pas de données

Nombre d'exploitations en 2010 selon le statut juridique en %

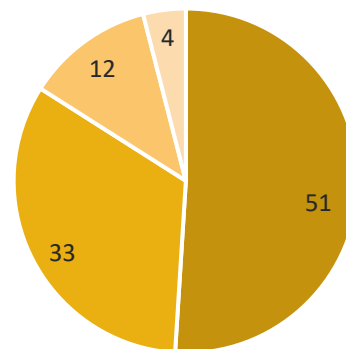
Source : Données agreste 2020



- exploitations individuelles
- GAEC
- EARL
- autres statuts

Nombre d'exploitations en 2020 selon le statut juridique en %

Source : Données agreste 2020



Des formes sociétaires de plus en plus représentées

L'agrandissement progressif des exploitations agricoles va de pair avec le développement des formes sociétaires, davantage représentées qu'en 2010, passant de 18% de GAEC et 9% de EARL à 33% de GAEC et 12% de EARL en 2020.

Les exploitations individuelles restent la forme la plus représentée sur le territoire : 51% d'exploitations individuelles.

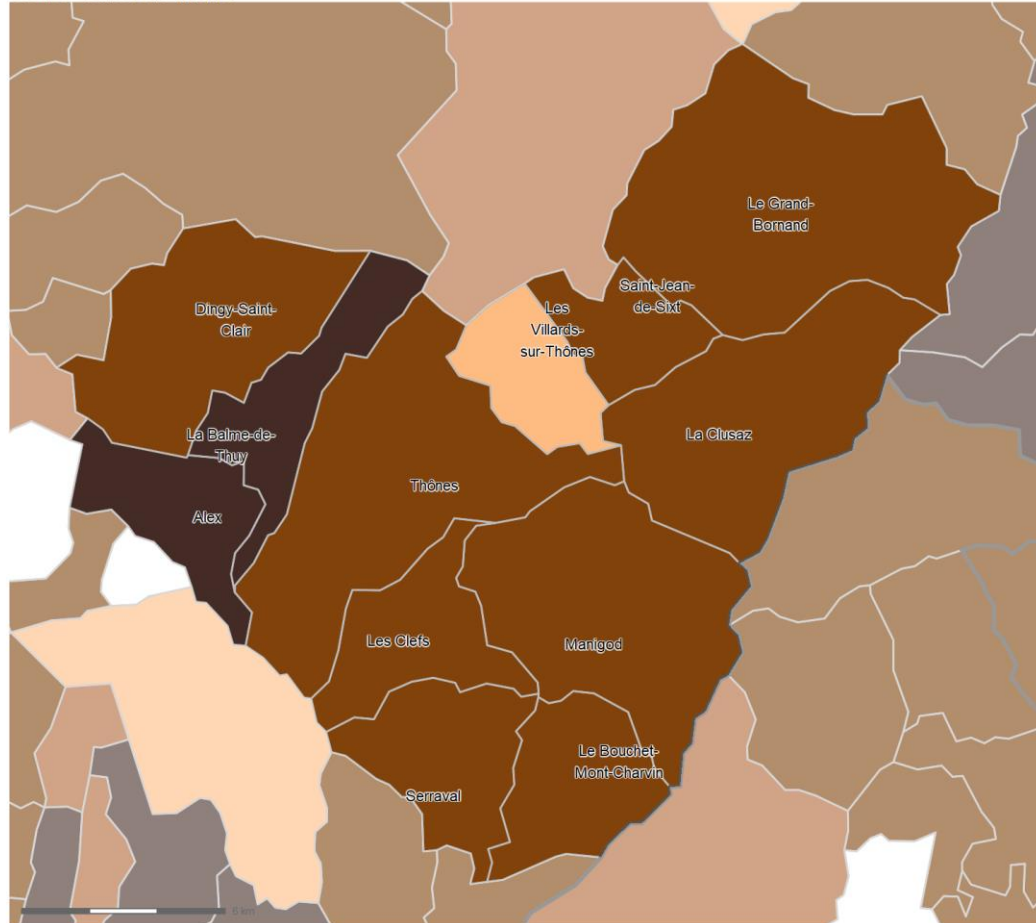
A l'échelle départementale, les tendances sont similaires puisque en 2020 23% des exploitations sont en GAEC et 11% en EARL, contre 15% GAEC et 8% de EARL en 2010.

09 Agriculture

Orientations technico-économiques

Orientation technico-économique

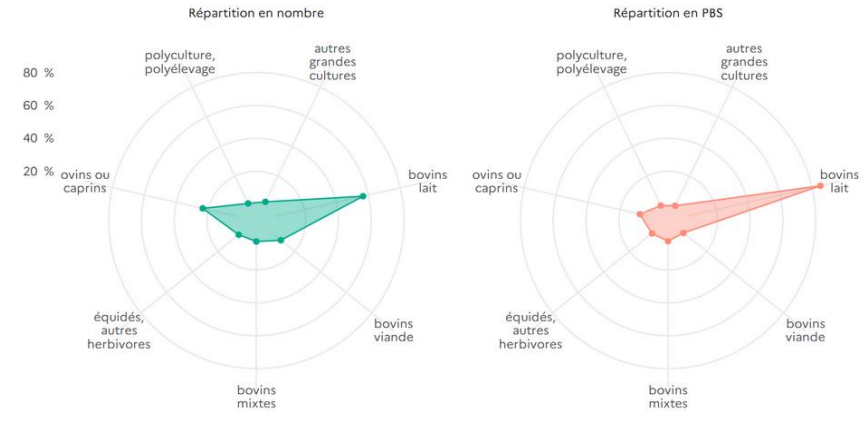
CC des Vallées de Thônes



source : Agreste – recensement agricole 2020
fond carto. : d'après IGN – ADMIN EXPRESS 2022

Orientation technico-économique

CC des Vallées de Thônes



source : Agreste – recensement agricole 2020

L'élevage bovin laitier toujours représentatif

Les exploitations sont donc de moins en moins nombreuses et plus grandes, et elles se transforment en profondeur.

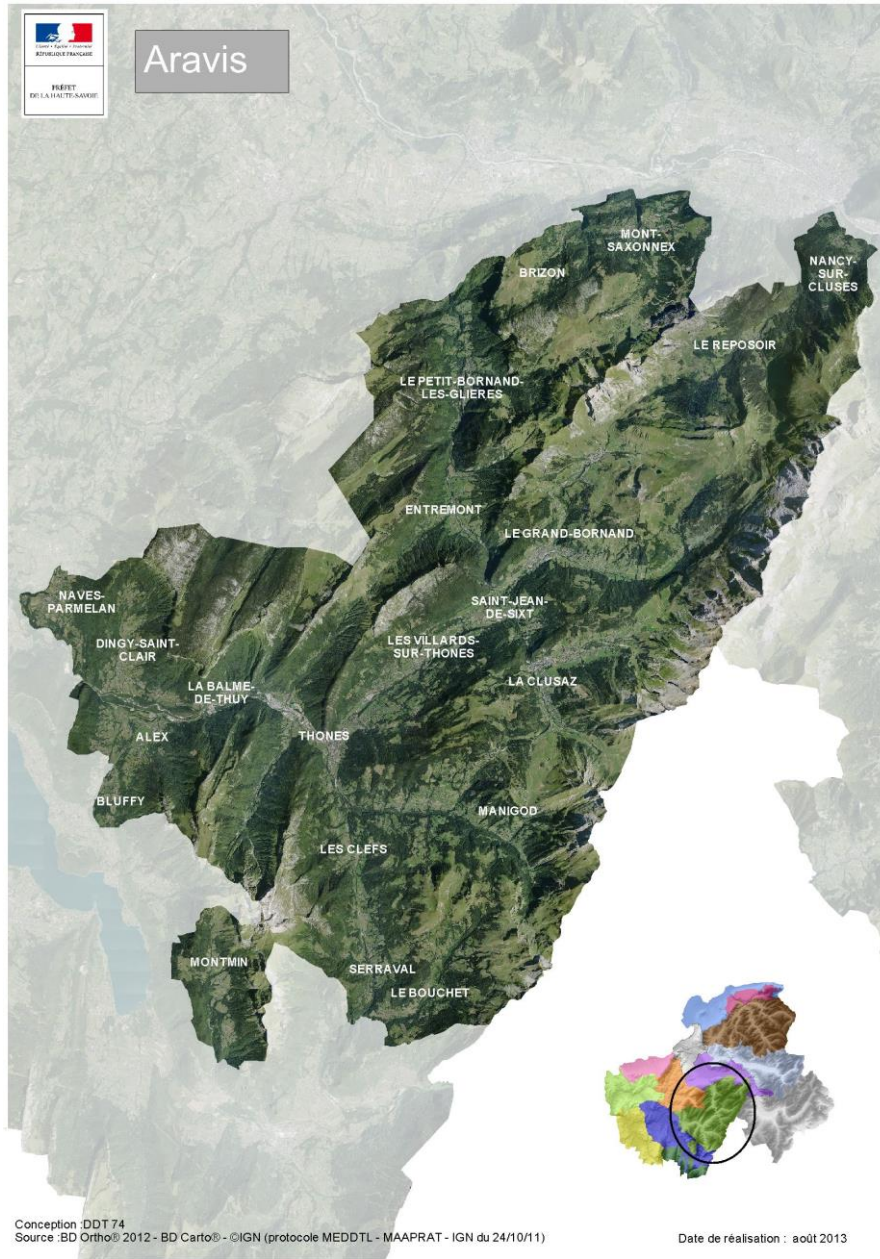
En effet, ces cinquante dernières années sont marquées par la restructuration de l'élevage bovin laitier en particulier à l'échelle nationale.

Cependant dans le secteur des Aravis et de la CCVT la spécialisation dans la production de bovins/lait reste l'orientation technico-économique dominante.

Les 3 AOP (le reblochon, le chevrotin et l'abondance) assurent une très bonne valorisation du lait de vache et de chèvre.

09 Agriculture

Trois AOP du territoire des Aravis



Les Aravis sont le berceau de trois AOP :

- le reblochon de Savoie (1958) / le chevrotin (2022) / L'abondance (1990)

Cinq IGP :

- Tomme/ Emmental/ Gruyère/ Raclette de Savoie/ Pommes et/ou Poires

Une Indication Géographique (IG) : Génépi des Alpes

Ces produits assurent une très bonne valorisation du lait. Les Aravis présentent une agriculture particulièrement dynamique, qui représente 10 % de l'agriculture départementale en termes d'exploitations, d'actifs agricoles, de nombre de vaches laitières et de quantité de lait produit.

La pluriactivité y est très faible, liée à la spécificité de transformation du lait à la ferme. LA CCVT s'inscrit dans cette dynamique.

La quasi-totalité de la production laitière est transformée à la ferme. L'affinage est réalisé soit à la ferme, soit par la société coopérative agricole des producteurs de reblochons de la vallée de Thônes, soit encore par des affineurs privés.

Deux-tiers des exploitations utilisent des alpages pour la production laitière. Une partie importante des alpages est regroupée au sein des Associations Foncières Pastorale (AFP), mais leur utilisation est systématiquement individuelle, sans mélange de troupeaux.

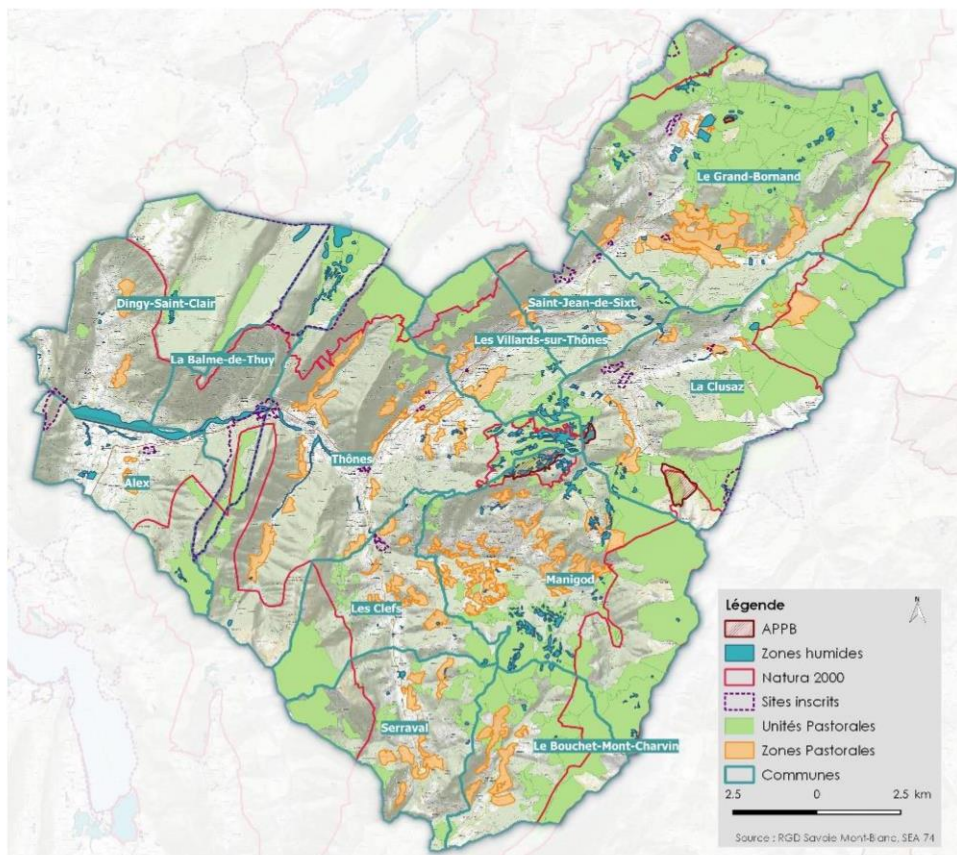
La surface agricole de la CCVT est quasi exclusivement en prairies naturelles.

Cependant à l'échelle du territoire des Aravis, la SAU en vallée n'est pas suffisante pour l'alimentation des troupeaux, et la plupart (environ 75%) des exploitations achètent une grande partie du foin nécessaire à l'hivernage des animaux. Plus de 40% des exploitations produisent moins du tiers du foin consommé par leurs animaux. On estime à plus de 10 000 tonnes les achats de foin (représentant plus de 2 000 ha de surfaces de production).

09 Agriculture

Les alpages, éléments structurants du territoire

Les alpages : un milieu fragile à préserver



Les espaces pastoraux constituent un élément typique du territoire. Ils forment des milieux ouverts d'intérêt écologiques et subissent de nombreuses pressions anthropiques, comme une surfréquentation des sites ou une fermeture des milieux.

La CCVT compte 211 unités pastorales et 10 021 hectares de pelouses, pâturages boisés et zones escarpées sur les différents massifs. Les espaces pastoraux sont riches en diversités et constituent des écosystèmes précieux. Généralement en tête de bassin versant, les alpages regroupent plusieurs zones humides à protéger.

Aussi, la CCVT a mise en place une stratégie pastorale via un contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles sur la période 2022-2026 en partenariat avec le département de la Haute-Savoie.

Cette stratégie pastorale doit permettre de favoriser la préservation des alpages via différentes actions opérationnelles.

Le CTENS de la CCVT définit trois grands axes pour l'avenir des espaces pastoraux de la CCVT qui sont : conciliation des usages, stratégie foncière et améliorations pastorales.

Ces axes vont permettre de mettre en place des actions concrètes pour préserver l'activité agro-pastorale sur le territoire : la sécurisation de l'eau potable, l'acquisition des espaces agro-pastoraux et l'aménagement des sites sensibles, etc.

Le département, la région, l'Europe et d'autres acteurs soutiennent également la conservation des espaces pastoraux avec notamment des projets d'amélioration de la gestion et du traitement des effluents des bâtiments d'alpage, des aménagements pour l'accueil du public ou encore la reconquête de zones délaissées de pâturage.

Un contrat pastoral du territoire (2021-2026) vient également appuyer la stratégie agro-pastorale de la CCVT.



Source : Manigod.com 2024

09 Agriculture

Orientations technico-économiques

	exploitations		SAU (ha)		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	266	187	10 037	9 818	15 027
<i>dont</i>					
céréales et/ou oléoprotéagineux	–	–	–	–	–
autres grandes cultures	14	5	247	s	5
fruits ou autres cultures permanentes	s	–	s	–	–
légumes ou champignons	–	–	–	–	–
fleurs et/ou horticulture diverse	s	–	s	–	–
viticulture	–	–	–	–	–
bovins lait	125	106	7 000	6 798	12 802
bovins viande	17	17	464	634	299
bovins mixtes	9	5	503	467	378
équidés et/ou autres herbivores	23	7	325	357	375
ovins ou caprins	52	44	1 455	1 459	1 143
porcins	–	–	–	–	–
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	3	–	13	–	–
volailles	–	–	–	–	–
polyculture et/ou polyélevage	19	3	18	s	26
non classées	–	–	–	–	–

Une restructuration progressive de l'élevage bovin

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations avec une production dominante de type bovin lait a diminué : 106 exploitations en 2020 contre 125 en 2010. La SAU dédiée au « bovin lait » a également diminué : 6 798 en 2020 contre 7 000 en 2010.

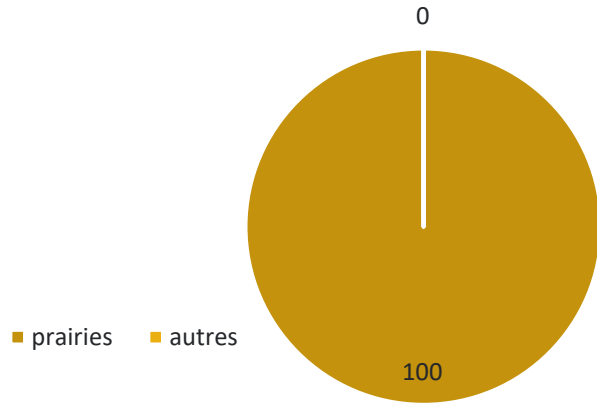
Parallèlement, le nombre d'exploitations bovines dédiées à la viande est resté stable et la SAU a augmenté passant de 464 hectares en 2010 à 634 hectares en 2020.

09 Agriculture

Les surfaces agricoles cultivées

Répartition des cultures principales en 2020 en %

Source : Données agreste 2020



Des surfaces agricoles prairiales pérennes

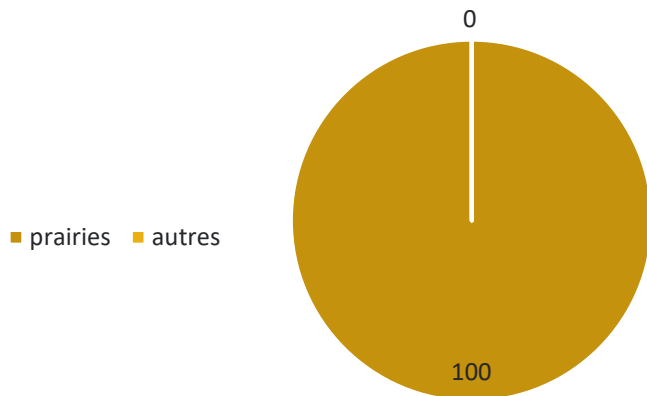
Les surfaces agricoles sont essentiellement des prairies : c'est une des caractéristiques typiques du territoire en lien avec la forte représentation du pâturage et de la production fromagère qui font partie intégrante de l'histoire du territoire. Ces surfaces ont toutefois diminué sur les dix dernières années : passant de 10 022 hectares en 2010 à 9 809 hectares en 2020.

La CCVT s'inscrit également dans une dynamique de développement de l'agriculture biologique, bien qu'elle soit moins présente qu'à l'échelle départementale ou régionale. La surface de prairie en agriculture biologique représente 358 hectares en 2020, soit 4% des surfaces cultivées.

Une faible surface est dédiée à la production de céréales. Cette proportion reste stable depuis 2010 : **7 hectares de SAU**.

Répartition des cultures principales en 2010 en %

Source : Données agreste 2020



Surfaces cultivées

	exploitations en ayant		surfaces (ha)		dont surface en AB en 2020		surface irriguée (ha)		
	2010	2020	2010	2020	en ayant ha	part en %	2010	2020	
total SAU	255	185	10 037	9 818	10	359	4 %	1	s
dont									
céréales	3	s	7	7	0	s	s	0	s
pommes de terre	s	3	0	0	s	s	s	0	s
prairies ²	249	184	10 022	9 809	9	358	4 %	0	s
cultures fruitières	3	s	2	s	s	s	s	0	s
jachères	3	s	s	s	0	s	s	-	s

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 - : pas de données

09 Agriculture

Main d'œuvre et devenir des exploitants

Main d'œuvre des exploitants

	nombre d'actifs			volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
main d'œuvre totale ¹	698	459	-34 %	425	352	-17 %
chefs d'exploitations, coexploitants	376	289	-23 %	296	263	-11 %
— dont coexploitants familiaux	107	96	-10 %	103	93	-9 %
main d'œuvre familiale ²	172	76	-56 %	93	44	-52 %
salariés permanents ³	26	41	58 %	21	30	43 %
sous-total main d'œuvre permanente	574	406	-29 %	410	338	-18 %
saisonniers et salariés occasionnels	124	53	-57 %	16	14	-9 %

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 – : pas de données

Devenir des exploitants

	exploitations	
	2020	part
nombre d'exploitations non concernées	153	82 %
total d'exploitations concernées	34	18 %
dont :	–	–
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	9	5 %
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	9	5 %
ne sait pas	14	7 %

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 – : pas de données

La sortie du modèle de l'exploitation familiale

En Haute-Savoie, le volume de travail agricole a baissé de 4 997 à 2 920 équivalents temps plein (ETP), entre 2021 et 2020.

Une dynamique qui s'observe également sur le territoire de la CCVT pour lequel le volume de travail temps plein a diminué de -17% en 10 ans et pour lequel la main d'œuvre total a baissé de -34%. La composition de la main d'œuvre agricole se transforme progressivement : les membres de la famille du chef d'exploitation participent de moins en moins à la vie de l'exploitation.

Alors que dans les années 1970, les $\frac{3}{4}$ des exploitations recouraient à des membres de la famille, elles représentent moins de 20 % des exploitations de nos jours.

Ces membres de la famille, hors chefs d'exploitation et coexploitants, représentaient 172 actifs en 2010, mais seulement 76 actifs en 2020. Ils ont été largement remplacés par les salariés permanents et/ou occasionnels, le plus souvent non-membres de la famille.

L'augmentation continue de la surface moyenne et de la dimension économique des exploitations agricoles du territoire, corrélée à la baisse du nombre d'actifs agricoles et au vieillissement progressif des chefs d'exploitations, pose la question de la transmission et du devenir des exploitations du territoire. En 2020, 18% des exploitations sont concernées par la problématique (chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans) : parmi elles 5% n'envisagent pas un départ immédiat ou envisagent une co-exploitation.

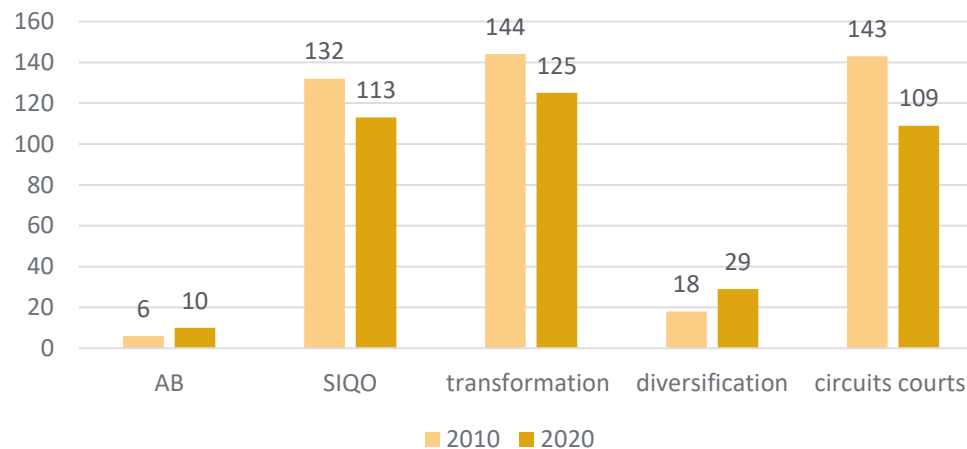
09 Agriculture

Démarches de valorisation

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	266	187	-30 %	100 %
agriculture biologique	6	10	67 %	5 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) dont	132	113	-14 %	60 %
AOP	129	105	-19 %	56 %
IGP	5	28	460 %	15 %
Label rouge	0	5	5	5
activités de transformation (hors vinification à la ferme) dont	144	125	-13 %	67 %
transformation de lait	136	122	-10 %	65 %
transformation ou découpe de viande	–	10	–	5 %
transformation de fruits et/ou légumes ¹	–	0	–	0 %
activités de diversification dont	18	29	61 %	16 %
travail à façon	3	17	467 %	9 %
tourisme - hébergement - loisirs	10	10	0 %	5 %
énergie renouvelable (pour la vente)	0	0	–	0 %
circuits courts (hors vin) dont	143	109	-24 %	58 %
vente directe (hors vin)	124	104	-16 %	56 %

Evolution du nombre de structures engagées dans une démarche de valorisation

Source : Données agreste 2020



L'agriculture biologique connaît une représentation grandissante

Malgré le recul du nombre d'exploitations 2010, les démarches de valorisation sur le territoire sont de plus en plus nombreuses. Parmi elles, la plus significative est la conversion vers une agriculture biologique qui représente l'évolution la plus importante : elles représentent 10 exploitations en 2020, contre seulement 6 en 2010 soit une évolution de +67%. Ces taux restent tout de même faibles comparés aux taux régionaux et départementaux.

Les activités de diversification représentent ensuite les évolutions les plus significatives, en particulier le travail « à façon » (+467%), qui peut permettre à un agriculteur de déléguer ou de tester de nouvelles pratiques, notamment traditionnelles, de bénéficier de matériel agricole ou encore de transmettre son exploitation. A contrario les activités de transformation à la ferme reculent de -13% sur le territoire de la CCVT, tout comme les circuits courts avec une diminution de -24% entre 2010 et 2020. Ce recul peut s'expliquer par la charge de travail importante qu'engendre ces activités.

09 Agriculture

Éléments de synthèse

Points forts

- Une filière économique historique structurante pour le territoire ;
- Des surfaces agricoles de pairies encore largement majoritaires, qui participent à l'identité pastorale de montagne du territoire ;
- Une activité qui participe au maintien du grand paysage ouvert du territoire, favorisant une importante biodiversité ;
- Une activité agricole qui se porte bien malgré la réduction du nombre d'exploitations à en croire l'évolution de la production brute standard.

Points de vigilance

- Une diminution constatée des surfaces dédiées à l'agriculture en lien avec une artificialisation de ces espaces ;
- Une diminution du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles ;
- Un vieillissement progressif des exploitants et des problématiques de transmission des exploitations dans un contexte d'augmentation continue de la dimension économique et de la taille des exploitations ;
- Un impact déjà marqué des conséquences des changements climatiques (sécheresse) sur les systèmes de production.

Enjeux

Une agriculture à pérenniser à travers :

- Des actions favorisant la transformation locale des produits agricoles ;
- Des actions de communication pour une image positive de l'agriculture et la promotion des produits qui en sont issus, par la construction d'une stratégie de mise en tourisme ;
- L'appui des projets de diversification et le développement de filières courtes, de ventes directes et l'intégration des produits locaux dans les cantines scolaires ;
- La limitation du mitage des espaces agricoles par un développement urbain s'appuyant sur une trame existante et veillant à pérenniser l'agriculture en périphérie ;
- Le maintien de conditions d'exploitation viables : circulation du matériel agricole, accès aux parcelles, maintien de liaisons fonctionnelles entre les parcelles et les sièges d'exploitations ;
- Un meilleur équilibre entre les usagers du territoire (agriculteurs, promeneurs, cyclistes, touristes...) afin de trouver un « Vivre ensemble » constructif ;
- La nécessité de s'adapter rapidement aux conséquences du changements climatiques.

Contact

Équipe projet VE2A

Personnes à contacter

Frédéric
Régnier

*Urbaniste
Géographe*



Directeur général adjoint

Directeur du pôle planification
et environnement
Associé

f.regnier@ve2a.com
+33 6 40 44 65 80

 www.ve2a.com contact@ve2a.com
+33 9 72 33 32 84

Gaël
Penaud

*Ingénieur
Environnementaliste*



Directeur d'études

Responsable du service
environnement

g.penaud@ve2a.com
+33 7 86 55 43 24

 www.ve2a.com contact@ve2a.com
+33 9 72 33 32 84

Mathilde
Loncle

*Urbaniste
Géographe*



Chargée d'études

Pôle planification
et environnement

m.loncle@ve2a.com
+33 6 40 86 59 68

 www.ve2a.com contact@ve2a.com
+33 9 72 33 32 84

SARL VE2A - Siège Social

Moulin Marc d'Argent
3 rue des petites eaux de
Robec -76000 ROUEN
Tel.: 09 72.33.32.84
contact@ve2a.com

Agence Paris

Le « cinq »
5 Rue de Savoie - 75006 PARIS
+33 1 43 26 66 39

Agence Océan Indien

Cour de l'Usine
La Mare
97438 Sainte-Marie

10 Annexes

10 Annexes

Composition des gammes d'équipements

Libellé équipement de proximité
Réparation automobile et de matériel agricole
Maçon
Plâtrier, peintre
Menuisier, charpentier, serrurier
Plombier, couvreur, chauffagiste
Électricien
Entreprise générale du bâtiment
Coiffure
Restaurant, restaurant rapide
Agence immobilière
Institut de beauté, ongles
Bureau de poste, relais poste, agence postale
Boulangerie
Boucherie, charcuterie
Fleuriste, jardinerie, animalerie
Épicerie, supérette
École élémentaire
Médecin généraliste
Chirurgien dentiste
Infirmier
Masseur kinésithérapeute
Pharmacie
Taxi, VTC
Boulodrome
Tennis
Terrain de grands jeux
Bibliothèque
Salle ou terrain multisports

Libellé équipement intermédiaire
Banque, Caisse d'Épargne
Services funéraires
Contrôle technique automobile
École de conduite
Vétérinaire
Pressing, laverie automatique
Police, gendarmerie
Centre de finances publiques
Supermarché
Librairie, papeterie, journaux
Magasin de vêtements
Magasin d'équipements du foyer
Magasin de chaussures
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo
Magasin de meubles
Magasin d'articles de sports et de loisirs
Horlogerie, bijouterie
Magasin d'optique
Magasin de matériel médical et orthopédique
Station service
Droguerie, quincaillerie, bricolage
Collège
Sage-femme
Orthophoniste
Pédicure, podologue
Psychologue
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale
Ambulance
Personnes âgées : hébergement
Personnes âgées : services d'aide
Établissement d'accueil du jeune enfant
Bassin de natation
Athlétisme
Roller, skate, vélo bicross ou freestyle
Salle de sport spécialisée

Libellé équipement supérieur
Pôle emploi : réseau de proximité
Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Agence de travail temporaire
Hypermarché
Produits surgelés
Poissonnerie
Magasin de revêtements murs et sols
Parfumerie, cosmétique
Formation santé
Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)
Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Lycée d'enseignement professionnel
Établissement de santé de court séjour
Établissement de santé de moyen séjour
Établissement de santé de long séjour
Établissement psychiatrique
Urgences
Centre de santé
Structures psychiatriques en ambulatoire
Dialyse
Spécialiste en cardiologie
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie
Spécialiste en psychiatrie
Spécialiste en ophtalmologie
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
Spécialiste en pédiatrie
Spécialiste en pneumologie
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
Spécialiste en gynécologie
Orthoptiste
Audio prothésiste
Psychomotricien
Diététicien
Personnes âgées : soins à domicile
Enfants handicapés : hébergement
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires
Adultes handicapés : accueil, hébergement
Adultes handicapés : services d'aide
Travail protégé
Adultes handicapés : services de soins à domicile
Protection de l'enfance hébergement
Gare
Parcours sportif/santé
Cinéma
Exposition et médiation culturelle
Arts du spectacle